

**MAIRIE DE LA VILLE DE NANTES.**



# ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DU ROI.

**L**E MAIRE DE NANTES, Officier de la Légion d'Honneur,  
Se fait un plaisir d'annoncer à ses concitoyens qu'il sera  
chanté dans l'Eglise Cathédrale, aujourd'hui Vendredi, à  
onze heures et demie précises, un *Te Deum* en actions de  
graces de la naissance de SA MAJESTE LOUIS LE DESIRE,  
où assisteront les Autorités et les Fonctionnaires publics. Il  
espère que les habitans de cette ville aimeront à participer  
à des prières qui ont pour objet de remercier le Ciel de la  
naissance d'un si bon ROI, et de lui demander sa précieuse  
conservation.

En Mairie, à l'Hôtel-de-Ville, à Nantes, le 17 Novembre 1815.

B.<sup>ME</sup> DUFOU.

**Lundi 11 & Mardi 12 Février 2013 à 14h00**

Drouot-Richelieu - Salle 8

# PROCLAMATION DU GÉNÉRAL EN CHEF DUMOURIEZ.

Il est ordonné à tous Officiers & Soldats, des deux Armées du Nord & des Ardennes, qui se trouvent dans les Villes de Lille, Douay, Valenciennes, Dunkerque & autres, sans leurs Drapeaux, ou sans être à l'Hôpital, en vertu du Billet d'Hôpital & de Certificat de Médecin & de Chirurgien, de sortir de ces Villes sous vingt-quatre heures, de rejoindre leurs Drapeaux, si ce sont de braves Citoyens, égarés par les circonstances; ou de se retirer dans l'intérieur de la France, si ce sont des lâches; les Armées étant décidées à ne plus admettre que de braves Soldats.

Il est ordonné à tous les Commandans Militaires, de tenir la main avec toute la sévérité possible, à la prompte exécution de cet ordre, d'y employer les forces militaires dont ils peuvent disposer, & de requérir les braves Gardes Nationales, pour les aider à purger incessamment les Villes du fléau de ces fuyards.

Je requiers pareillement tous les Administrateurs & Officiers-Municipaux des Départemens du Nord & Pas-de-Calais, d'aider, pour le salut de leur Patrie & la tranquillité de leurs Villes, les Commandans Militaires, pour la plus prompte & la plus sévère exécution de cet ordre.

Au Quartier-général de Tournay, le 30 Mars 1793, l'an deuxième de la République.

Le Général en Chef,  
DUMOURIEZ.

DELORME  
**COLLIN**  
DU  
**BOCAGE**  
17, rue de Provence 75009 Paris

**RARE COLLECTION D’AFFICHES & PLACARDS  
(Ancien Régime, Révolution, Empire, Restauration)**

COLLECTION DE MR M. P. C.

LUNDI 11 FÉVRIER 2013 À 14 H (du lot n° 1 au lot n° 549)  
MARDI 12 FÉVRIER 2013 À 14 H (du lot n° 550 au lot n° 1098)

**DROUOT-RICHELIEU SALLE 8**

---

Expositions publiques :

Lundi 11 Février 2013 de 11h à 12h

Mardi 12 Février 2013 de 11h à 12h

---

Consultation des lots sur Rendez-vous au 06 61 87 95 44 - [jeancastaingdespeaux@hotmail.fr](mailto:jeancastaingdespeaux@hotmail.fr)

Téléphone pendant les expositions et la vente : 01 48 00 20 08

Consultant : Michel COURTOIS Tél. : 01 48 74 28 75 <a href="mailto:lapostedautrefois@orange.fr">lapostedautrefois@orange.fr</a>
--

Infographie :  
Alexandre Rogeon - 06 03 16 61 31

Contact étude :  
Tél. : +33 (0)1 58 18 39 05 - Fax. : + 33 (0)1 58 18 39 09  
[info@parisencheres.com](mailto:info@parisencheres.com) - [www.collindubocage.com](http://www.collindubocage.com) - [www.interencheres.com](http://www.interencheres.com)

S.V.V. N° 2003-458 - RCS B445 271 679

# AFFICHES & PLACARDS

(ANCIEN RÉGIME, RÉVOLUTION, EMPIRE, RESTAURATION)

Nous vous présentons cette rare Collection d’Affiches et de Placards, qui retrace les périodes de la Grande Histoire de France et de la petite locale, toute aussi intéressante.

Le Placard historique a une importance capitale. C’était souvent le seul moyen pour l’État d’informer la population. Il soutient le Régime en place, le Seigneur, le Gouvernement en informant les Citoyens. L’Adresse au Peuple, l’Appel à la conscription, l’Avis de réquisition, la propagande, toutes retracent des moments précis de l’histoire. Ces affiches éphémères n’avaient pas nature à être gardées, une fois l’événement passé, elles finissaient au rebus ou au réemploi.

A partir de la Révolution, les premières affiches étaient tirées à Paris de l’imprimerie du Louvre puis réimprimées dans l’ensemble des 83 départements avec quelques jours de retard. Ainsi un même texte pouvait faire l’objet de deux affiches totalement différentes suivant l’imprimeur qui la concevait (voir lots n° 441 et n° 442). Chaque affiche est tirée, une à une, à la Presse sur papier vergé, jusqu’à la Monarchie de Juillet où apparaissent les premières presses mécaniques. Le tirage pour les affiches locales et les jugements est de 150 à 300 exemplaires, les départementales entre 500 et 1000 suivant l’importance du département et de la proclamation. Les formats des affiches sont généralement de deux tailles: in-folio & in-plano. Les grandes affiches sont formées de plusieurs affiches in-plano assemblées ensembles.

Malgré l’urgence de certaines affiches, la typographie est toujours de haute qualité et la vignette ainsi que la lettrine restituent la période. « La Nation, la Loi, Le Roi » devient « La Nation. La Loi », etc. ... A la révolution et aux Cent-jours de Napoléon, des retards et des embouteillages à l’impression faisaient que certaines affiches étaient caduques avant même d’avoir été publiées.

Nous connaissons la fin des évènements de l’Histoire. Imaginons-nous un instant d’être au moment de leur publication où nous ne connaissons pas l’issue de la Bataille et où notre opinion pouvait nous faire craindre le Bagne ou la Guillotine.

Michel Courtois.

## Sommaire :

<b>Henri IV</b> (N° 1)
<b>Louis XIII</b> (N° 2 à N° 8)
<b>Louis XIV</b> (N° 9 à N° 68)
<b>Louis XV</b> (N° 69 à N° 223)
<b>Louis XVI</b> (N° 224 à N° 295)
<b>Révolution</b> (N° 296 à N° 479)
<b>Convention Nationale</b> (N° 480 à N° 673)
<b>Directoire</b> (N° 674 à N° 741)
<b>Consulat</b> (N° 742 à N° 808)
<b>Empire</b> (N° 809 à N° 933)
<b>Première Restauration</b> (N° 934 à N° 952)
<b>Cent-Jours</b> (N° 953 à N° 966)
<b>Seconde Restauration</b> (N° 967 à N° 1069)
<b>Monarchie de Juillet</b> (N° 1070 à N° 1098)

## INDEX PAR RÉGIONS & DÉPARTEMENTS

### RÉGIONS

AGENOIS & CONDOMOIS .....	15, 48
ALSACE .....	102, 117, 190
AQUITAINE .....	13
AUVERGNE & LIMOUSIN .....	224
BERRY .....	21, 38, 179, 191, 205, 294
BOURGOGNE, BRESSE & BUGEY ...	41, 49, 54, 55, 73, 75, 89, 90, 103, 120, 142, 163, 194, 201, 206, 218, 231, 264, 268, 272
BRETAGNE ..	68, 137, 143, 195, 226, 244, 245, 254, 255, 270, 276, 277, 292, 295
CHAMPAGNE .....	60, 71, 97, 109
COMTAT VENAISSIN .....	13, 32, 65, 85, 135, 173, 177, 225, 433
COMTÉ DE NICE .....	232, 234
DAUPHINÉ & SAVOIE .....	1, 6, 7, 8, 10, 14, 24, 43, 45, 46, 51, 53, 62, 77, 87, 111, 112, 115, 119, 121, 124, 126, 134, 136, 151, 152, 154, 155, 165, 166, 169, 171, 176, 185, 188, 189, 214, 222, 230, 236, 240, 247, 275, 290, 300, 326
FLANDRES ....	17, 28, 63, 70, 94, 95, 107, 113, 125, 128, 129, 138, 180, 265, 288
FRANCHE-COMTÉ .....	120, 163, 194, 241, 269, 286, 289
GÉVAUDAN .....	86
GUYENNE, BIGORRE, BÉARN & GÉNÉRALITÉ D’AUCH .....	40, 44, 82, 108, 160, 181, 208, 212, 263
HAINAUT .....	129, 144
LANGUEDOC .....	5, 18, 19, 22, 34, 36, 39, 47, 86, 105, 110, 127, 150, 168, 170, 174, 287, 312
LORRAINE & BARROIS .....	248, 278
LYONNAIS, BEAUJOLAIS .....	273, 274
NORMANDIE .....	11, 69, 209, 283
ORLÉANAIS .....	104, 183, 239
PICARDIE, ARTOIS & BOULONNAIS .....	52, 61, 130, 178, 235
PROVENCE .....	4, 9, 12, 16, 27, 64, 83, 146, 158, 162, 164, 184, 215, 223, 229, 266, 281, 296, 317
ROUSSILLON, CATALOGNE & COMTÉ DE FOIX .....	66, 118, 193, 196, 199
TOURAIN, ANJOU & MAINE .....	238, 250, 280, 285
VIVARAIS .....	256

### DÉPARTEMENTS

1 - AIN .....	55, 233, 355, 459, 461, 595, 1015, 1030, 1054, 1092
2 - AISNE & SAINT-QUENTIN .....	52, 100, 489
3 - ALLIER .....	21, 640, 706, 810
4 - ALPES DE HAUTE PROVENCE & DIGNE .....	229, 365, 370, 462, 473, 476, 479, 504, 745, 748, 755
5 - HAUTES ALPES .....	176
6 - ALPES MARITIMES & NICE .....	232, 234, 559, 661, 665, 779, 785, 844, 1037, 1088, 1090
7 - ARDÈCHE .....	256, 372, 514, 518, 650, 748, 755, 812, 880, 1036, 1039
8 - ARDENNES .....	375, 482, 539
9 - ARIÈGE .....	92, 469, 531, 566, 763, 770, 775, 777, 811, 842
10 - AUBE & TROYES .....	282, 597, 629, 796, 932, 1077
11 - AUDE & CARCASSONNE .....	39, 42, 57, 58, 110, 204, 516, 584, 590, 801, 906, 983, 984
12 - AVEYRON .....	78, 198, 251, 297, 299, 425, 428, 579, 603, 635, 663
13 - BOUCHES DU RHÔNE & MARSEILLE .....	4, 9, 12, 16, 27, 64, 158, 162, 184, 215, 223, 229, 266, 296, 316, 317, 320, 322, 323, 324, 326, 327, 328, 330, 331, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 350, 352, 354, 356, 358, 364, 366, 368, 373, 374, 378, 380, 383, 385, 389, 420, 427, 430, 446, 527, 623, 645, 655, 660, 688, 697, 738, 790, 813, 862, 867, 868, 874, 912, 945, 973, 986, 1009, 1022, 1023, 1033, 1045, 1053, 1055, 1067, 1078
14 - CALVADOS & CAEN ...	11, 209, 221, 444, 452, 513, 591, 604, 658, 672, 673, 707, 719, 756, 797, 828, 846, 876, 882, 883, 886, 1003, 1087
15 - CANTAL ....	891, 893, 894, 895, 897, 910, 913, 914, 915, 921, 957, 959, 974
16 - CHARENTE .....	475, 484, 487, 515, 686, 1086
17 - CHARENTE MARITIME & LA ROCHELLE .....	88, 96, 311, 351, 357, 399, 411, 421, 540, 558, 1072
18 - CHER & BOURGES .....	21, 38, 179, 191, 294, 678, 679, 698, 713, 722, 725, 854, 911, 918, 958, 971, 993, 994, 999, 1032, 1081, 1089
19 - CORRÈZE .....	447, 457, 465, 468
20 - CORSE .....	694

21 - CÔTE D’OR & DIJON .....	49, 55, 75, 89, 103, 142, 157, 201, 206, 218, 231, 257, 260, 264, 268, 272, 466, 549, 714, 849, 877, 879, 907, 1049
22 - CÔTES D’ARMOR .....	789, 860, 967
23 - CREUSE .....	757
24 - DORDOGNE ....	432, 575, 926, 940, 960, 970, 975, 977, 987, 990, 998, 1013
25 - DOUBS & BESANÇON .....	120, 163, 194, 241, 269, 286, 289, 450, 682, 687, 764, 767, 852, 892, 1040
26 - DRÔME .....	6, 8, 10, 43, 189, 426, 454, 455, 562, 565, 578, 608, 650, 664, 680, 748, 755, 760, 787, 841, 925, 934, 944, 1012, 1093
27 - EURE .....	367, 485, 494
28 - EURE ET LOIR .....	420, 486
29 - FINISTÈRE & BREST .....	418, 651, 668, 701, 714, 1062
30 - GARD .....	34, 36, 59, 336, 420, 480, 581, 621, 663, 689, 836, 997, 1014
31 - HAUTE GARONNE & TOULOUSE .....	19, 31, 92, 98, 131, 161, 186, 198, 243, 359, 375, 382, 412, 510, 525, 602, 603, 639, 652, 762, 771, 803, 829, 933, 968, 978, 1043
32 - GERS .....	30, 48, 313, 329, 545, 603, 662
33 - GIRONDE & BORDEAUX ....	26, 40, 108, 208, 210, 212, 216, 217, 262, 263, 402, 474, 554, 589, 593, 596, 607, 616, 625, 636, 642, 644, 646, 648, 649, 653, 656, 690, 702, 708, 769, 933, 949, 954, 1021
34 - HÉRAULT & MONTPELLIER .....	5, 18, 47, 101, 105, 110, 127, 168, 170, 174, 186, 197, 200, 237, 287, 301, 305, 307, 312, 314, 315, 333, 384, 404, 405, 409, 413, 592, 617, 637, 962, 1000, 1046, 1080
35 - ILLE ET VILAINE & RENNES .....	68, 143, 226, 244, 245, 270, 276, 277, 292, 295, 306, 478, 488, 495, 497, 498, 500, 501, 509, 543, 569, 576, 714, 920, 939
36 - INDRE .....	203, 205, 710
37 - INDRE ET LOIRE .....	238, 280, 285, 609
38 - ISÈRE & GRENOBLE .....	6, 10, 14, 24, 45, 46, 51, 53, 62, 77, 87, 111, 112, 115, 119, 121, 124, 134, 136, 151, 152, 154, 155, 165, 166, 169, 171, 185, 188, 219, 230, 247, 259, 275, 279, 290, 300, 319, 654, 684, 696, 700, 712, 736, 740, 754, 758, 799, 856, 888, 941, 953, 981, 1003, 1016, 1020, 1050, 1095
39 - JURA .....	450, 774, 776, 788, 955
40 - LANDES .....	213, 529, 530, 908, 922, 923, 924
41 - LOIR ET CHER .....	376, 377, 379, 385, 387, 388, 391, 393, 394, 410, 416, 422, 434, 435, 437, 440, 442, 601, 609, 884
42 - LOIRE .....	588, 819, 866, 951, 1017, 1052
44 - LOIRE ATLANTIQUE & NANTES	137, 195, 226, 524, 691, 737, 751, 761, 995
45 - LOIRET & ORLÉANS .....	74, 104, 239, 353, 371, 388, 390, 391, 404, 548, 739, 950, 1041
46 - LOT .....	613, 717
47 - LOT ET GARONNE ..	15, 26, 48, 467, 545, 605, 670, 693, 720, 743, 794, 814, 821, 835, 952, 996, 1002, 1083
48 - LOZÈRE .....	86, 439, 445
49 - MAINE ET LOIRE .....	250, 285, 403, 526, 551, 657, 709, 747, 750, 873
50 - MANCHE .....	420, 530, 616, 756, 875
51 - MARNE & REIMS .....	60, 71, 97, 310, 639, 937
52 - HAUTE MARNE .....	429, 503, 521
53 - MAYENNE .....	838, 889
54 - MEURTHE ET MOSELLE & NANCY .....	182, 187, 192, 325, 332, 375, 451, 523, 758
55 - MEUSE .....	375, 498, 726, 727, 729, 731, 732, 746, 942
56 - MORBIHAN .....	276, 518, 530, 714, 789
57 - MOSELLE & METZ .....	3, 140, 167, 248, 252, 258, 261, 291, 293, 594, 599, 804, 827, 840, 887, 1026, 1070
58 - NIÈVRE .....	496, 622, 627, 668, 992, 1004, 1008, 1028
59 - NORD & LILLE .....	17, 28, 63, 94, 95, 107, 113, 125, 128, 138, 149, 153, 180, 265, 288, 419, 518, 519, 536, 539, 542, 547, 570, 571, 580, 606, 630, 631, 632, 641, 669, 805, 822, 851, 855
60 - OISE .....	123, 172, 216, 246, 369, 392, 400, 470, 705, 759
61 - ORNE .....	221, 414, 477, 692, 1057
62 - PAS DE CALAIS .....	386, 397, 398, 408, 615, 783, 817, 1010, 1027
63 - PUY DE DÔME .....	224, 227, 282, 420, 423, 472, 508, 749, 831, 963, 976
64 - PYRÉNÉES ATLANTIQUES & PAU .....	40, 66, 348, 371, 402, 406, 424, 431, 438, 522, 537, 561, 564, 585, 659, 674, 699, 715, 718, 792, 916, 988, 1025, 1073

65 - HAUTES PYRÉNÉES .....	40, 947
66 - PYRÉNÉES ORIENTALES & PERPIGNAN .....	42, 66, 193, 196, 199, 417, 441, 443, 553, 610, 676, 703, 765, 780, 815, 818, 825, 843, 927, 964, 969, 978, 985, 1082
67 - BAS RHIN & STRASBOURG .....	102, 190, 415, 460, 568, 582, 647, 830, 847
68 - HAUT RHIN .....	574, 586, 896, 972
69 - RHÔNE & LYON .....	156, 175, 233, 273, 274, 304, 321, 335, 507, 535, 626, 628, 685, 781, 928, 931, 932, 934, 961, 979, 982, 1024, 1051, 1056, 1065, 1071, 1079, 1084
70 - HAUTE SAÔNE .....	531, 573, 586, 614, 766, 956
71 - SAÔNE ET LOIRE .....	81, 83, 147, 349, 560, 640, 711, 734, 735, 753, 773, 845, 909, 930, 936, 946, 981, 1098
72 - SARTHE .....	132, 298, 517, 583, 601, 721, 728, 791, 833, 948, 989, 1057
73 - SAVOIE .....	1, 62, 700, 772, 864, 1060, 1066, 1094
74 - HAUTE SAVOIE & DÉPARTEMENT DU MONT-BLANC ..	531, 772, 839, 905
75 - PARIS & SEINE .....	25, 56, 72, 133, 139, 159, 201, 207, 220, 228, 235, 242, 246, 249, 267, 271, 283, 309, 318, 360, 363, 378, 381, 386, 405, 412, 420, 433, 444, 449, 453, 458, 463, 472, 476, 481, 483, 490, 491, 492, 493, 502, 506, 512, 534, 538, 544, 546, 550, 552, 555, 556, 557, 570, 618, 619, 633, 638, 666, 716, 798, 816, 832, 869, 898, 899, 901, 919, 965, 980, 1005, 1029, 1034, 1068, 1074, 1075, 1085
76 - SEINE MARITIME & ROUEN .....	2, 11, 33, 69, 106, 122, 221, 284, 308, 362, 436, 499, 1019
77 - SEINE ET MARNE .....	172, 392, 598, 634, 744, 857, 1018, 1058
78 - YVELINES & VERSAILLES .....	20, 25, 54, 93, 99, 107, 197, 199, 211, 227, 230, 287, 296, 741, 782, 1059, 1064, 1076
79 - DEUX SÈVRES .....	667, 768, 884, 899, 903, 928, 885, 900, 904, 929, 1042, 1097
80 - SOMME .....	61, 130, 178, 235, 528, 704, 734, 917, 1031, 1044
81 - TARN .....	150, 243, 299, 793, 795, 800, 802, 806, 808, 809, 820
82 - TARN ET GARONNE & MONTAUBAN .....	23, 30, 35, 37, 44, 50, 67, 76, 79, 80, 84, 116, 141, 172, 251, 302, 505, 572, 577, 620, 870, 859, 870, 871, 1001
83 - VAR & TOULON .....	382, 511, 598, 623, 655, 778, 824, 848, 858, 863, 878, 935, 943, 966, 1048, 1096
84 - VAUCLUSE & AVIGNON .....	13, 32, 85, 114, 135, 173, 177, 225, 401, 433, 463, 563, 567, 623, 650, 671, 681, 748, 752, 755, 786, 834, 861, 872, 881, 991, 1006, 1069
85 - VENDÉE .....	714, 967
86 - VIENNE .....	420, 638, 865, 1011, 1021, 1061, 1063
87 - HAUTE VIENNE .....	361, 420, 447, 677
88 - VOSGES .....	396, 448
89 - YONNE .....	456, 533, 1007, 1035
90 - TERRITOIRE DE BELFORT (voir HAUT RHIN) .....	
91 - ESSONNE .....	464, 741, 782, 1038
92 - HAUTS DE SEINE .....	90, 360, 365, 366, 367, 368, 370, 371, 374, 742
93 - SEINE SAINT DENIS .....	938
94 - VAL DE MARNE .....	224, 723

**ÉTRANGER**

ALLEMAGNE .....	902, 903, 910, 911, 913, 914, 920, 972
BELGIQUE .....	145, 724, 733, 823, 837, 890
ESPAGNE .....	815, 849
ÉTATS-UNIS .....	487
ITALIE .....	1, 695, 730, 784, 807, 826, 1037, 1088, 1090, 1094
MONACO .....	559
RUSSIE .....	888, 890, 891, 893, 894, 895, 896, 897, 899, 905
SUISSE .....	683

**THÈMES**

BOULANGERIE .....	293
DÉCORATIONS MILITAIRES & UNIFORMES .....	391, 393
DOUANES .....	70, 72, 91, 113, 114, 141, 164, 181, 190, 208, 244, 254, 255, 268, 320, 321, 438, 576, 828, 1010
JUDAÏCA .....	333
LOTERIES .....	438, 611
MARINE & COMPAGNIE DES INDES .....	2, 79, 91, 109, 164, 181, 210, 245, 377, 382, 406, 471, 530, 534, 535, 623, 627, 668, 793, 845
MÉDECINE & PHARMACIE .....	56, 122, 146, 183, 416, 803
MONNAIES & ASSIGNATS .....	73, 75, 84, 90, 142, 144, 266, 307, 373, 376, 381, 384, 396, 421, 437, 475, 508, 514, 548, 561, 585, 611, 612, 643, 800, 802, 814, 862
POSTES & MESSAGERIES .....	208, 338, 395, 496, 775, 947
PROTESTANTISME .....	101, 110
SEL & GABELLE .....	70, 72, 303, 784
TABAC .....	377, 410

Les affiches sont classées par ordre chronologique. Elles sont garanties d'origine. Leurs dimensions sont données en centimètres, la hauteur suivie de la largeur, et leurs états classifiés de la façon suivante :

Etat A : très bon état, si imperfections, elles sont mineures et peu visibles.

Etat B : bon état, le papier peut être jauni, les plis marqués, des restaurations sans préjudice majeur pour l'image.

Etat C : état moyen, les tâches, plis ou restaurations sont visibles.

Etat D : mauvais état général, salissures, déchirures, petits manques de papier.

# DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE.

---

# TRANSLATION

## DU CORPS LEGISLATIF

# A SAINT-CLOUD.

Bulletin des Lois, N. 100.

AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

### DÉCRET

( N. 100. ) Décret de promulgation des lois de la session de 1804.

Le Conseil des Anciens, en vertu des articles 101 et 102 de la Constitution, a arrêté ce qui suit :

**ARTICLE PREMIER.**

Le Corps législatif se réunira à Saint-Cloud le 10 de ce mois, à dix heures du matin, pour la première fois de la session de 1804.

**ARTICLE DEUXIÈME.**

Le Corps législatif se réunira à Saint-Cloud le 10 de ce mois, à dix heures du matin, pour la première fois de la session de 1804.

**ARTICLE TROISIÈME.**

Le Corps législatif se réunira à Saint-Cloud le 10 de ce mois, à dix heures du matin, pour la première fois de la session de 1804.

**ARTICLE QUATRIÈME.**

Le Corps législatif se réunira à Saint-Cloud le 10 de ce mois, à dix heures du matin, pour la première fois de la session de 1804.

**ARTICLE CINQUIÈME.**

Le Corps législatif se réunira à Saint-Cloud le 10 de ce mois, à dix heures du matin, pour la première fois de la session de 1804.

**LE CONSEIL DES ANCIENS,**

A N O U V E L L E S.

( Signé )

Le Président du Conseil des Anciens, le 10 de ce mois, à dix heures du matin.

( Signé )

Le Corps législatif se réunira à Saint-Cloud le 10 de ce mois, à dix heures du matin, pour la première fois de la session de 1804.

**ARTICLE SIXIÈME.**

Le Corps législatif se réunira à Saint-Cloud le 10 de ce mois, à dix heures du matin, pour la première fois de la session de 1804.

**ARTICLE SEPTIÈME.**

Le Corps législatif se réunira à Saint-Cloud le 10 de ce mois, à dix heures du matin, pour la première fois de la session de 1804.

**ARTICLE HUITIÈME.**

Le Corps législatif se réunira à Saint-Cloud le 10 de ce mois, à dix heures du matin, pour la première fois de la session de 1804.

**ARTICLE NEUVIÈME.**

Le Corps législatif se réunira à Saint-Cloud le 10 de ce mois, à dix heures du matin, pour la première fois de la session de 1804.

**ARTICLE DIXIÈME.**

Le Corps législatif se réunira à Saint-Cloud le 10 de ce mois, à dix heures du matin, pour la première fois de la session de 1804.

**ARTICLE ONZIÈME.**

Le Corps législatif se réunira à Saint-Cloud le 10 de ce mois, à dix heures du matin, pour la première fois de la session de 1804.

**ARTICLE DOUZIÈME.**

Le Corps législatif se réunira à Saint-Cloud le 10 de ce mois, à dix heures du matin, pour la première fois de la session de 1804.

**ARTICLE TREIZIÈME.**

Le Corps législatif se réunira à Saint-Cloud le 10 de ce mois, à dix heures du matin, pour la première fois de la session de 1804.

**ARTICLE QUATORZIÈME.**

Le Corps législatif se réunira à Saint-Cloud le 10 de ce mois, à dix heures du matin, pour la première fois de la session de 1804.

**ARTICLE QUINZIÈME.**

Le Corps législatif se réunira à Saint-Cloud le 10 de ce mois, à dix heures du matin, pour la première fois de la session de 1804.

**ARTICLE SEIZIÈME.**

Le Corps législatif se réunira à Saint-Cloud le 10 de ce mois, à dix heures du matin, pour la première fois de la session de 1804.

**ARTICLE DIX-SEPTIÈME.**

Le Corps législatif se réunira à Saint-Cloud le 10 de ce mois, à dix heures du matin, pour la première fois de la session de 1804.

**ARTICLE DIX-HUITIÈME.**

Le Corps législatif se réunira à Saint-Cloud le 10 de ce mois, à dix heures du matin, pour la première fois de la session de 1804.

**ARTICLE DIX-NEUVIÈME.**

Le Corps législatif se réunira à Saint-Cloud le 10 de ce mois, à dix heures du matin, pour la première fois de la session de 1804.

**ARTICLE VINGTIÈME.**

Le Corps législatif se réunira à Saint-Cloud le 10 de ce mois, à dix heures du matin, pour la première fois de la session de 1804.

**BONAPARTE,**  
GÉNÉRAL EN CHEF,

( Signé )

Le Corps législatif se réunira à Saint-Cloud le 10 de ce mois, à dix heures du matin, pour la première fois de la session de 1804.

**ARTICLE VINGT-UNIÈME.**

Le Corps législatif se réunira à Saint-Cloud le 10 de ce mois, à dix heures du matin, pour la première fois de la session de 1804.

**ARTICLE VINGT-DEUXIÈME.**

Le Corps législatif se réunira à Saint-Cloud le 10 de ce mois, à dix heures du matin, pour la première fois de la session de 1804.

**ARTICLE VINGT-TROISIÈME.**

Le Corps législatif se réunira à Saint-Cloud le 10 de ce mois, à dix heures du matin, pour la première fois de la session de 1804.

**ARTICLE VINGT-QUATRIÈME.**

Le Corps législatif se réunira à Saint-Cloud le 10 de ce mois, à dix heures du matin, pour la première fois de la session de 1804.

**ARTICLE VINGT-CINQUIÈME.**

Le Corps législatif se réunira à Saint-Cloud le 10 de ce mois, à dix heures du matin, pour la première fois de la session de 1804.

**ARTICLE VINGT-SIXIÈME.**

Le Corps législatif se réunira à Saint-Cloud le 10 de ce mois, à dix heures du matin, pour la première fois de la session de 1804.

**ARTICLE VINGT-SEPTIÈME.**

Le Corps législatif se réunira à Saint-Cloud le 10 de ce mois, à dix heures du matin, pour la première fois de la session de 1804.

**ARTICLE VINGT-HUITIÈME.**

Le Corps législatif se réunira à Saint-Cloud le 10 de ce mois, à dix heures du matin, pour la première fois de la session de 1804.

**ARTICLE VINGT-NEUVIÈME.**

Le Corps législatif se réunira à Saint-Cloud le 10 de ce mois, à dix heures du matin, pour la première fois de la session de 1804.

**ARTICLE TRENTEIÈME.**

Le Corps législatif se réunira à Saint-Cloud le 10 de ce mois, à dix heures du matin, pour la première fois de la session de 1804.

**ARTICLE TRENTE-UNIÈME.**

Le Corps législatif se réunira à Saint-Cloud le 10 de ce mois, à dix heures du matin, pour la première fois de la session de 1804.

**ARTICLE TRENTE-DEUXIÈME.**

Le Corps législatif se réunira à Saint-Cloud le 10 de ce mois, à dix heures du matin, pour la première fois de la session de 1804.

**ARTICLE TRENTE-TROISIÈME.**

Le Corps législatif se réunira à Saint-Cloud le 10 de ce mois, à dix heures du matin, pour la première fois de la session de 1804.

**ARTICLE TRENTE-QUATRIÈME.**

Le Corps législatif se réunira à Saint-Cloud le 10 de ce mois, à dix heures du matin, pour la première fois de la session de 1804.

**ARTICLE TRENTE-CINQUIÈME.**

Le Corps législatif se réunira à Saint-Cloud le 10 de ce mois, à dix heures du matin, pour la première fois de la session de 1804.

**ARTICLE TRENTE-SIXIÈME.**

Le Corps législatif se réunira à Saint-Cloud le 10 de ce mois, à dix heures du matin, pour la première fois de la session de 1804.

**ARTICLE TRENTE-SEPTIÈME.**

Le Corps législatif se réunira à Saint-Cloud le 10 de ce mois, à dix heures du matin, pour la première fois de la session de 1804.

**ARTICLE TRENTE-HUITIÈME.**

Le Corps législatif se réunira à Saint-Cloud le 10 de ce mois, à dix heures du matin, pour la première fois de la session de 1804.

**ARTICLE TRENTE-NEUVIÈME.**

Le Corps législatif se réunira à Saint-Cloud le 10 de ce mois, à dix heures du matin, pour la première fois de la session de 1804.

**ARTICLE QUARANTEIÈME.**

Le Corps législatif se réunira à Saint-Cloud le 10 de ce mois, à dix heures du matin, pour la première fois de la session de 1804.

**ARTICLE QUARANTE-UNIÈME.**

Le Corps législatif se réunira à Saint-Cloud le 10 de ce mois, à dix heures du matin, pour la première fois de la session de 1804.

**ARTICLE QUARANTE-DEUXIÈME.**

Le Corps législatif se réunira à Saint-Cloud le 10 de ce mois, à dix heures du matin, pour la première fois de la session de 1804.

**ARTICLE QUARANTE-TROISIÈME.**

Le Corps législatif se réunira à Saint-Cloud le 10 de ce mois, à dix heures du matin, pour la première fois de la session de 1804.

**ARTICLE QUARANTE-QUATRIÈME.**

Le Corps législatif se réunira à Saint-Cloud le 10 de ce mois, à dix heures du matin, pour la première fois de la session de 1804.

**ARTICLE QUARANTE-CINQUIÈME.**

Le Corps législatif se réunira à Saint-Cloud le 10 de ce mois, à dix heures du matin, pour la première fois de la session de 1804.

**ARTICLE QUARANTE-SIXIÈME.**

Le Corps législatif se réunira à Saint-Cloud le 10 de ce mois, à dix heures du matin, pour la première fois de la session de 1804.

**ARTICLE QUARANTE-SEPTIÈME.**

Le Corps législatif se réunira à Saint-Cloud le 10 de ce mois, à dix heures du matin, pour la première fois de la session de 1804.

**ARTICLE QUARANTE-HUITIÈME.**

Le Corps législatif se réunira à Saint-Cloud le 10 de ce mois, à dix heures du matin, pour la première fois de la session de 1804.

**ARTICLE QUARANTE-NEUVIÈME.**

Le Corps législatif se réunira à Saint-Cloud le 10 de ce mois, à dix heures du matin, pour la première fois de la session de 1804.

**ARTICLE CINQUANTIÈME.**

Le Corps législatif se réunira à Saint-Cloud le 10 de ce mois, à dix heures du matin, pour la première fois de la session de 1804.

## Règne de HENRI IV - 1553 - 1589 à 1610

**1. 1606 - (SAVOIE) - CHARLES EMMANUEL 1<sup>er</sup>, Duc de SAVOIE, Prince de PIÉMONT** - (En-tête, Grande Vignette à ses armes) - Impr. à TURIN (Torino), le 15 février 1606 - Texte en italien - Les Marchands et Voituriers demandent de déplacer la Foire d'ASTI à la 8<sup>ème</sup> de Pâques, à cause des intempéries de l'hiver - Affiche (43 x 31) - État A - 350/ 400 €

## Règne de LOUIS XIII - 1601 - 1610 à 1643

**2. 1622 - MARINE - AMIRAUTÉ DE FRANCE** - Extrait des Registres de la Cour du Parlement de ROUEN - « La Chambre fait défense à tous juges et Officiers de l'Amirauté de donner aucun congés et permissions de faire voyages et d'embarquements sur mer, sous aucun prétexte que ce soit, à gens suspects de participation et intelligence avec les Rebelles ou ennemis du Roy... » - Affiche (45 x 36) - État A - 250/ 350 €

**3. 1633 - (MOSELLE) - Pape URBAIN VIII** - « INDULGENCE concédée par notre Père LE PAPE URBAIN VIII. à la **Confrérie du Saint Sacrement de l'Autel** érigée en l'Église Saint Simplicie de METZ. » - (3 Vignettes & Lettrine) - Impr. à METZ le 16 juin 1633 - Affiche (41 x 32) - État A - 250/ 350 €

**4. 1637 - PROVENCE - PESTE - AIX EN PROVENCE (13)** - " Extrait des Registres de Parlement. La Chambre pourvoyant sur la réquisition verbalement faite par le Procureur général du Roy : A enjoint & enjoint à ceux qui seront nommés par les Consuls de cette ville d'AIX pour se tenir aux Portes, prendre garde à ce que les personnes & marchandises qui viendront de Lyon et Vienne, n'entrent point dans ladite Ville; de demeurer auxdites Portes le temps que leur sera ordonné, à peine de 50 Livres d'amende.. au profit de l'Hospital Saint Jacques... Fait à AIX le 10 juillet 1637. signé (imp.) Estienne." - Lettrine et Vignette - Affiche (33 x 25) État A - 200/ 300 €

**5. 1641 - LANGUEDOC - PÉZENAS (34)** - Supplique à Mgr Le Prince **Henry de BOURBON** - Le Syndic Général du Pays de Languedoc demande un sursis de 6 mois à l'exécution des Édits, à cause « des malheurs et ruines extrêmes, desquelles la Province du Languedoc se trouve accablée. » - Affiche (49 x 37) - État A - 250/ 300 €

**6. 1641 - DAUPHINÉ** - Ordonnance de **Jean DELAUSON** Conseiller du Roy, Intendant en Dauphiné, aux Châtelains, consuls & Péréquateurs de la Communauté de **ROMANS (DRÔME)** - . Levée de la somme de Cent mil livres employée au paiement des Étapes pour le passage des Troupes du Roi dans la Province de Dauphiné - Fait à **VIENNE (38)** le 3 Avril 1641 - Vignette aux armes du DAUPHINÉ - Signature manus. - Affiche (40 x 28) - État B - 200/ 250 €

**7. 1641 - DAUPHINÉ - "HENRY DE LA GUETTE** Seigneur de Chazé, & Alexandre de Seue Seigneur Intendants en Dauphiné - aux Châtelains, consuls & Péréquateurs de la Communauté de **ROMANS (DRÔME)**..." - . Levée d'imposition pour le recrutement et pour la subsistance de ses **Troupes des ARMÉES D'ITALIE** - Fait à **GRENOBLE (38)** le 1er Mai 1641 - Vignette & Lettrine - signature manus. - Affiche (39 x 28) - État A - 200/ 250 €

**8. 1641 - (DRÔME) - ROMANS-SUR-ISÈRE** - "Henry DELAGUETTE Seigneur de Chazé & Alexandre de SEVE Seigneur de Chantignonville, Conseiller du Roy, Intendants en **DAUPHINÉ**..." - Avis d'imposition de trois mil livres, aux Chastellain, Consuls, & Péréquateurs de la Communauté de la Ville de ROMANS, pour la **subsistance des Troupes du Roy en la Province du Dauphiné** pendant le quartier d'hiver prochain - Fait à **VIENNE** 11 Sept 1641 - Sign. manus. - Vignette du Dauphiné & lettrine - Affiche (44 x 31) - État B - 250/ 300 €

## Règne de LOUIS XIV - 1638 - 1643 À 1715

**9. 1646 - PROVENCE - TARASCON (13) & ARLES (13)** - Ordonnance de François **BOCHARD DE CHAMPIGNY** Intendant en la Province et Armées de PROVENCE. - Vu la requête des Consuls d'ARLES & Consuls et Habitants de THARASCON (Tarascon) pour maintenir la liberté du Commerce (Blé, vins, toiles, huiles, & légumes) d'une Province à l'autre, sans prendre aucun passeports ou certificats pour la vente et transport - Fait à **ARLES (13)** le 2 Juillet 1646 - Vignette et Lettrine - Affiche (39 x 29) - État C (réparation d'un angle sans manque) - 180/ 230 €

**10. 1654 - (DRÔME) - "Le Duc de LESDIGUIÈRES** Pair de France **Gouverneur** et Lieutenant Général pour le ROY en **DAUPHINÉ**" (En-tête) - Vignette aux Armes & Lettrine - Fait à **GRENOBLE (38)** 7 mars 1654 - Nous Ordonnons aux Consuls & Habitants de la Ville de **VALENCE (DRÔME)**, ensemble à ceux des Communautés mentionnées., de payer pour la subsistance du Régiment du sieur Preslon logé en quartier d'Hiver - Souscription manus. - Affiche (41 x 31) - État B - 200/ 250 €

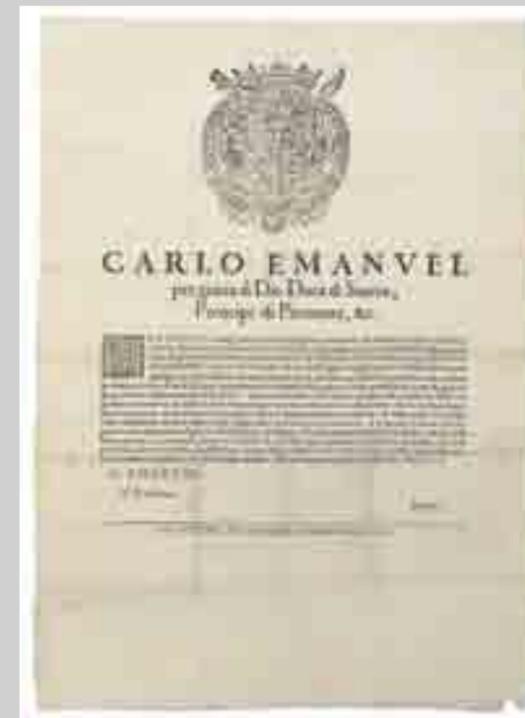
**11. 1655 - NORMANDIE - Henry d'ORLÉANS « Le Duc de LONGUEVILLE, & D'Estouteville, Pair de France, Prince Souverain de Neufchâtel & Vallengin (Valangin) en Suisse, Comte de Dunois, Gouverneur pour le Roy en la Province de Normandie, & aussi Gouverneur des Ville & Château de CAEN, Bailly dudit lieu. »** (En-tête, Vignette à ses armes & lettrine) - CAEN (14) 22 Septembre 1655 - Ordonnance pour la **police des pauvres passants et mendiants dans la Ville de ROUEN**, pour remédier aux abus, « et ôter aux pauvres passants l'occasion de courir le pays, & s'entretenir dans leur **faïnèantise.** » « Nous avons, conformément à ce qui se pratique dans la ville de Rouen, ordonné qu'à l'avenir il ne se fera aucune distribution d'aumônes par le Bureau de cette Ville audits pauvres passants, auxquels défenses sont faites sur **peine de fouet** de mendier dans les rues, ni dans les Eglises, ainsi qu'aux pauvres restants dans cette Ville... Henry d'ORLEANS. » - Affiche (41 x 29) - Etat A - 250/ 300 €

**12. 1657 - PROVENCE - « LOUIS DE VENDÔME, Duc de Mercœur, Pair de France, Gouverneur & Lieutenant général pour le Roy en ses pays de Provence »** (Entête, **Vignette à ses armes**) - Fait à AIX (13) le 17 Avril 1657 - Ordonnance à tous Consuls au sujet des Troupes qui sont logés dans la Province : « savoir pour chaque Compagnie de Cavalerie 20 livres par jours, pour ustancile outre & par dessus les 45 livres, & les 40 rations de fourrages portés par l'état du Roy, & pour chaque Compagnie d'Infanterie 26 livres par jour... » - Affiche (38 x 26) - Etat C - 180/ 230 €

**13. 1662 - AVIGNON (84) - "CONFIRMATION DES PRIVILÈGES de L'UNIVERSITÉ D'AVIGNON** obtenue par le Sieur Jean Baptiste de **TONDUTY, Seigneur de BLAUVAC**, Primicier en l'année 1649." DE LOMENIE - Lettrine - Impr. à **AVIGNON (84)**, par George BRAMEREAU, Imprimeur de sa Sainteté, de la Ville & Université, 1662 - Affiche (57 x 43) - État B - 200/ 250 €

**14. 1667 - (ISÈRE) - "DE PAR LE ROY. Les Présidents TRÉSORIERS DE FRANCE.** Intendants Généraux des Finances, Grands Voyers en **DAUPHINÉ** - Nomination de Maître Jean MONO pour tenir le Contrôle des deniers de la Taille de l'année prochaine, imposée en l'Élection de GRENOBLE - **GRENOBLE** 29 nov. 1667 - Vignette du Dauphiné & lettrine - Signature manus. - Affiche (34 x 24) - État B - 100/ 150 €

**15. 1669 - (LOT-ET-GARONNE) - COMTÉS D'AGENOIS & CONDOMOIS** - Anthoine **DENORT** Chevalier, Conseiller du Roy, son Avocat général, & Commissaire Député pour la **liquidation du domaine du Roy es Comtés d'Agenois & Condomois** (Titre) - Ordonnance suite à la requête de Dame Marie de **VIGNEROT Duchesse d'AIGUILLON en qualité d'Engagiste** des Comtés d'Agenois et Condomois, de lui payer les droits & devoirs Seigneuriaux - Fait à Bordeaux 11 mars 1669 - Commandement du Sergent de la **Ville de GONTAUD (47)** de payer les Droits seigneuriaux pour des biens qu'un habitant possède dans la Jurisdiction de GONTAUD audit Agenois. (en partie manus.) - Affiche rempli à l'encre (39 x 42) - État B - 200/ 250 €



1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11



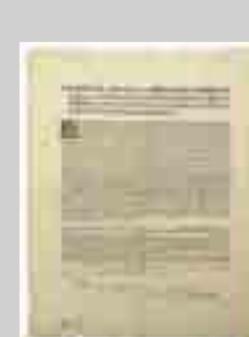
12



13



14



15



16



17



18



19

**16.** 1669 - MARSEILLE (13) - Droit de la TABLE DE MER - Henry de MAYNIER, de Forbin, Comte Palatin... 1er Président au Parlement de Provence - Sur les difficultés survenues entre les Échevins et Députés du Commerce de Marseille, et les Sieurs Engagistes des Droits de la Table de Mer - Fait à Marseille le 11 May 1669 - Affiche (41 x 31) - État B - 200/ 250 €

**17.** 1670 - FLANDRES - DOUANES - EXEMPTION DU DROIT D'ENTRÉE - "De par le Roy, Arrest du 13 Janvier 1670 portant règlement pour les denrées et marchandises comestibles exemptent de droits d'entrée et de sortie les jours de Foires et Marchés." - intéressant texte où il est question de COLBERT, Conseiller ordinaire au Conseil Royal - Arrêt signé (imp.) BERRYER donné à St Germain en Laye et exécuté par Michel LE PELETIER Intendant en Flandres, à LILLE (59), mars 1670 - Affiche (37 x 24) - État C (dérelé, court de marge sup.) - 80/ 100 €

**18.** 1672 - LANGUEDOC - DROIT DE CONTRÔLE - MONTPELLIER (34) - "Les Commissaires députés par Sa Majesté, pour connaître du fait de ses Domaines en la Province de Languedoc." (titre) - "... Nous avons ordonné & ordonnons, que tous les Particuliers habitants de la Provence, bailleront aux Notaires, Huissiers, Sergents, Archers, & autres ayant droit d'exploiter, cinq sols pour chaque droit de contrôle qui sera du pour les actes qu'ils voudront faire exploiter, avec défenses de les retirer de leurs mains qu'ils ne soient dûment contrôlés... Fait à Montpellier le 26 janvier 1672, BAZIN & FLEURY." - Grandes vignette et Lettrine - Affiche (47 x 35) - État A - 180/ 230 €

**19.** 1672 - TOULOUSE (31) - DROIT DE CANAL - Extrait des registres du Conseil d'État qui défend aux Capitouls et Consuls de TOULOUSE, de lever les droits de subvention, commutation & tous autres droits qu'ils lèvent en ladite ville, sur les denrées & marchandises qui passent dans le terroir & Gardiage de ladite ville, soit par le Canal de communication des Mers, pour gagner la Garonne ou par terre, pour être embarqués icelui, à peine de concussion. - Versailles 7 mars 1672 - Collationné près le Parlement de Toulouse, Signature manus. - Vignette et lettrine - Affiche (44 x 32) - État B - 180/ 230 €

**20.** 1672 - ENGAGISTE - DÉCLARATION DU ROI sur les petits Domaines de la Couronne de peu de valeur - Il sera procédé à la vente & délaissement à perpétuité par inféodation, au plus offrant, des petits Domaines... Comme aussi des Justice & Seigneuries des Paroisses sans Domaines, ensemble des terres vaines et vagues, marais, étangs... pressoirs moulins, Bacs, droits de Péages... - VERSAILLES 8 Avril 1672 - Vignette et Lettrine - Affiche (48 x 37) - État A - 180/ 230 €

**21.** 1672 - GÉNÉRALITES DE MOULINS (03) ET BOURGES (18) - Usurpation de Noblesse - Charles TUBEUF, Chevalier, Seigneur, Baron de Vert & de Blanzat, Conseiller du Roi, Commissaire départi pour l'exécution des ordres de Sa Majesté dans les Généralités de Moulins et Bourges. (En-tête et Signature Autographe TUBEUF) - Fait à MOULINS (Allier) le 11 Août 1672 - Vignette et Lettrine - Affiche (47 x 34) - État A - 200/ 250 €

**22.** 1675 - LANGUEDOC - "Lettres patentes du Roy, pour la Convocation du BAN & arrière-Ban dans la Province de LANGUEDOC" - du 2 Janvier 1675 - Vu & exécuté par Le Duc de VERNEUIL Pair de France, Gouverneur & Lieutenant général en Languedoc & François de LA VALETTE Seigneur de Cornusson.. Sénéchal de TOULOUSE & ALBIGEOIS. - vignette - Affiche (52 x 38) - État C (Consolidé, quelques manques) - 100/ 150 €

**23.** 1679 - GÉNÉRALITÉ DE MONTAUBAN (82) - Ordonnance de "Nicolas Joseph FOUCAULT Chevalier, Conseiller du Roy, & Commissaire départi par sa Majesté pour l'exécution de ses Ordres en la Généralité de MONTAUBAN." (En-tête) - Ordre aux Consuls de procéder incessamment à la faction des Rôles de l'année prochaine, de les faire vérifier par les Officiers des Électeurs, & remettre entre les mains des Receveurs ou Commis aux Recettes des Tailles - Fait à MONTAUBAN le 10 novembre 1679 - Vignette & Lettrine - Affiche (34 x 26) - État B - 150/ 180 €

**24.** 1681 - (ISÈRE) - DAUPHINÉ - RÉGIMENT DE DRAGONS - Ordonnance de LAMBERT Seigneur d'HERBIGNY, Marquis de Tibouville... Commissaire départi par Sa Majesté pour l'exécution de ses Ordres en la Province du DAUPHINÉ. (En-tête & Signature autographe) - Répartition des Troupes qui doivent hiverner dans cette Province - "La Communauté de TULLINS (38) .. recevra l'Ayde Major du régiment de LA LANDE & luy fera fournir le simple logement avec place au feu & à la chandelle de l'Hôte..." - Fait à GRENOBLE 4 nov 1681 - Grande vignette au Bois & lettrine - Affiche (47 x 32) - État A - 200/ 250 €

**25.** 1686 - PARIS - PÉLERINAGES - « Déclaration du Roy, pour défendre les Pèlerinages sans permission du Roy & des Evêques. » - Donnée à VERSAILLES le 7 Janvier 1686 - Registrée en Parlement de PARIS le 12 Janvier 1686 - « sous un prétexte de dévotion & de pèlerinage (à St Jacques en Galice, Notre-Dame de Lorette & autres lieux Saints.), plusieurs de nos sujets avaiet quitté leur parents contre leur gré, laissé leurs femmes et enfants sans aucun secours, volé leurs maîtres, & abandonné leurs apprentissages pour passer leur vie dans une continuelle débauche... » - Vignette royale - Affiche (50 x 40) - État B - 200/ 250 €

**26.** 1687 - PROTESTANTISME - (LOT ET GARONNE) - Ordonnance de Louis BAZIN Chevalier Seigneur de BESONS, ... Intendant en la Généralité de BORDEAUX - "Nous ordonnons que le Sieur Desinnocens rendra son Compte par devant nous, de la Recepte et Dépense par luy faite des revenus & autres effets appartenant à ceux de la Religion Prétendue Réformée, ou Nouveaux Convertis qui sont sortis du Royaume sans la permission de Sa Majesté, même des Biens et effets des Consistoires des Temples démolis..." - Fait à BORDEAUX (33) 21 Février 1687 - Exécuté la présente Ordonnance à AGEN 15 May 1687 - avec Commandement de payer du Sergent royal de la Ville d'AGEN pour un habitant d'une somme d'argent dépendante du Consistoire de MM. de la Religion Prétendue Réformée - (en partie manus.) - Vignette et lettrine - Affiche (53 x 39) - État B - 300/ 400 €

**27.** 1688 - MARSEILLE (BOUCHES-DU-RHÔNE) - "De par Messieurs les ÉCHEVINS, Protecteurs & Défenseurs des Privilèges, Franchises & Immunités de cette Ville de MARSEILLE." - "On fait savoir qu'on met aux enchères la fourniture de deux cents Boites de fontes neuves, du poids d'environ trente livres chacune, bonnes, marchandes & de recepte, à l'épreuve..." - Adjudication au profit de la Communauté, Marseille 28 Sept 1688 - (consolidation du pli) - Vignette de Marseille & Lettrine - Affiche (35 x 22) - État B - 100/ 120 €

**28.** 1689 - LILLE (59) - BATELLERIE - COMMERCE - Ordonnance concernant les "abus et désordres des Bateliers navigants en tour et chargeants marchandises pour les conduire de LILLE vers Warneston, Commines, Wervik, Menin, Courtrai, Gand..." - Fait en Conclave le 10 octobre 1689 - Vignette & lettrine - Affiche (41 x 33) - État B - 180/ 230 €

**29.** 1690 - DROIT de l'ANNUEL - "On sera averti que l'Ouverture de l'Annuel pour l'année 1691 se fera au quinziesme Novembre 1690 & continuera jusque au dernier Décembre en suivant." - Droit annuel accordé à tous les Officiers du Royaume dépendants des revenus Casuels... - Vignette royale et lettrine - Affiche (47 x 37) - État C (petite consolidation) - 80/ 120 €

**30.** 1690 - URBAIN LE GOUX DE LA BERCHÈRE, Intendant en la Généralité de MONTAUBAN (82) - Les Culottes, bas, souliers et chapeaux de soldats manquent aux trois Bataillons de Milices qui sont arrivés dans les villes de Montauban (82), Auch (32) et Molières; Ordre de les fournir incessamment - Fait à Montauban le 20 Février 1690 - Affiche (37 x 23) - État A - 120/ 180 €

**31.** 1690 - TOULOUSE (31) & Pays ALBIGEOIS (81) - NOBLESSE - "De par le Roy. Ordonnance de Louis de CRUSSOL D'UZEZ, Chevalier, Comte d'AMBOISE, Sénéchal de TOULOUSE & Pays ALBIGEOIS, pour la Convocation du BAN et Arrière-Ban." - Donné à Toulouse le 3 avril 1690 - Vignette & Lettrine - Affiche (48 x 37) - État B - 200/ 250 €



**32. 1691 - COMTAT VENAISSIN - PÉAGES du PAPE** – « État en forme et manière de percevoir les Péages du Rhône, de Mornas, Piolenc & la Palud, comm'aussi ceux de terre desdits Lieux appartenants à Notre Saint Père le PAPE, revus et corrigés par M. le Recteur du Comtat Venaissin... » (Péage du Rhône à Mornas ; Péage de la Palud par eau ; Péage de terre de Piolenc & Mornas ; Franchise pour les Habitants de la Vau de Bueire, & de la Principauté d'Orange.) – Affiche (33 x 29) – État B – 180/ 230 €

**33. 1692 - PARLEMENT DE ROUEN** - "Déclaration du Roy portant augmentation de gages aux **Commissaires ordinaires des Guerres.**" - Versailles Février 1692 - Exécuté en Parlement de ROUEN 1692 - Vignette & Lettrine - Signature manus. – Impr. par Pierre Ferrand & Julien Curant Imprimeurs ordinaires du Roy, derrière le Palais, 1692. - Affiche (55 x 45) – État B – 100/ 150 €

**34. 1692 - LANGUEDOC - (GARD) - SAINT ALEXANDRE - UZÈS** - "Les Commissaires principal & ordinaires Députés pour faire l'assiette & départements des deniers ordonnés être imposés au Diocèse d'UZÈS suivant la commission , en l'Assemblée des gens des **trois États du País du LANGUEDOC** - Avis d'imposition aux consuls du lieu de ST ALEXANDRE. Fait en l'Assiette générale tenue à UZÈS le 4 février 1692 - Vignette et Lettrine - Signatures manus. - Affiche (49 X 36) – État A – 180/ 230 €

**35. 1693 - MONTAUBAN (82) - TAILLES** - Ordre qui doit estre observé dans les logements des **PORTEURS DE CONTRAINTES, brigadiers & Archers** employez au recouvrement des Tailles - (Règlement fait par M. d'Herbigny Intendant de la Généralité de Montauban) – date manus. au verso – Affiche (43 x 37) – État A – 100/ 120 €

**36. 1693 - (GARD) - ST ALEXANDRE** - "Les Commissaires principal & ordinaire Députés pour faire l'Assiette & départements des deniers ordonnés estre imposer au Diocèse d'**UZÈS** (Vfez) suivant la commission de Nosseigneurs les Commissaires Présidents pour le Roy, en l'assemblée des gens des **trois États du País de LANGUEDOC** - Avis d'imposition aux Consuls du lieu de ST ALEXANDRE (GARD) - (détails) - Fait à UZÈS (Vfez) le dernier jour de février 1693 - Vignette du Dauphiné & lettrine - Signature manus. - Affiche (47 x 39) – État A – 150/ 200 €

**37. 1693 – MONTAUBAN (82) – CHARGE DE MAIRES** - De par le Roy, et Monseigneur **D'HERBIGNY** l'Intendant de la Généralité de Montauban - On fait savoir à tous ceux qui prétendent aux Charges de Maire les avantages et prérogatives accordés aux Maires par l'Édit de leur Création, ainsi que **gages & prix des charges.** – Fait à Montauban ce 9 Mars 1693 - Affiche (42 x 31) – État A – 100/ 150 €

**38. 1693 - (CHER) – PROCESSION A BOURGES** – « Ordonnance de par Messieurs les Trésoriers, **Chanoines & Chapitre de la Sainte Chapelle Royale de BOURGES, Seigneurs Justiciers** & de Police de cette Ville & Faubourg de Bourges **pendant 8 jours...** » - Il est ordonné à toutes les Confréries qui ont accoutumé **d'assister à la Procession du très-Saint Sacrement, avec torches, flambeaux, cierges, bâtons,** & autrement, de s'assembler jeudi prochain, en la Salle du Palais de ladite Ville – 19 May 1693 – Lettrine - Affiche (41 x 32) – Etat B – 200/ 250 €

**39. 1693 – LANGUEDOC - RIZ, POIS, FÈVES, & autres LÉGUMES** - "Arrest du Conseil du Roy, portant que le Ris, les Pois, Fèves, & autres Légumes & Grains qui seront apportez dans le Royaume, & transportez d'une Province dans une autre, seront exempts de tous droits. - 22 décembre 1693 - signature - Fait au Conseil du Roy, à Versailles - publié à **NARBONNE (11)** , par **DE LAMOIGNON Intendant de Languedoc** - Affiche (34 x 25) - État C (quelques manques) - 80/ 100 €

**40. 1694 - GUYENNE, BIGORRE (65), BÉARN (64).. - EAUX & FORÊTS** - Charles **DUMONT Seigneur et Baron de BLAIGNAC**, Conseiller du Roy, Grand Maître Enquêteur, Général réformateur des Eaux & Forêts de France au département de **GUYENNE, BIGORRE, BÉARN, SOULLE, LABOUR, & BASSE NAVARRE**" - BORDEAUX (33) 21 Juin 1694 - **Amnistie générale du Roy à tous les propriétaires des Bois taillis de la Province de GUYENNE**, qui ont coupé ledit bois sous l'âge de 10 ans, & dans lesquels ils n'ont pas laissé les Baliveaux portés par la nouvelle Ordonnance des eaux & Forêts du mois d'août 1669

- Vignette Royale – Affiche (41 x 33) - État A – 180/ 230 €

**41. 1697 - (CÔTE D'OR) - BOURGOGNE & BRESSE** - Antoine François **FERRAND** Seigneur de Villemilan.. Intendant en Bourgogne & Bresse (En-tête) - Fait à **DIJON** 4 Janvier 1697 - Ordonnance vu la requête du sieur JUSTINARD chargé par Sa Majesté du recouvrement de la Finance des 4 deniers attribués aux Greffiers alternatifs, & celles du 4e denier attribué aux anciens Greffiers des tailles..." - Vignette & lettrine - Affiche (48 x 36) – État A – 100/ 120 €

**42. 1697 - (AUDE) – « Sommaire bref des INDULGENCES et Grâces** concédées par plusieurs Pontifes, confirmées par le **Saint Père le Pape URBAIN VII**, aux Confrères et Confrèsses qui se sont enrôler de nouveau à la **Confrérie de Notre Dame d'Espérance**, fondée en l'**Église de l'Hôpital général de la Ville de PERPIGNAN (66)**, comme apert de l'Original de la Bulle donnée aux Calandes de Janvier de l'Année 1633. Nous permettons la publication des présentes indulgences, dans la Ville & Diocèse. **Donné à NARBONNE (11)** le 19 Août 1697 – **3 Vignettes** : Royale, du Clergé & Christ en Croix - Affiche (39 x 29) – Etat B – 180/ 230 €

**43. 1697 - DAUPHINÉ** - Ordonnance d'Estienne-Jean **BOUCHU** Conseiller du Roy, Intendant en DAUPHINÉ, portant **réduction de la moitié des quantités de CHANVRES** portées par l'Ordonnance du 30 Sept dernier. Défendons au sieur Parron et ses Commis, d'en exiger au delà de la moitié..." - **VALENCE (DROME)** 15 octobre 1697 - Vignette du Dauphiné & Lettrine - "**BOUCHU**" **Signature autographe** - Affiche (40 x 29) – État B – 150/ 200 €

**44. 1699 - GUIENNE** - "Félix **LE PELLETIER** Chevalier **Seigneur de LA HOUSSAYE** Intendant en la Généralité de MONTAUBAN, & Charles **DUMONT Baron de Blaignac Grand Maître des EAUX & FORÊTS** de France au Département de la GUIENNE.. pour l'exécution du jugement du 21 Sept 1696 - "Ordonnons que les **Bois & Forêts.** seront à l'avenir clos & fermés..., sauf les **bois nécessaires pour l'entretien des Forges & réparations des Bâtimens** situés sur le Territoire réuni aux **Domaines du Roy & à l'ABBAYE DE COMBE-LONGUE** par ledit jugement; Défenses aux habitants .. d'y faire aucune coupe & d'acheter aucun bois ou charbon provenant desdits Forêts..." - Fait à **MONTAUBAN** 27 mars 1699 - Vignette royale – Affiche (33 x 24) - État A - 180/ 230 €

**45. 1700 - DAUPHINÉ - FRANC-FIEFS** - "Arrest du Conseil d'État du Roy, du 16 mars 1700, qui ordonne l'exécution de la Déclaration du 9 mars 1700, pour le recouvrement des Droits d'Amortissements, Franc-fiefs & nouveaux Acquêts. - du 16 mars 1700 - ". dus à Sa Majesté par les Ecclésiastiques, Communautés séculières et régulières, Curés et Fabriques, Confréries et autres gens de Main-Morte et par les Roturiers possédant Fiefs, ou autres biens Nobles..." - Vignette & lettrine - Exécuté par **BOUCHU** Intendant en Dauphiné, à **GRENOBLE (38)** le premier jour de Juin 1700 – Affiche (50 x 37) – État A – 120/ 180 €

**46. 1700 - DAUPHINÉ - FRANC-FIEFS** - "ARREST du Conseil d'Etat du Roy, du 16 mars 1700, qui ordonne l'exécution de la déclaration du 9 mars 1700, pour le recouvrement des Droits d'Amortissements, Franc-Fiefs & nouveaux Acquêts." - & Ordonnance d'Étienne-Jean **BOUCHU** Intendant en DAUPHINÉ, Fait à **GRENOBLE (38)** 1er Juin 1700 - Affiche (49 x 37) – État A - 130/ 180 €

**47. 1701 - LANGUEDOC - CANAL DU LEZ** - "TARIF des Droits qui doivent être perçus sur le Canal du LEZ." pour le transport des marchandises & denrées qui seront Voiturées sur iceluy, suivant les articles & conventions passés avec les Consuls de **MER**, & Corps de Marchands Bourgeois de la ville de **MONTPELLIER** - Permission de Mgr **DE LAMOIGNON**, à la Marquise de SOLAS, veuve de GRAVES, de faire procéder à nouvelle publication & affiche - MONTPELLIER 16 Juin 1701 – Affiche (48 x 36) – État A - 180/ 230 €

**48. (1702) - COMTÉS D'AGENOIS & CONDOMOIS** - "De par le Roy, On fait savoir qu'en conséquence de l'Édit d'avril 1702...; il sera procédé à la **Vente & adjudication à titre d'Inféodation** & Propriété incommutable à perpétuité, de la Justice haute, moyenne & basse **des Paroisses qui dépendent du Comtés d'Aginois & Condomois**, au profit des plus offrants; ensemble des Droits de Chasse & Pêche, des droits honorifiques, & du **droit de Ban Vin**... - s'adresser chez Arnaud en son Bureau à Bordeaux - Vignette royale – Affiche (40 x 26) – État B – 100/ 120 €



39



40



41



42



43



44



45



46



47



48



49



55



50



51



52



53



54



56

**49. 1702 - BOURGOGNE & BRESSE – Antoine François FERRAND, Chevalier, Seigneur de Villemilan, Intendant en Bourgogne & Bresse** (Entête, Vignette Royale et belle Lettrine) - Fait à DIJON (21) ce 10 Janvier 1702 – « Ordonnons que tous les Forains qui ont été compris dans les Rôles de la capitation arrêtés en Bresse, Bugey & Gex, pour l'année dernière 1701 seront tirés desdits Rôles & déchargés des sommes pour lesquelles ils y ont été compris... » - Pièce signée Par Monseigneur, ROBIN - Affiche (40 x 32) – Etat B – 150/ 200 €

**50. 1702 - MONTAUBAN (82) - Arrest du Conseil d'Etat du Roy, concernant l'Affranchissement de Tailles en la Généralité de Montauban - & Ordonnance de Gaspard François LEGENDRE Seigneur de LORMOY Intendant de la Généralité de Montauban - Fait à Montauban le 16 juin 1702 – Affiche ( 43 x 37) - État A – 80/ 120 €**

**51. 1704 - DAUPHINÉ – Louis Vicomte d'AUBUSSON, Comte de La Feuillade, Duc et Pair de France, Gouverneur & Lieutenant général pour le Roy en la Province de DAUPHINÉ, Lieutenant Général des Armées de Sa Majesté, & Commandant le Corps d'Armée qui est en Dauphiné. (Entête, Vignette & Lettrine.) – « Sur la plainte qui nous a été faite par la Noblesse de la Province... Ordonnons aux Inquelins de recevoir & loger les Gens de Guerre sous les mêmes peines, & aux Officiers, Soldats & Cavaliers des Troupes, de ne loger dans les maisons des Gentilshommes sous quelque prétexte que ce puisse être. Fait à Grenoble ce 11 Février 1704. » – Impr. à Grenoble, chez A. Fremont Imprimeur du Roy, pour Monseigneur l'Intendant en la Place S. André, à l'entrée de l'Hôtel de Lesdiguières. - Affiche (44 x 30) – Etat C – 180/ 230 €**

**52. 1704 – SOISSONS (02) - ÉDIT du Roy portant Création des Offices D'INSPECTEURS AUX BOUCHERIES dans la Ville & Faubourgs de PARIS, & dans toutes les autres villes - SANSON Intendant de la Généralité de Soissons. A Soissons ce 1<sup>er</sup> mars 1704 - "Le bureau de vente est établi à SOISSONS, rue St Christophe." - Affiche ( 53 X 41) - État C – 150/ 200 €**

**53. 1704 – DAUPHINÉ & SAVOIE - POIDS & MESURES - "Arrest du Conseil d'Etat du Roy, portant que les redevables du Droit Annuel des Contrôleurs-Visiteurs des Poids et Mesures, créés par Edit du mois de janvier 1704 le payeront à la première demande qui leur en sera faite, en leur délivrant par les préposés des Certificats sur papier non timbré des sommes qu'ils auront payées... Et que les Maîtres des Coches, Carrosses & Messageries qui ont plusieurs Bureaux tant à Paris qu'autres Villes, payeront ledit Droit annuel pour chacun de leurs Bureaux... - du 15 avril 1704 - suivi d'extrait des Registres du Conseil d'Etat signé DU JARDIN - Arrest exécuté par BOUCHU, Intendant en DAUPHINÉ & SAVOYE, & des Armées de Sa Majesté en Italie, fait au Camp de la Pérouse ce 15 Juillet 1704 ) - Vignette et Lettrine -Affiche (51 x 36) - État B – 200/ 250 €**

**54. 1706 - (BOURGOGNE & BRESSE) - "Ordonnance du Roy, portant AMNISTIE en faveur des CAVALIERS, DRAGONS & SOLDATS Français qui ont déserté les troupes de Sa Majesté, à condition que dans le premier Septembre prochain ils prendront party dans celles qui sont employées dans ses Armées, & serviront pendant quatre années consécutives." Fait à MARLY (78) le 1er Juillet 1706 signé LOUIS XIV, et plus bas, CHAMILLART. - du 1 Juillet 1706 - suivi de l'Ordonnance d'Henry Jules de BOURBON, Le Prince de CONDÉ, Premier Prince de sang, Premier Pair et Grand-Maitre de France, Gouverneur & Lieutenant Général pour le Roy en ses Provinces de BOURGOGNE & BRESSE. Fait à PARIS le 8 Juillet 1706 - Vignette & lettrine – Affiche (45 x 35) - État A - 250/ 300 €**

**55. 1706 - BOURGOGNE, BRESSE, BUGEY – « Arrest du Conseil d'Etat du Roy, qui ordonne que tous les Actes et Sentences qui étaient sujets aux PETITS SCEAUX avant l'établissement du Droit d'INSINUATION, seront scellés comme par le Passé. » - du 28 Juillet 1705 – & Ordonnance de Anne PINON Seigneur-Vicomte de QUINCY, Intendant en Bourgogne, Bresse, Bugey, Valromey & Gex. Vignette et Lettrine – Souscription manuscrite – Fait à DIJON (21) le 7 Août 1706 - Affiche (46 x 32) – Etat B – 180/ 230 €**

**56. 1707 - PARIS – PHARMACIE - DÉFENSE DE DISTRIBUER DES DROGUES NON APPROUVÉES par les Docteurs en Médecine du 2 mars 1703 –« un Particulier nommé Baudot se mêlait de Chimie, distribuait des**

Drogues & des Remèdes non approuvées, quoi qu'il n'est ni Titre, ni privilège, ni qualité... » - **DE VOYER D'ARGENSON Lieutenant Général de Police** de la Ville, Prévôté & Vicomté de PARIS le 12 janvier 1707 – Affiche (50 x 40) – Etat B – 200/ 250 €

**57. 1707 – (AUDE) - PRISE DE LERIDA - Lettre du Roy à Mgr l'Archevêque et Primat de NARBONNE, pour faire chanter un TE DEUM; en action de grâces de la Prise de Lerida - à NARBONNE dans le Palais Archiépiscopal le 7 décembre 1707 – « les Troupes des deux Couronnes commandées par un prince de l'Auguste sang de LOUIS LE GRAND, & animés par sa valeur, viennent de réduire à l'obéissance de Philippe V Roi d'Espagne, une Place que nos ennemis croyaient imprenable par son heureuse situation, & par la force de ses remparts... » - Affiche (47 x 38) - État A – 200/ 250 €**

**58. 1708 - (AUDE) - "Lettre du ROY à Mgr l'Archevêque et Primat de NARBONNE, pour faire des prières publiques pour la prospérité des Armes de Sa Majesté." (au commencement de toutes nouvelles Campagnes) - 1708 - Mandement de Mr le Vicaire Général et Official Métropolitain de Mgr l'Archevêque de NARBONNE - Ordre des Églises pour les prières des 40 heures: dans la Ville de NARBONNE, dans la Ville de LIMOUX. - Vignette de l'Archevêque & Lettrine - Affiche (47 x 37) - État A – 200/ 250 €**

**59. (Vers 1710) - CANAL DU LEZ - Avis de fermeture du Canal du Lez, pour réparations, jusqu'à l'époque des retours de la foire de BEAUCAIRE - (sans date) – Affichette (23 x 29) - État A – 70/ 90 €**

**60. 1710 – CHAMPAGNE - « Édit du Roi portant suppression des Offices de Conseillers du Roi, Juges-Gardes Conservateurs des ÉTALONS de POIDS & MESURES et création de deux Offices de trésoriers & de deux Contrôleurs des gages & augmentations, créés ou à créer pour les Corps & communautés d'Arts & Métiers, tous Officiers à bourse commune dans chacune des Généralités du Royaume, aux Gages, Fonctions, Droits, Privilèges & exemption y portés. Donnée à VERSAILLES au mois de Juin 1710 – signé LOUIS XIV & PHELYPEAUX – Vignette – à CHAALONS (Châlons 51) chez de la Hire... - Affiche (53 x 40) – Etat B – 150/ 200 €**

**61. 1710 - PICARDIE & ARTOIS - "Déclaration du Roy, pour la levée du Dixième du revenu des biens du Royaume." - Donnée à MARLY (78) le 14 Octobre 1710 - & Ordonnance de Louis DE BERNAGE Seigneur de St Maurice Intendant de Justice, Police, Finance & des Troupes de sa Majesté en Picardie & Artois. - Fait à AMIENS (80) le trente novembre 1710 - Lettrine - Affiche (53 x 40) - État B – 150/ 200 €**

**62. 1711 - BAUYN (Nicolas-Prospér) Seigneur d'ANGERVILLIERS,.. Intendant en Dauphiné & Savoie, & de l'Armée de Sa Majesté sur la Frontière. (En-tête + Signature autographe) - à la Communauté d'AURIPLE - GRENOBLE 1711 - Avis de sa proportion dans la répartition de la Capitation de l'année 1711 - (petit trou comblé) – Affiche (56 x 43) - État C – 80/ 120 €**

**63. 1711 - FLANDRES & PICARDIE - COMMERCE MARITIME avec les Nations Neutres. – Arrest du Conseil d'Etat du Roy du 30 Déc. 1710. « État des Marchandises que le Roy étant en son Conseil a permis aux Nations Neutres d'apporter dans les Ports de France...» (Listes) & Ordonnance de Henry Jules DUGUAY Chevalier, Intendant de Justice, Police, & Finances de la Marine & des Galères, en Flandres & Picardie. Fait à DUNKERQUE (59) ce 19 Février 1711 – petite vignette - Affiche (46 x 31) – Etat B – 200/ 250 €**

**64. 1711 - PROVENCE – PÉAGE – « Extrait d'ordonnance de Monseigneur l'Intendant LEBRET, rendue sur le sujet du Doublement de Péage, à la requête de Messieurs les Procureurs des Gens des trois Etats du présent Pays de PROVENCE. » - Faix à AIX (13), le 1<sup>er</sup> Déc. 1711 – Grande Vignette & Lettrine – Affiche (43 x 33) – Etat A – 200/ 250 €**

**65. 1712 - 4 BULLES du PAPE CLÉMENT XI (J. Fr. Albini ; 1649-1721) – « CLEMENS PP. XI », datées de Rome Avril 1712 - en latin - Lettrines, Sceau sous papier et signature manus. - Affiche (44 x 38) - État B – 180/ 230 €**



**66. 1714 - CATALOGNE, CONFLENT & CERDAGNE – Rare affiche en Catalan** daté de **PERPIGNAN (66)**, le 20 avril 1714 à l'entête de **DON CARLES DE LA NEUVILLE** Président à mortier au Parlement de Navarre à **PAU (64)**, Intendant de la Province de « Rosseló, Conflent, y cerdanya, y dels Exercit de las dos Coronas de Catalunya » – taxe à payer pour la subsistance des Troupes à M. DESUC – Affiche (42 x 31) – Etat B – 200/ 250 €

**67. 1714 - GÉNÉRALITÉ DE MONTAUBAN – (AGNEAU PASCAL) –** Ordonnance de Jean-Baptiste Louis **LAUGEOIS**, Conseiller du Roy, Intendant en la Généralité de MONTAUBAN - Fait à **MONTAUBAN (82)** 16 Avril 1714 - Vignette - "Faisons défenses à tous particuliers & Communautés Séculières & Régulières, de tuer ni faire tuer aucun agneau, quand même ils leur appartiendraient en propre, sur les peines portées par ledit Arrest..." jusqu'à la Pentecôte. – Affiche (38 x 24) – Etat B – 100/ 150 €

**68. 1714 - BRETAGNE – «** Ordonnance de Monseigneur l'Intendant (**ROUCELLET DE GRAND-MAISON**), à Monseigneur **FERRAND** Intendant en la Province de BRETAGNE, Commissaire départi par Sa Majesté pour l'Exécution de ses Ordres en Bretagne. » - **RENNES (35)** 7 oct. 1714 - l'Ordonnance rappelle que les **Notaires royaux, Greffiers sont dans l'obligation de tenir des répertoires** de tous les actes et contrats qu'ils délivrent - "... par une opposition manifeste à la volonté du Roy, la plupart des Notaires, Greffiers se dispensent d'en tenir, dans la vue de faire périr les Droits du Roy..." - Vignette - Affiche (36 x 24) - Etat B - 100/ 150 €

### Règne de LOUIS XV - 1710 - 1715 À 1774

**69. 1715 – NORMANDIE – « DROITS SEIGNEURIAUX réservés au Domaine.** Edit du Roy, qui ordonne que les Droits Seigneuriaux dus dans les Justices & Seigneuries aliénées par le Roy, seront perçus à son profit, nonobstant l'aliénation qui en a été faite ; avec révocation de l'aliénation de Droits de Patronage y mentionnés, & C. » signé LOUIS & Phelypeaux, visa Voisin – du mois de Mai 1715 – Fait au **Parlement de ROUEN** le 18 juin 1715 – Signature autographe AUZANET - Vignette & Lettrine – Affiche (74 x 51) – Etat C – 150/ 200 €

**70. 1716 – FLANDRES – CONTREBANDE & FAUX-SAUNAGE – «** De par le ROI » – Fait à PARIS le 14 Juillet 1716 – Sa Majesté étant informée que la plus grande partie des **habitants de PLAT-PAÏS... ne sortaient** de leurs villages & des endroits où ils se sont retirés, **qu'avec des Armes... favorisant la contrebande & le faux-saunage...** (seront condamnés) à la peine de 10 Livres d'amende pour la première contravention, de cinquante pour la seconde et un mois de prison... » signé LOUIS XV & PHELYPEAUX – & Ordonnance de Christian Louis **de MONTMORENCY LUXEMBOURG, Prince de Tingry...**, **Lieutenant général de la Province de Flandres, & des Armées de Sa Majesté, Gouverneur des Ville et Citadelle de VALENCIENNES**, Commandant en Chef ladite Province – Vignette & Lettrine - Impr. à **BERGUES (59)** chez Gille Bommelaere - Affiche (55 x 43) – Etat C – 250/ 300 €

**71. 1716 - CHAMPAGNE - COMMERCE DES LAINES – «** Arrêt du Conseil d'Etat du Roy, portant Règlement pour le Commerce des Laines – du 4 août 1716 - & Ordonnance de **L'ESCALOPIER** Intendant en la Province & Frontière de CHAMPAGNE - Fait à **CHAALONS (51)** ce 31 Août 1716 – « défenses à toutes personnes d'acheter chez les Fermiers, & autres qui nourrissent les Troupeaux, les Laines des Moutons et Brebis avant qu'elles aient été tondues, à peine de nullité des ventes, & amende ... » - Vignette Royale - Affiche (33 x 25) – Etat A – 100/ 120 €

**72. 1717 - SEL & GABELLES –** "Déclaration du Roy, portant Extinction & Suppression de quatre sols pour livre sur tous les Droits des **FERMES GÉNÉRALES & PARTICULIÈRES**, établis par les Déclarations des 3 Mars 1705 & 7 May 1715. - Paris le 13 février 1717 - vignette & Lettrine - "Les dépenses extraordinaires de la Guerre ayant considérablement augmentées en l'année 1705 le feu Roy fut obligé d'établir deux sols pour livre d'augmentation sur tout le SEL qui serait vendu & débité tant dans les Greniers de vente volontaire & d'impôt des **GABELLES de France**..." - Affiche (52 x 42) - Etat A – 200/ 250 €

**73. 1717 - BOURGOGNE & BRESSE - MONNAIE D'OR –** "Arrest du Conseil d'Etat du Roy, qui ordonne que **les Louis d'or dont la refonte a été**

**ordonnée, continueront d'être reçus & payés en la MONNOIE DE PARIS** sur le pied de vingt livres, jusques & compris le dernier du présent mois de mars." - du 5 mars 1717 - Ordonnance de **DE LA BRIFFE** Marquis de Ferrières Intendant en Bourgogne & Bresse Vignette et lettrine aux oiseaux - Imprimé à DIJON - Notes manus. - Affiche (46 x 35) - Etat B – 200/ 250 €

**74. 1718 - (LOIRET) – Maîtres Teinturiers d'ORLÉANS – «** Arrest du Conseil d'État du Roy, qui permet aux Teinturiers de teindre de blanc en noir (après un bain de Racine de Noyer) les Étamines à voile & autres petites étoffes qui ne passent point au foulon & pendant trois ans. » – du 28 May 1718 – « Vu au Conseil du Roy, présentée à Sa Majesté par les Maîtres Teinturiers du Grand et Bon Teint de la Ville d'ORLÉANS (45). » - Vignette Royale et Lettrine - Affiche (46 x 36) - Etat A – 180/ 230 €

**75. 1718 – MONNAIE D'OR & D'ARGENT - BOURGOGNE & BRESSE –** "Édit du Roy pour la **Fabrication des nouvelles Espèces d'Or & d'Argent**, avec faculté de porter à la Monnaie deux cinquième en sus de Billets de l'État. » - Donné à Paris au mois de Mai 1718 - petite vignette et lettrine - Exécuté par Pierre-Arnaud **DE LA BRIFFE** Chevalier, Marquis de FERRIÈRES, Intendant en Bourgogne & Bresse - Impr. à DIJON, par J. Ressayre, seul Imprimeur du Roi, du Parlement & de la Ville, à la Minerve. - Affiche (48 x 38) - Etat B (marges réduites) – 180/ 230 €

**76. 1719 - MONTAUBAN (82) - Arrest du Conseil d'Etat du Roy,** concernant **les anciens Consuls** de la Généralité de Montauban, qui sont en demeure de rendre leurs comptes ou d'en payer le reliquat - 1719 - LANGEAIS Chevalier, Intendant – Affiche (48 x 39) - Etat A – 80/ 120 €

**77. 1719 - DAUPHINÉ - Ordonnance de BOUCHER Seigneur d'ORSAY Intendant en Dauphiné -** Fait à **GRENOBLE (38)** le 25 Janvier 1719 - sur l'Arrest du Conseil d'Etat du Roy, pour accélérer le recouvrement des restes de la Capitation des années précédentes. - Vignette du Dauphiné et Lettrine aux oiseaux - Impr. à **GRENOBLE** – Affiche (54 x 42) - Etat B – 100/ 150 €

**78. (AVEYRON) - ÉLECTION DE MILLAU (12) – «** De par le Roy, Jean-Baptiste Louis **LAUGEOIS**, Conseiller du Roy, Intendant en la Généralité de MONTAUBAN » « Avons fixé le Prix des Denrées (Pain, Vin, Viande, Bois & autres) pour les Lieux d'Étape (des Gens de Guerre), pendant les mois de Janvier, Février & Mars prochain savoir : **Pour la Ville de MILLAU, de ST-AFFRIQUE, de NANT, de CORNUS, pour ST SERNIN (SUR RANCE), Pour VEZINS, Pour LA CLAUX, pour ESPALION,...** » - Fait à **MONTAUBAN (82)** le 15 Décembre 1719 – Vignette Royale - Affiche (48 x 39) – Etat B – 200/ 250 €

**79. 1721 - GÉNÉRALITÉ DE MONTAUBAN - (COMPAGNIE DES INDES) –** "Arrest du Conseil d'Etat du Roy, portant que tous les **NOTAIRES & TABELLIONS** seront tenus de fournir dans un mois des Extraits de tous les Contrats, tant d'acquisitions que de constitutions, & autres Actes translatifs de Propriété,... passés depuis le 1er juillet 1719 jusqu'au dernier décembre 1720... - "L'intention de Sa Majesté a été de connaître le montant de toutes les différentes Créances portées par **ces Effets, tant sur Sa Majesté que sur la Compagnie des INDES** pour y pourvoir en connaissance de cause..." - 1721 - Vignette - Exécuté par Louis **DE BERNAGE** Seigneur de St Maurice.. Intendant en la Généralité de MONTAUBAN – Affiche (48 x 38) - Etat B – 120/ 180 €

**80. 1721 - GRAINS - Arrest..** portant défenses de faire sortir les Grains hors du Royaume; Et exemption de Droits pour les Grains, Farines & Légumes qui seront transportés d'une Province du Royaume dans une autre Province du royaume. - suivi de l'ordonnance de BERNAGE Seigneur de St Maurice Intendant de MONTAUBAN (82) – Affiche (48 x 39) - Etat A – 150/ 200 €

**81. 1721 - SAÔNE & LOIRE - Diocèse de CHALON –** "Noms de Messieurs les CHANOINES, Curés, Prêtres et autre Ecclésiastiques du diocèse de CHALON, qui sont morts depuis la dernière retraite de l'année 1721... (16 Noms). On aura soin de mettre cette feuille dans chaque Sacristie. - Impr. à CHALON, Chez C. De Saint.. - (consolidations du pli) – Affiche (39 x 27) - Etat B – 80/ 120 €



78



79



80



81



82



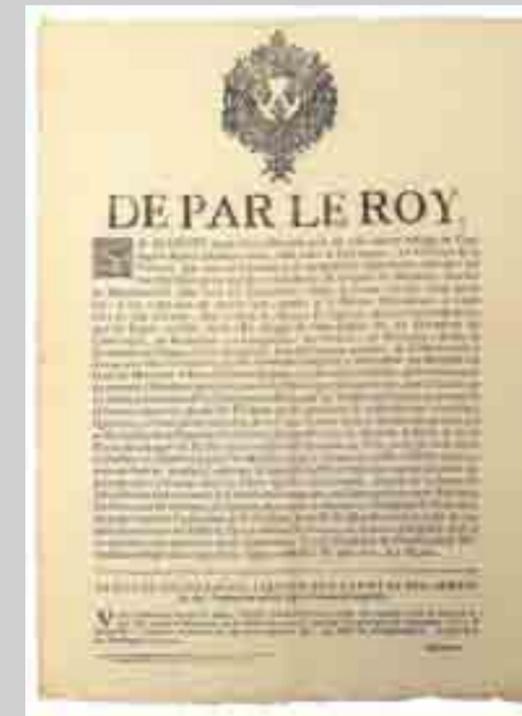
83



84



85



86



87



88



89



90



91



92



93



94



95

**82. 1721 - GÉNÉRALITÉ DE BORDEAUX** - "Arrest du Conseil d'Etat du Roy, portant prorogation du Visa des Contracts, Papiers & autres Effets, ordonné par l'arrêt du 26 Janvier 1721." - du 18 May 1721 - Ordonnance de **BOUCHER** Seigneur Desgouttes, Hebecourt, Intendant en la Généralité de BORDEAUX - Vignette et Lettrine fleurie - Affiche (41 x 32) - Etat B - 100/ 150 €

**83. 1721 - (LA PESTE en PROVENCE) - Palais Épiscopal de CHALON** 15 Juillet 1721 - FRANÇOIS Evêque et Comte de CHALON demande des aumônes pour secourir la Province de Provence, affligée du Fléau de la contagion, et d'une extrême misère. - (quelques manques) - Affiche (42 x 34) - Etat B - 200/ 250 €

**84. 1721 - MONNAIES D'OR & D'ARGENT** - Arrest du Conseil d'Etat du Roy, concernant les anciennes Espèces & Matières d'OR & d'ARGENT - 16 septembre 1721 - suivi de l'ordonnance de BERNAGE Seigneur de St Maurice Intendant de MONTAUBAN (82) - Affiche (48 x 38) - Etat A - 180/ 230 €

**85. 1722 - ÉTAT DU PAPE - Affiche programme de L'UNIVERSITÉ D'AVIGNON (83) à l'en-tête d'INNOCENT XIII** (Michel Ange Conti) PAPE de 1721 à 1724 & du Roi LOUIS XV (Liste de Professeurs en Théologie, Jurisprudence, Médecine, Philosophie - du 11 Novembre 1722 - Texte en Latin, Belle Vignette de l'Université d'Avignon - Impr. à AVIGNON (Avenione), chez François Mallard Libraire et Imprimeur de l'Archevêché et de l'Université. 1722 - Affiche (74 x 39) - Etat B - 200/ 250 €

**86. 1722 - LANGUEDOC - Levée des LIGNES DE LA PESTE - BLOCUS DU GEVAUDAN** - "De par le ROY. Sa Majesté étant bien informée qu'il ne reste aucun vestige de Contagion depuis plusieurs mois, tant dans le Gévaudan, les Cévennes & le Vivarés (Vivarais), que dans la Provence.... Sa Majesté, de l'Avis de Mr le Duc d'ORLÉANS Régent, a ordonné, qu'à commencer du premier Décembre prochain, toutes les dites Lignes seront levées ; que la Garde qui s'y faisait à l'occasion de la Contagion cessera... ; à l'exception de la Ligne formée autour de MENDE (48), de celle qui a été établie dans l'intérieur du COMTAT sous les ordres du sieur de JOSSAUD, & de la partie de la ligne du RHÔNE... Fait à Versailles le 19 Nov. 1722....» LOUIS XV & LE BLANC & Ordonnance du Duc de ROQUELAURE, Lieutenant Général des armées du Roy, Commandant en Chef dans la Province de LANGUEDOC - Fait à MONTPELLIER (34) le 30 Novembre 1722 - Vignette & lettrine - Impr. à Montpellier, de l'Imprimerie de Jean MARTEL, 1722 - Affiche (47 x 35) - Etat A - 300/ 350 €

**87. 1723 - DAUPHINÉ - OFFICE DE MAIRE** - "Arrest du Conseil d'Etat du Roy, qui Règle la forme en laquelle les Acquéreurs des Offices de Maire, créés & rétablis par l'Édit du mois d'Août 1722 doivent être reçus et installés." - Ordonnance de **BOUCHER** Seigneur d'ORSAY Intendant en Dauphiné - Fait le 5 mars 1723 - Vignette du Dauphiné et Lettrine aux oiseaux - Impr. à GRENOBLE (38) - Affiche (56 x 43) - Etat B - 150/ 200 €

**88. (1719) - GÉNÉRALITÉ DE LA ROCHELLE (17)** - « Arrest du Conseil d'État du Roy , qui ordonne que les Receveurs Généraux des Finances, des Domaines, & autres Comptables seront tenus, dans six mois, de faire convertir en Quittances Comptables les Récépissés des Caissiers du Trésor Royal, sur l'exercice 1720, & Exercices antérieurs... » - du 26 Février 1723 - Exécuté par Jean-Jacques AMELOT DE CHAILLOU Intendant en la Généralité de la ROCHELLE. Fait à La Rochelle le 13 mars 1723 - Vignette royale - Affiche (47 x 36) - Etat B (Mouillures) - 100/ 150 €

**89. 1723 - BOURGOGNE & BRESSE** - Arrest du Conseil d'État du Roy, qui proroge jusqu'au premier Octobre prochain... le délai de trois mois accordé... pour le Contrôle, Insinuation & Sceau et Actes & Jugements qui n'ont point été contrôlés, insinués & Scellés dans les délais prescrits par les Règlements;... - du 11 may 1723 - Ordonnance de DE LA BRIFFE Intendant en Bourgogne & Bresse - Impr. à DIJON (21) - Vignette Royale aux anges - Affiche (47 x 37) - Etat A - 150/ 200 €

**90. 1723 - MONNAIE D'OR - BOURGOGNE & BRESSE** - "Arrest du Conseil du Roy, concernant les Espèces d'OR." - Fait au Conseil d'Etat du Roy, à MEUDON (92) le 5 Août 1723, signé PHELYPEAUX - Belle vignette royale

et lettrine - Exécuté par Pierre-Arnaud DE LA BRIFFE Chevalier, Intendant en Bourgogne & Bresse - Impr. à DIJON, chez l'Imprimeur du Roy. 1723 - Affiche (48 x 36) - Etat A - 250/ 300 €

**91. 1723 - CHAMPAGNE - COMPAGNIE DES INDES - CAFÉ** - « Arrest du Conseil d'Etat du Roy, pour la prise de possession par la Compagnie des Indes du Privilège de la Vente exclusive du Café, sous le nom de Pierre Le Sueur, à commencer au premier Novembre 1723. » - du 12 Octobre 1723 - & Ordonnance de L'ESCALOPIER Intendant et Commissaire en la Province & Frontière de CHAMPAGNE. » - Vignette & Lettrine - Affiche (43 x 34) - Etat B - 300/ 400 €

**92. 1724 - (ARIÈGE) - "Arrest du PARLEMENT DE TOULOUSE**, du 13 juin 1724, qui déclare communs avec le Sieur Ribaute les arrêts ci-devant rendus sur le fait de PÂTURAGES, ... défense à tous particuliers habitants & bien tenants de PAMIERS, VILLENEUVE, MONTAUT (09), & autres lieux circonvoisins, qui n'ont point d'alivrement en terres labourables, de tenir aucune sorte de Bestiaux, à peine de 50 livres d'amende, & c." - Vignette Royale - De l'Imprimerie de Larroire, Imprimeur du Roi, à PAMIERS (09) - Affiche (47 x 38) - Etat C (quelques manques) - 90/ 120 €

**93. 1725 - ARTS & MÉTIERS** - « Edit du Roy, portant Création de Maîtrises d'Arts & Métiers dans toutes les Villes du Royaume, à l'occasion du Mariage du Roy » - Données à VERSAILLES au mois de Juin 1725 - Enregistré (au Parlement de Paris) le 8 Juin 1725 - Vignette - Affiche (51 x 39) - Etat B - 200/ 250 €

**94. 1725 - FLANDRES - MARIAGE DU ROI** - "Édit du Roy, portant Création de Maîtrises d'ARTS & MÉTIERS dans toutes les Villes du Royaume, à l'occasion du Mariage du Roy." - Ordonnance d'Antoine-François MELIAND Intendant en Flandres - Fait à LILLE le 28 juin 1725 - Vignette & Lettrine - Impr. à LILLE (59) - Affiche (52 x 40) - Etat B - 200/ 250 €

**95. 1725 - FLANDRES** - Édit du Roy, portant que le Denier de la Constitution (des Rentes) sera & demeurera fixé à raison du denier Vingt du Capital." - Ordonnance d'Antoine-François MELIAND Intendant en Flandres - LILLE 28 juin 1725 - Vignette & Lettrine - Impr. à LILLE (59) - Affiche (52 x 39) - Etat B - 120/ 180 €

**96. 1725 - GÉNÉRALITÉ DE LA ROCHELLE** - Arrest du Conseil d'État du Roy, au sujet de la levée du Cinquantième du revenu des Maisons des Ville & Faubourgs du royaume & pour celles de la Campagne. - Ordonnance d'AMELOT DE CHAILLOU Intendant en la Généralité de la ROCHELLE - petite vignette - LA ROCHELLE (17) 3 Novembre 1725 - Affiche (32 x 41) - Etat A - 100/ 150 €

**97. 1726 - CHAMPAGNE - CORPORATIONS** - Arrest du Conseil d'Etat du Roy, qui enjoint à tous greffiers des Présidiaux, Bailliages, sénéchaussées & autres Justices... de fournir à Jean Grillau, des États d'eux certifiés véritables, contenant le nombre des Maîtres qui composent les différentes Communautés de Marchands & d'Arts & Métiers en Jurande, sous peine de suspension de leurs Officies, Maîtrises ou Commissions, & C." - Du 11 Déc. 1725 - Ordonnance de L'ESCALOPIER Intendant en la Province & Frontière de CHAMPAGNE - Fait à CHAALONS (51) ce 5 Février 1726 - Vignette et Lettrine - Affiche (42 x 33) - Etat A - 150/ 200 €

**98. 1726 - TOULOUSE (31)** - « Arrêt de la Cour de Parlement de Toulouse, des 16 Avril 1723. 30 Mars 1724. & 27 Mars 1726. Portant Règlement pour les Travaux des Vignes & des Terres. » - Vignette - Affiche (72 x 47) - Etat C - 150/ 200 €

**99. 1726 - CINQUANTIÈME EN NATURE DE FRUITS** - "Déclaration du Roy, qui révoque la Levée du Cinquantième en nature de fruits." - Donnée à Versailles le 21 juin 1726 - Vignette et Lettrine - Grand Cartouche - "... ayant examiné les moyens par lesquels nous pourrions soulager nos Sujets dans le Recouvrement de cette Imposition, Nous avons jugé qu'elle serait moins onéreuse si la levée en était faite en argent..." - Affiche (48 x 38) - Etat B - 120/ 180 €



**100. 1727 - (AISNE) – « de par Messieurs LES MAYEUR ET ÉCHEVINS, Juges Civils, Criminels & de Police, Faubourgs & Banlieue de SAINT-QUENTIN (02) – Vignette & Lettrine - Fait & arrêté en la Chambre du conseil, le 28 Février 1727 – suite au décès d'un particulier, les Héritiers demandant à continuer l'Office de Mesureurs aux Grains, & Charbons, Emballeurs de Laines, Foiniers, & Déchargeurs de Vins de la Ville de St-Quentin. Suite à des fraudes, « à l'avenir, il ne sera donné ni accordé aucune survivance à telle personne, ni sous tel prétexte que ce soit pour les Offices de Mesureurs aux Grains & Charbon, Déchargeurs de Vin, Emballeurs de Laines, Peseurs de foin & paille de cette Ville... » - Affiche (50 x 40) – Etat A – 200/ 250 €**

**101. 1727 – HÉRAULT – (PROTESTANTISME) – « De par le Roy, INSTRUCTION, sur ce qui doit être observé pour l'Exécution des Déclarations du Roy des 13 Décembre 1698, 16 Octobre 1700, & 14 May 1724. Concernant l'Éducation des Enfants des Nouveaux Catholiques, conformément aux Ordres de Sa Majesté, à nous adressés par la Lettre de M. le Comte de SAINT-FLORENTIN, du 12 Décembre 1726 » - Fait à MONTPELLIER (34) le 1<sup>er</sup> Avril 1727 – Vignette Royale et Lettrine – Affiche (47 x 34) – Etat B – 200/ 250 €**

**102. 1727 - ALSACE – « Ordonnance du Roy, contre les DÉSERTEURS & contre ceux qui séduisent les soldats pour les engager à désertir. » - du 30 Mars 1727 – suivi de l'Ordonnance de DE HARLAY Comte de Cely, Intendant en Alsace. Fait à STRASBOURG (67) le 10 Avril 1727 - Vignette Royale – Affiche bilingue (62 x 41) – Etat B – 200/ 250 €**

**103. 1727 - BOURGOGNE & BRESSE - EFFETS DUS À SA MAJESTÉ - Arrest du Conseil d'État du Roy qui permet d'acquérir les maîtrises restantes à vendre, partie en Effets dus par Sa Majesté. - du 10 juin 1727 - " Le Roy ayant chargé le Sr Hermant du recouvrement du Droit de Confirmation dû à Sa Majesté à cause de son avènement à la Couronne et de la vente des Maîtrises ... ayant par le même Arrêt permis, aux Officiers, Marchands et Négociants et aux Arts et Métiers ... d'en payer partie en Effets..." - Ordonnance de DE LA BRIFFE Intendant en Bourgogne & Bresse, DIJON (21) 23 juin 1727 - Vignette & Lettrine royales - Impr. à DIJON – Affiche (48 x 36) – Etat A – 200/ 250 €**

**104. 1727 - ORLÉANAIS – BOUCHERIE – « De par le Roy, son altesse Sérénissime, et M. le Lieutenant Général de Police d'ORLÉANS (Entête, Vignette & Lettrine) – « ... Que le prix des Bestiaux étant diminué dans les Foires & Marchés, il était juste que le public se sentit de cette diminution par une nouvelle Taxe ; Et que pour la faire avec équité, il estimait qu'il y avait lieu de mander quelques Marchands de bestiaux, & d'entendre le Maître & les Jurés de la Communauté des BOUCHERS ... » (Détails du prix de la viande de Bœufs, veaux, moutons. ) - Donnée et arrêté en la Chambre du Conseil de la Police d'ORLÉANS, le 9 Août 1727 - Affiche (50 x 39) – Etat A – 200/ 250 €**

**105. 1727 - LANGUEDOC – « Arrest du Conseil d'État du Roy, qui réitère les défenses... de fabriquer aucunes EAUX-DE-VIE DE MARC DE RAISIN. » - 21 nov. 1727 - pour prévenir les abus & pour maintenir la pureté du commerce qui se fait des Eaux-de-Vie de pur Vin..." – « Ordonnance de Louis Basile DE BERNAGE, Seigneur de Saint Maurice, Vaux, Chassy, Intendant de Languedoc - Vignette & lettrine - Impr. à MONTPELLIER (34), chez François Rochard -- Affiche (45 x 35) - État B (petites consolidations) – 80/ 100 €**

**106. 1728 - PARLEMENT de ROUEN (76) - Déclaration du Roy, concernant les ÉVOCATIONS (Acte par lequel le Roi déclarait se réserver la connaissance d'une chose) - "L'usage des Évocations, sur les parentés et alliances, a souvent servi de prétexte aux plaideurs, pour prolonger les procès..." - Impr. à ROUEN - Signature manus. – Affiche ( 51 x 39) - État C – 100/ 150 €**

**107. 1728 - FLANDRES - "Édit du Roy. Qui ordonne que les DROITS SEIGNEURIAUX dus dans les Justices & Seigneuries aliénées par le Roy, seront perçus à son profit, nonobstant l'aliénation qui en a été faite." Donnée à MARLY le 18 janvier 1728 - Ordonnance d'Antoine-François MELIAND Intendant en Flandres, Fait à LILLE (59) le 25 avril 1728 - Vignette & Lettrine – Affiche (62 x 47) - État A – 180/ 230 €**

**108. 1728 - PARLEMENT DE BORDEAUX (33) 9 Juin 1728 - "Arrest de la Cour du parlement de Bordeaux, qui fait défenses à toute sorte de personnes**

de couper aucune sorte de Bois dans les Biens d'autrui, d'y Chasser, & d'y faire paître aucune sorte de Bétail." - (détails) – Vignette royale - Impr. à BORDEAUX, chez Lacornée - Affiche (53 x 42) - État C – 100/ 120 €

**109. 1728 - CHAMPAGNE – « LIBERTÉ DU COMMERCE SUR LES CÔTES D'AFRIQUE » - « Arrêt du Conseil d'état du Roy, portant Règlement des Marchandises que les Négociants du Royaume pourront tirer de HOLLANDE & du NORD pour le Commerce de GUINÉE. » - du 7 Septembre 1728 – suivi de l'Ordonnance de L'ESCALOPIER, Intendant de Champagne – Vignette & lettrine – Affiche (41 x 31) – Etat B – 250/ 300 €**

**110. 1729 – LANGUEDOC – PROTESTANTS – « De par le ROI – Ordonnance du 1<sup>er</sup> Février 1729 en forme d'instruction sur ce qui doit être observé... concernant l'Éducation des enfants des NOUVEAUX CONVERTIS – « Nous enjoignons aux Maîtres et Maitresses d'Ecoles... de veiller avec la plus grande exactitude qu'ils n'ont fait par le passé à l'exécution des intentions de Sa Majesté, concernant l'Education des Enfants des Nouveaux convertis... seront tenus d'assister aux dites Ecoles tous les jours, & aux Messes & Instruction dans la Paroisse. » Fait à NARBONNE (11) le 1<sup>er</sup> Février 1729 – Signé de BERNAGE – Vignette – Impr. à MONTPELLIER (34) chez Rochard - Affiche (57 x 44) – Etat B – 300/ 350 €**

**111. 1729 - DAUPHINÉ - Ordonnance du Roy pour régler l'Ordre, et ce qui doit être dorénavant observé en délivrant les CONGÉS ABSOLUS aux CAVALIERS, DRAGONS, & Soldats de ses troupes, à l'expiration de leurs engagements limités. - du 10 mars 1729 - Ordonnance de Gaspard DE GROLLIER Seigneur de Serviere et de Grandpré Ordonnateur des Guerres en Dauphiné - Impr. à Grenoble – Affiche ( 59 x 43) – État B – 120/ 180 €**

**112. 1729 - DAUPHINÉ - "Arrest de la Souveraine Cour de Parlement, Aydes et Finances du Dauphiné. du 3 sept 1729. portant augmentation des Droits & Vacations des Châtelains des Communautés de la Province; & permission auxdits Châtelains de taxer à proportion leurs Secrétaires-Greffiers." - Vignette et Lettrine - Imprimé à Grenoble – Affiche (47 x 35) – État A – 100/ 150 €**

**113. 1730 - FLANDRES – DOUANE - DRAPERIES & ÉTOFFES PROHIBÉES - "Arrest du Conseil d'Etat du Roy, portant Règlement pour la Visite & MARQUE DES ÉTOFFES de Draperie dans les Bureaux des Fermes." - du 4 Déc. 1725 - & Ordonnance de Julien-Louis Bidé, Chevalier, Seigneur de Granville, Intendant en Flandres, Fait à LILLE (59) Le 25 Avril 1730 – De L'Imprimerie de C. M. Cramé, Imprimeur Ordinaire du Roy. - Affiche (47 x 35) – État A – 200/ 250 €**

**114. 1731 - PROVENCE - PESTE & CONTREBANDE - Le Marquis de CAILUS Lieutenant-Général des Armées du Roi, en Provence ordonne que les Marchandises de contrebande et autres effets venant de lieux suspects ou autres qui ont servi à des PESTIFÉRÉS soit déclarés et brûlés sur le champ - Ce commerce est la cause de la durée de la Contagion..." - Fait à FRIGOLET 25 fév. 1731 - Impr. à AVIGNON (84) -- Affiche ( 59 x 44) – Etat B (Mouillure) – 200/ 250 €**

**115. 1731 - DAUPHINÉ - ENFANT ABANDONNÉ & FILLE DEBAUCHÉE – Requête fait au en Parlement le 21 Mai 1731 par VIDAUD Procureur Général du Roy – «Le nombre des enfants exposés est si grand, qu'à peine le revenu de l'Hôpital général de Grenoble peu suffire pour fournir à l'entretien de ces Enfants abandonnés ...Permission au Syndic de l'Hôpital général de GRENOBLE de faire conduire les filles étrangères trouvées enceintes, ou accouchées dans la Ville & Banlieue de GRENOBLE (38), dans leur lieu de naissance ; et enjoint à leurs parents & à défaut de Parents, aux Consuls... de prendre soin des enfants... » – Vignette du Dauphiné - Affiche (49 x 37) – Etat A – 180/ 230 €**

**116. 1731 - DROITS sur le PAPIER & PARCHEMIN TIMBRÉS - Arrest du conseil d'État du Roi, qui ordonne que les Receveurs des Tailles seront tenus de délivrer aux Collecteurs d'icelles, des quittances en papier timbré.. - du 11 Sept 1731 – & Ordonnance de Pierre PAJOT Intendant & Commissaire en la Généralité de MONTAUBAN – Vignette Royale - Affiche (59 x 44) – État A – 150/ 200 €**



115



116



117



118



119



120



121



122



123



124



125



126



127



128



129



130



131

**117. 1732 - ALSACE - HABITS DE SOLDATS** - "Arrest du Conseil d'Etat du Roy, qui défend l'entrée dans le Royaume, des vieux habits de Soldats, & autres de Fabrique étrangère." - du 11 mars 1732 - Exécuté par **FEYDEAU** Chevalier **Seigneur DE BROU, Montereau, Faulyonne, Maison rouge** & autres lieux, Conseiller d'Etat, Intendant en **ALSACE** - Vignette et Lettrine - (Consolidation du pli) - Affiche (34 x 42) - Etat B - 100/ 150 €

**118. 1732 - ROUSSILLON & Pays de FOIX** - « Prosper-André **BAUYN** Seigneur de Jallais.. Intendant de la **Province du Roussillon & du Pais de Foix.** » - Main levée de la défense à l'Économiste du **Prieuré de CORNEILLA de CONFLENT**, & au Sieur **Marquis de BLANES** de continuer la perception des **Droit de LEUDE** qui se lèvent à **VILLEFRANCHE, à BOULE, ESTAGEL, ILLE, MILLAS & PEZILLA..**" - Fait à **PERPIGNAN (66)** 12 Avril 1732 - Affiche (46 x 35) - Etat B (Mouillures) - 200/ 250 €

**119. 1732 - DAUPHINÉ - DROIT DE PÉAGE** - "Arrest du Conseil d'Etat du Roi du 23 Septembre 1732 concernant **les droits de PÉAGE de la Terrasse.**" - "... Le Sieur de Simiane, Seigneur de la Terrasse du Dauphiné, se prétendant en droit de percevoir des **droits de péage sur la rivière d'Isère** et par terre dans l'étendue de la dite Seigneurie..." - Vignette du Dauphiné - Imprimé à **GRENOBLE** - Affiche (46 x 60) - Etat A - 150/ 200 €

**120. 1732 - BOURGOGNE** - - Arrest du Conseil d'Etat du Roy pour la **Prise de possession du Bail des FERMES-Générales unies**, sous le Nom de Maître **NICOLAS DESBOVES**, pendant six années... pour les **Grandes & Petites Gabelles**, Cinq grosses Fermes, Papier & Parchemin timbrés des Provinces où les Aydes ont cours, & autres Droits..." - Ordonnance d'**HOULLIER** Avocat en Parlement Subdélégué Général de l'intendance du Comté de **BOURGOGNE** - Fait à **BESANÇON (25)** le 11 Octobre 1732 - (petite déchirure d'affichage sans manque) - Affiche (53 x 38) - Etat A - 180/ 230 €

**121. 1732 - DAUPHINÉ - DESTRUCTION DES LOUPS** - « De par le Roy. On fait savoir aux Habitants des Villes, Bourgs & Communautés de la Province du DAUPHINÉ, que **ceux qui auront tué des Loups, & qui en apporteront les Têtes à Monseigneur l'Intendant en son Hôtel de Grenoble**,... il leur sera payer sur le champ, savoir : pour chaque vieux loup ou louve douze livres. Pour chaque jeune Loup... six livres. Et pour chaque louveteau dont une louve se trouverait pleine lorsqu'elle sera tuée, aussi six livres... fait ce 15 Décembre 1732 - Vignette et Lettrine - Affiche (49 x 37) - Etat D (Manque de papier hors texte) - 150/ 200 €

**122. 1733 - « MÉDECINS**» - « Arrêt de la Cour de **Parlement de ROUEN**, qui prescrit les formalités à observer par tous les Docteurs & Licenciés des Facultés du royaume, pour l'exercice de la Médecine dans les lieux où il n'y aura ni Université, ni Agrégation. » du 27 Juin 1733 - Impr. à **ANGERS (49)**, chez la Veuve Olivier Avril - Vignette Royale & Lettrine - Affiche (48 x 37) - Etat A - 250/ 300 €

**123. 1733 - TAPISSERIES** - Lettres Patentes du Roy, portant **Règlement pour la Teinture des Laines** destinées à la fabrique des Tapisseries, avec l'Instruction sur le Débouilli desdites Laines." - Données à **COMPIÈGNE (60)** le 7 juillet 1733 - Affiche (47 x 39) - Etat A - 150/ 200 €

**124. 1733 - DAUPHINÉ** - « Jean-Antoine **JOMARON**, Conseiller du Roy, Trésorier de France.. de la Généralité de **GRENOBLE**, Commissaire départi par sa Majesté pour l'Exécution de ses ordres en Dauphiné... & de l'**Armée de Sa Majesté en Italie.** » (En-tête + **Signature** autographe) Répartition de la **Capitation de 1734** pour la Communauté de **TULLINS (ISÈRE)** - **GRENOBLE** 26 octobre 1733 - Vignette & lettrine - Affiche (60 x 46) - Etat A - 150/ 200 €

**125. 1733 - FLANDRES** - « **Ordonnance du Roi concernant les MILICES** - du 12 Novembre 1733 - Il sera levé dans les Provinces et Généralités du Royaume, **trente nouveaux Bataillons de Milice de 684 hommes** chacun, pour, avec les 93 Bataillons qui sont actuellement sur pied, faire leur nombre de 123 Bataillons... chaque Bataillon sera composé de douze Compagnies & chacune d'un Capitaine, un Lieutenant... » signé **LOUIS XV & BAUYN** - Vignette - Impr. à **LILLE (59)** chez Crame - Affiche (62 x 46) - Etat B - 120/ 180 €

**126. 1734 - DAUPHINÉ** - (**Levée du Dixième**) - "Arrest du Conseil d'Etat du Roy, qui nomme des Commissaires du Conseil, pour examiner les oppositions qui pourront être formées à l'exécution des Rolles qui seront arrêtés au Conseil,... pour la **levée du Dixième des Biens**..." - 19 Janvier 1734 - suivi le l'Ordonnance de **JOMARON** Commissaire départi par Sa Majesté pour le Dauphiné - Vignette du Dauphiné - Affiche (48 x 37) - Etat A - 80/ 100 €

**127. 1734 - LANGUEDOC** - Ordonnance du 9 mars 1734 pour faire assembler **Six Bataillons de MILICE de LANGUEDOC** - Ordre de Louis-Basile **DE BERNAGE** Seigneur de St Maurice, Vaux, Chassy... Intendant de Languedoc - aux Miliciens de **St ANDRÉ, et LA GARRIGUE au Diocèse de LODÈVE (34)**, de se rendre à Montpellier pour servir dans une des 12 Compagnies du **Bataillon de CALVISSON.** - Impr. à **MONTPELLIER**, chez François **ROCHARD** - Petite vignette & lettrine - Affiche (39 x 26) - Etat A - 120/ 180 €

**128. 1734 - FLANDRES** - « **Ordonnances pour les PASSEPORTS DE GUERRE**, des 12 Mai & 1<sup>er</sup> Août 1734 - « De par le ROI - Sa Majesté a jugé à propos, suivant ce qui s'est pratiqué dans les dernières Guerres, de faciliter tant à ces sujets qu'à ceux de l'Empereur & de l'Empire, les moyens de vaquer à leurs affaires particulières et de voyager librement... » - signé **LOUIS XV & BAUYN** - Vignette - Impr. à **LILLE (59)** chez Crame - Affiche (95 x 45) - Etat B - 200/ 250 €

**129. (1735) - « RÉGIMENT D'HAINAULT INFANTERIE** - (1735 : Date manus. Au verso) - **Affiche d'enrôlement** - « De par le Roy, Monseigneur le **Duc de ROCHECHOUART, Pair de France**, Premier Gentilhomme de la chambre, grand d'Espagne, **Colonel du Régiment de MORTEMART**, fait à savoir, que tous ceux qui voudront rendre parti dans son régiment, n'ont qu'à s'adresser à Monsieur De Blancheviennne Officier qui leur donnera toutes satisfactions. Les jeunes gens de bonne famille seront libres de se retirer , s'ils viennent sans prendre d'engagement ; ceux qui en auront pris, en faisant un homme de leur taille à leur place... » - Affiche (48 x 36) - Etat C (défauts aux plis) - 250/ 300 €

**130. 1735 - AMIENS (80)** - Placard mortuaire de Mr Nicolas **DELEPEAUX**, à son décès **Marchand Teinturier & Bourgeois** de cette Ville d'**AMIENS**, le 10 novembre 1735 - Vignette mortuaire - Affiche (41 x 53) - Etat A - 80/ 120 €

**131. 1736 - TOULOUSE (31)** - "VIRGINI DEIPARAE SINE LABÉ CONCEPTAE positiones ex utroque jure" - Programme de thèse pour une licence de Droit pour Jean-François **DE TURLE LARBREPIN** de **TOULOUSE** - En latin - Vignette à la vierge et l'enfant - Imprimé à Toulouse, chez J. P. Robert - Affiche (47 x 38) - Etat C - 80/ 120 €

**132. 1736 - (SARTHE) "CONCLUSIONES ETHICAE"** - Acte public pour la Thèse de **RICHARD DE BOUTIGNY**, au Collège et Séminaire de **CENOMENSIS (LE MANS 72)** - en latin - Belle vignette gravée "JÉSUS MARIA" - (consolidations des plis) - Affiche (47 x 35) - Etat C - 100/ 150 €

**133. 1736 - PARIS** - "De par les Prévôts des Marchands et Échevins de la Ville de **PARIS**. Concernant les Voitures & la décharge des Terres, Gravois & Décombres, provenant des **foilles & démolitions** faites dans cette Ville & dans les Fauxbourgs." signé **TAITBOUT** - Du 23 mars 1736 - Vignette de Paris & Lettrine - Impr. **MERCIER** rue S. Jacques, au Livre d'Or - (consolidations) - Affiche (48 x 34) - Etat C - 150/ 200 €

**134. 1736 - DAUPHINÉ** - « Déclaration du Roi concernant la forme de **tenir les REGISTRES DES BAPTÊMES, MARIAGES, sépultures, Vestures, Noviciats, Professions, des extraits qui en doit être délivrés** » - Données à **VERSAILLES** le 9 Avril 1736 - « **Dans chaque paroisse** de notre Royaume il y aura deux registres qui seront réputés tous deux authentiques... dans les actes de baptême il sera fait **mention du jour de la naissance**... tous les actes sont écrits en Français... » - Vignette - Impr. à **GRENOBLE (38)**, chez la Veuve Giroud, au Palais. - Affiche (85 x 54) - Etat B - 180/ 230 €



132



133



134



135



136



137



138



139



140



141



142



143



144



145



146



147



148



149



150

**135. 1736 - VALRÉAS (84) - ÉTAT DU PAPE** – « Règlement pour la Ville de VAULREAS et Communautés de l’Enclave. au Sujet de l’Abonnement . » « **Philippe BONDELMONTI**, Chevalier de l’Ordre de St Jean de Jérusalem, Vice-Légat & Gouverneur en cette Ville & Légation d’Avignon, & Surintendant général des Armes de Sa Sainteté dans cet Etat. » – Détail des **Marchandises sujettes au DROIT DE POIDS** ; Libre commerce avec le Dauphiné – Donné à **AVIGNON** au Palais Apostolique le 23 Avril 1736 - Vignette papale – Impr. à AVIGNON, chez Giroud. - Affiche (76 x 47) – Etat B – 200/ 250 €

**136. 1736 - DAUPHINÉ** - "Jean Antoine JOMARON, Chevalier, conseiller du Roi,... Commissaire départi par Sa Majesté pour l’Exécution de ses Ordres en Dauphiné... (En-tête) - **Défenses de vendre, prêter, ni commercer les Bœufs, Vaches, Chevaux, Mulets** & autres bêtes de charge & voiture, jusqu’à ce que **les Troupes de Sa Majesté qui reviennent de LOMBARDIE** ayant passé, & que les chemins ayant été réparés..." - Vignette et lettrine – GRENOBLE (38) 13 Mai 1736 - Affiche (49 x 37) - État A – 100/ 150 €

**137. 1737 - BRETAGNE - ST JULIEN DE VOUANTES (Loire Atlantique)** – « De par le Roy, et de Nosseigneurs des Etats de BRETAGNE. » Mandement pour la levée des Fouâges extraordinaires de l’année 1738 – Affiche (51 x 38) complétée à l’encre - État A – 150/ 200 €

**138. 1737 - FLANDRES - FABRIQUES DE TOILES « Julien Louis BIDÉ, Chevalier, Seigneur de GRANVILLE**, Conseiller du Roi, Intendant de Justice, Police & Finances en Flandres (En-tête, Belle vignette) » – « Le Roi ayant jugé à propos **d’établir l’uniformité dans les différentes fabriques des Toiles, Batistes & Linons**, dont il se fait un Commerce considérable, tant dans le Royaume que dans les Pays étrangers ; et voulant en même temps empêcher les Fabricants de tromper le public, en cachant par une espèce d’appréts les défauts qui se trouvent dans lesdites Toiles... à ces causes, Nous faisons itératives **défenses à tous les Blanchisseurs de Toiles, Batistes & Linons d’en recevoir aucune pièce dans avoir la marque de visite...** » Fait à **LILLE (Nord)** ce 16 Janvier 1737, - Impr. à DOUAY (Douai), chez J. F. Willerval Imprimeur du Roi, 1737 - Affiche (37 x 27) – Etat B (marges réduites) – 120/ 180 €

**139. 1737 - PARIS - ÎLE LOUVIER** - “De par les Prévôts des Marchands et Échevins de la Ville de PARIS - SENTENCE, qui condamne le nommé FON-TAINE **Marchand de Bois**, en soixante livres d’amendes, **pour avoir voulu sortir de l’ISLE-LOUVIER une voie de Bois Plard**, arrêtée par le Garde de jour & de nuit, attendu que l’heure était passée..." signé **TAITBOUT** - Du 10 avril 1737 - Vignette de Paris & Lettrine - Impr. MERCIER rue S. Jacques, au Livre d’Or - (marges coupées) – Affiche (52 x 40) - État C – 150/ 200 €

**140. 1737 - METZ (MOSELLE)** - “DE PAR LE ROY. Monsieur le Bailly de METZ, ou Monsieur son Lieutenant Général de Police. - **Tarif aux Portes du SAULCY et de CHAMBIÈRE, par quartiers & places** - Fait à METZ Le 15 Avril 1737 Vignette & Lettrine - Impr. à METZ - Affiche (43 x 33) - État A – 180/ 230 €

**141. 1737 - GÉNÉRALITÉ DE MONTAUBAN (82) – DOUANE** - ARREST du Conseil d’État du Roy, qui ordonne que tous les **Bestiaux qui viendront des Pays estrangers** dans le Royaume, jusqu’au dernier Décembre 1738, **seront exempts des Droits d’entrée**. - du 18 juin 1737 - Exécuté par Pierre PAJOT Intendant en la Généralité de Montauban - Vignette & lettrine - Impr. à Montauban, chez J. Teulières - Affiche (38 x 48) - État C (mouillures) – 70/ 90 €

**142. 1738 - MONNAIE** - “Arrest du Conseil d’Etat du Roy, qui ordonne une **diminution de six deniers sur le prix des Sols ou espèces de Billon**. - du 1er août 1738 - Ordonnance de **DE LA BRIFFE** Marquis de Ferrières Intendant en Bourgogne & Bresse, Bugey, Valromey & Gex - Vignette et lettrine - Imprimé à DIJON – Affiche (48 x 38) - État B – 150/ 200 €

**143. 1738 - TOILES DE BRETAGNE** – «Arrest du Conseil d’Etat du Roy, qui, en interprétant les articles du Règlement sur **les Toiles appelées BRE-TAGNES, qui se fabriquent dans la Province de Bretagne**, ordonne qu’à

l’avenir les Fabricants & Tisserands seront dispenser de laisser aux petites pièces ou coupons desdites Toiles, qui contiendront depuis 4, 5, & jusqu’à 19 aunes de longueur, **le peigne de la chaîne**, sans être tramé, noué par portées,... » – du 17 août 1738 – Vignette - & Ordonnance de CAMUS DE PONT-CARRÉ Intendant de Bretagne, fait à RENNES (35) le 3 Sept 1738 - Affiche (45 x 35) – Etat B – 180/ 230 €

**144. 1726 - HAYNAUT – MONNAIE D’OR & D’ARGENT** - Arrest du Conseil d’Etat du Roy, qui ordonne que le prix des **Espèces & Matières d’OR & d’Argent**, demeurera fixé à toujours, sur le pied porté par l’arrest du 15 Juin 1726..." – du 11 Novembre 1738 - Vu et exécuté par Jean **MOREAU** Intendant de la Province du Hainault, Pays d’entre Sambre & Meuse & d’outre Meuse. - Note manus.“Distribué à CHARLEMONT.”- Vignette et Lettrine - Affiche (40 x 33) - État A – 200/ 250 €

**145. 1739 - ÉCHANGE DE PRISONNIERS DÉSERTEURS** -“CONVENTION entre la **ROY, et son Altesse l’Évêque Prince de LIÈGE**, pour la restitution réciproque des Déserteurs.”- Avril 1739 - **Affiche Bilingue** – Vignette Royale – Affiche (67 x 42) - État A – 200/ 250 €

**146. 1739 – PROVENCE – CHIRURGIENS-BARBIERS, SAGES-FEMMES , DENTISTES, OCULISTES,** etc. « Ordonnance de Monseigneur DE LA TOUR Premier Président et Intendant en Provence qui permet au **Sieur de LA PEY-RONIE Ecuyer, Premier Chirurgien de Sa Majesté** de faire payer vingt-trois deniers par chacun des Chirurgiens Barbiers, Perruquiers, Oculistes, sages-femmes, dentistes, Lithotomistes, Renoueurs, Bailleurs & autres exerçants quelque partie de la Chirurgie & Barberie dans toutes les villes et Lieux de cette Province... » - Fait à AIX (13) Le 16 Décembre 1739 – vignette – Impr. à Aix (13) chez David. – Affiche (46 x 35) – Etat B – 250/ 300 €

**147. 1740 - (SAÔNE ET LOIRE) - CHALON** 18 May 1740 - **Lazare CAR-NOT** Prêtre, curé de St Vincent, Vicaire général de Mgr l’Évêque et Comte de CHALON - Mandement pour demander à Dieu par des prières publiques, un temps favorable pour les Biens de la terre. - Impr. à Chalon - Affiche (43 x 33) - État B – 100/ 150 €

**148. 1741 - ÉCHANGE DE PRISONNIERS DÉSERTEURS** -“CONVENTION entre la **ROY, et son Altesse Sérénissime Monseigneur LE MARGRAVE de BAADE BAADEN**, pour la restitution réciproque des Déserteurs. » - du 28 juillet 1741 - **Affiche bilingue** - Vignette – Affiche (63 x 40) - État A – 200/ 250 €

**149. 1741 - LEVÉE DU DIXIÈME - LILLE** - “Déclaration du Roy, pour la Levée du Dixième du **Revenu des Biens du Royaume**”. - Données à VER-SAILLES le 29 août 1741 - Vignette et Lettrine - Impr. à LILLE – Affiche (45 x 59) - État A – 100/ 150 €

**150. 1743 - LANGUEDOC - MILICES** - Ordonnance concernant l’Assemblée des Milices. Ordonnance de **DE BERNAGE** Seigneur de St. Maurice, Intendant en **LANGUEDOC**, pour les Miliciens de la Communauté de **FREGE-VILLE au Diocèse de CASTRES (81)** de la nouvelle Levée - 22 janvier 1743 - Vignette et Lettrine - Impr. à MONTPELLIER (34) – Affiche (48 x 37) - État A – 120/ 180 €

**151. 1744 - CANAUX & RIVIÈRES** - Extrait des Registres du Conseil d’Est-at 1744 - au sujet des abus qui se commettaient en la perception de **Droits de grandes GABELLES sur les Marchandises & denrées entrant en la Province du Dauphiné** ou en sortant, **tant par les Rivières du Rhône & d’Isère, que par terre** - de **Romans, Voreppe, Conflans, Courson, la Rivière, St Clément, St Lattier, St Marcellin & Moirans** Généralité de DAUPHINÉ - **Nouveau TARIF** - Vignette & Lettrine – Affiche (85 x 61) - État B – 200/ 250 €

**152. 1744 - DAUPHINÉ** - “Arrest du Conseil d’Etat du Roy, qui Ordonne que ceux qui n’auront pas payé au Trésorier des **Parties casuelles**, dans les délais..., seront tenus de les payer au Sieur Denys Millard, & les deux sols pour livre en sus.”- **BERTIER DE SAUVIGNY** Intendant en Dauphiné - 17 mars 1744 - Vignette et Lettrine - Impr. à **GRENOBLE (38)** - Affiche (61 x 46) - État B – 80/ 120 €

**153. 1744 - (NORD)** - “De par le Roy, **Jean MOREAU** Seigneur de Sé-schelle, Intendant en FLANDRES & des Armées du Roy.” (En-tête) - Défense aux Marchands et **Commerçants de LIN** de détremper des Lins dans la **Rivière de LA LYS, dans la haute et basse DEUSLE**... dont ils infectent les eaux – **LILLE (59)** 8 Août 1744 - Vignette & lettrine – De L’Imprimerie de la Veuve de C. M. CRAME, Imprimeur ordinaire du Roy - Affiche (33 x 42) - État B – 120/ 150 €

**154. 1744 - DAUPHINÉ - PESTE BOVINE** - “Arrest de la Cour de Par-lement Aydes et Finances de Dauphiné. du 28 Sept 1744. Qui ordonne que les précédents Arrêts seront exécutés; & en conséquence a permis à tous les Habitants des Bourgs & Villages qui sont à la distance de trois lieues de la Ville de **GRENOBLE (38)** d’emmener du bois & autres denrées à Ladite Ville.” - pour mettre fin aux abus des arrêts de la Cour, données au sujet de la **maladie contagieuse des Bêtes à Corne**..." - Vignette et Lettrine - Imprimé à Grenoble, chez la Veuve Giroud - Affiche (37 x 49) - État A – 100/ 150 €

**155. 1744 - DAUPHINÉ - (Peur de la peste)** - Arrest de la Cour de Parle-ment, Aydes et Finances de Dauphiné du 23 sept 1744. Qui permet à tous les Habitants des Communautés qui sont à la partie droite de la **rivière d’ISÈRE**, depuis la présente ville jusqu’à Vorépe inclusivement, d’amener du bois & autres denrées dans ladite ville, avec Chars et Charrettes attelées par des boeufs ou vaches. – Affiche ( 48 X 37) - État A – 100/ 150 €

**156. 1744 - LYON** - “De par le ROY. **TARIF DES DROITS DE PÉAGES SUR LES PONTS TRAVERSANTS** du Quartier d’Ainay à celui de St George, & du Quartier d’Alincour à la Place de Lyon, ou des deux amans; fixés.. le 15 dé-cembre 1744... payable par toutes personnes , privilégiées & non privilégiées - en 18 lignes (pour un homme à cheval; pour une charrette à 2 chevaux; pour un **Carrosse à deux Chevaux** pour **une Chaise à porteur**; pour un mouton...) Belle vignette - (petite réparation) - Affiche (46 x 30) - État A – 230/ 280 €

**157. 1745 - DIJON (CÔTE D’OR) - LEVÉE DE LA MILICE** - “Jean Pierre **BURTEUR** Conseiller Honoraire au Parlement de Bourgogne, Vicomte-Mayeur, Prévôt, Lieutenant Général de Police, **Colonel des Armes de la Ville & Com-mune de DIJON**, Commissaire nommé pour la levée de la Milice..."La Ville de DIJON fournira 20 hommes... Défense à tous les Garçons... de s’absenter **avant que la Milice soit tirée (Tirage au sort)**..." - DIJON 11 Janvier 1745 - Vignette aux armes et Lettrine – Affiche (43 x 33)- État A – 180/ 230 €

**158. 1745 - EXPOSITION (Abandon d’Enfants)** - Arrest de la Cour du **Parlement de PROVENCE** qui ordonne à tous les juges de la Province **de faire séquestrer exactement LES FILLES ENCEINTES, dont ils recevront les ex-positions** et d’en charger des personnes capables d’en répondre : Enjoint aux Greffiers d’envoyer aux Recteurs de l’Hôpital général de cette ville, un extrait en forme desdites expositions, à peine de 50 Livres d’Amende, tant contre les juges, que contre les Greffiers. - Publié au Parlement de Provence, séant à **AIX**, le 14 juin 1745 - Vignette - Impr. à AIX (13) - Affiche (42 x 29) - État B – 180/ 230 €

**159. 1747 - THÈSE - PARIS** - Programme pour la Licence de Droits can-onique et civiles de Joannes-Nathalis ARNAULD DE CHESNE - à Paris 1747 - Grande vignette : Christ en croix et fleur de lys - “POSITIONES UTRIUSQUE JURIS. Civiles. Canonicae.” - en latin - Affiche (51 x 39) – Etat B (petites consolidations) - 60/ 80 €

**160. 1747 - (PAU 64) – « POUDRES & SALPÊTRES »** - Avertissement des règlements de sa Majesté sur le fait des Poudres & Salpêtres, & l’Ordonnance du 26 avril 1746, & l’Ordonnance de Mgr l’Intendant en **NAVARRE, BÉARN et Généralité d’AUCH** - Impr. à **PAU**, chez Jean Dupoux, Imprimeur de Monsei-gneur l’intendant – Souscription manus. 1747 - (traces de montages au verso) - Affiche ( 45 x 36) - État B – 180/ 230 €

**161. 1747 - VICTOIRE DE LAWFIELD** - Mandement de MM. les Vicaires généraux de Mgr **l’archevêque de TOULOUSE (31)**, pour faire chanter un TE DEUM en action de grâces de la Victoire que le Roi a remporté à “LAUFELTS”, sur celle des Alliés. - Donné à TOULOUSE, dans le Palais Épiscopal le 25 Juillet 1747 - Impr. à Toulouse - (quelques manques) – Affiche (47 x 39) - État C – 150/ 200 €

**162. 1748 - PROVENCE** - “Édit du Roy, portant établissement de **Droits sur la POUDRE À POUDRER & sur la Cire**, & rétablissement des droits an-ciennement imposés **sur les Suifs & sur les Papiers & Cartons**: comme aussi une augmentation des droits sur **les Papiers & Parchemins timbrés**. Février 1748 - Ordonnance de **DES GALOIS** Intendant en Provence. - **TARIFS** - État des Villes - Grande vignette - Impr. à AIX (13) - (mouillures claires) - Affiche (82 x 58) - État B – 200/ 250 €

**163. 1748 – (DOUBS) – BOURGOGNE - ARMÉE DE PROVENCE** – « Or-donnance du Roy, contre les Fugitifs et Déserteurs de la Milice. » Du 1<sup>er</sup> Janvier 1748 - & Ordonnance de **Jean MALUS**, Commissaire ordinaire des Guerres, **Subdélégué Général de l’Intendance du Comté de BOURGOGNE**, Commis par le Roi pour l’Absence de M. de SERILLY, Intendant audit Pays, & de l’Armée de Provence – Fait à **BESANÇON** le 8 Février 1748 – De l’Imprimerie de C. Jos. Daclin, Imprimeur du Roi. – Vignette et Lettrine - Affiche (52 x 38) – Etat B – 150/ 200 €

**164. 1749 - (DOUANE) - TOILES de COTON des INDES** - Arrest du conseil d’Etat du Roy, qui ordonne qu’il sera incessamment procédé à l’appa-sition gratuite des **nouveaux plombs** & des marques.. sur toutes les pièces de **Mousselines & Toiles de Coton fabriquées aux Indes**, étant actuellement dans l’intérieur du royaume - État des **villes de PROVENCE désignées pour la remarque** des mousselines & toiles de coton – Affiche ( 52 x 41) - État C (quelques manques) - 150/ 200 €

**165. 1749 - DAUPHINÉ** - Pierre-Jean-François **DE LA PORTE** Marquis de PRESLES Intendant en Dauphiné (En-tête + **Signature** autographe) - Répar-tition de la **Capitation de 1750** pour la Communauté de **TULLINS (ISÈRE)** - **GRENOBLE** 14 oct. 1749 - Vignette du Dauphiné – Affiche (60 x 46) - État B – 100/ 150 €

**166. 1749 - DAUPHINÉ - PAPIERS & PARCHEMINS TIMBRÉS** - “Arrest du Conseil d’Etat du Roy, portant qu’à commencer du 1er Oct. 1750,... il ne pourra être employé d’autres Papiers & Parchemins timbrés, que ceux des **nouveaux timbres de Jean Girardin Adjudicataire des Fermes générales unies**, & de ceux des nouveaux Sous-Fermiers; sans qu’ils soient tenus de **contre-timbrer** gratis,...” - du 28 octobre 1749 - Ordonnance de **DE LA PORTE** Marquis de Presles,.. Intendant en Dauphiné - Imprimé à **GRENOBLE (38)** - Vignette du Dauphiné – Affiche (54 x 42) - État B – 130/ 180 €

**167. 1750 - PARLEMENT DE METZ** - “**Listes de Nosseigneurs de Par-lement**. Semestre de Février - Semestre d’Août 1750 - (Grand-Chambre – Enquêtes, Tournelle, Chambre des Requêtes – (**Liste nominative avec notes manuscrites**) - Impr. à METZ, de l’Impr. de François ANTOINE, rue du petit Paris, derrière S. Sauveur – Affiche (42 x 32) - État A – 200/ 250 €

**168. 1750 - LANGUEDOC - NAVIGATION & RIVIÈRE DU LEZ** - “Ordon-nance de Monseigneur **LE NAIN**, Conseiller d’État, Intendant de la Province du Languedoc, Juge de tous les cas concernant la Navigation & Rivière du LEZ. du 17 août 1750 - au sujets des **Francs-bords de la Rivière du LEZ** - “Vu les requêtes respectives de Mr le **Marquis de GRAVE, & les Consuls de LATTES**...” - Vignette et Lettrine - Impr. à **MONTPELLIER (34)** – Affiche (48 x 36) - État A – 200/ 250 €

**169. 1750 - DAUPHINÉ** - “Arrest de la Cour de Parlement Aydes et Fi-nances de Dauphiné. du 7 sept 1750. Qui ordonne aux **Châtelains & Procu-reurs d’Office du Ressort de la Cour** de tenir un ÉTAT DES CRIMES DIGNES DE MORT OU DE PEINES AFFLICTIVES qui auront été commis dans leur Territoire; Et fait défenses aux **Seigneurs Haut-Justiciers** de nommer pour Officiers les personnes qu’ils ont chargés par Baux à ferme ou autrement, de faire la poursuite de ceux commis dans l’étendue de leur Juridiction...” - Imprimé à **GRENOBLE (38), au Palais** - Vignette du Dauphiné et Lettrine – Affiche (60 x 46) - État B – 200/ 250 €

**170. 1750 - LANGUEDOC** - “De par le Roy. Ordonnance du 10 octobre 1750. Qui fait défenses aux **Collecteurs du Vingtième** d’exiger des Contri-buables aucun droit de remises sur le montant de leurs Cottes, à peine de concussion.” signé (imp.) **LE NAIN, baron d’ASFELD**, Intendant de Languedoc. - Imprimé à **Montpellier (34)** - Vignette – Affiche (43 x 32) - État A – 80/ 120 €

**171. 1750 - ISÈRE** - Ordonnance de Pierre-Jean-François **DE LA PORTE** Marquis de Presles, Conseiller du Roy, Intendant en **DAUPHINÉ** (+ **Signature Autographe**) - Avis d'imposition pour la Capitation de 1751, à la Communauté de **TULLINS (38)** - GRENOBLE 28 novembre 1750 - Vignette du Dauphiné & Lettrine - Affiche (60 x 45) - État A - 130/ 180 €

**172. 1751 - LES MENDIANTS** - «Déclaration du Roy, concernant les MENDIANTS.» donnée à **CHANTILLY (60)** le 18 Juillet 1724 - Déclaration du Roy donnée à **FONTAINEBLEAU (77)** le 20 Octobre 1750 - Ordonnance de l'ESCALOPIER Intendant de la **Généralité de MONTAUBAN (82)** 1751 - Affiche (72 x 47) - État C - 150/ 200 €

**173. 1751 - (VAUCLUSE)** - Adresse de **FRANÇOIS-MARIE, des Comtes de MANZI, Évêque et Coseigneur de CAVAILLON** - Au Clergé Séculier & Régulier, & à tous les Fidèles de notre Diocèse - **Mandement pour le JUBILÉ** - Donné à **CAVAILLON (84)** dans notre **Palais Épiscopal** le 27 Février 1751 - Impr. à **AVIGNON**, Chez Alexandre GIROUD... - (trous d'affichage) - Notes manus. - Affiche (52 x 41) - État C - 150/ 200 €

**174. 1751 - LANGUEDOC** - "Arrest du Conseil d'Etat du Roy, **Qui fixe la Capitation de la Province de Languedoc** pour la présente année, & prescrit la manière d'en faire le Département." - du 8 mars 1751 - Ordonnance de **DE GUIGNARD, Vicomte de ST PRIEST** Intendant de Languedoc - Imprimé à **Montpellier (34)** - Vignette et Lettrine - Affiche (47 x 36) - État B - 80/ 120 €

**175. 1752 - HÔTEL-DIEU DE LYON** - "Distribution des Offices et Emplois de l'Hôpital général & grand Hôtel-Dieu de Lyon, entre Messieurs les Recteurs & Administrateurs d'icelui, pendant l'année 1752." - (Emplois: liste nominative; Visite des malades - Distribution aux pauvres Femmes Nourrices de la Ville.) - Affiche (39 x 25) - État A - 150/ 200 €

**176. 1752 - DAUPHINÉ - ASPRES (05)** - Ordonnance pour **LA CORVÉE AUX CHEMINS** de Pierre-Jean-François de LA PORTE, Intendant de Justice, Police & Finances en Dauphiné (**Signature autogr. DE LA PORTE**) - La Communauté D'ASPRES fournira pour la Corvée des Voituriers pour les abords du Pont de Chabestan - Fait à Grenoble (38) le 2 Juin 1752 - Vignette du Dauphiné - Affiche (54 x 43) - Etat D (trous d'usure) - 80/ 120 €

**177. 1754 - LÉGATION D'AVIGNON (84)** - Extrait des Archives du Palais Apostolique de la Légation d'Avignon - (court de marge inférieure) - sur l'Usage d'acquitter les **marchandises venant du Bas au Haut-Comtat** - Impr. à Avignon - Affiche (47 x 42) - État D - 90/ 130 €

**178. 1754 - PICARDIE, ARTOIS & BOULONNAIS** - "Arrest du Conseil d'État du Roi, qui, en attribuant au Sieur Intendant & Commissaire départi dans les Provinces de Picardie & d'Artois, la connaissance **des dégâts, enlèvements furtifs de grains ou de bestiaux, violences, excès, vols, meurtres, incendies**, ou voies de fait, qui pourraient se commettre dans lesdites Provinces, ordonne l'exécution de l'arrêt du 10 Octobre 1747." - du 15 Janvier 1754 - suit l'Ordonnance **D'ALIGRE** Intendant de Picardie, Artois, Boulonnois, Pays conquis...- Vignette et lettrine - Impr. à AMIENS - Affiche (51 x 37) - État A - 130/ 180 €

**179. 1756 - (CHER)** - « **Assemblée du Bataillon de BOURGES DES MILICES DU BERRY**, Février 1756 » - Fait à BOURGES (18) ce 22 Janvier 1756 - « De Par le Roy, Denis DODART, chevalier, Intendant en la Généralité de BOURGES » - il ordonne de faire assembler dans la Ville de Bourges le 11 février prochain, les Miliciens du Bataillon de Bourges, & ceux de la Subdélégation d'Aubigny devant entrer dans la composition de ce Bataillon. - Belle vignette Royale - Affiche (40 x 31) - Etat A - 200/ 250 €

**180. 1756 - LILLE (NORD) - CARNAVAL & MASCARADE** - "NOUS REWARD, Mayeur, Echevins, Conseil, et Huit-hommes de la ville de LILLE, (Entête, vignette & Lettrine) - « Etant informés que depuis la **Fête de la Purification de la Sainte Vierge jusqu'au Carême**, il arrive **beaucoup de désordres**, & des incon vénients préjudiciables au salut des âmes, au repos & à la sûreté

publique, par les Mascarades qui courent les rues... **Nous avons défendu à toutes personnes... de se masquer, travestir, déguiser, ni d'aller en Mascarade par les rues & places publiques** de cette Ville, **pendant les Carnavales**, à peine de 30 florins d'amende à chaque contravention, applicable un tiers au dénonciateur, le second à l'Officier exploitateur, & le dernier à l'Hôpital des Invalides de la Ville. Défendons aux Fripiers de louer, & aux Particuliers **de prêter aucuns habits ou masque** pendant ledit temps, à peine de 12 florins d'amende - Fait au conclave le 4 Février 1702 signé B. HERRENG; Republiée à Lille le 28 Février 1756. LACOSTE - De l'Imprimerie de Jean Baptiste Joseph HENRY, Imprimeurs de Messieurs du Magistrat. Affiche (39 x 31) - Etat A - 200/ 250 €

**181. 1756 - COMMERCE - DOUANE** - "Arrest du Conseil d'État du Roy, qui permet, **pendant la présente Guerre**, la sortie & transport des **Marchandises des Manufactures de la Flandre Française**, & l'entrée de matières servant à leur fabrication, par les **Ports de Bordeaux, la Rochelle, Nantes, Saint Malo & le Havre de Grâce**, en payant les Droits, & observant les formalités y énoncées. - du 3 Août 1756 - Vignette & Lettrine - Exécuté par Louis-Urbain **AUBERT** Marquis de Tourny, Intendant de la Généralité de BORDEAUX - Impr. à BORDEAUX, chez Simon De La Court, Fils seul Imprimeur du Roy. - Affiche (47 x 38) - État A - 200/ 250 €

**182. 1757 - BAILLIAGE DE NANCY (54)** - Adjudication définitive. Immeubles à vendre à **Amance, Laitre, Domp martin, Agincourt, Moivron, Rupt-lez-Moivron & Bouxière-aux-Chênes**. (.. une rente en argent envers le Seigneur de Rupt... un Cens envers le Prieuré de LAY...Terres labourables, Chenevières, vignes, Jardins & Maisons...) - Affiche (43 x 32) - État B - 90/ 120 €

**183. 1758 - ORLÉANAIS - (PHARMACIE)** - « Arrêt de la Cour de Parlement du 31 Mai 1758 en faveur du sieur Elie MONTET, en qualité de Juré & Garde en charge de la **Communauté des Maitres Apothicaires de la Ville d'ORLÉANS**, contre la Sieur Jacques François PETIT, Pierre LE BERCHE & autres Marchands **Epiciers-Droguistes de ladite Ville d'ORLÉANS** - signé DU FRANC - Vignette - Impr. à Paris, chez Didot - Affiche (80 x 52) - Etat B - 200/ 250 €

**184. 1759 - PROVENCE - MARSEILLE (13)** - Ordonnance de Mgr **Duc de VILLARS Pair de France**, prince de Martigues, Vicomte de Melun, Marquis de la Nocle, **Gouverneur Général pour Sa Majesté des Pays, & Comté de Provence**, pour la Levée des **MILICES BOURGEOISES de la Ville de MARSEILLE** - Tableau «Etat des Officiers employés dans les milices, dont la levée est ordonnée ci-dessus. » Fait et arrêté à Paris le 4 Avril 1759 - Impr. de Joseph Antoine Brebion - Affiche (74 x 51) - État C (quelques manques) - 200/ 250 €

**185. 1759 - DAUPHINÉ** - "Ordonnance de Monseigneur l'Intendant de la Province de Dauphiné, qui condamne en 300 livres d'amende & en 600 livres de dommages intérêts envers la Dame Marie Jaubert,... chargée du **service des Lits militaires** dans les Places du **Château de Queyras, Mont-Dauphin, Embrun, Grenoble, Fort Barraux, & Pont de Beauvoisin**; le nommé Charles Bailly fils, son Commis & Sous-traitant au Fort Barraux, pour avoir vendu, loué & prêté des Lits complets, des paillasses, matelas, traversins, draps & couvertures." - du 16 oct. 1759 - vignette du Dauphiné et lettrine - Impr. à GRENOBLE (38) - Affiche (60 x 46) - État B - 150/ 200 €

**186. 1760 - TOULOUSE (31)** - Arrest de la Cour de **Parlement (de Toulouse)** du 14 mars 1760 - Arrêt pour éviter que **les Officiers du Sénéchal de MONPELLIER (34)**, ne soient les victimes des voies de fait & entreprises de la Cour des Aides, dont aucun arrêt ne pourrait dans les suites réparer les désagréments... - Vignette & Lettrine - Impr. à Toulouse, de l'Imprimerie de Me Benard Pijon - Affiche (44 x 35) - État A - 150/ 200 €

**187. 1760 - NANCY (54)** - "De par la Roy. **RÈGLEMENT sur les SPEC-TACLES de NANCY; autorisé par Mgr le Maréchal Duc de BELLEISLE**" - du 8 Nov. 1760 - Vignette aux armes & lettrine - Impr. à NANCY - Affiche (43 x 34) - État A - 200/ 250 €



151



152



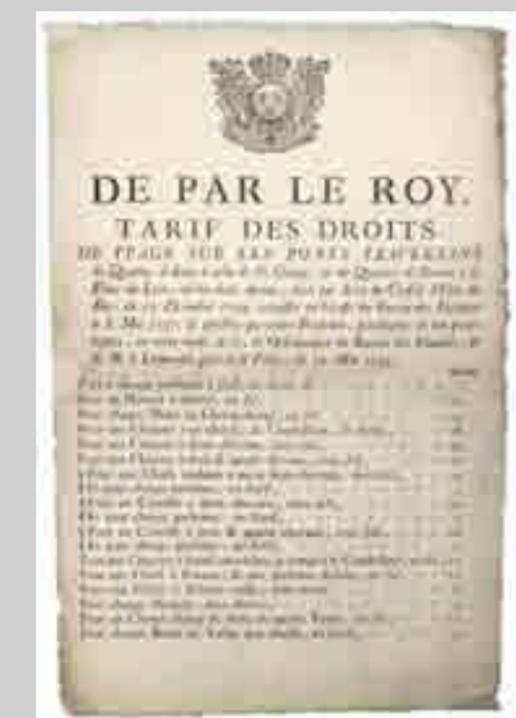
153



154



155



156



157



158



159



160



161



162



163



164



165



166



167



168



169



170



171



172

**188. 1762 - DAUPHINÉ - PORTS D'ARMES** - Charles-Louis-Joachim Marquis de **CHASTELIER DUMESNIL**, Lieutenant Général des Armées du Roi, Commandeur de l'Ordre de St Louis, **Inspecteur général de la Cavalerie & Dragons, Gouverneur de BROUAGE**, Lieutenant-Gal & Commandant de la Province du DAUPHINÉ. (En-tête) - GRENOBLE 7 Septembre 1762 - ". Défenses à toutes personnes de porter **aucunes épées, pistolets, fusils & autres armes à feu, à l'exception toutefois des Gentilshommes** & autres qui ont le droit par leurs charges & emplois de porter les armes, sous les peines y portées..." - Vignette & Lettrine - Impr. à **GRENOBLE (38)**, chez la Veuve d'André Faure, rue du Palais. - Affiche (49 x 37) - État B - 150/ 200 €

**189. 1763 - (FIN DE LA GUERRE DE 7 ANS)** - «**Ordonnance du Roi, pour la Publication de LA PAIX du 3 Juin 1763.**» - & Ordonnance de Jacques Raymond **De GALLUCCI, Marquis de l'HOSPITAL, Comte de SAINTE-MESME**, Lieutenant général des Armées du Roi, **Commandant en DAUPHINE**.- Fait à **VALENCE** le 18 Juin 1763 - Vignette & Lettrine - Affiche (47 x 36) - Etat A - 250/ 300 €

**190. 1763 - ALSACE - (DOUANE)** - « Arrest du Conseil d'Etat du Roi, qui, en interprétant, en tant que de besoin, celui du 27 Mars 1763, ordonne que **toutes FARINES indistinctement, venant de l'Etranger, payeront à toutes les entrées du Royaume**, le droit de six sous par quintal, & C. » **PHELYPEAUX** - du 18 septembre 1763 - Vignette et lettrine - Suivi de l'ordonnance de Jacques PINEAU, Chevalier, Baron de LUCE, Intendant en Alsace, Fait à **Strasbourg** le 14 oct. 1763 - Affiche (43 x 34) - Etat B - 180/ 230 €

**191. 1764 - CHER - Fermes à Donner. Bail du Prieuré de LA COMTAL, situé à BOURGES (18)** - « Messieurs **ROQUE & Compagnie, Fermiers des bénéfices des ci-devant Jésuites**, demeurants à paris, rue du Mail ; avertissent que ceux qui voudront prendre de **Ferme les Prieurés de La Comtal & de Blancafort**, n'ont qu'à s'adresser à M. Cirroddé, Avocat, Directeur de l'Economat de l'Archevêché de BOURGES, y demeurant, Cloître de la Cathédrale, il recevra leur soumissions & leur en passera Bail ; savoir **le Bail du Prieuré de la Comtal, situé à BOURGES & environs**, consistant en trois gros domaines, garnis de leurs bestiaux et ustensiles de Labourage... jouissance en 1764... le Bail du **Prieuré de Blancafort, situé près la Ville d'AUBIGNY**, consistant en la Dîme générale de la Paroisse de Blancafort, rentes en Blés, Terres & prés... » - Affiche (45 x 36) - Etat B - 150/ 200 €

**192. 1764 - LUNÉVILLE (54) - « RUE DES TROIS PUCELLES »** - « **Belle MAISON située à Lunéville à vendre** à la Barre de la Cour sur simples affiches et publications. 10 Avril 1764 (date manus. au verso) - «Publication... à la requête du Sieur **Fiacre LIQUIADER DE LAUNAY, traiteur aux Armes d'Angleterre...** & adjudication d'une Maison située à Lunéville, donnant sur la **Rue d'Allemagne**, consistant en trois Corps de Logis... Au troisième de Logis, qui a son issue sur la **Rue des trois Pucelles...** » - Affiche (44 x 36) - Etat A - 120/ 180 €

**193. 1764 - ROUSSILLON - SOCIÉTÉ DES JÉSUITES** - « Edit du Roy qui ordonne qu'à l'avenir la SOCIÉTÉ DES JÉSUITES n'ait plus lieu dans le Royaume, leur permet néanmoins de vivre en Particuliers sous l'autorité spirituelle des Ordinaires des lieux, en se conformant aux Lois du Royaume. » Donné à Versailles en Novembre 1764 - signé LOUIS & le Duc de CHOISEUL - vignette - Mention manus. Signé du Viguier du Roussillon et Vallespir, Perpignan le 8 Janvier 1765 - Affiche (49 x 36) - Etat B - 200/ 250 €

**194. 1765 - (DOUBS) - BOURGOGNE - « Tableau des PROCUREURS du PARLEMENT DE BESANÇON**, avec indication de leurs demeures, à la rentrée de la Saint Martin 1765, chacun d'eux ayant nommé son Substitut. » - « Les Pauvres sont avertis que, quoiqu'il y ait des procureurs désignés pour eux, ils pourront s'adresser à tous indifféremment. » - Affiche (36 x 48) - Etat B - 180/ 230 €

**195. 1765 - BRETAGNE - FERME GÉNÉRALE de NANTES** - "Arrest du Conseil d'état du Roi du 20 avril 1765" - "Le Roy étant informé qu'il s'est élevé des difficultés touchant la perception des deux sols pour livre en sus des

Droits de Prévôté, de Domaine d'Occident compris dans le Bail de ses Fermes générales, et **qui se perçoivent en sa Ville de NANTES (44), à l'Entrée et à la Sortie des marchandises...**" - & Ordonnance de RAUDIN Commissaire des Guerres en Bretagne, fait à RENNES le 24 Avril 1765 - Vignette Royale - Affiche (63 x 46) - État B - 150/ 200 €

**196. 1765 - ROUSSILLON - ORDRE DE MALTE** - « Lettres patentes du Roi en forme d'Edit portant **que les Habitants des ILES sous la domination de l'Ordre de Malte seront tenus de regnicoles dans le Royaume de France** ; qu'ils pourront s'y établir & acquérir des biens meubles & immeubles, rentes, & en disposer, tant entre vifs, que par testament » Signé **LOUIS XV & le Duc de CHOISEUL** - Extrait des registres du Conseil Souverain du ROUSSILLON, Juin 1765 - Vignette - Affiche (62 x 49) - Etat B - 200/ 250 €

**197. 1766 - GOUVERNEURS DES VILLES CLOSES** - "Déclaration du Roi, qui ordonne qu'il ne sera pourvu qu'à Vie aux **Offices de GOUVERNEURS & DE LIEUTENANTS DU ROI, créés dans les VILLES CLOSES**, par Édit de novembre 1733; & que l'emploi de leurs gages ou appointements, soit fait dans les états de l'Ordinaire des guerres." - Donnée à Versailles le 4 mai 1766 - Impr. à **MONTPELLIER (34)** - Vignette & Lettrine - Affiche (46 x 36) - État B - 150/ 200 €

**198. 1767 - (AVEYRON) - Arrest de Règlement du PARLEMENT DE TOULOUSE**, du 25 Février 1767, qui fait inhibitions & défenses à tous les **NOTAIRES** de recevoir & retenir aucuns **Actes en forme d'accusation, plainte, ou dénoncé**, à peine d'être poursuivis extraordinairement." - ".La cour ordonne que ledit Acte de dénoncé du 3 juin 1764 sera rayé & biffé sur le Registre de **MAZARS Notaire de MOIRAZÉS**, en présence de Seguret, Juge-Mage de **RODEZ (12)** - Vignette - Impr. à TOULOUSE, chez la veuve PIJON, Place Royale - Affiche (41 x 31) - État B - 150/ 200 €

**199. 1767 - ROUSSILLON** - « Édit du Roi, concernant les **ARTS & MÉTIERS** » - Donné à **VERSAILLES (78)** au mois de Mars 1777 - signé LOUIS XV & Le Duc de CHOISEUL - Extrait des Registres du Conseil Souverain de ROUSSILLON le 8 Juillet 1767 - Souscription manus. à PERPIGNAN (66) - Vignette Royale - Affiche (50 x 41) - Etat A - 180/ 230 €

**200. 1767 - (HÉRAULT) - ARTS & MÉTIERS** - Arrest du Conseil d'Etat du roi portant **règlement pour les Professions des Arts & Métiers**, & autres qui intéressent le Commerce, & qui ne sont pas en Jurande. - 23 août 1767 - signé **PHELYPEAUX** - Vignette Royale - Impr. à MONTPELLIER (34), de l'Imprimerie d'Augustin François ROCHARD, Seul Imprimeur du roi, Place du Petit-Scel, 1767 - Affiche (74 x 53) - État C - 120/ 150 €

**201. 1767 - BOURGOGNE - ARTS & MÉTIERS** - « Arrêt du Conseil d'Etat du Roi portant **Règlement pour les PROFESSIONS D'ART & MÉTIERS**, & autres qui intéressent le Commerce, et **qui ne sont pas en Jurande** - du 23 Août 1767 - « Tous Marchands vendant par poids & mesures... qui s'établiront dans les **faubourgs enclos & Banlieue de PARIS, dans les Villes, Bourgs, Bourgades où il n'y a pas de JURANDE...** seront tenus de se faire recevoir & **prêter serment** pardevant les juges du lieu... » signé **PHELYPEAUX** - Vignette - Impr. à **DIJON (21)** chez Causse - Affiche (68 x 47) - Etat B - 150/ 200 €

**202. 1767 - DAUPHINÉ** - « Ordonnance du Roi, concernant **LES MILICES.** » du 22 Nov. 1767 - suivi de l'Ordonnance de Christophe **PAJOT DE MARCHEVAL**, Intendant de Dauphiné, Fait à **GRENOBLE (38)** le 15 décembre 1767 - Vignette & Lettrine - Impr. à Grenoble, chez la Veuve d'André FAURE, Imprimeur ordinaire du roi, rue du Palais, 1767 - Affiche (49 x 37) - Etat B - 180/ 230 €

**203. 1767 - (INDRE) LA CHÂTRE - PRIEURÉ DE CHASSIGNOLLES** - "FERME À DONNER" - "Vous êtes avertis que Mercredi 23 décembre 1767, & par-devant Me Tortat Notaire-Royal en la ville de la Châtre, Il sera procédé à l'adjudication... du bail des revenus généralement quelconques du Prieuré de CHASSIGNOLLES, situé près ladite ville de la Châtre..." - Affichette (23 x 18) - Etat A - 70/ 90 €



**204. 1769 – (AUDE) - CARCASSONNE (11) – “ÉTAT DES CÉDÉS déposées chez tous les Notaires de la Ville de CARCASSONNE” (Savoir: Maître BONNET à les Cédés de... Me VIGUERIE.. reconnaissances de divers notaires, communauté de la Cité de Carcassonne,..etc..) - - Impr. à Carcassonne, de l’Imprimerie de R. Heirisson. 1769 - Vignette - (rousseurs) - Affiche (54 x 43) - État C – 120/ 180 €**

**205. 1769 - (INDRE) – « LETTRES DE TERRIER pour le DUCHÉ DE CHATEAUROUX » - Au Bureau des Finances de la Généralité de BERRY - L’An 1769, le 26 Juillet, en vertu des lettres de terrier, accordées par le Roi,... & à la requête de M. le Procureur du Roi, demeurant à BOURGES (18)... **donne Assignation au prieur du Prieuré de COUSE, à comparaitre pour être condamné à exhiber ses Titres** sur lesquels il est dû à sa Majesté à cause de Sa Seigneurie, une Rente... - Timbre à l’extraordinaire de la Généralité de Bourges - Affiche timbrée impr. remplie à l’encre (62 x 49) – Etat B – 250/ 300 €**

**206. 1770 - BOURGOGNE – «Arrêt du Parlement de Bourgogne du 9 Février 1770. » - Vu la requête de LA COMMUNAUTÉ DE PIERRE, ordonne que tous particuliers qui viendront résider à PIERRE (à proximité des rivières du Doux et de la Saône) devront être porteurs d’un certificat de bonnes vies et moeurs - « Le Marché du lundi paraît favorable aux gens fainéants, sans profession, sans ressource, sans biens & sans moeurs... » - Impr. à DIJON (21), chez De Causse, Place de St Etienne - Affiche (48 x 37) - État A - 150/ 200 €**

**207. 1770 – PARIS – « Arrêt de la Cour du Parlement, portant Règlement pour les Collèges qui ne dépendent pas des Universités. » – Fait en Parlement le 12 février 1770 – Vignette – Impr. à PARIS, chez P.G. SIMON, Imprimeur du Parlement, de la Harpe, à l’Hercule, 1770 – Affiche (52 x 42) – Etat B – 150/ 200 €**

**208. 1770 - GÉNÉRALITÉ DE BORDEAUX – “Arrest du Conseil d’État du Roi. Qui ordonne la suspension du paiement des Rescriptions sur les Recettes générales des finances, & des Assignations sur LES FERMES GÉNÉRALES-UNIES, FERME DES POSTES & autres Revenus du Roi, à compter du 1er mars 1770.” - avec modèle de la Reconnaissance - Ordonnance de François FARGÈS Intendant la Généralité de Bordeaux, ce 3 mars 1770 - petite vignette et Lettrine - Imprimé à BORDEAUX (33) – Affiche (54 x 41) - État B – 150/ 200 €**

**209. 1771 – NORMANDIE – OFFICES ROYAUX – « Edit du Roi concernant L’ÉVALUATION DES OFFICES. » - Données à VERSAILLES au mois de Février 1771 – « Offices Casuels, Offices de Justice, Police, Finances et autres Offices Royaux... »signé LOUIS XV, PHELYPEAUX & MAUPEOU – Impr. à CAEN (14) , chez Le Roy - Affiche (154 x 45) – Etat B – 150/ 200 €**

**210. 1771 - MARINE - DROITS D’AMIRAUTÉ – “Arrest du Conseil d’État du Roi, qui accorde plusieurs modérations & exceptions à la perception des huit sous pour livre des droits d’Amirauté, en Exécution de l’Édit du mois de Novembre 1771.” - Vignette et lettrine - du 8 Septembre 1771 - “. voulant traiter favorablement celles des branches du commerce maritime qui méritent le plus de ménagement...” - Exécuté par ESMANGART Seigneur des Bordes, Intendant en la Généralité de BORDEAUX – Impr. de Simon De La Court, seul Imprimeur du roi, rue du Cahernan, à Bordeaux - Affiche (53 x 40) - État A – 180/ 230 €**

**211. 1771 - PIERRES A ARQUEBUSES, A FUSIL & A BRIQUET – « Arrest du Conseil d’Etat du Roi, qui ordonne qu’à l’avenir les Pierres à Arquebuses, à Fusil & à Briquet, acquitteront uniformément à leur sortie du Royaume pour l’Etranger, les droits de Cinq pour cent de leur valeur, sur l’estimation commune de Quinze livres le quintal. – du 11 septembre 1771 – « sur le rapport de l’Abbé TERRAY, Contrôleur général des Finances ; le Roi étant en son Conseil... tenu à VERSAILLES (78) le 11 Septembre 1771. Signé PHELYPEAUX. – Vignette - Affiche (45 x 36) – Etat A – 180/ 230 €**

**212. 1771 - GUIENNE - Louis-François-Armand DUPLESSIS Duc de RICHELIEU et de FRONSAC, Pair et Maréchal de France.. son Lieutenant Général et Gouverneur de la Haute et Basse GUIENNE (En-tête)- Ordonnance concernant les Patrouilles des Milices Bourgeoises - Fait à BORDEAUX le 21 Oct. 1771 - Impr. à Bordeaux - Vignettes royale et aux armes - Affiche (53 x 42) – Etat B – 200/ 250 €**

**213. 1772 - AQUITAINE – PEINE DE MORT – Sénéchaussée de TARTAS (LANDES) « Arrest de la Cour de Parlement (de BORDEAUX), qui condamne Jean Dabrin, dit Calotte, & Joseph Dubergé, dit Biton, Laboureurs, à faire amende honorable, & à être pendus & étranglés, pour crime de meurtre. » - du 24 Mars 1772 – (accusés de meurtre sur le chemin de Morcens (Morcenx 40) à Garosse (Garosse 40), en la Juridiction ordinaire de BRASSENS... ledit Dabrin condamné à mort, & son corps attaché à la potence pendant 24 heures, ensuite porté aux FOURCHES PATIBULAIRES... » - Impr. à Bordeaux, chez Jean chappuis, Imprimeur de la Cour de Parlement, sur les Fossés, vis-à-vis l’Hôtel-de-Ville. 1772 – Vignette – Impr. à BORDEAUX, chez Jean Chapuis - Affiche (43 x 34) – Etat B – 250/ 300 €**

**214. 1772 - DAUPHINÉ – SOLDATS INVALIDES - Christophe PAJOT DE MARCHEVAL, Chevalier, Intendant de Justice, Police, Finances, Troupes, Fortifications & Frontières de la Province de DAUPHINÉ (En-tête, Vignette du Dauphiné) – Vu l’Ordonnance du Roi du 17 avril dernier, Ordonnance du 12 Mai 1772 – « État des lieux où les Officiers, bas Officiers & Soldats invalides retirés chez eux avec la pension,... se rendront avant le 1<sup>er</sup> Juillet prochain ; & des Commissaires des guerres auxquels ils présenteront leurs Certificats ou Cartouches de pension ou de retraite, leurs habits uniformes ; & pour les invalides, leur cartes d’habillement ; Savoir ; Ceux des Subdélégations de Grenoble, Barraux, Bourg d’Oisans, la Mure, & du Pont-de-Beauvoisin ; Ceux de Bourgoin et Vienne, Ceux de Romans & Saint-Vallier, Valence & Saint-Marcellin, Ceux de Crest & Die ; Ceux de Montélimar, Saint-Paul-Trois-Châteaux & du Buis, Ceux de la Principauté d’orange, Ceux de Gap, Ceux d’Embrun, de Briançon, de Queyras. » - Impr. à Grenoble, chez la Veuve Faure, place Saint-André. 1772 - Affiche (49 x 37) – Etat A – 160/ 200 €**

**215. 1772 - DIOCÈSE D’ARLES (13) - RÈGLEMENT de Mgr de CHAPPELLE DE JUMILHAC DE SAINT JEAN, L’ARCHEVÊQUE D’ARLES, pour l’honoraire & droits casuels des Curés, Secondaires, Prêtres, & autres Ecclésiastiques du Diocèse d’Arles - (Pour les Messes basses et grandes, pour les Funérailles, pour les Publications, tant des Bans de mariage, qu’autres...) - Enregistré au Parlement de Provence le 26 mai 1772 - Impr. à ARLES, chez Jacques MESNIER - Affiche (55 x 40) – Etat B – 180/ 230 €**

**216. 1772 - BORDEAUX (33) – «Lettres-Patentes du Roi, portant Vente & Aliénation des Terrains dépendants de l’Archevêché de BORDEAUX » – Données à COMPIÈGNE (60) au mois de Juillet 1772 – Registrées au Parlement de Bordeaux le 13 août 1772 – Vignette & Lettrine - Impr. à Bordeaux, chez Simon De La Court, Seul Imprimeur du Roi & de son Altesse Monseigneur l’archevêque, rue de Cahernan, à Bordeaux. – Affiche (65 x 50) – État B – 200/ 250 €**

**217. 1773 - (GIRONDE) – CONFIRMATION DE NOBLESSE – « Arrest du Conseil d’Etat du Roi, qui proroge jusqu’au premier Juillet prochain, le délai pour le paiement du droit de Confirmation de Noblesse ordonné par l’Édit d’Avril 1771, par les Anoblis depuis 1715 ; et ordonne que ledit délai expiré, ils n’y seront plus admis, & demeureront déchu de la Noblesse & des privilèges & prérogatives y attachés. » Extrait des registres du Conseil d’Etat du 29 nov. 1772 -- suivi de l’Ordonnance de Charles François Hyacinthe ESMANGART, Seigneur de Bordes, Intendant en la Généralité de BORDEAUX, Bordeaux le 25 Décembre 1772 - de l’Imprimerie de Simon DE LA COURT, Seul Imprimeur du Roi, rue du Cahernan, à Bordeaux, 1773 – Vignette et Lettrine - Affiche (64 x 48) – Etat B – 200/ 250 €**

**218. 1773 - BOURGOGNE, BRESSE, BUGEY, VALROMEY - NOTAIRES & GREFFIERS – “Arrest du Conseil d’État du Roi, qui ordonne que les Notaires, Greffiers et autres, transcriront en entier, dans les expéditions ou extraits des actes qu’ils délivreront, les Quittances ou Relations des droits, qui auront été mises sur les minutes, & qu’ils y feront mention du nom du Commis, de celui du Bureau, du montant des sommes payées, & de la date du Contrôle & de l’Insinuation, à peine de deux cens livres d’amende pour chaque omission.” - du 16 mai 1773 - Ordonnance d’AMELOT, Seigneur de CHAILLOU, Baron de CHATILLON-SUR-INDRE, Intendant dans les provinces de Bourgogne, Bresse, Bugey, Valromey & Gex - Imprimé à DIJON (21) - Vignette et Lettrine - Affiche (47 x 37) – Etat A – 100/ 150 €**



**219. 1773 - DAUPHINÉ - GRANDES ROUTES** - "Ordonnance du Bureau des Finances de la Chambre du Domaine de Dauphiné, du 12 juillet 1773, sur le fait de la VOYRIE, concernant les grandes Routes de la Province. - GRENOBLE (38) 12 Juillet 1773 - Vignette du Dauphiné - De l'Imprimerie de la Veuve d'André Giroud, Imprimeur-Libraire du Bureau des Finances, à la Salle du Palais. 1773 - Affiche (53 x 42) - État A - 100/ 150 €

**220. 1774 - PARIS - COMMUNAUTÉ DES MARCHANDS FRIPIERS** - "Liste des Anciens Syndics et Jurés-Gardes de la Communauté des MARCHANDS FRIPIERS de la Ville et Faubourgs de PARIS, imprimé en l'année 1774." - Liste de noms & adresse, avec l'année de Jurande et l'année de Syndicat - Vignette et frise - Affiche (36 x 50) - État A - 250/ 300 €

**221. 1774 - (CALVADOS) - EAUX ET FORÊTS** - « Lettre patentes du Roi, qui fixent la Comparence des Juges des Amirautés, Maîtrises particulières & Justices Seigneuriales en matières d'eaux et Forêts. - Données à Versailles 26 mars 1774, & registrées au Conseil supérieur de BAYEUX (Calvados) le 15 juin suivant. - « Nous avons ordonné que les officiers des Bailliages de Caen, de Cotentin, & d'Alençon, seraient assujettis à la Comparence en notre Conseil Supérieur de Bayeux, ainsi & de la même manière qu'ils l'étaient en notre Parlement de Rouen... » - Impr. à CAEN, chez G. Leroy, Imprimeur du Roi, Grande Rue Notre-Dame, à l'ancien Hôtel de la Monnaie, 1774 - Affiche (66 x 44) - État A - 150/ 200 €

**222. 1774 - (SAVOIE) - CHARLES EMMANUEL Roi de Sardaigne, de Chypre, et de Jérusalem, Duc de SAVOIE** - Vignette à ses Armes et Lettrine - LA REGIA CAMERA DE CONTI - Ordonnance daté de Turin le 27 mars 1774 - Impr. à TURIN - En Italien - Affiche (48 x 35) - État A - 150/ 200 €

**223. 1774 - PROVENCE - FORÊTS** - Arrest du Parlement de PROVENCE, qui, en modifiant l'arrêt de Règlement du 7 août 1773,... a ordonné que la prohibition y énoncée n'aura lieu que pour les Bois de haute futaye, & non pour les Bois taillis. - du 7 mai 1774 - Vignette Royale - Impr. à AIX (13) chez Esprit DAVID, Imprimeur du Roi et du Parlement, 1774 - Affiche (46 x 36) - État A - 120/ 150 €

**Règne de LOUIS XVI - 1754 - 1774 À 1789**

**224. 1774 - AUVERGNE - (CHOISY LE ROI 94)** - « Lettres Patentes de Monseigneur le Comte d'ARTOIS, concernant les Foi-Hommages, Aveux, Dénombrements & déclarations de temporel. » - Données à CHOISI, le 15 Mai 1774 - Enregistrées au Bureau des Finances de RIOM (63) le 8 Juin 1774 - Vignette Royale - Impr. à RIOM, chez M. Degoutte, Imprimeur-Libraire, Place des Taulles - Affiche (53 x 41) - État B - 200/ 250 €

**225. 1775 - AVIGNON (84) & COMTÉ VENAISSIN** - Extrait des Registres de la Secrétairerie d'État de cette Légation d'Avignon et du comté Venaissin. - Ordre "aux Notaires & Greffiers qui ont reçu des Actes judiciaires, ou extra-judiciaires,... seront tenus d'en remettre Attestation ..; savoir aux Archives du Palais Apostolique, pour ce qui concerne la ville d'AVIGNON & son territoire; & à celles de la Révérende Chambre séante à CARPENTRAS, pour ce qui concerne le Comté Venaissin..." "X A.M. DURINI, Arch. d'Ancyre, Président, Pro-Légit." - Vignette de l'Archevêque - Impr. à AVIGNON, - Affiche (48 x 41) - État A - 180/ 230 €

**226. 1775 - BRETAGNE - ÉCLUSE de VERTOU (44) & PÉAGE dur la RIVIÈRE DE SÈVRE** - Extrait des Registres du Conseil d'État du 2 Janvier 1775, & ordonnance de Gaspard-Louis CAZE DE LA BOVE Intendant en la Province de Bretagne - Autorisation aux Religieux de St Martin de Vertou de percevoir des DROITS SUR LES BATEAUX dans la rivière de Sèvre, soit sur la chaus-sée, soit par l'Écluse de Vertou - Vignette Royale - Impr. à RENNES, chez la Veuve de François Vatar, Imprimeur du Roi et du Parlement, 1775 - Affiche (77 x 50) - État B - 200/ 250 €

**227. 1775 - RIOM (63) - VERSAILLES (78) - Apanage du COMTE D'ARTOIS** - « Arrêt du conseil de Monseigneur le Comte d'ARTOIS qui ordonne que

faute par les vassaux de son apanage, délayant et refusant, d'avoir leurs foi & hommages, & rendu leurs Aveux ... il sera procédé contr'eux à toutes saisies féodales - Fait au Conseil tenu à Versailles le 19 Février 1775 - Enregistré aux Bureaux des Finances d'Auvergne & LIMOUSIN - Impr. à RIOM (63), chez Martin Degoutte, Imprimeur-Libraire, Place des Taulles - Affiche (52 x 41) - État B - 200/ 250 €

**228. 1776 - PARIS - « POMPES DU ROI » (Pompier)** - AVIS important pour les Habitants des Quartiers du LOUVRE, PALAIS-ROYAL & MONT-MARTRE - POMPES du Roi, dont le service se fait gratuitement, pour remédier aux Incendies. M. MORAT, Directeur Général des Pompes du Roi, & Commandant de la Compagnie des Gardes-Pompes, rue de Jussienne, chez lequel on trouvera toujours des pompes, des gardes-pompes, & des Voitures d'eau - Trois Corps de Gardes, Trois dépôts de Pompes. - LENOIR Lieutenant-Général de POLICE a ordonné l'impression du Placard. On en trouvera chez Gueffier, Libraire-Impr., au bas de la rue de la Harpe. 1776 - une marge coupée, à restaurer - Affiche (50 x 36) - État D - 180/ 230 €

**229. 1776 - DIGNE (04)** - "Arrest de la Cour de PARLEMENT DE PROVENCE, portant défenses à tous les Huissiers des Juridictions de la Province, de dresser aucune Requête, demande libellée, Exploit libellé ou autres Actes, contenant constitution de Procureur; d'en exiger la taxe attribuée aux Procureurs,..." - "Sur la Requête des Syndics des Procureurs de la Sénéchaussée de DIGNE..." - Vignette - Fait au Parlement de Provence séant à AIX (13) le 23 février 1776 - Impr. à AIX - Affiche (46 x 35) - État A - 120/ 180 €

**230. 1776 - DAUPHINE - NOBLESSE & CLERGÉ** - « Déclaration du Roi, qui ordonne la représentation à la Cour des AIDES de PARIS, des Titres & Pièces qui y ont été ci-devant registrés, concernant La Noblesse & les privilèges des COMMUNAUTÉS SÉCULIÈRES & Régulières. » - Donnée à VERSAILLES le 11 Mars 1776 - Signé LOUIS XVI, de LAMOIGNON & TURGOT - Vignette - Impr. à GRENOBLE (38), chez la Veuve Faure - Affiche (61 x 46) - État B - 180/ 230 €

**231. 1778 - BOURGOGNE & BRESSE** - « Extrait de l'ordonnance du Roi, concernant LES EMBAUCHEURS & FAUTEURS DE DÉsertION. » Du 12 Sept 1776 - suivi de l'Ordonnance de DUPLEIX, Chevalier, Seigneur de Courson, Bucy, Bacquencourt, Intendant de Bourgogne, Bresse, Bugey, Valromey & Gex - « .. Défense d'acheter, de troquer ou garder, soit à titre de gage, nantissement ou autrement, les chevaux, habillements, armes & équipages des CAVALIERS, DRAGONS, SOLDATS OU HUSSARDS servant dans ses Troupes... » - Impr. à DIJON (21), chez L.N. Frantin, Imprimeur du Roi, 1778 - Vignette & Lettrine - Affiche (52 x 42) - État B - 180/ 230 €

**232. 1777 - NICE (06) - « LA REGIA CAMERA DE CONTI »** - Texte en Italien - pour les PROVINCES de TURIN, D'ALBA, de MONDOVI, SALUZZO, D'ACQUA, D'ALESSANDRIA; DE NOVARE, DE NIZZA (NICE) - Vignette aux Armes et Lettrine - Impr. à TURIN - (deux petits trous) - Affiche (49 x 36) - État C - 100/ 150 €

**233. 1777 - LYON - (AIN) - PRIVILÈGES DES MESSAGERIES** - "De par le Roi - Ordonnance de Monseigneur DE FLESSELLES l'Intendant en la Ville et Généralité de LYON. Qui condamne Claude Tissot, Voiturier demeurant à BELLEY (01), en l'amende de Cinq cents livres, & à la confiscation des chevaux & chariot sur lui saisis, pour avoir contrevenu aux Édits, Déclarations & Arrêts concernant les privilèges des Messageries. du 18 oct. 1777." - Détails des faits - (courts de marges, 1ère ligne touchée) - Impr. J.J. BARBIER, sur le Quai des Célestins. 1777 - Affiche (33 x 46) - État D - 80/ 100 €

**234. 1777 - COMTÉ DE NICE** - Affiche à l'en-tête de CHARLES-EMMANUEL « CARLO EMANUELE » Roi de Sardaigne, Duc de Savoie, d'Aoste,.. Nizza ... - Ordre en 48 articles contre la désertion des soldats punis d'années de galères et autres.. - La Regia Camera de Conti - Torino - Nizza (Nice) - Imprimé à Torino (turin) - 1777 - Vignette et Lettrine - Affiche (112 X 52) - État A - 130/ 180 €



**235. 1777 – PICARDIE** – « Edit du roi portant **Suppression des Communautés D'ARTS & MÉTIERS ci-devant établies dans la Ville du ressort du Parlement de PARIS**, et création de nouvelles Communautés dans celles desdites Villes... - Données à VERSAILLES, au mois d'Avril 1777 - « Maréchaux-ferrants & grossiers, serruriers, taillandiers, ferblantiers, éperonniers, cloutiers, fondeurs, épingliers, balanciers, potiers d'étain, tapissiers, tanneurs, corroyeurs, hongroyeurs, peaussiers, etc. » signé **LOUIS XVI & AMELOT** – Vignette – Impr. à **AMIENS (80)**, chez Beau Cousin. - Affiche (121 x 53) – Etat B – 200/ 250 €

**236. 1777 - DAUPHINÉ - LES MENDIANTS** – « **Ordonnance du Roi, concernant les Mendiants, du 30 Juillet 1777.** » – suivi de l'Ordonnance de Christophe PAJOT DE MARCHEVAL, Intendant en la province de Dauphiné - Vignette du Dauphiné & Lettrine – « Sa Majesté s'étant fait rendre compte des mesures qui ont été prises depuis plusieurs années, **pour détruire la mendicité dans le royaume**, soit en formant des **Ateliers de Charité** pour occuper les pauvres valides, soit en donnant des secours aux Hôpitaux... Elle n'a pu qu'être étonnée qu'il pût exister encore des Mendiants. Et voulant détruire à jamais une profession qui rend à charge à la Société une multitude aussi considérable d'individus, & dans laquelle la plupart des crimes qui troublent la tranquillité publique prennent leur source ; elle a ordonné ce qui suit... » - Impr. à **Grenoble**, chez André Faure, Imprimeur du Roi, place Saint-André, 1777 - Affiche (53 x 42) – Etat A – 150/ 200 €

**237. 1777 - (HÉRAULT) - "JUGEMENT de Police de la Ville de BÉZIERS**, qui fait défenses aux **Chaudronniers, Menuisiers, Tonneliers** & autres Artisans, de travailler dans les rues & d'en gêner le passage." - 18 oct. 1777 - **vignette** aux armes - (Brulures d'encre, renforcé) - Affiche (45 x 35) – Etat C – 100/ 150 €

**238. 1777 – TOURAINE** – « Déclaration du Conseil d'Etat du Roi, concernant la **répartition des VINGTIÈMES** : et portant suppression des **Vingtièmes d'Industrie** dans les Bourgs, les Villages et les Campagnes » du 2 Novembre 1777 – Signé **AMELOT** – Vignette – Impr. à TOURS, chez Auguste Vauquer - Affiche (59 x 46) – Etat B – 120/ 180 €

**239. 1777 - DÉPARTEMENT D'ORLÉANS – BOIS EN GRURIE** – « De par le **ROI, S.A.S. Mgr le Duc d'ORLÉANS**, Premier Prince de Sang, & **De PAULE BOUCAULT** ... Général Réformateur **des Eaux & Forêts de France au Département d'Orléans**, provinces & Domaines en dépendants. » (Entête, **2 Vignettes**) – On fait savoir que le 25 Nov. 1777, au Siège de la Maîtrise des Eaux & Forêts d'Orléans, il sera procédé à la vente et adjudication au plus offrant des **Bois à exploiter dans la Forêt d'Orléans, pour l'ordinaire 1778** dont : (Détails de 112 lots par Sergenteries ; Garde de Chaumontois ; Bois en Grurie ; Garde du Milieu ; Garde de Vitry ; Garde de Courcy ; Garde de Neuville ; Garde de Goumast.) - Affiche (76 x 52) – Etat B – 200/ 250 €

**240. 1778 - HARAS DE SAVOIE** - en 9 articles - "Les Royales Finances se chargent d'entretenir un nombre déterminé d'étalons par tout où l'on pourra espérer de les multiplier avec succès et l'inspection supérieure en est confiée à M. le **Marquis de BRÉZÉ**, Lieutenant Colonel et l'Adjudant général du département de Cavalerie et Dragons..." saillies avec les juments des étrangers, élevage des poulains, vente de ceux-ci, production de mulets etc. ..." - Turin le 20 janvier 1778 - Marque pour les Haras de Savoye - de la Lumelline d'Ordre de l'Office général de la Solde. - Grande vignette & lettrine - (mouillures & consolidations) - Impr. à TURIN – Affiche (77 x 35) – Etat B – 120/ 180 €

**241. 1778 – (DOUBS) - DOMAINE À AMODIER à MORRE (25)** - pour 6 ou 9 ans comprenant un domaine à MORRE appartenant aux héritiers de feu le sieur M. GRANDJEAN Négociant à BESANÇON, consistant en 27 ouvriers de vigne, 8 journaux de champs, 2 faux de pré... le 2 novembre 1778 – Affiche remplie à l'encre (35 x 23) - État A – 100/ 150 €

**242. 1778 - BOUCS ET CHÈVRES - PARLEMENT DE PARIS** - "Arrest de la Cour de Parlement, Qui fait défenses à tous Propriétaires, Fermiers, Cultivateurs, Journaliers & Habitants de la campagne , de mener paître, en aucun

temps, les Boucs & Chèvres dans les vignes, bois, buissons, & dans les jardins, prairies & vergers." - du 12 Novembre 1778 - Imprimé à Paris – Affiche ( 54 x 42) – État A – 150/ 200 €

**243. 1779 - (COLLÈGE ROYAL DE TOULOUSE)** -- Acte public pour la Licence de Droit, soutenue par PROUHO du **Diocèse d'ALBI** (Albiensis) - Impr. à **TOULOUSE** (Tolosae, apud JJ. ROBERT, Lutetiae Parisiorum Lib. Art. Mag. Collegii Regii Typographum.) - En latin - Affiche (46 x 36) – État A – 100/ 150 €

**244. 1779 - BRETAGNE - PAYS-BAS** - "Arrest du Conseil d'Etat du Roi, contenant un **nouveau Tarif**, relativement aux denrées & aux **productions que les Sujets de la République des PROVINCES-UNIES** feront entrer dans tous les Ports du Royaume." - du 27 avril 1779 - Ordonnance de **CAZE DE LA BOVE** Intendant en Bretagne - vignette - imprimé à **Rennes**, chez la veuve Vatar - "À compter du premier mai 1779, les denrées et **objets du cru, de la pêche, des fabriques et commerce des Sujets de la République des Provinces-Unies des Pays-Bas** payeront à leur entrée dans tous les Ports du Royaume, outre et par-dessus les droits existants, quinze pour cent de leur valeur." – Affiche (41 x 52) État A – 150/ 200 €

**245. 1779 - BRETAGNE - MARINE** - "Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, Qui ordonne qu'il sera sursis à la perception des **DROITS DE FRET et de Quinze pour cent sur les Navires de la Province de HOLLANDE** exclusivement." - du 3 juillet 1779 - Vignette - Ordonnance de **CAZE Baron de la BOVE** Intendant en Bretagne - imprimé à **RENNES (35)** - Affiche (36 x 45) État A – 150/ 200 €

**246. 1779 - (OISE) CAMBRONNE LES CLERMONT- PARIS** - "**BIENS DE CAMPAGNE situés Paroisse de CAMBRONNE, près Clermont en Beauvoisis & ès environs; à Vendre par licitation au Châtelet de PARIS.**" - (détails des biens: terres, arbres fruitiers, vignes..) - L'Adjudication sera faite le 7 août 1779 – Permission d’Afficher ce 24 Juillet 1779. **LENOIR** - Impr. à PARIS, chez PRAULT, Imprimeur du Roi, Quay de Gèvres. Affiche (52 x 41) – État A – 120/ 180 €

**247. 1779 - DAUPHINÉ** - "Extrait des Ordonnances du Roi, concernant les **DÉSERTEURS**, Embaucheurs & Fauteurs de Désertion." - Des 12 Déc. 1775, 25 mars & 12 Sept 1776 - "Art. 4 "Les Soldats, Cavaliers, Dragons & Hussards des Troupes de Sa Majesté, qui auront déserté à l'ennemi en temps de guerre, soit à l'armée, soit d'un poste avancé, soit d'une Ville assiégée, **seront pendus jusqu'à ce que mort s'ensuive.**" - Ordonnance de **PAJOT DE MARCHEVAL** Intendant de Dauphiné - Vignette du Dauphiné -Impr. à **GRENOBLE (38)**, 1779 - Affiche (79 x 54) – État A – 120/ 180 €

**248. (vers 1780) - LORRAINE** – « **BARONNIE DE DILLING et ses dépendances à Vendre.** » "Cette Terre patrimoniale, est située sur la BRÈME, en Lorraine à une lieue de **SARRE-LOUIS, onze de METZ, huit de TRÈVES, trois de BOUZONVILLE**; sous le ressort du Parlement & de la généralité de NANCY, du Bailliage de Bouzonville; elle consiste.. **Un Château grand et vaste**, un moulin, une forge, dépendances, fermes, droit de chasse et de pêche, moulin et huilerie, Papeterie et forge, à la **Papeterie est jointe une Imprimerie**, dont le Privilège appartient au Seigneur, dépendances..." - Sans date - Impr. à **METZ**, chez la Veuve ANTOINE - Affiche (61 x 46) - État A – 200/ 250 €

**249. 1780 - PARIS** - "Déclaration du Roi, concernant les **Attroupements avec Ports-d'Armes.**" - Données à VERSAILLES le 9 mars 1780 - "... dans plusieurs partie de notre royaume, des attroupements à main armée.. vont dans les plaines attaquer les Gardes-Chasse, & font rébellion à la Maréchaussée.. exige des habitants des contributions..." - Grande vignette - Impr. à PARIS, chez P.G. SIMON, Imprimeur du Parlement, rue Mignon Saint-André-des-Arts, 1780 – Affiche (53 x 41) – État B – 150/ 200 €

**250. 1780 - (MAINE ET LOIRE) - "TERRE À VENDRE** - située à proximité de la Rivière du Loir,.. entre les Villes de Durtal & de la Flèche - consiste Dans une Maison de Maître,.. Droit de Chasse & de Pêche. Métairies,.. 23 Hommées de Prés, 16 journaux de Pâturage,.. Rente foncière sur les moulins de Chalou..." - Notaire à BAUGÉ - Avril 1780 (manus. au dos) - Affiche ( 34 x 22) – État A – 80/ 120 €



**251. 1781 - HAUTE-GUYENNE** - Arrêt du Conseil d'État du Roi, qui casse & annule l'Arrêt rendu par la **Cour des Aides de MONTAUBAN**, le 19 août 1780 en ce qui peut être contraire aux Lettres patentes du 10 Juin précédent, concernant les Cadastres... - Vignette - "Le Roi... en approuvant les Lettres Patentes du 10 juin 1780, par lesquelles, en approuvant la méthode proposée par l'**Assemblée Provinciale de la Haute-Guyenne**, tant pour se procurer la connaissance des Communautés allivrées, que pour leur donner le soulagement qui leur serait nécessaire, a prescrit les opérations propres à remplir ce double objet - Versailles 22 avril 1781 - Impr. à **VILLEFRANCHE en HAUTE GUYENNE (12)** - Affiche (52 x 42) - État A - 100/ 150 €

**252. 1781 - METZ (Moselle)** - Publication des Biens Immeubles dépendants du Domaine de l'**HÔPITAL général de ST. NICOLAS DE METZ**, à vendre. - Fait et Arrêté à METZ, en l'Assemblée de MM. **les Commissaires des Trois-Ordres**, le 26 Mai 1781 - (La Terre et Seigneurie de Hessange, Rozerieulle, Maisons situées à Metz du Chapitre de la Cathédrale...) - Impr. à METZ - Vignette - Affiche (42 x 34) - État B - 120/ 180 €

**253. 1782 - VIENNE** - 2° et dernière Publication & Adjudication au rabais des Ouvrages et réparation à faire aux Bâtiments du greffe & des Archives du Bailliage de cette Ville (de Vienne)... - Christophe PAJOT DE MARCHEVAL Intendant en Dauphiné - Vignette - Impr. à Vienne, chez la veuve Vedelhié, 1782 - Affiche (44 x 37) - État B - 130/ 180 €

**254. 1782 - BRETAGNE - SUCRE** - Arrest du Conseil d'État du Roi, qui fixe les droits sur les Sucres raffinés venant de l'Étranger. du 17 mars 1782 - Ordonnance de Gaspard-Louis CAZE, Baron de la BOVE, Conseiller du Roi, Intendant de Bretagne - Vignette - Imprimé à Rennes chez la veuve de François VATAR - Affiche (44 x 34) - État A - 150/ 200 €

**255. 1782 - BRETAGNE - ÉTOFFES - DOUANE** - Arrest du Conseil d'Etat du Roi, qui ordonne que **les plombs de teinture apposés sur les Étoffes**, en conséquence des Lettres Patentes du 5 mai 1779, seront contremarqués dans les Bureaux de visite. 18 avril 1782 - signé (imp.) AMELOT - Ordonnance de **CAZE DE LA BOVE** Intendant et Commissaire en la Province de Bretagne - vignette - Impr. à RENNES chez la veuve VATAR - Affiche (40 x 52) - État A - 130/ 180 €

**256. 1782 - VIVARAIS - (ARDÈCHE)** - "Lettres-Patentes de Sa Majesté, obtenues par Monseigneur l'Évêque & Comte de VIVIERS, pour le renouvellement des Fiefs & Mouvance de son Évêché, enregistrées en la Cour de M. le **Sénéchal de VILLENEUVE-DE-BERG (07)**. - Contrôlé à Villeneuve le 28 octobre 1782 - Impr. à **BOURG-ST-ANDÉOL (07)**, chez Pierre GUILLET, Imprimeur du Roi, de Mgr l'Évêque de VIVIERS & des États du Vivarais - (petit trou) - Vignette de l'Évêque aux armes - Affiche (53 x 41) - État A - 200/ 250 €

**257. 1783 - (CÔTE D'OR) - DIJON** - Programme de **Thèses de Droits canonique et civiles** du sieur PERRON, 1783 - en latin - **Superbe vignette aux Armes** - Impr. à DIVIONE (Dijon), chez Defay, Imprimeur de la Province et de l'**Université** - Affiche (52 x 39) - État B - 100/ 150 €

**258. 1783 - METZ (Moselle)** - PLACARD MORTUAIRE de Mr François-Étienne **BARBÉ, Conseiller du Roi, Directeur & trésorier particulier de la Monnaie de METZ** - Enterrement le 24 Juin 1783 dans l'Eglise de Saint Simplicie sa Paroisse. - Grande Lettrine mortuaire - Affiche (33 x 42) - État A - 80/ 100 €

**259. 1784 - GRENOBLE** - « **BAIL DES OCTROIS** de la Ville de Grenoble. De par le Roi." (grand cartouche) - vignette et lettrine - "On fait savoir à tous... le 7 janv. 1784... il sera procédé à la publication & réception d'Enchères, pour parvenir à l'Adjudication définitive, au plus offrant... du Bail des Octrois de Grenoble... pour le temps et terme de 6 années, qui commenceront le premier avril 1785, .. à 1790... - Impr. à Grenoble, de l'Impr. de V. Giroud & Fils, au Palais. - Affiche (49 x 36) - État A - 150/ 200 €

**260. 1784 - (CÔTE D'OR) - TERRES ET SEIGNEURIES DE BAISSY-LA-COUR et CHANCELAY**, à Admodier. - pour 9 années, consistantes en un beau Bâtiment pour le Fermier & enclos, Granges, Écuries, Jardin, Colombier; grandes pièces de Terres & Prés, joignant le Château... La délivrance s'en fera au **Château de JOURSANVAULT**. - Impr. à DIJON (21), chez Jean-Baptiste Capel, Imprimeur-Libraire de Mgr. L'Evêque, Place Saint-Georges. 1784 - note manus. - Affiche (41 x 32) - État A - 120/ 180 €

**261. 1784 - METZ (Moselle)** - PLACARD MORTUAIRE de Messire **GABRIEL DE BECCARY, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, SEIGNEUR DE COUNE, Ancien Commandant de Bataillon** - Grande Lettrine mortuaire - Convoi et Messe le 25 Avril 1784, dans l'église de Sainte Croix sa Paroisse. - Affiche (36 x 43) - État B - 80/ 120 €

**262. 1784 - BORDEAUX (33)** - « **Liste des Chambres de Nosseigneurs de Parlement de BORDEAUX**, commençant le 14 novembre 1784, pour servir jusqu'au 7 Septembre 1785 » - Tableau décoré de bois gravés (Grand'Chambre, Chevaliers d'Honneur, Conseillers, Tournelle, Première Chambre des enquêtes, Chambre des Requêtes, Gens du Roi, Liste des Procureurs de la Cour, Fêtes que la souveraine Cour de Parlement solennise)- Impr. à Bordeaux, chez Pierre Philippot, fossés de ville ; Son magasin est rue Saint James, vis-à-vis celle de Gourgue. - Affiche (53 x 42) - État B - 250/ 300 €

**263. 1785 - GUIENNE** - Ordonnance du Roi, portant **AMNISTIE générale en faveur des Soldats, Cavaliers, Hussards, Dragons & Chasseurs** qui ont déserté des Troupes de Sa Majesté, avant le 1er janv. 1785. - du 17 Déc. 1784 - Vignette royale - Impr. à Bordeaux, chez Michel racle, imprimeur de l'Intendance, rue Saint-James, 1785 - Affiche (47 x 37) - État A - 120/ 180 €

**264. 1785 - BOURGOGNE - RÉGIMENTS PROVINCIAUX** - "MANDEMENT aux Villes et Communautés, pour la Levée des Soldats Provinciaux." - Fait dans la **Chambre des Elus-généraux, à DIJON** le 24 Janvier 1785 - Grande Vignette aux armes - Impr. à DIJON (21) chez A. M. DEFAY, Imprimeur de S. A. S. le Prince de CONDÉ, des Etats, de l'Université, & de la Chambre des Comptes, 1785 - Affiche (59 x 45) - État C - 120/ 150 €

**265. 1785 - FLANDRES - MESURE MATRICE** - "Arrêt de la Cour de Parlement de Flandres, du 12 août 1785, qui ordonne à tous Fermiers, Laboureurs & autres personnes qui **vendent & débitent des grains** dans les Villages ou Fermes, de se servir à l'avenir des mesures étalonnées sur la mesure matrice, déposée dans le chef-lieu à l'usage duquel ils ont coutume de se conformer, à peine d'amende..." - Extrait des Registres de la Cour de **PARLEMENT À DOUAY (59)** le 12 août 1785 - Vignette et fleurs de lys - Impr. à DOUAY, chez Willerval - Notes manus. - Affiche (75 x 42) - État B - 180/ 230 €

**266. 1785 - PROVENCE - MONNAIES** - « Arrest du Conseil d'Etat du Roi concernant **les droits des Changeurs de Monnoies** » - 10 Novembre 1785 - (pour réduire de moitié le droit de change sur les anciens Louis.) - suivi de l'Ordonnance de **DES GALOIS** Intendant en Provence - Vignette et Lettrine - Impr. à AIX (13), chez Antoine DAVID, Imprimeur du Roi & de M. l'Intendant, 1785. - Affiche (53 x 42) - État B - 200/ 250 €

**267. 1785 - PARIS - AGRICULTURE** - "Arrest de la Cour du Parlement, ... Fait défenses à tous... de mener paître dans aucuns temps **les moutons & brebis** dans les prairies... Ordonne .. il sera désigné & fixé par les Juges. les cantons pour y mener paître les **moutons & brebis**, & les Cantons pour y mener paître les **chevaux et vaches**... Ordonne .. que les Habitants qui élèvent & nourrissent des **oies, des dindes & autres volailles**..." - du 30 novembre 1785 - Imprimé à Paris - petite vignette - Affiche (52 x 42) - État A - 150/ 200 €

**268. 1786 - BOURGOGNE - (DOUANE)** - « Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, qui fixe les **Droits que les Laines nationales envoyées à l'Étranger**, paieront à leur sortie du Royaume, à compter du jour de la publication du présent Arrêt, & C. - du 19 Janvier 1786 - Vignette Royale - & Ordonnance d'**AMELOT DE CHAILLOU**, Intendant dans les Provinces de Bourgogne, Bresse, & Dombes, Bugey, Valromey & Gex... - Impr. à **DIJON (21)** chez Jean-Baptiste Capel, imprimeur de Mgr l'Evêque, du Commandement de l'Intendance, 1786. - Affiche (60 x 46) - État A - 180/ 230 €



254



255



256



257



258



259



260



261



262



263



264



265



266



267



268



269



270



271



272

**269. 1786 - (DOUBS) - DROIT D'AUBAINE** - "Lettres Patentes, qui ordonnent l'enregistrement, tant d'une **Convention conclue entre le feu Roi & le MARGRAVE de BADEN-DOURLACH**, pour l'exemption réciproque du droit d'Aubaine en faveur de leurs sujets respectifs, que des Lettres-Patentes qui ont ratifié cette Convention." - du 15 Fév. **1786** - (détails de la Convention) - Lues et publiées à l'audience d'instruction de la **Grand'Chambre du Parlement. À BESANÇON** le 3 avril 1786 - Lettrine - Impr. Veuve DACLIN - Affiche (41 x 35) - B (marges réduites) - 130/ 180 €

**270. 1786 - BRETAGNE - MINE DE FER** - « Arrest du Conseil d'Etat du Roi, qui ordonne que les Extracteurs de Mines de fer payeront à l'avenir aux Propriétaires de fonds, Deux sous Six deniers, pour chacun tonneau de mine de cinq cent pesant. » - du 7 Avril 1786 - & Ordonnance de Antoine François De BERTRAND DE MOLLEVILLE, Intendant en la Province de BRETAGNE, Fait à **RENNES (35)** le 27 Mai 1786 - Impr. à Rennes, chez la Veuve VATAR, 1786. - Affiche (45 x 35) - Etat A - 150/ 200 €

**271. 1786 - CONCIERGERIE** - "Arrest de la Cour de Parlement, qui ordonne que l'article premier du titre XV de l'Ordonnance de 1670 sera exécuté selon sa forme & teneur; en conséquence que quand les Juges auront réglé un procès à l'extraordinaire, ils seront tenus de récoiler en leurs dépositions tous les témoins qui auront été entendus dans les informations." - du 24 janvier 1786 - "... Dubost dit Culcoupé... Dumas dit Miché. Défenseurs & accusés, **prisonniers ès prisons de la Conciergerie du Palais de Paris, & appelants d'une sentence contre eux** en la Châtellenie Royale de Feurs le 27 juin 1785.." - Imprimé à Paris - Vignette - Affiche ( 54 x 42) - Etat A - 100/ 150 €

**272. 1786 - MARQUE DES ÉTOFFES EN BOURGOGNE** - « Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 14 Juillet 1786 » « Le Roi étant en son conseil, a ordonné, qu'à compter du 1<sup>er</sup> Août, il sera établi, si fait n'a été, **des Bureaux pour la Visite & la Marque des Etoffes de laine, soie, poil, fil & coton**, ou mélangées desdites matières, dans les **Ville & lieux d'Auxonne, Chalons-sur-Saône, Seurre, Tournus, Bar-sur-Seine, Issurtille, Nantua & Vitteaux...** » - Vignette Royale - & Ordonnance d'AMELOT DE CHAILLOU, Intendant dans les Provinces de Bourgogne, Bresse, & Dombes, Bugey, Valromey & Gex... - Impr. à **DIJON (21)** chez Jean-Baptiste Capel, imprimeur de Mgr l'Evêque, du Commandement de l'Intendance, 1786. - Affiche (61 x 45) - Etat A - 180/ 230 €

**273. 1786 - LYONNAIS** - « De par le Roi et **Messieurs les PRÉVOT DES MARCHANDS** et Echevins, Juge de la Juridiction Consulaire **des Communautés d'Art & Métiers de la Ville de LYON** - Ordonnance consulaire qui enjoit aux **Maîtres Maçons, Plâtriers & Tailleurs de pierre** de cette Ville, de convenir avec les **Ouvriers-Manœuvres & Compagnons** qu'ils prendront à leur service, de la quotité du prix de leur journée, dans la quinzaine... » - du 27 Juillet 1786 - signé **TOLOZAN DE MONTFORT** - Vignette - à LYON, de l'Imprimerie de la Ville - Affiche (54 x 43) - Etat B - Entoilée - 200/ 250 €

**274. 1786 - LYONNAIS** - « De par le Roi, et **Messieurs les PRÉVOT DES MARCHANDS**, et Echevins de la Ville de LYON y commandant - du 10 Août 1786 - « Il est ordonné de nouveau à tous les **Ouvriers, soit Fabricants, soit Chapeliers**, & à tous autres qui seraient **sortis de leurs ateliers...** défense à toutes personnes **de paraître assemblées sur les Places, Quais, Ports & Ponts**, et dans les rues, cabarets et autres lieux publics de cette Ville - signé **TOLOZAN DE MONTFORT** - Vignette - à LYON, de l'Imprimerie de la Ville - Affiche (54 x 42) - Etat B - Entoilée - 200/ 250 €

**275. 1786 - DAUPHINÉ** - «Arrêt du Conseil d'Etat du Roi qui ordonne l'essai pendant trois ans de la **CONVERSION DE LA CORVÉE en une PRESTATION EN ARGENT.** » du 6 Novembre 1786 - Il sera admis aux Communautés qui auront reconnu... que la contribution en argent leur est moins favorable que le travail en nature, d'adresser au Sieur Intendant, leurs représentations à cet égard... » signé le **Baron De BRETEUIL** - Vignette du Dauphiné - & Ordonnance de **CAZE DE LA BOVE** Intendant du Dauphiné - Impr. à GRENOBLE (38), de l'Imprimerie Royale - Affiche (59 x 45) - Etat B - 150/ 200 €

**276. 1787 - BRETAGNE** - « Tableau de l'emploi que l'on fait en Bretagne des **DENIERS DU PEUPLE** ou extrait de l'Etat des Fonds de cette Province, pour les années 1787 & 1788 - Liste des pensionnaires - **Liste des NOBLES,**

**pensionnaires en Bretagne** - extrait du Bail des Fermes... » - Affiche (62 x 47) - Etat B - 250/ 300 €

**277. 1787 - BRETAGNE - MANUFACTURES** - Arrest du Conseil d'Etat du Roi, qui ordonne que celui du 29 mai 1691 sera exécuté, et qu'en conséquence, **les Inspecteurs des Manufactures de toutes les Provinces** et Généralités du Royaume, auront entrée, séance et voix délibérative en toutes les Assemblées concernant lesdites Manufactures, tant en jugement que dehors; à la charge par eux, si fait n'a été, **de prêter serment par devant les Juges des Manufactures** - du 27 janvier 1787 - signé (imp.) Baron de BRETEUIL - Ordonnance **DE BERTRAND DE MOLLEVILLE**, Seigneur, Intendant de Bretagne - imprimé à **RENNES (35)**, chez la Veuve Vatar & de Bruté de Remur, Imprimeur du Roi & du Parlement. » - Affiche (45 x 33) - Etat A - 120/ 150 €

**278. 1787 - LORRAINE & BARROIS** -« De par le Roi, Ordonnance de **Mgr DE LA PORTE** l'Intendant de Lorraine & Barrois, sur la **POLICE DES ROUTES.** » du 20 Mai 1787 - Impr. à NANCY, chez la Veuve LECLERC, Imprimeur de l'Intendance. 1787. - Vignette - Affiche (43 x 34) - Etat B - 180/ 230 €

**279. 1787 - (ISÈRE) - « JUGEMENT du Siège de la Maîtrise des EAUX ET FORÊTS, au Département de GRENOBLE**; du 25 Juin 1787, sur le Réquisitoire de M. Hilaire, Avocat Consistorial au Parlement. - Qui **condamne plusieurs particuliers de Notre-Dame & Saint-Pierre de Mezage**, pour avoir fait des Essarts & **Défrichements sur la Montagne de Connexe**, au-dessus de la grande Route de VIZILLE à LA FREY; leur ordonne de les abandonner & ensemercer dans un an; leur fait défenses de les cultiver & d'en faire de nouveaux à l'avenir, à **peine de fouet, de l'amende & du bannissement...** » - Vignette Royale - De l'Imprimerie de Ve Giroud & Fils, au Palais - Affiche (53 x 42) - Etat A - 120/ 150 €

**280. 1787 - TOURAINE, ANJOU & MAINE** - "RÈGLEMENT fait par le Roi, pour la formation & composition des Assemblées qui auront lieu dans la Généralité de TOURS, en vertu de l'Édit portant **création des Assemblées Provinciales**." - 18 Juillet 1787 - Vignette - *Règlement relatif à l'Édit du 18 juillet 1787 sur les Assemblées provinciales, arrêtant la formation et la composition d'assemblées municipales dans toutes les communautés de la Généralité. Trois assemblées provinciales seront établies pour les provinces de Touraine, d'Anjou et du Maine, une assemblée générale présidée par l'Archevêque de Tours se tiendra le 11 août suivant.* - & Ordonnance de **D'AINE** Intendant en la Généralité de TOURS - Notes manus. - Impr. à **TOURS (37)**, imp. d'Auguste Vauquer - Affiche (88 x 61) - État B - 250/ 300 €

**281. 1787 - PROVENCE - ÉTAT-CIVIL** - « Déclaration du Roi, **concernant les Actes de Baptêmes.** » Donnée à Versailles le 20 Juillet 1787 - suivi de l'arrêt du Parlement d'Aix du 3 Octobre 1787 - (défense à certains Curés de mettre des notes à coté des actes de baptêmes, et de faire des interpellations à ceux qui présentent les enfants.) - Impr. à AIX (13), chez B. Gibelin-David & T. Emeric-David, Avocats, Imprimeurs du Roi et du Parlement 1788. - (La vignette royale et les fleurs de lys ont été coupés à la Révolution, et remplacé par du papier) - Affiche (45 x 36) - Etat D - 80/ 150 €

**282. 1787 - TROYES (10)** - « Lettres Patentes du Roi, **qui transfèrent en la Ville de TROYES le Siège du PARLEMENT.** » - Données à Versailles le 15 Août 1787 - Registré en Parlement à Troyes le 22 Août 1787 - Registré au Parlement d'Auvergne, à Clermont-Ferrand le 30 Août 1787 - Impr. à Clermont-Ferrand, chez Delcros - Vignette - Affiche (50 x 39) - Etat B - 200/ 250 €

**283. 1787 - (NORMANDIE) - PARIS** - Adjudication définitive pour le 1er Septembre 1787, sur l'enchère de 6250 Livres pour la totalité des Ventes par forme de licitation, sur décret forcé,.. à l'Audience des **CRIÉES du CHÂTELET DE PARIS** - De quatre parties de Rentes, saisies réellement sur la **Succession & Héritiers bénéficiaires** représentant défunt M. Henry **de LAMBERT D'HERBIGNY, Chevalier, Marquis de THIBOUVILLE** - "elle est à prendre, par privilège, sur l'universalité des Biens dépendants de la Succession de Messire Pierre-Armand de LAMBERT D'HERBIGNY, Chevalier, Seigneur de MONT-SAINT-JEAN (Normandie), dit d'Herbigny, en Normandie & autres lieux, décédé Maître des Requêtes à Paris,... - Permission d'afficher ce 23 Juin 1787 DE CROSNE. De l'Impr. de la Veuve d'HOURY & DEBURE, Imp. Lib. De Mgr le Duc d'Orléans, rue d'Hautefeuille, près celle des Deux-Portes. - Affiche (53 x 42) - État B - 150/ 200 €



273



274



275



276



277



278



279



280



281



282



283



284



285



286



287



288



289



290



291



292



293

**284. 1787 - SEINE MARITIME - "BIENS À VENDRE par décret"** - 27 octobre 1787, il sera, en l'audience et par-devant M. le Bailli de la **HAUTE-JUSTICE du Duché-Pairie d'ELBEUF & Baronnie de QUATREMARES**, procédé à l'adjudication finale de Biens décrétés par le Sieur David Marsollet Marchand de Laine, demeurant en la Paroisse de **VENOU**, au Hameau de LIGNON, requête du Maître Serrurier de LOUVIERS; consistants en Masures & Terres labourables assises en la Paroisse de **SURTAUVILLE**. - Impr. à ROUEN, de l'Imprimerie de Louis Oursel, Imprimeur du Roi, rue de la Vicomté, 1787. - Affiche (39 x 31) - État A - 100/ 150 €

**285. 1788 - TOURAINE - TERRE et CHÂTELLENIE DE COURCHAMPS (49), près SAUMUR, DOUÉ & MONTREUIL-BELLAY**, à affermer présentement. Elle consiste en Terres labourables, vignes, bois, pré, chènevière, grand jardin, rentes en grains & argent, droits de ventes & issues, & autres **Droits Seigneuriaux**, Four à Ban dans le Bourg; beaux Fiefs, & Droit de Chasse très-étendu; La Maison Seigneuriale est très-logeable, & située près l'Église paroissiale de COURCHAMPS (49) - S'adresser à Mr de SONNAY, Propriétaire, à son Château, près CHINON en Touraine - Impr. à TOURS 25 Février 1788, chez L.M.F. Legier, Grand'rué - Affiche (33 x 39) - État C (consolidations) - 100/ 150 €

**286. 1788 - (DOUBS) - DOMAINES ENGAGÉS - 1788** - "Arrêt du Conseil d'État du Roi, qui ordonne l'exécution de celui du 14 janvier 1781, concernant les Domaines engagés." - du 15 mars 1788 - petite vignette et lettrine - .. moyens de subvenir aux besoins de l'État... Les Princes & les Notables, engagistes eux-mêmes de Domaines considérables, ont présenté, lors de leur assemblée, **la nécessité de recourir au patrimoine de la Couronne**... - en 12 articles - Impr. à BESANÇON - Affiche (52 x 40) - État A - 100/ 150 €

**287. 1788 - LANGUEDOC - (DOMAINE DU ROI)** - Arrêt du conseil d'État du roi, du 15 mars 1788, par lequel sa Majesté autorise les engagements, pour la durée de son règne, de ses Domaines & Fonds domaniaux; & règle les formalités & les conditions desdits engagements. Fait à **VERSAILLES** - Signé le **Baron de BRETEUIL** - Vignette - Impr. à **MONTPELLIER (34)**, chez J.F. Picot. - Affiche (51 x 44) - État B - 150/ 200 €

**288. 1788 - NORD - FIEF DELECOURT** - "Village de **LINSELLES**, Toute une FERME et SEIGNEURIE, appelée le FIEF DELECOURT, contenant vingt Bonniers & demi" - 9 lots avec leurs descriptions - "Tous lesquels Fiefs & Coteries ci-devant dits, doivent reliefs & droits seigneuriaux audit Fief & Seigneurie Delecourt, quand le cas y échoit, À VENDRE. - L'on fait savoir que le Mercredi 2 avril 1788... on vendra au plus offrant, .. à l'Auberge ayant pour enseigne le Mouton, rue St Nicolas à LILLE..." - (Une des dernières ventes de Droits Seigneuriaux) - Affiche (54 x 43) - État B - 200/ 250 €

**289. 1788 - FRANCHE-COMTÉ - "ÉDIT, portant suppression du Droit de MAIN-MORTE & de SERVITUDES**, dans les Domaines du Roi, & dans tous ceux tenus par engagement; & abolition générale du Droit de fuite sur les SERFS et les MAIN-MORTABLES." - d'août 1778, publié le 8 mai 1788 en **Parlement à BESANÇON** - De l'imprimerie de J.F. DACLIN, - Affiche (52 x 41) - État B - 150/ 200 €

**290. 1788 - DAUPHINÉ - ÉTATS-GÉNÉRAUX DU ROYAUME** - « Arrêt du Conseil d'État du Roi, qui fixe au premier mai prochain la **tenue des États-généraux** du Royaume, & suspend, jusqu'à cette époque, le **rétablissement de la Cour Plénière**. » - Impr. à Grenoble, de l'Imprimerie, 1788 - Vignette du Dauphiné - Affiche (47 x 36) - État A - 250/ 300 €

**291. 1788 - METZ (Moselle) - HÔTELIERS & CABARETIERS** - Ordonnance de Mr le Maître-Échevin, Mr le Lieutenant de Police et MM. les Conseillers-Échevins de l'Hôtel-de-Ville. METZ 9 Sept 1788 - "Qui enjoint aux Hôteliers, Aubergistes ou Cabaretiers, à ceux qui logeront en chambres garnies, & généralement à tous les citoyens qui recevront dans leur maison des Étrangers pour les loger, de faire leurs déclarations au Bureau établi place d'armes, dans la forme prescrite par icelle." - Modèle du Billet de déclaration des étrangers - Impr. à METZ, chez Jean-Baptiste Collignon - Affiche (42 x 33) - État A - 120/ 180 €

**292. 1788 - BRETAGNE** - « Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, concernant **les GRAINS** » - du 23 Nov. 1788 - suivi de l'Ordonnance de **DE BERTAND DE MOLLEVILLE**, Intendant en la Province de Bretagne - Impr. à Rennes, chez la Veuve VATAR & de BRUTE DE REMUR, Imprimeur du roi, 1788 - « Sa Majesté veut que les Grains ne puissent être vendus ni achetés ailleurs que dans les Halles, Marchés, ou sur les Ports ordinaires des Villes.. » - Vignette - Affiche (51 x 41) - État B - 150/ 200 €

**293. 1788 - METZ (Moselle) - TAXE DU PAIN** du 9 décembre 1788 - De par le Roi, Ordonnance de Mr le Maître-Échevin, Mr le Lieutenant de Police et MM. les Conseillers-Échevins de la Ville & Cité de METZ. Vu la Requête présentée par les Syndics & Adjoints de la **Communauté des BOULANGERS de Metz**, aux fins d'augmentation du Prix du PAIN notre dernière Taxe, et le prix des Blés... - Vignette - Impr. à METZ, chez Jean-Baptiste COLLIGNON, Imprimeur de la Police, à la Bible d'Or - Affiche (43 x 35) - État B - 180/ 230 €

**294. 1789 - BERRY - Préliminaires à la CONVOCATION DES ÉTATS-GENERAUX** - « Ordonnance de Mr le Lieutenant Général au Bailliage principal de BERRI pour l'exécution des Lettres du Roi, & règlement, pour la **Convocation des TROIS-ÉTATS** (La Noblesse, Le Clergé, & le Tiers-Etat) **des pays et Duché de BERRI, à BOURGES (18)**, le 16 Mars prochain & pour l'assemblée préliminaire des Députés du Tiers-Etat des Villes, Bourgs, Paroisses & Communautés dudit Bailliage... » - Impr. à BOURGES, chez Cristo. - Affiche (60 x 46) - État B - 250/ 300 €

**295. 1789 - BRETAGNE - FABRIQUE DE BLANC DE CÉRUSE** - Arrêt du Conseil d'État du Roi, qui ordonne qu'à compter du 1er juin prochain, la Céruse venant de l'Étranger, acquittera à toutes les entrées du Royaume un Droit uniforme de trois livres, & Dix sous pour livre par quintal. - du 23 avril 1789 - Ordonnance de Germain-François **DU FAURE** Seigneur de Rochefort, le Chatenet, Sept-Fons.. Intendant en la Province de BRETAGNE - Impr. à RENNES, 1789 - Affiche (45 x 36) - État B - 150/ 200 €

**Révolution**  
**LOUIS XVI, Roi de France, puis des Français -**  
**1789 au 10 août 1792**

**296. 1789 - (RÉVOLUTION EN PROVENCE)** - « De par le Roi, **Comte de PROVENCE**. Sa Majesté voyant avec douleur que la fermentation continue en Provence, & ne voulant négliger aucun **des moyens qui peuvent rétablir le bon ordre**... Enjoint les habitants du pays et Comté de **Provence de continuer de payer la Dime & les Droits Seigneuriaux comme par le passé**... » Fait à VERSAILLES le 7 Mai 1789. LOUIS XVI & LAURENT DE VILLEDEUIL - Vignette - Impr. à AIX (13), chez DAVID - Affiche (47 x 36) - État B - 200/ 250 €

**297. 1789 - AVEYRON** - « Règlement fait par le Roi, concernant **les Mandats des députés aux États-Généraux** - du 27 Juin 1789 - Vu à RODEZ le 15 Juillet 1789 - Vignette - Impr. à RODEZ, chez Marin DEVIC, Maître-ès-Arts, Imprimeur du roi. - Affiche (48 x 41) - État B - 200/ 250 €

**298. 1789 - SARTHE - LE MANS (72) - COULEURS DES MILICES CITOYENNES** - « Extrait des registres de l'Hôtel-de-ville du MANS - De par le Roi, et de l'ordonnance de Messieurs les Officiers municipaux » Chaque Compagnie de LA MILICE CITOYENNE aura une couleur distinctive... (**Chapeau à ruban et Cocarde nationale : Compagnie de Praslin, Compagnie de Grandval, Compagnie d'Ermenonville**...) - Fait au MANS le 20 Juillet 1789 - Vignette au Blason de la Ville - Impr. au Mans, chez Pivron, rue Marchande - Affiche (38 x 32) - État B - 180/ 230 €

**299. 1789 - TARN - AVEYRON - ABOLITION DES PRIVILÈGES** - « Mandement de Monsieur l'Évêque et Comte de **VABRES**, qui ordonne que le TE DEUM sera chanté dans toutes les églises de son Diocèse, à l'occasion des **délibérations prises dans l'Assemblée Nationale le 4 Août 1789** » - Donné à **VABRES (Vabres l'Abbaye 12)** le 26 Août 1789 - signé + JEAN, l'Évêque de VABRES - Impr. à **ALBI (81)** chez A. D. Baurens, Imprimeur du Roi, & de Monseigneur l'Évêque et Comte de Vabres - Vignette - Affiche (54 x 43) - État B - 250/ 300 €



294



295



296



297



298



299



300



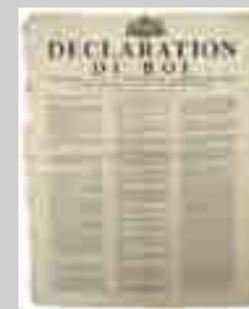
301



302



303



304



305



306



307



308



309

**300. 1789 - DAUPHINÉ – (RÉVOLUTION) - PENDAISON POUR PILLAGE DES CHATEAUX** - Extrait des minutes de Greffe de la Maréchaussée générale du Dauphiné de **LA LIEUTENANCE DE VIENNE (ISÈRE)** du 7 août 1789 – Qui condamne Jean Jacques NUGUES, du lieu d'Artas, & Ennemond CURT, du lieu de Saint Agnin, à être **pendus & étranglés** jusqu'à ce que la mort s'en suive, convaincus d'avoir participé aux pillages & incendies des Châteaux de Vaux & de Moidières ; aux pillages et **saccagements des Châteaux d'ARTAS (38), Montfort &...** (pour Curt la potence sera dressée au lieu de Détourbe, & Nuges, la potence sera sur la grande route tenante de la Verpillière à Bourgoin, le plus près du Château de Vaux, & leurs Corps demeureront suspendus – Impr. chez J.M. CUCHET, Imp. Lib. De Mgr le Duc d'Orléans, & de Nosseigneurs des Etats de la Province du Dauphiné. – Vignette du Dauphiné – Affiche (45 x 35) – Etat B – 250/ 300 €

**301. 1789 – HÉRAULT – (RÉVOLUTION) – « DE PAR LE ROI » Fait à VERSAILLES, le 9 août 1789** – « Sa Majesté est informée que des troupes de Brigands répandues dans le Royaume, s'attachent à tromper les habitants,... en **les persuadant qu'ils peuvent attaquer les Châteaux, enlever les Archives,** & commettre d'autres excès envers les habitations & les propriétés des Seigneurs... désordre qui fait scandale et la honte de la France » - Impr. à MONTPELLIER, Chez Jean-François PICOT, 1789 – Affiche (45 x 38) – Etat B – 200/ 250 €

**302. 1789 – TARN-ET-GARONNE - (RÉVOLUTION) – « Déclaration du Roi pour le rétablissement de l'ordre & la tranquillité dans son Royaume »** – Donnée à VERSAILLES le 14 Août 1789 - Signée **LOUIS XVI** & le Comte de SAINT-PRIEST – « Les désordres occasionnés dans presque toutes les Provinces du royaume par des personnes mal intentionnées, ont sensiblement affligé le cœur paternel du Roi... » – Vignette – Impr. à MONTAUBAN (82) chez Vincent Teulières, seul Imprimeur du Roi & de l'Intendance, Place Trimond, 1789. – Vignette Royale - Affiche (54 x 43) – Etat B – 180/ 230 €

**303. 1789 - SEL & GABELLE** – « Règlement fait par le Roi du 4 Octobre 1789. » « Que le Sel levé par les Regrattiers dans les Greniers des grandes et petites gabelles, au prix de trente Livres le quintal, sera débité & vendu en détail : savoir, Par ceux de la **Ville de PARIS...** Par ceux des Chefs-lieux de tous les autres Greniers... Par ceux des Campagnes... » - Fait et Arrêté à **VERSAILLES (78)**, le 4 Octobre 1789, signé **LOUIS XVI** & le Comte de SAINT-PRIEST – Impr. à TOULOUSE (31), de l'Imprimerie de Noble PIJON, Avocat, Seul Imprimeur du Roi, & de ses Fermes, 1789 - Affiche (46 x 37) – Etat B – 200/ 250 €

**304. 1789 – RHÔNE – Vicomte de MIRABEAU – CONTRIBUTION PATRIOTIQUE** – « Déclaration du Roi, portant sanction du Décret de l'Assemblée Nationale, du mardi 6 octobre 1789, concernant la Contribution patriotique » signé Mirabeau, Mounier, l'Abbé de Nancy... PROCLAMATION DU ROI signée **LOUIS XVI** & de SAINT-PRIEST – vignette – LYON (69) de l'imprimerie du Roi. – Affiche (65 x 52) – Etat B – 200/ 250 €

**305. 1789 – HÉRAULT – LOI MARTIALE** - « Déclaration du Roi, portant sanction du Décret de l'Assemblée Nationale, du 21 octobre 1789, pour l'établissement d'une Loi Martiale. » – Imprimé à Montpellier chez Jean-François PICOT, 1789 - Affiche (57 x 46) – Etat B – 180/ 230 €

**306. 1789 – ILLE-ET-VILAINE - LOI MARTIALE contre les Attroupe-ments** – « Déclaration du Roi, portant sanction d'un Décret de l'Assemblée Nationale, du 21 Octobre 1789, pour l'établissement d'une Loi Martiale » - Loi Martiale contre les ATTROUPEMENTS – Au signal seul du drapeau rouge, tous attroupe-ments avec ou sans armes, deviendront criminels, & devront être dissipés par la force... Signé **LOUIS XVI** & de SAINT-PREIST – Vignette – Impr. à RENNES (35) chez la veuve Vatar & de Bruté de Remur. – Affiche (51 x 41) – Etat A – 200/ 250 €

**307. 1789 - HÉRAULT – MONNAIE (L'Argent de la Révolution)** – « Proclamation du Roi, qui autorise les Municipalités à recevoir les **BIJOUX & VAISSELLES D'OR & D'ARGENT,** pour les transmettre aux Directeurs des Monnaies. » - du 15 Novembre 1789 – Impr. à MONTPELLIER (34), chez Jean-François PICOT – Vignette – Affiche (49 x 38) – Etat B – 180/ 230 €

**308. 1789 – ROUEN (76) – IMPOSITIONS DES CI-DEVANT PRIVILÉGIÉS (Abolition des Privilèges)** – « Lettres patentes du Roi sur le Décret de l'Assemblée Nationale, portant que les ci-devant Privilégiés seront imposés pour les six derniers mois 1789, & pour 1790, en raison de leurs biens, non dans le lieu où ils ont leur domicile, mais dans celui où lesdits lieux sont situés. » Donnée à Paris le 29 Novembre 1789 – Vignette – Impr. à Rouen, chez OURSEL. – Affiche (45 x 35) – Etat B – 100/ 150 €

**309. 1789 - PARIS** - Lettres patentes du Roi, sur un Décret de l'Assemblée Nationale, pour **LA CONSTITUTION DES MUNICIPALITÉS.** » Données à Paris au mois de Décembre 1789 – De l'Imprimerie d'Antoine DELCROS, Imprimeur du Roi, 1790 – Affiche (83 x 57) – Etat C – 180/ 230 €

**310. 1789 - REIMS (51) – Affiche mortuaire de Messire Nicolas LEA, Prêtre, Chanoine honoraire de l'Église Métropolitaine de REIMS,** Doyen de la Faculté de Théologie, Ancien Recteur de l'Université & Vicaire Général de l'Abbaye de Saint Rémi, décédé le 7 décembre 1789. Affiche (42 x 55) – Etat C – 100/ 150 €

**311. 1789 - (CHARENTE-MARITIME) – CONTRIBUTION PATRIOTIQUE** - « Lettres patentes du Roi, sur un décret de l'Assemblée Nationale du 26 décembre 1789, portant qu'il sera accordé un délai de deux mois pour faire les déclarations... concernant la Contribution Patriotique. » – Données à Paris le 30 Décembre 1789 – Signé **LOUIS XVI** & De SAINT-PRIEST – Vignette – Impr. à **LA ROCHELLE,** chez Crapon-Mesnier. » - Affiche (53 x 42) – Etat B – 120/ 180 €

**312. 1789 – LANGUEDOC – IMPOSITION DES BIENS PRIVILÉGIÉS** - Proclamation du Roi sur l'imposition des biens Privilégiés du Languedoc » Les ci-devant privilégiés seront cotisés avec les autres contribuables, dans les mêmes proportions & la même forme, à raison de toutes leurs propriétés, exploitations & autres facultés – à Paris le 27 Septembre 1789 – signé **LOUIS XVI** & de SAINT-PRIEST. Vignette Royale – Impr. à MONTPELLIER (34) chez Picot – Affiche (47 x 40) – Etat B – 150/ 200 €

**313. 1789 – GERS – JURIDICTION CONTENTIEUSE** – « Lettres patentes du Roi, sur un Décret de l'Assemblée Nationale, portant que les Officiers municipaux qui vont être élus, exerceront, par provision, les fonctions de la Juridiction contentieuse & volontaire, dans les provinces où ils étaient en possession de les exercer » Données à Paris le 30 Décembre 1789 – signé **LOUIS XVI** de SAINT-PRIEST – Vignette – Impr. à AUCH (32) chez Duprat. – Affiche (42 x 33) – Etat B – 120/ 180 €

**314. 1790 - HÉRAULT - (ÉMIGRATION)** - "Lettres patentes du Roi, Sur les Décrets de l'Assemblée Nationale, des 4 & 5 Janvier 1790, concernant **les Pensions, traitements conservés,** etc., la suspension de tout paiement, même provisoire desdites pensions, & de tous appointements & traitements à l'égard des Français actuellement absents sans mission expresse du Gouvernement; & **le séquestre des revenus des bénéficiés dont les titulaires français, également absents du Royaume,** le seront encore trois mois après la publication desdites Lettres patentes." - Vignette - Impr. à **MONTPELLIER (34)** - Affiche (50 x 60) - État B – 120/ 180 €

**315. 1790 – HÉRAULT – COMPOSITION DES MUNICIPALITÉS** – «Lettres patentes du Roi, sur un décret de l'Assemblée nationale, contenant diverses dispositions relatives aux Municipalités » **LOUIS XVI** & De Saint Priest « qui ordonne la **Convocation des Assemblées** pour la Composition des Municipalités » - Données à Paris, le 6 Janvier 1790 – « Art. 1) Nul Citoyen ne pourra exercer en même-temps, dans la même Ville ou Communauté, les fonctions Municipales & les fonctions Militaires.... » - Impr. à MONTPELLIER (34), chez PICOT – Vignette – Affiche (48 x 40) – Etat B – 100/ 150 €



310



311



312



313



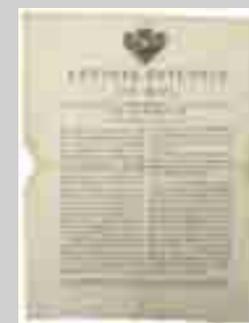
314



315



316



317



318



320



321



322



323



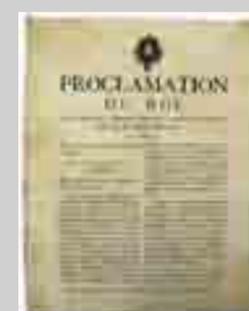
324



325



326



327

**316. 1790 - BOUCHES-DU-RHÔNE – (SUPPRESSION DES LETTRES DE CACHET)** - "Proclamation du Roi, sur le décret de l'Assemblée Nationale, concernant les **Prisonniers détenus en vertu d'ordres particuliers.**" du 15 janvier 1790. - "... malgré les états qui ont été remis à ses Commissaires par les Ministres du Roi, **plusieurs détentions anciennes peuvent être ignorées des Ministres mêmes**, surtout si elles ont eu lieu, en vertu d'ordres des Commandants, Intendants ou autres agents du pouvoir exécutif, décrète : ... tous Gouverneurs, Lieutenants de Roi, Commandants des prisons d'État, Supérieurs des Maisons de force, Supérieurs des Maisons religieuses, et toutes autres personnes chargées de la garde des Prisonniers **détenus par LETTRES DE CACHET**... seront tenus d'envoyer à l'Assemblée Nat. un état véritable, contenant les âges, noms et surnoms des différents Prisonniers, avec les causes et les dates de leur détention, et l'extrait des ordres en vertu desquels ils ont été emprisonnés..." - Impr. à **AIX (13)** - Affiche (47 x 36) - État A - 250/ 300 €

**317. 1790 – PROVENCE - CITOYEN ACTIF** - « Lettres patentes du Roi, sur un Décret de l'Assemblée Nationale, relatif aux conditions exigées pour être Citoyen Actif » Données à Paris le 16 Janvier 1790 – La fixation du prix des journées de travail, pour être Citoyen Actif, ne pourra excéder la somme de vingt sous... Signé LOUIS XVI & de SAINT-PRIEST – vignette – Impr. à AIX (13) chez David – Affiche (46 X 35) – Etat B – 200/ 250 €

**318. 1790 – PARIS - CITOYEN ACTIF** – « Lettres patentes du Roi, sur un décret de l'Assemblée Nationale, relatif aux conditions exigées pour être CITOYEN ACTIF » Données à Paris le 16 Janvier 1790 – Dans la fixation du prix des journées de travail, pour être Citoyen Actif, l'on ne pourra excéder la somme de vingt sous... » - Signé LOUIS XVI de SAINT-PRIEST. Vignette et lettrine. - Affiche (54 x 42) – Etat B – 200/ 250 €

**319. 1790 - ISÈRE – CRÉATION DES DISTRICTS DE GRENOBLE** - « CONVOCATION de la Part des Officiers Municipaux de la Ville de GRENOBLE ; » « Tous les Citoyens actifs de la Ville sont avertis que,..., concernant **l'organisation et la formation des nouvelles Municipalités**, la Ville de Grenoble se trouvant renfermer une population de plus de vingt cinq mille personnes, **on a divisé la Ville & sa Banlieue en sept Districts ou Arrondissements**, en égard à la population qu'elle renferme de la manière suivante : (Détails par District : Eglise St Laurent, Eglise des Augustins, Eglise du Collège, Eglise des Minimes, Eglise des Cordeliers, Eglise des Jacobins, Eglise des Carmes.) – Fait à l'Hôtel de Ville le 22 Janvier 1790 – Vignette au Blason – Impr. à Grenoble, chez la Veuve Giroud & Fils, Imprimeur de la Ville, 1790. - Affiche (54 x 42) – Etat A – 200/ 250 €

**320. 1790 – BOUCHES-DU-RHÔNE - OCTROIS** - Lettres patentes... 31 janvier 1790 concernant le paiement des Octrois, droits d'Aides de toutes natures et autres droits y réunis, **sans aucun privilège**, exemption ni distinctions personnelles quelconques - Impr. AIX – Affiche (46 x 36) – État A – 120/ 150 €

**321. 1790 – RHÔNE – OCTROIS & DROITS D'AIDES** – « Lettres patentes du Roi, sur un décret de l'Assemblée Nationale, du 28 Janvier 1790, concernant le paiement des Octrois, droit d'Aides de toute nature & autres droits y réunis, sans aucun privilège, exemption ni distinction personnelles quelconques » Données à Paris le 31 Janvier 1790 – Signé LOUIS XVI & de SAINT-PRIEST – Vignette – Impr. à LYON (69) chez d'Aimé de la Roche. – Affiche (52 x 41) – Etat C – 100/ 150 €

**322. 1790 – BOUCHES-DU-RHÔNE – CITOYENS ACTIFS** – « Lettres patentes du Roi sur un décret de l'Assemblée Nationale, du 11 Février 1790, concernant la détermination de **la valeur locale de la journée de travail**, d'après laquelle doit se former la liste des CITOYENS ACTIFS » 12 Février 1790 – Vignette – Impr. à **AIX (13)**, chez David – Affiche (46 x 37) – Etat B – 120/ 150 €

**323. 1790 – BOUCHES-DU-RHÔNE – (ABOLITION DU CLERGÉ RÉGULIER)** - « Lettres patentes du Roi, sur un décret de l'Assemblée Nationale, du 13 Février 1790, **qui prohibent, en France, les Vœux monastiques de l'un & de l'autre sexe** » - signé **LOUIS XVI & L'ARCHEVÊQUE de BORDEAUX** – Vignette Royale – Impr. à Aix (13), chez David – Affiche (46 x 36) – Etat B – 150/ 200 €

**324. 1790 - SÛRETÉ DES PERSONNES** - Lettres patentes du 26 février 1790 concernant la sûreté des personnes, des propriétés et la perception des impôts - Impr. à AIX, chez Gibelin-David - Affiche (47 x 37) – État A – 120/ 180 €

**325. 1790 - TRAITEMENT DES RELIGIEUX** - Lettres patentes du Roi, sur Décrets de l'Assemblée Nationale , qui fixent le traitement des Religieux qui sortiront de leurs maisons. – Données à Paris le 26 Février 1790 - Impr. à **NANCY (54)**, chez H. Haener, Imprimeur du Roi, de Nos Seigneurs de Parlement, &. – Affiche (48 x 37) – État A – 150/ 200 €

**326. 1790 – BOUCHES-DU-RHÔNE – DAUPHINÉ – NOUVEAU RÉGIME D'IMPOSITION** - « Lettres patentes du Roi, sur le Décret de l'Assemblée Nationale du 26 Février 1790... porte que dans le DAUPHINÉ et autres Provinces sujettes au même régime, les quittances de la moitié des décimes de 1789, ne seront reçues qu'en compensation de la Capitation personnelle, de la taille (et de la Corvée)... » - Données à Paris le 3 Mars 1790 – Signé LOUIS XVI & de SAINT-PRIEST – Vignette – Impr. à AIX (13) chez David. – Affiche (45 x 36) – Etat A – 150/ 200 €

**327. 1790 – BOUCHES-DU-RHÔNE - LES GARDES NATIONALES** - « Proclamation du Roi sur le Décret de l'Assemblée Nationale, concernant le **Serment** à prêter par les Gardes Nationales du 16 Mars 1790 » – Vignette Royale – impr. à **AIX (13)**, chez David – Affiche (46 x 36) – Etat A – 180/ 230 €

**328. 1790 – ARMÉE NATIONALE** – « Proclamation du Roi, sur un Décret de l'Assemblée Nationale concernant l'Armée » du 21 Mars 1790 – « **Le Roi est le chef suprême de l'Armée** – L'Armée est essentielle pour défendre la Patrie contre les ennemis extérieurs » – signé LOUIS XVI & LA TOUR-DU-PIN – Vignette – Impr. à **AIX (13)** chez Gibelin-David... – Affiche (46 x 36) – Etat A – 180/ 230 €

**329. 1790 - GERS** – « Lettres patentes du ROI, sur le Décret de l'assemblée Nationale, du 18 Mars, comprenant les dispositions pour prévenir & arrêter les abus relatifs aux **Bois & Forêts domaniaux, & dépendants d'établissements ecclésiastiques.** » - Données à Paris le 26 Mars 1790 - & autres lois sur le paiement de la **Contribution Patriotique**, et le **Logement des Gens de guerre** – Impr. à **AUCH (32)** chez J.P. Duprat – petite vignette - Affiche (53 x 42) – Etat B – 120/ 180 €

**330. 1790 – BOUCHES-DU-RHÔNE – (ABOLITION DU CLERGÉ RÉGULIER)** - « Lettres patentes du Roi, sur le Décret de l'Assemblée Nationale, concernant LES RELIGIEUX » -Données à Paris le 26 Mars 1790 – « ...Les religieux qui sortiront de leurs maisons, demeureront incapables de successions... » - Signé LOUIS XVI & de SAINT-PRIEST – vignette – Impr. à AIX (13) chez David. – Affiche (45 x 36) – Etat A – 180/ 230 €

**331. 1790 - BOUCHES-DU-RHÔNE - (ABOLITION DES LETTRES DE CACHET)** – « Lettre Patentes du Roi, sur un décret de l'assemblée Nationale, concernant les personnes détenues en vertu d'ordres particuliers. » Données à Paris le 26 mars 1790 - Impr. à AIX (13) - Affiche (46 x 36) – Etat C – 200/ 250 €

**332. (AGRICULTURE)** - Lettres patentes du Roi, sur Décrets de l'Assemblée Nationale , qui **ABOLISSENT le Droit de RAVAGE, FAUTRAGE, PRÉAGE, COISOLAGE, PARCOURS ou PÂTURAGE** sur les prés avant la fauchaison de la première herbe... - Avril 1790 - Impr. à **NANCY (54)** - Affiche (42 x 34) – État A – 120/ 180 €

**333. 1790 – JUDAICA** – « Proclamation du Roi, sur un décret de l'Assemblée Nationale, **concernant les JUIFS.** » - du 18 Avril 1790 – « **L'Assemblée nationale met de nouveau les Juifs de l'Alsace &, autres provinces du Royaume, sous la sauvegarde de la Loi : défend à toutes personnes d'attenter à leur Sûreté ;** ordonne aux Municipalités & Gardes nationales de protéger, de tout leur pouvoir, leurs personnes et leurs propriétés... » Fait à PARIS le 18 Avril 1790, signé LOUIS XVI & De Saint-Priest. - Vignette Royale – Impr. à MONTPELLIER (34), de l'Imprimerie de Jean-François PICOT, seul imprimeur du Roi & de la Ville, place de l'Indépendance, 1790. – Affiche (45 x 36) – Etat A – 1 500/ 2 000 €



328



329



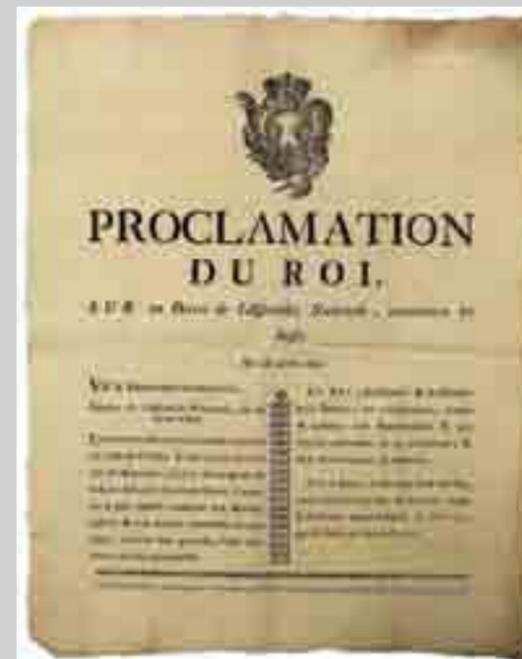
330



331



332



333



334



335



336



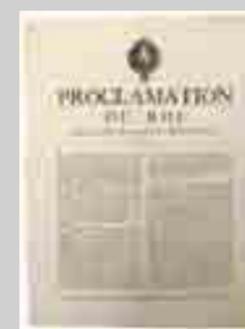
337



338



339



340



341



342



343



344



345



346

**334. 1790 - CLERGÉ** - "Lettres patentes du Roi, sur les Décrets de l'Assemblée Nationale, des 14 & 20 de ce mois, concernant l'administration des **Biens déclarés à la disposition de la Nation, l'abolition des Dixmes (Dîmes)**, & la continuation de leur perception pendant l'année 1790, & la **manière dont il sera pourvu aux frais du Culte**, à l'entretien des Ministres des Autels, au soulagement des Pauvres & aux pensions des Ecclésiastiques. - du 22 avril 1790 - Vignette et fleurs de Lys - De l'imp. de J.F. DACLIN. - Affiche (50 x 40) - Etat B - 120/ 180 €

**335. 1790 - RHÔNE - ABOLITION DES DÎMES & FRAIS DU CULTE** - « Lettres patentes du Roi, sur les décrets de l'Assemblée Nationale, des 14 & 20 de ce mois, concernant l'Administration des Biens déclarés à la disposition de la Nation, l'abolition des Dîmes & la continuation de leur perception pendant l'année 1790, & la manière dont il sera pourvu aux frais du Culte, à l'entretien des Ministres des Autels, au soulagement des Pauvres & pensions des Ecclésiastiques » Données à Paris le 22 Avril 1790. Signé LOUIS XVI & de SAINT-PRIEST - Vignette - Impr. à LYON (69) chez Aimé de la Roche. - Affiche (53 x 42) - Etat B - 150/ 200 €

**336. 1790 - GARD - L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DE SAINT-AMBROIX (30)** - « Proclamation des Commissaires du Roi, pour la formation des Assemblées primaires des Villes, & pour la Convocation de l'Assemblée de Département. » - Donnée à NÎMES le 28 Avril 1790 - Vignette - on s'adressera à M. MEYNIER DE SALINELLES à Alais (Alès) - Signé autogr. Le Marquis de Clausonnette, Griolet, Meynier de Salinelles - Affiche (52 x 41) - Etat A - 200/ 250 €

**337. 1790 - GARDES NATIONALES** - "Proclamation du Roi, sur une décret de l'Assemblée Nationale, concernant les Gardes nationales. du 2 Mai 1790 - "...décrète provisoirement, que jusqu'à la prochaine organisation des Gardes Nationales, elles resteront sous le régime qu'elles avaient lorsque les Municipalités... ont été régulièrement constitués, & que les modifications que les circonstances rendraient nécessaires, ne seront faites que de concert entre les Gardes Nationales actuellement existantes & les nouvelles Municipalités..." - Impr. à AIX - Affiche (44 x 35) - Etat A - 150/ 200 €

**338. 1790 - BOUCHES-DU-RHÔNE - MAÎTRES DE POSTE** - « Lettres patentes du Roi, sur le décret de l'Assemblée Nationale, du 15 Avril 1790, concernant le service des Maîtres de Poste, & l'indemnité des **Privilèges dont ils jouissaient précédemment**. » Données à Paris le 5 Mai 1790 - Vignette - Fait à AIX (13), Impr. chez David. - Affiche (46 x 35) - Etat A - 350/ 400 €

**339. 1790 - BOUCHES-DU-RHÔNE - SERMENT DES OFFICIERS MUNICIPAUX** - Proclamation du roi, sur un Décret de l'Assemblée Nationale, relatif au Serment des Officiers Municipaux. 5 mai 1790 - "d'être fidèles à la Nation, à la Loi & au Roi." - Impr à AIX (13) - Affiche (46 x 35) - Etat A - 100/ 150 €

**340. 1790 - BOUCHES-DU-RHÔNE** - « Proclamation du Roi, relative au **DROIT DE VOTER dans les ASSEMBLÉES PRIMAIRES** » - du 8 Mai 1790 - « ... Le droit de voter dans les Assemblées primaires, appartiennent essentiellement à tous les CITOYENS ACTIFS sans aucune exception... » signé LOUIS XVI & de SAINT-PRIEST - vignette - impr. à AIX (13) chez David. - Affiche (46 x 35) - Etat A - 150/ 200 €

**341. 1790 - MARQUE DES CUIRS ET DES FERS** - "Lettres patentes du Roi, sur un décret de l'Assemblée Nationale, portant que les Citoyens en procès avec la Régie, antérieurement au décret du 22 mars dernier, à l'occasion des droits de Marque des Cuirs, des Fers & autres, pourront continuer de poursuivre la réparation des torts qu'ils auraient éprouvés." - du 14 mai 1790 - vignette - Impr à AIX (13), chez Gibelin-David... - Affiche (46 x 36) - Etat A - 100/ 150 €

**342. 1790 - BOIS - ABOLITION DU DROIT DE TRIAGE** - "Lettres patentes du Roi, sur un Décret de l'Assemblée Nationale, interprétatif de ceux des 11 Déc. 1789, 23 fév. & 15 mars 1790, concernant l'abolition du Droit de Triage, & la propriété des Bois, Pâturages, Marais vacants, Terres vaines & vagues." - Données à Paris le 26 mai 1790 - Impr. à AIX (13), des Imprimeries de Gibelin-David & Emeric-David, 1790 - Affiche (46 x 35) - Etat A - 120/ 150 €

**343. 1790 - BOUCHES-DU-RHÔNE - CLERGÉ** - "Lettres patentes du Roi, sur un Décret de l'Assemblée Nationale, concernant les **Saisies & Ventes de meubles contre les COMMUNAUTÉS ECCLÉSIASTIQUES**, la remise des titres de leurs Créanciers, & les Procès relatifs aux fonds qui ont été déclarés être à la disposition de la Nation." - du Paris 28 mai 1790 - Vignette - Impr. à AIX - Affiche (46 x 36) - Etat A - 100/ 150 €

**344. 1790 - BOUCHES-DU-RHÔNE** - « Proclamation du Roi pour le **RÉTABLISSEMENT de la TRANQUILLITÉ & du BON ORDRE** » - du 28 Mai 1790 - « Jamais des circonstances plus impérieuses n'ont invité tous les François à se réunir dans un même esprit, à se rallier avec courage autour de la LOI & à favoriser de tout leur pouvoir l'établissement de la CONSTITUTION... » - signé LOUIS XVI & de SAINT-PRIEST - vignette - Impr. à AIX (13) chez David. - Affiche (46 x 36) - Etat A - 200/ 250 €

**345. 1790 - BOUCHES-DU-RHÔNE - COCARDE TRICOLEURE ou BLANCHE** - « Proclamation du Roi, pour le rétablissement de la tranquillité & du bon ordre » ... faisons défense à tous nos fidèles sujets, & dans toute l'étendue de notre Royaume, de faire usage d'aucune autre cocarde que de LA COCARDE NATIONALE - donnée à Paris le 28 Mai 1790 - signé LOUIS XVI & de Saint-Priest - Vignette - Impr. à AIX (13) chez David. - Affiche (46 x 36) - Etat B - 180/ 230 €

**346. 1790 - SERMENT DES ASSEMBLÉES ÉLECTORALES** - "Lettres Patentes du Roi, sur le Décret de l'Assemblée Nationale, concernant les Assemblées électorales." - données à Paris, le 28 mai 1790 - vignette - en 6 articles - 4°)... "Vous jurez & promettez de ne nommer que ceux que vous avez choisis en votre âme et conscience, comme les plus dignes de la confiance publique, sans avoir été déterminés par dons, promesses, sollicitations ou menaces..." - Imprimé à Aix (13) - Affiche (46 x 36) - Etat A - 150/ 200 €

**347. 1790 - BOUCHES-DU-RHÔNE - VENTE DES DOMAINES NATIONAUX** - « Lettres patentes du Roi sur le Décret de l'Assemblée Nationale, du 31 Mai 1790, relatif à l'instruction pour la vente des **Quatre cents millions de Domaines Nationaux** ». Modèle de soumission à souscrire par les Municipalités qui veulent acquérir des DOMAINES NATIONAUX... Données à Paris, le 3 Juin 1790 - Vignette - Impr. à AIX (13) chez David. - Affiche (99 x 41) - Etat A - 200/ 250 €

**348. 1790 - (PYRÉNÉES ATLANTIQUES) - GARDES NATIONALES** - Proclamations et lettres patentes du ROI: "10 juin 1790, portant que personne ne pourra avoir le **Commandement de Gardes Nationales** dans plus d'un Département - 18 juin 1790, relatif à l'Inscription des Citoyens actifs sur le registre de Service des Gardes Nationales - 18 juin, relatif aux **Citadelles, Forts & Châteaux** qui existent actuellement dans le Royaume, & notamment à la **Citadelle de Montpellier (34)** - 18 juin 1790, Suspension des procédures relatives aux dédommagements dus, à raison des **dégâts sur les terrains & Marais desséchés.**" LOUIS XVI & De Saint-Priest - Vignette Royale - Impr. à PAU (64), chez DAUMON Imprimeur du Roi - Affiche (47 x 36) - Etat A - 150/ 200 €

**349. 1790 - SAÔNE-ET-LOIRE** - Arrêté du Conseil du Département de Saône et Loire du 12 Juin 1790 au sujet de la **liquidation des Dîmes inféodées** - Vignette Royale - Imprimé à Macon (71) chez J.P. Goery, Imprimeur du Roi - Affiche (55 x 42) - Etat A - 180/ 230 €

**350. 1790 - BOUCHES-DU-RHÔNE - MENDIANTS** - Lettres patentes du 13 juin 1790 concernant les mendiants **dans PARIS ou dans les départements voisins**. - Impr. à AIX (13) - Affiche (36 x 46) - Etat A - 150/ 200 €

**351. 1790 - CHARENTE MARITIME - Général LA FAYETTE** - « **Réponse du Roi LOUIS XVI** au discours que lui a adressé M. De LA FAYETTE, au nom & à la tête des députations de toutes les Gardes Nationales du royaume, le 13 Juillet 1790. » - Vignette Royale - « Je reçois avec beaucoup de sensibilité les témoignages d'amour & d'attachement que vous me donnez au nom des Gardes nationales, réunies de toutes les parties de la France. Puisse le jour solennel où vous allez renouveler en commun votre serment à la Constitution, voir disparaître toute dissension, ramenez le calme, & faire régner les Lois & la Liberté dans tout le royaume !... » - Impr. à LA ROCHELLE, chez P.L. CHAUVET, Imprimeur du Roi, 1790 - Affiche (45 x 37) - Etat B - 350/ 400 €



347



348



349



351



350



352



353



354



355



356



357



358



359



360



361



362



363



364



365

**352. 1790 - GARDE NATIONALE** - " PROCLAMATION DU ROI, sur le décret de l'Assemblée Nationale, relatif à l'**inscription des CITOYENS ACTIFS, sur le registre de service des Gardes Nationales.**- du 18 juin 1790 - en 4 articles - vignette - " 2°) les enfants des Citoyens Actifs, âgés de 18 ans, s'inscriront pareillement sur le même registre, faute de quoi ils ne pourront ni porter les armes, ni être employés en remplacement de service..." " 4°)... Tous Corps de Milice Bourgeoise... Tout uniforme différent, **toute cocarde, autre que la cocarde Nationale, demeurent réformés.**" - Impr. à AIX - Affiche (46 x 36) - État A - 180/ 230 €

**353. 1790 - LOIRET - CITOYEN ACTIF** - « Proclamation du Roi, sur un Décret de l'Assemblée Nationale, relatif à l'INSCRIPTION des CITOYENS ACTIFS, sur le registre, de service des GARDES NATIONALES » - Fait à **SAINT-CLOUD (92)**, le 18 Juin 1790 - signé LOUIS XVI & de SAINT-PRIEST - Vignette Royale - Impr. à **ORLÉANS (45)** chez Couret. - Affiche (54 x 42) - Etat C (mouillures) - 150/ 200 €

**354. 1790 - BOUCHES-DU-RHÔNE - DÎMES** - « Lettres patentes du Roi, sur un Décret de l'Assemblée Nationale, concernant la DIXME » données à Paris le 23 Juin 1790 - Nul ne pourra, sous prétexte de litige, refuser le paiement de la dime accoutumée d'être payée, ni les champarts, terrages, agriers, complants... signé LOUIS XVI & GUIGNARD - Vignette - Impr. à AIX (13) chez David. - Affiche (46 x 36) - Etat A - 150/ 200 €

**355. 1790 - AIN - (ABOLITION DE LA NOBLESSE HÉRÉDITAIRE)** - « Lettres patentes du Roi, sur un décret de l'Assemblée Nationale, qui abolit la Noblesse héréditaire, & porte que **les titres de Prince, de Duc, de Comte, Marquis & autres titres semblables, ne seront pris par qui que ce soit, ni données à personne.** » - Données à Paris, le 23 Juin 1790 - Imprimé à BOURG (01) chez L. H. GOYFFON, 1790 - Affiche (47 x 56) - Etat B - 400/ 500 €

**356. 1790 - BOUCHES-DU-RHÔNE - « L'EXPRESSION DE "DÉCRET" »** - Lettres Patentes du Roi, sur un Décret de l'Assemblée Nationale, concernant l'intitulé des Délibérations des Corps administratifs. - Paris 27 juin 1790 - "l'expression de Décret est consacré aux actes du Corps Législatif." - Impr. à **Aix (13)** - Affiche (45 x 35) - État A - 80/ 120 €

**357. 1790 - CHARENTE MARITIME** - « Lettres-Patentes du Roi, sur un décret de l'assemblée Nationale, qui règle **provisoirement le cas où les Députés à l'assemblée Nationale peuvent être arrêtés,** & la forme des procédures à faire contre eux. » Données à Paris le 27 Juin 1790 - Impr. à LA ROCHELLE, chez Vincent Cappon-Mesnier, Imprimeur du Roi, 1790 - Vignette Affiche (38 x 31) - Etat A - 180/ 230 €

**358. 1790 - BOUCHES DU RHÔNE - JUSTICE** - "Lettres patentes du Roi, sur un Décret de l'Assemblée Nationale, concernant **l'Élection des JUGES-CONSULS.**" - du 30 juin 1790 - "L'Élection des Juges-Consuls, dans toutes les villes où ils sont établis, se fera provisoirement comme ci-devant, **jusqu'à l'organisation de l'Ordre Judiciaire.** - Vignette - Impr. à AIX - Affiche (46 x 36) - État B - 100/ 150 €

**359. 1790 - HAUTE-GARONNE - FORMATION DU DÉPARTEMENT** - « Proclamation de MM. Les Commissaires nommés par sa Majesté, pour la Formation du département de la Haute-Garonne, qui fixe au 25 Juillet, les **Assemblées primaires de tous les Cantons** & au 8 août prochain, **l'Assemblée générale des Electeurs,** pour procéder,... à la nomination des Membres qui doivent composer l'administration du Département. » - du 1<sup>er</sup> Juillet 1790 - (Détails par Districts et Cantons) - Affiche (175 x 56) - Etat B - 250/ 300 €

**360. 1790 - FOIRES FRANCHES** - "Lettres Patentes du Roi, sur un décret de l'Assemblée Nationale, concernant les Foires Franches. Données à SAINT-CLOUD (92), le 2 juillet 1790" - Vignette Royale aux anges - "...Les Foires franches continueront avec les mêmes **exemptions de Droits** que par le passé..." - Imprimé à **PARIS** - Affiche ( 49 x 38) - État A - 130/ 180 €

**361. 1790 - ÉCONOME & FERMIERS GÉNÉRAUX** - "Proclamation du Roi, sur le Décret de l'Assemblée Nationale, portant que l'Économe général continuera, pendant la présente année, la Régie qui lui est confiée." - du 18 Juillet 1790 - Vignette & Lettrine - "... Sa Majesté mande et ordonne à l'Économe général de s'y conformer et à tous Fermiers et autres qu'il appartiendra de verser en ses mains les revenus échus et payables dans le courant de la présente année..." - Imprimé à **LIMOGES (87)** - Affiche (54 x 43) - État A - 100/ 120 €

**362. 1790 - SEINE MARITIME - GARDE NATIONALE** - Proclamation du 23 juillet 1790 qui règle **l'Uniforme des Gardes Nationales** du royaume - Impr. à ROUEN, chez Le Boullenger - Affiche (46 x 39) - Etat B (court de marges) - 80/ 120 €

**363. 1790 - PARIS - LES CHEMINS PUBLICS** - Lettres patentes du Roi, sur un décret de l'Assemblée Nationale, du 26 Juillet 1790, relatif aux **Droits de PROPRIÉTÉ & de VOYERIE sur les chemins publics,** rues et places de villages, bourgs et villes, & arbres en dépendants." - du 15 août 1790 - imp. à **PARIS**, chez N. H. Nyon rue Mignon St André-des-Arcs - Vignette - Art 1) "**Le Régime féodal et la justice seigneuriale étant abolis,** nul ne pourra dorénavant, prétendre aucun droit sur les chemins, rues & places de village, bourg et villes..." - N° 125 - Impr. à PARIS - Affiche (52 x 42) - État B - 130/ 180 €

**364. 1790 - BOUCHES-DU-RHÔNE - VENTE DES DOMAINES NATIONAUX** - « Proclamation du Roi, sur le Décret de l'Assemblée Nationale, du 15 Août 1790, relatif aux Soumissions des Municipalités & des Particuliers, pour l'acquisition de Domaines Nationaux » signé LOUIS XVI & GUIGNARD - Vignette Royale - Impr. à AIX (13) chez David. - Affiche (46 x 36) - Etat B (mouillures) - 80/ 120 €

**365. 1790 - BASSES-ALPES - DROITS D'AIDES et d'OCTROIS aux Bouchers, Cabaretiers, Aubergistes...** - "Lettre patentes du Roi sur un décret de l'Assemblée Nationale, du 10 août 1790, concernant le paiement des Droits d'Aides, d'Octrois et autres conservés; avec injonction spécialement aux Bouchers, Cabaretiers, Aubergistes et autres d'acquitter lesdits Droits, même pour les arriérés, et de se soumettre aux exercices que leur perception, rend nécessaires." - Données à **SAINT-CLOUD (92)** le 18 août 1790 - Vu au Directoire du Département des Basses-Alpes - imprimé à **DIGNE**, chez Guichard - vignette royale - Affiche (47 x 37) - État A - 150/ 200 €

**366. 1790 - BOUCHES-DU-RHÔNE - OCTROIS** - Lettres patentes du 10 août 1790 concernant le paiement des Droits d'Aides et d'Octrois spécialement aux **Bouchers, Cabaretiers, Aubergistes...** - Données à **SAINT-CLOUD (92)** le 18 août 1790 - Impr. à AIX (13) chez Gibelin-Davide & Emeric-David - Affiche (46 x 36) - État B - 150/ 200 €

**367. 1790 - EURE - CONTRIBUTION PATRIOTIQUE** - « Lettres patentes du Roi, sur le Décret de l'Assemblée Nationale, du 8 du présent mois, qui prescrit les moyens qui seront employés pour assurer le recouvrement de la Contribution patriotique » - Données à **ST CLOUD (92)**, le 20 Août 1790 - signé LOUIS XVI & GUIGNARD - Impr. à EVREUX (27) chez la Veuve Malassis. - Affiche (51 x 39) - Etat B - 150/ 200 €

**368. 1790 - BOUCHES-DU-RHÔNE - VENTE DE POISSONS** - "Lettres Patentes du Roi, sur un décret de l'Assemblée Nationale, du 19 juillet 1790, qui ordonne la continuation de la levée et perception de toutes les contributions publiques, à moins de l'extinction & suppression n'en ait été expressément prononcée; & notamment des Droits perçus sur les ventes de poisson dans plusieurs villes du Royaume." - données à **SAINT-CLOUD (92)** le 23 juillet 1790 - vignette - Impr. à **AIX**, chez Gibelin-David - Affiche (47 x 37) - État A - 150/ 200 €

**369. 1790 - OISE - POSTES & MESSAGERIES** - « Proclamation du Roi, sur les décrets de l'Assemblée Nationale, relatifs aux Postes & Messageries » du 29 Août 1790 - « Les postes aux lettres, les Postes aux chevaux & les Messageries, continueront à être séparées quant à l'exploitation mais seront réunis sous les soins du Commissaire des Postes nommé par le Roi... » Signé LOUIS XVI & GUIGNARD - Vignette - Impr. à **BEAUVAIS (60)** chez Desjardins. - Affiche (59 x 45) - État B - 250/ 300 €



366



367



368



369



370



371



372



373



374



375



376



377



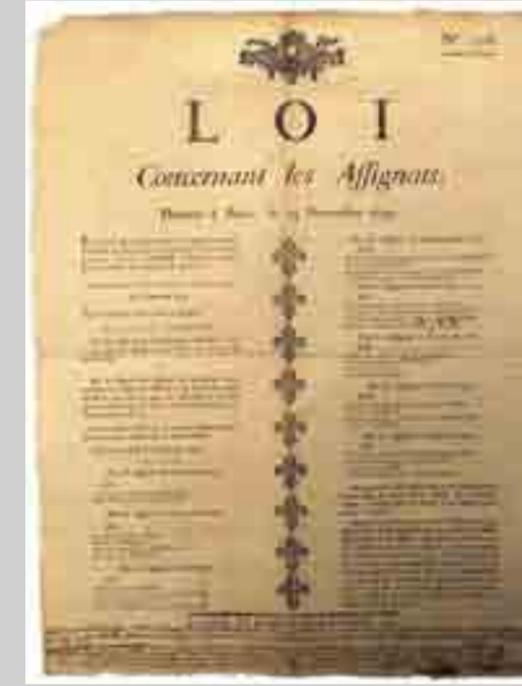
378



379



380



381



382



383



384

**370. 1790 - CUIRS & PEAUX** - "Lettres patentes du Roi, qui subrogent, à compter du 1er octobre prochain, Jean-Baptiste MAGER, à Jean-François KALANDRIN, dans la perception des **Droits sur les Cuirs Tannés & apprêtés**, & sur les Ouvrages de Cuir apportés de l'Étranger; sur les Cuirs & Peaux en verd (Vair) à leur sortie du Royaume, & sur l'Amidon & la poudre à laver venant de l'Étranger." - Données à **ST-CLOUD (92)** le 1er Sept 1790 - Publié par le Directoire du Département des **BASSES-ALPES**, à Digne - vignette - Affiche (47 x 37) - État B - 150/ 200 €

**371. 1790 - LOIRET** - Lettres patentes de l'Assemblée Nationale, pour la poursuite & la punition de ceux qui s'opposent, & particulièrement dans le Département du LOIRET, au paiement des Dîmes & des droits de Champarts ou autres droits; & pour la destruction des marques extérieures d'**insurrection & de Sédition**. - Données à **ST CLOUD (92)** 5 août 1790 - Impr. à **PAU (64)**, chez Daumon - Vignette Royale - Affiche (41 x 33) - État A - 150/ 200 €

**372. 1790 - ARDÈCHE** - "Proclamation du Directoire du Département de l'ARDÈCHE, concernant la **CONTRIBUTION PATRIOTIQUE**" du 16 Septembre 1790 - Fait à **PRIVAS (07)** le 14 Septembre 1790 - Vignette Royale - Impr. à **BOURG ST ANDÉOL**, chez P. Guillet, Imprimeur du Roi et du Département de l'ARDÈCHE - Affiche (46 x 36) - État B - 180/ 230 €

**373. 1790 - BOUCHES-DU-RHÔNE- (TRÉSOR PUBLIC, MATIÈRES D'OR & D'ARGENT pour la Fabrication de la MONNAIE)** - « Proclamation du Roi sur le Décret de l'Assemblée Nationale, du 3 Octobre 1790, concernant différentes dispositions relatives aux fonds nécessaires au service du Trésor public, & à l'envoi des états de situation des Caisses de chaque receveur pour les Impositions tant directes qu'indirectes, ainsi que des états de toutes les matières d'Or et d'argent portées aux Hôtels des Monnaies pour y être fabriqués, & C. » - LOUIS XVI & Guignard - du 14 Octobre 1790 - Vignette royale - Impr. à AIX (13), chez Gibelin- David & Emeric-David - Affiche (46 x 36) - État A - 150/ 200 €

**374. 1790 - MINÉRAL DE FER** - Lettres patentes du Roi sur le décret de l'Assemblée Nationale du 9 octobre 1790, portant modération à moitié des **Droits sur le MINÉRAL DE FER venant de l'Étranger**. - Données à **SAINT-CLOUD (92)** le 26 octobre 1790 - Vignette Royale -Impr. à AIX (13) - Affiche (45 x 36) - État B - 150/ 200 €

**375. 1790 - MEURTHE - MEUSE - ARDENNES** - « Loi relative à l'extraction des grains & fourrages des départements de la Meurthe, de la Meuse & des Ardennes, à Paris le 13 Novembre 1790 » - Imprimé à Toulouse, chez D. Desclassan, Maître-ès-Arts, Imprimeur des Sciences, près la Place Royale - Affiche (42 x 33) - État A - 150/ 200 €

**376. 1790 - LOIR-ET-CHER - (ASSIGNATS)** - « Loi sur la **LIQUIDATION DE LA DETTE PUBLIQUE** » - Données à Paris le 17 nov. 1790 - Vignette Royale - Impr. à BLOIS, chez Masson - Affiche (66 x 46) - État C - 150/ 200 €

**377. 1790 - MARINE** - « Loi relative à la fourniture du **TABAC aux MA-TELOTS**. » - Donnée à Paris le 17 novembre 1790 - Vignette Royale - Impr. à BLOIS, de l'Imprimerie MASSON - Affiche (46 x 35) - État A - 200/ 250 €

**378. 1790 - PARIS - BOUCHES-DU-RHÔNE** - « Loi relative à la VENTE des GRAINS & FARINES en dépôt, appartenant à la Nation » Donnée à Paris le 19 Novembre 1790 - Les Grains & Farines actuellement à PARIS, soit dans l'École militaire, soit dans d'autres dépôts, pour le compte de la Nation, seront vendus à la Municipalité de PARIS, au prix qui sera réglé par les Experts... » - Signé LOUIS XVI & + L'Archevêque de BORDEAUX - Vignette - Impr. à AIX (13) chez David. - Affiche (46 x 36) - État A - 150/ 200 €

**379. 1790 - LOIR-ET-CHER - ARBRES FRUITIERS** - Loi relative à l'estimation des Arbres fruitiers, plantés sur les rues ou chemins publics. - Donnée à Paris le 19 novembre 1790 - Impr. à BLOIS, chez Masson - Affiche (45 x 35) - État A - 100/ 150 €

**380. 1790 - BOUCHES-DU-RHÔNE - CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ** - « Loi contenant des nouveaux articles additionnels sur la Constitution civile du Clergé » Donnée à Paris le 24 Novembre 1790 - Signée LOUIS XVI & DUPORT - Vignette - Impr. à AIX (13) chez David. - Affiche (52 x 41) - État B - 200/ 250 €

**381. 1790 - PARIS** - « **Loi concernant les ASSIGNATS** » Donnée à Paris, le 24 Novembre 1790 - N° 178 - à Paris, de l'Imprimerie Royale. 1791 - Vignette & Fleurs de lys - Affiche (50 x 39) - État A - 250/ 300 €

**382. 1790 - MARINE - VAR - HAUTE GARONNE** - « Loi qui annule le prononcé du **Jury de TOULON**, sur le procès de J.B. Marin & Druillet, & qui contient quelques dispositions relatives au **jugement rendu en Escadre**. Donnée à Paris le 24 Novembre 1790 - Vignette royale - Imprimé à Toulouse chez D. Desclassan - Affiche (43 x 34) - État A - 150/ 200 €

**383. 1790 - BOUCHES-DU-RHÔNE** - Règlement sur la Taxe des EXPERTS employés par les Administrations. - Fait à **AIX**, en l'assemblée générale de l'Adm. du Département des Bouches-du-Rhône 5 Déc. 1790 - **Vignette du Département « La Loi et le Roi. »** - Impr. à AIX, chez Gibelin-David & Emeric-David, Imprimeurs du Roi et du Département, 1790 - Affiche (46 x 36) - État B (petits trous) - 150/ 180 €

**384. 1790 - HÉRAULT - MONNAIE** - Loi portant qu'à compter du 15 Décembre 1790, les bijoux & vaisselles portés aux hôtels des monnaies, ne seront plus payées en récépissés à six mois de date, ni au prix fixé par le décret du 6 Octobre 1789 - Donnée à Paris le 5 Décembre 1790 - Imprimé à Toulouse, chez D. Desclassan - Vignette Royale - (augmentation du numéraire pour payer la Révolution) Affiche (47 x 38) - État A - 180/ 230 €

**385. 1790 - PÊCHE - BOUCHES-DU-RHÔNE - LOIR-ET-CHER** - « **LOI relative aux pêcheurs des différents ports du Royaume & notamment à ceux de la ville de MARSEILLE** » - Donnée à Paris le 12 Décembre 1790 - « L'Assemblée Nationale, s'étant fait rendre compte des pétitions & mémoires des patrons pêcheurs... ouï ses Comités de Marine, de Commerce & Diplomatique décrète l'**interdiction de la « Pêche aux bœufs », la parité des droits avec pêcheurs Catalans, le service des gens de mer français & espagnols, rétablissement du port de CASSIS (13)** - Impr. à BLOIS (41), chez Masson, grande Rue, 1791 - Affiche (67 x 45) - État A - 250/ 300 €

**386. 1790 - PARIS - RÉGIMENT ROYAL CHAMPAGNE** - « LOI qui déclare nulles & comme non-avenues, **les Cartouches (Certificats)** délivrées aux Cavaliers & Sous-officiers du Régiment Royal-Champagne. » - Données à Paris, le 15 décembre 1790 - **suite aux évènements arrivés à HESDIN (62)**, dans le courant d'août dernier... » - LOUIS XVI & DUPORT - Vignette Royale & fleurs de lys - N° 238 - Impr. à PARIS, de l'Imprimerie Royale, 1791 - Affiche (46 x 35) - État A - 150/ 200 €

**387. 1790 - LOIR-ET-CHER** - (Abolition des Privilèges du Clergé) - « Loi qui ordonne que chaque Directoire de Département se fera remettre un État certifié de tous les **ECCLÉSIASTIQUES** qui n'ont point acquitté leurs Décimes & dons gratuits pour les années 1789 & antérieurs » Donnée à Paris le 19 Décembre 1790 - signé LOUIS XVI & DUPORT - Vignette - A BLOIS, Impr. chez Masson. - Affiche (45 x 35) - État B - 150/ 200 €

**388. 1790 - LOIR-ET-CHER** - "Loi qui assujettit à la Contribution foncière **les DROITS DE PÉAGE et autres non supprimés** par le décret du 24 mars 1790 (Droits féodaux), **les revenus des CANAUX**, etc." - Donnée à Paris le 25 Février 1791 - (Évaluation du revenu des Canaux qui traversent plusieurs départements; Ouvrages d'arts; Réserves d'eau; Chemin de halage et les berges et fremgbords qui ne produisent aucun fruits; Les moulins ou autres usines construits sur les canaux...) - Vignette - Vu au Directoire du Département de LOIR-ET-CHER - Impr. à ORLÉANS, chez Jacob l'ainé - - Affiche (53 x 42) - État A - 200/ 250 €



385



386



387



388



389



391



390



393



392



394



395



396



397



398



399



400

**389. 1791 – BOUCHES-DU-RHÔNE** – « Loi relative aux **CHAMBRES DES COMPTES** » Donnée à Paris le 5 Janvier 1791 – « Toute présentation de comptes aux Chambres des Comptes cessera de ce jour – Il ne sera consigné aucunes ÉPICES pour raison des comptes de l'année 1787... » - Signé LOUIS XVI & DUPORT – Vignette – Impr. à AIX (13) chez David. – Affiche (46 x 37) – Etat A – 150/ 200 €

**390. 1791 - BRÛLEMENT DES EFFETS (de Commerce)** - Loi du 5 janvier 1791 relative au brûlement des Effets rentrés au Trésor public - Impr. à ORLÉANS (45) - (petites consolidations) – Affiche (54 x 42) – B – 100/ 150 €

**391. 1791 - GARDE NATIONALE** - Loi du 5 janvier 1791 relative au **BOUTON des Gardes Nationales de France** - Vu les Administrateurs composant le Directoire du **LOIR-ET-CHER** - Impr. à ORLÉANS – Affiche (54 x 42) - État A - 180/ 230 €

**392. 1791 – OISE – SEINE-ET-MARNE – SALPÊTRES et POUDRE** – « Loi qui permet au sieur Weiland-Stahl d'établir à ses frais des Nitrères, Fabriques de Salpêtre et Moulin à Poudre, dans les lieux et aux conditions qui seront déterminées par le Département de l'OISE » Donnée à Paris le 9 Janvier 1791 – signé LOUIS XVI & DUPORT - Impr. à MELUN (77) chez Tarbé. ; - Affiche (40 x 25) – Etat C (Courts de marges) – 80/ 120 €

**393. 1791 - (LOIR-ET-CHER) - "LOI relative à la DÉCORATION MILITAIRE."** - donnée à Paris le 19 janvier 1791 - vignette "la Loi et le Roi" - "L'Assemblée Nationale sans rien préjuger sur ce qu'elle statuera sur les ordres de chevalerie, décrète : 1) Les officiers des régiments des grenadiers royaux, des régiments provinciaux, des bataillons et garnisons et des garde-côtes, compteront, pour la décoration militaire, le temps qu'ils auront servi dans les troupes de ligne, ainsi qu'il est réglé pour les officiers de ces troupes par le décret du 1er janvier 1791... à l'égard des mousquetaires et autres officiers de la maison du roi... 24 années seront exigées..." - Impr. à BLOIS, de l'imp. de J.P.J. MASSON - Affiche (46 x 35,5) - État A – 250/ 300 €

**394. 1791 - LOIR-ET-CHER** (Vignette du département « La Loi et le Roi ») - "Loi relative aux **CUEILLOIRS & CUEILLERETS**, ci-devant tenus pour la perception des **ci-devant Droits Seigneuriaux**, ou Rentes foncières." - Donnée à Paris, le 19 janvier 1791 - Vu au Directoire du Département de LOIR-ET-CHER - Bandeau - Impr. à ORLÉANS, chez JACOB l'Ainé, Imprimerie du Département, rue de l'Ecrivinerie, près Ste-Croix, n° 1 – Affiche (55 x 42) - État A – 200/ 250 €

**395. 1791 - DROITS & TARIFS des MESSAGERIES** - Loi relative aux Messageries & Voitures publiques, tant par eau que par terre. - Paris 19 janvier 1791 - (Abolition des droits... Tarif des Voitures d'eau de la Haute Seine, Paris, Auxerre, Montargis, Nogent-sur-Seine...) - Impr. à **VERSAILLES** - Affiche (59 x 45) - État C – 200/ 250 €

**396. 1791 - ASSIGNATS - VOSGES** - "Loi relative au Décret du 9 Janvier 1791, concernant les Assignats." - Donnée à Paris, le 4 Février 1791 - Lue au Directoire du Département des Vosges - "portant qu'on adjointra quatre Commissaires et deux Signataires au Comité de l'Extraordinaire, sera réformée et conçue en ces termes..." - Imprimé à ÉPINAL - Affiche (42 x 34) - Etat C (quelques manques) – 80/ 120 €

**397. 1791 - PAS-DE-CALAIS - BIENS NATIONAUX à vendre - N°26** - Canton et Municipalité de **FAUQUEMBERGUE**. - Il sera exposé en vente le 14 février 1791, pardevant les Administrateurs... de SAINT-OMER, les parties de Terre, situées au terroir de Fauquembergue.. Biens dont jouissaient **ci-devant les Religieuses Ursulines à SAINT-OMER** - à SAINT-OMER, de l'Impr. de H. FERTEL. 1791 – Affiche (39 x 31) - État B – 80/ 120 €

**398. 1791 - PAS-DE-CALAIS - BIENS NATIONAUX à vendre - N°167** - Canton de TOURNEHEM. Municipalité de **CLERQUE**. - Il sera exposé en vente le 16 février 1791, pardevant les Administrateurs, Vingt mesures de Terre à labour faisant partie des biens dont jouissait **ci-devant l'Abbaye de Bertin à SAINT-OMER** - à SAINT-OMER, de l'Impr. de H. FERTEL. 1791 – Affiche (38 x 31) - État B – 80/ 120 €

**399. 1791 – CHARENTE MARITIME** – « Loi relative à l'**inviolabilité des Députés de l'Assemblée Nationale** » LOUIS XVI & Duport - Données à Paris le 23 Février 1791 – Vignette – Impr. à SAINTES, chez P. Toussaints – Affiche (37 x 31) – Etat B – 180/ 230 €

**400. 1791 – OISE – District de CLERMONT – ADJUDICATION DE BIENS NATIONAUX** – « Département de l'OISE, District de Clermont, Cantons de Liancourt, Clermont & Lieuvillier (Lieuvillers). Municipalités de **MOGNEVILLE, BREUILVERT, SAINT-REMI-EN-L'EAU, AVRECHY & SAINT-AUBIN**. Biens Nationaux à vendre – Adjudication définitive – (prix manuscrits) – signé DUPRESSOIR, Président du District de Clermont le 3 Mars 1791 – Impr. à **BEAUVAIS (60)** chez Desjardins. – (54 x 42) – Etat B – 180/ 230 €

**401. 1791 - AVIGNON - RÉGENCE DES ÉCOLES CHRÉTIENNES** - Proclamation de la Municipalité, donnée à **AVIGNON (84)** le 4 Mars 1791 - Vignette de la Municipalité **LA LOI/ LE ROI** - "La Constitution Française que nous avons adoptée, nous a fait un devoir d'en faire exécuter les Décrets. Nous avons invité, sollicité, ordonné même à tous les Fonctionnaires Publics de **prêter le Serment Civique... pour la réforme du Clergé...** Les Frères des Écoles Chrétiennes de cette Ville ont refusé constamment de prêter ce serment... Concours pour le choix de 6 régents des Écoles Chrétiennes parmi ceux qui seront trouvés les plus capables..." - RICHARD Maire, J. GERARD, MAUVANS Prêtre de l'Oratoire - Impr. à AVIGNON, chez TOURNEL – Affiche (49 x 40) – État A – 200/ 250 €

**402. 1791 - GIRONDE** - "LOI relative à la **circonscription des Paroisses de BORDEAUX**" - « Il y aura 10 Paroisses dans la Ville & faubourg de Bordeaux, savoir : La Paroisse Cathédrale et métropolitaine de Saint-André ; Sainte-Eulalie, Sainte-Croix, Saint-Michel, Saint-Paul, Saint-Pierre, Saint-Dominique, Saint-Severin, Saint-Louis, et Saint-Martial de Bacalau... » LOUIS XVI & Duport - Données à Paris le 6 mars 1791 - Vignette royale - Impr. à **PAU (64)**, chez Daumon, imprimeur du Département des Basses-Pyrénées - Affiche (43 x 31) – État A – 180/ 230 €

**403. 1791 - MAINE ET LOIRE** - Extraits des Registres du Département du 9 mars 1791, concernant l'Ile BRUNEAU paroisse de SEICHES - Impr. à ANGERS - Affiche (53 x 43) - État B - 150/ 200 €

**404. 1791 - LOIRET – HÉRAULT** – « Loi relative à l'établissement provisoire d'un tribunal criminel à ORLÉANS, pour les crimes de Lèze-Nation. – Donnée à Paris, le 13 mars 1791 – Impr. à Montpellier, chez Picot – Vignette – Affiche (43 x 35) – Etat B – 150/ 200 €

**405. 1791 – HÉRAULT – TRIBUNAUX DE PARIS** – « Loi concernant l'établissement à Paris, **AU PALAIS, des six Tribunaux de sept Membres chacun, pour instruire & juger tous les PROCÈS CRIMINELS** existants avant le 26 Janvier, époque de l'installation des Tribunaux de Paris » - Donnée à Paris le 14 Mars 1791 – signé LOUIS XVI & DUPORT – Vignette – Impr. à MONTPELLIER (34) chez Picot. - Affiche (46 x 36) – Etat B – 150/ 200 €

**406. 1791 - MARINE** - "Loi relative à l'**adjudication des fournitures des vivres** pour la Marine & au compte à rendre par les anciens Régisseurs." - donnée à Paris le 20 mars 1791 - imp. à **PAU (64)**, chez DAUMON - (texte décentré) Affiche (43 x 30) - B – 75/ 100 €

**407. 1791 - DISTRICT DE SAR-LOUIS (Sarrelouis)** - Loi du 20 mars 1791 qui autorise le district de Sar-Louis à acquérir la Maison des **ci-devant Chanoinesses de LOUTRE** - Impr. à AIX - Affiche (47 x 36) - État B – 100/ 120 €

**408. 1791 - PAS-DE-CALAIS - BIENS NATIONAUX à vendre - N°186** - Canton de THEROUANNE. Municipalité D'ECQUE. - Il sera exposé à la vente le 23 mars 1791, pardevant les Administrateurs... de SAINT-OMER, les parties de Terre, situées au terroir d'**ECQUE, ci-devant dépendantes du Chapitre de la Cathédrale de SAINT-OMER**. - à SAINT-OMER, de l'Impr. de H. FERTEL. 1791 – Affiche (38 x 30) - État A – 120/ 150 €



**409. 1791 - HÉRAULT** – « Loi relative au **SERMENT DES PRÉDICATEURS** » donnée à Paris le 27 Mars 1791 – « L'Assemblée Nationale déclare que les Prédicateurs sont compris dans les Fonctionnaires, tenus de prêter serment ... » Signé LOUIS XVI & DUPORT – Vignette Royale – Impr. à **MONTPELLIER (34)** chez Picot. – Affiche (45 x 36) – Etat B – 200/ 250 €

**410. 1791 – LOIR-ET-CHER** – « Loi relative au **prix du TABAC MANUFACTURÉ.** » – Donnée à Paris le 1<sup>er</sup> Avril 1791 – signé LOUIS & DUPORT – Vignette Royale – Impr. à BLOIS, chez Masson – Affiche (46 x 35) – Etat A – 200/ 250 €

**411. 1791 – CHARENTE MARITIME – ORFÈVRERIE** – « Loi relative à la Police & administration de l'Orfèvrerie du Royaume. » – Données à Paris le 3 Avril 1791 – Vignette – Impr. à SAINTES, chez P. Toussaints – Affiche (37 x 31) – Etat A – 200/ 250 €

**412. 1791 – PARIS – TROUBLES DE TOULOUSE (31)** – « Loi relative aux troubles qui ont eu lieu dans la ville de Toulouse, les 16, 17 & 18 Mars » Donnée à Paris le 6 Avril 1791 – La seconde légion, dite de *Saint-Barthelemi*, commandée par le Sieur Daspe, est et demeure supprimée – Le Roi est prié de donner des ordres pour que l'ACCUSATEUR PUBLIC donne un jugement définitif aux fauteurs des troubles – signé LOUIS XVI & DUPORT – Vignette – à Paris de l'Imprimerie royale, 1791. – Affiche (52 x 38) – Etat A – 200/ 250 €

**413. 1791 - HÉRAULT** - « LOI qui règle les **obligations des Fermiers envers les Propriétaires**, relativement à la Dîme, aux vingtièmes, capitation, taille & autres contributions dont ils pouvaient être tenus. » - Donnée à Paris le 10 avril 1791 - Vu le Directoire du Département de l'HÉRAULT - Impr. à MONTPELLIER - Vignette – Affiche (47 x 39) - État B – 100/ 150 €

**414. 1791 - ORNE - DROITS DE TRAITES** - Loi portant que le **Tarif général** des Droits de Traités, sera exécuté à compter du 15 Avril. - 10 avril 1791 - Impr. à **ALENÇON (61)**, chez Malassis la Cussonière - Affiche (39 X 31) - État B - 150/ 200 €

**415. 1791 – BAS-RHIN – STRASBOURG** – « Proclamation des Officiers municipaux de la Commune de STRASBOURG, **concernant L'ARMÉE AUXILIAIRE** » - Affiche bilingue du 16 Avril 1791 – « Il sera ouvert au Bureau de police un registre, sur lequel seront inscrits les engagements de ceux qui se présenteront pour être admis dans l'Armée auxiliaire... » - Vignette - Fait à STRASBOURG (67) à la Maison Commune, le 16 Avril 1791 – signé DIETRICH. - Affiche (44 x 35) – Etat C – 150/ 200 €

**416. 1791 - LOIR-ET-CHER – PHARMACIE** – « Loi relative à l'exercice de la PHARMACIE, & à la vente & distribution **des DROGUES & MÉDICAMENTS.** » Donnée à Paris le 17 Avril 1791 - **LOUIS XVI & Duport** « L'Assemblée Nationale, après avoir entendu son Comité de Salubrité, sur un abus qui s'introduit dans l'exercice de la Pharmacie, considérant l'objet & l'utilité de cette profession décrète... » - Belle vignette du Département de LOIR-ET-CHER – Impr. à **BLOIS**, de l'Imprimerie de J.P. J. MASSON, 1791 – Affiche (45 x 36) – Etat A – 300/ 350 €

**417. 1791 – PYRÉNÉES ORIENTALES** – « **Loi relative à la CONTRIBUTION PATRIOTIQUE** » Donnée à Paris, le 27 Avril 1791 – Signé LOUIS XVI & DUPORT – Vignette – Impr. PERPIGNAN (66), chez Reynier. – Affiche (42 x 30) – Etat C (défaut de marges) – 60/ 80 €

**418. 1791 - FINISTÈRE - BANQUE & ASSURANCES** - « LOI relative aux Offices & Commissions d'Agents & Courtiers de change, de banque & d'assurances, tant de terre que de mer, conducteurs-interprètes & autres. » - 8 mai 1791 - quelques manques de lettres - Affiche (52 x 40) - Etat C - **Entoilé** – 180/ 230 €

**419. 1791 - (CI-DEVANT PARLEMENT de DOUAI)** – « LOI relative aux Tribunaux établis dans les villes où l'ordonnance de 1667 n'a été ni publiée ni exécutée, & qui porte que l'article 3 du 11 février, relatif aux requêtes civiles, sera observé pour les arrêts du ci-devant parlement de DOUAY. » Données à Paris, le 8 Mai 1791 – Vignette Royale et Fleurs de lys - à PARIS, de l'Imprimerie Royale. 1791 – Affiche (56 x 35) – Etat B – 150/ 200 €

**420. 1791 - ÉTABLISSEMENT des DIRECTOIRES de DÉPARTEMENT.** - « LOI qui autorise les différents Directoires de Département ou de District y dénommés, à louer ou à **acquérir les bâtiments** nécessaires à leur établissement, & à y faire les réparations convenables. » - Donnée à Paris, le 15 mai 1791. - vignette & fleurs de lys - Imprimé à **Paris**, de l'Imprimerie royale 1791 - N° 896 -

1°) **MANCHE** - Maison conventuelle des Dominicaines de COUTANCES - 2°) **HAUTE-VIENNE** - Hôtel de la ci-devant intendance de LIMOGES - 3°) **VIENNE** - Palais de Justice 4°) **PUY-DE-DÔME** - Maison des CORDELIERS de CLERMONT - 5°) **GARD** - Maison des Bénédictins-Clunists de SAINT-PIERRE - 6°) **EURE & LOIR** - Maison rue de Barde à JANVILLE - 7°) **BOUCHES DU RHÔNE** - Maison du doyenné de la collégiale à TARASCON - 8°) **Maison du Séminaire de RIEUX.** – Affiche (51 x 38) – État B – 200/ 250 €

**421. 1791 - MONNAIE** - Loi du 22 mai 1791, relative aux moyens d'accélérer la **Fabrication de la Monnaie de Cuivre** . - Impr. à **SAINTE (17)**, chez Toussaints – Affiche (38 x 32) – État A – 150/ 200 €

**422. 1791 – LOIR-ET-CHER** – « **Loi relative à la CONVOCATION DE LA PREMIERE LÉGISLATURE** » – Donnée à Paris le 29 Mai 1791 – « les 83 départements du Royaume enverront au Corps législatif le nombre suivant de Députés (liste des départements et nombre de députés)... les départements qui n'ont pas nommé le Président, l'ACCUSATEUR PUBLIC & le greffier du Tribunal criminel... procéderont à cette élection... » - signé LOUIS & DUPORT – Vignette – Impr. BLOIS (41) chez Masson, grande Rue, 1791 - Affiche (93 x 45) – Etat B (mouillures) – 200/ 250 €

**423. 1791 – PUY-DE-DÔME – (IMPÔTS DE LA RÉVOLUTION)** - « Loi relative aux paiements des Impositions de 1790, & années antérieures. » LOUIS XVI & DUPORT - Données à Paris le 1<sup>er</sup> juin 1791 – Vignette – Impr. à CLERMONT-FERRANT (63) chez Delcros – Vignette Royale – Affiche (53 x 41) – Etat B – 120/ 180 €

**424. 1790 – PYRÉNÉES-ATLANTIQUES** – « Loi relative au **REMBOURSEMENT DES CHARGES & OFFICES MILITAIRES** » Gardes-Françaises, Gendarmerie, Cheval-légers, Etat-Major, Commissaires des guerres, Point d'Honneur, Connétable, Maréchaussée, Prévôté & **Équitations Royales** – Donnée à Paris le 3 Juin 1791 – Signé LOUIS XVI & DUPORT – Vignette – Impr. à PAU (64) chez Daumont - Affiche (53 x 43) – Etat B – 180/ 230 €

**425. 1791 - AVEYRON – (ABOLITION DE LA DÎME) - Vignette « Département de l'Aveyron. La Loi et le Roi.** » - « LOI interprétative de l'article du titre V du Décret du 28 Octobre dernier, relatif à la DÎME. » - Paris 12 Juin 1791 - « ... dans le cas où la Dîme, soit ecclésiastique, soit inféodée, aurait été cumulée avec le champart, le terrage, l'agrier ou autres droits de cette nature, & que le tout aurait été converti en une seule redevance en nature et en argent,... ces même droits seront réduits de moitié de la redevance qui en tenait lieu cumulablement avec la Dîme. » LOUIS XVI & DU PORT - Impr. à RODEZ, de l'Imprimerie de Marin DEVIC Imprimeur du Roi & du Département de l'Aveyron. - Affiche (44 x 38) – Etat A – 200/ 250 €

**426. 1791 - DRÔME - BIENS NATIONAUX** - « LOI relative au Seizième dû aux Municipalités sur le prix des ventes de biens nationaux. » - Donnée à Paris le 17 juin 1791 - Publié par le Directoire du Département de la Drôme - Impr. à VALENCE - Vignette – Affiche (48 x 37) - État B – 100/ 150 €

**427. 1791 - (AFFAIRE DE VARENNES)** – « **Décret de l'assemblée Nationale concernant les mesures prises relativement A L'ENLÈVEMENT DE LA FAMILLE ROYALE** » - du 21 Juin 1791 – « L'Assemblée Nationale déclare aux citoyens de PARIS, & à tous les habitants de l'Empire, que la même fermeté qu'elle a portée, au milieu de toutes les difficultés qui ont accompagné ses travaux, va diriger sa délibération, à l'occasion de l'enlèvement du Roi & de la Famille Royale, avertit tous les Citoyens que le maintien de la Constitution, que le Salut de l'Empire n'ont jamais exigé plus impérieusement le bon ordre & la tranquillité publique ; que l'Assemblée Nationale a pris les mesures les plus actives **pour suivre la trace de ceux qui se sont rendus coupables de l'enlèvement du Roi & de la Famille Royale** ; qu'elle va, sans aucune interruption dans ses séances, employer les moyens pour que la chose publique ne souffre pas de cet événement ; ... » - Vignette Royale - Impr. à **AIX (13)**, chez Gibelin-David & Emeric-David, imprimeurs du Roi et du Département, 1791 - Affiche (39 x 29) – Etat A – 600/ 800 €



417



418



419



420



421



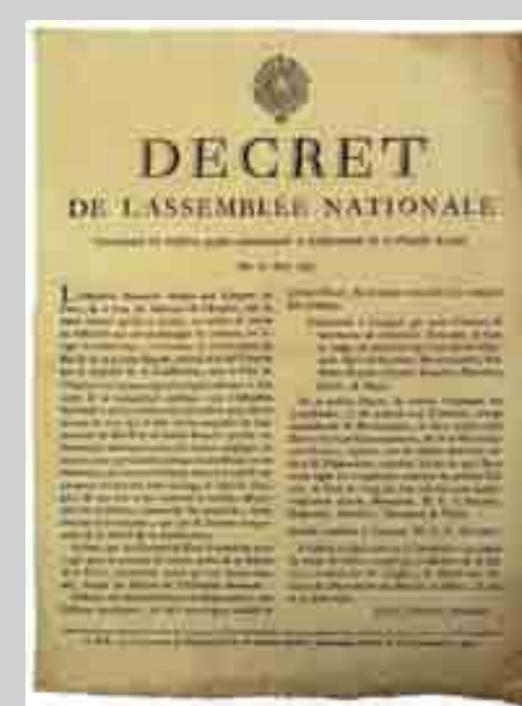
422



423



424



427



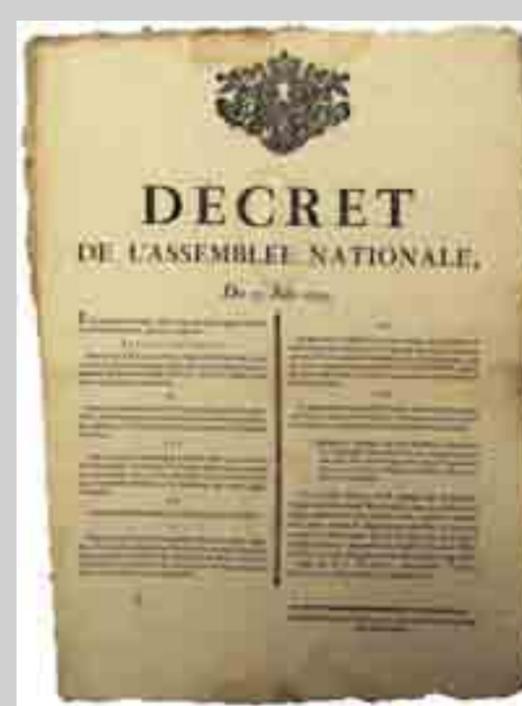
425



426



428



429



430



431



432

**428. 1791 - (AFFAIRE DE VARENNES) – AVEYRON** - « Décrets de l'Assemblée Nationale, du 21 Juin 1791 » - Vignette « Département de l'Aveyron ; La Loi & Le Roi » - « **L'ASSEMBLÉE NATIONALE, LE ROI ABSENT**, ordonne que le Ministre des affaires Étrangères fera connaître aux Ambassadeurs et Ministres des Puissances, résidents actuellement à Paris, ainsi qu'aux Ambassadeurs de France auprès des États et Royaumes étrangers ; la volonté de la Nation française de continuer avec les dits États et Royaumes, la **correspondance d'amitié et de bonne intelligence** qui a existé jusqu'à présent... »... **Serment du 22 Juin 1791 « Je Jure d'employer les armes remises en mes mains à la défense de la Patrie, et à maintenir contre tous les ennemis du dedans et du dehors, LA CONSTITUTION décrétée par l'Assemblée Nationale ; de mourir plutôt que de souffrir l'invasion du territoire Français par des Troupes étrangères... »** Imprimé à Rodez (12) de l'Imprimerie de Marin Devic, Imprimeur du Roi et du département de l'Aveyron - Affiche (45 x 37) – Etat A – 400/ 500 €

**429. 1791 - ARRESTATION DU ROI LOUIS XVI, A VARENNES** – « **Décret de l'Assemblée Nationale du 25 Juin 1791** » - « 1° Aussitôt que le Roi sera arrivé au Château des Tuileries, il lui sera donné provisoirement une garde, qui, sous les ordres du Commandant général de la Garde Nationale Parisienne (LA FAYETTE), veillera à sa sûreté et répondra de sa personne. 2° Il sera provisoirement donné à l'héritier présomptif de la Couronne (LOUIS XVII) une Garde particulière. 3° Tous ceux qui ont accompagné la famille royale, seront mis en état d'arrestation et interrogés ; le Roi et la Reine seront entendus dans leur déclarations, le tout sans délai... 4° Il sera donné une garde particulière à la Reine (MARIE-ANTOINETTE)... » - Vignette Royale - Impr. à CHAUMONT, chez Bouchard, Imprimeur du Département de la Haute-Marne. - Affiche (39 x 29) – Etat A – 1 000/ 1 500 €

**430. 1791 - ARRESTATION DU ROI A VARENNES** – Adresse du Directoire du département des BOUCHES DU RHÔNE, du 25 Juin 1791 - « Citoyens, Il fut un temps peut-être où l'enlèvement du Roi & de la Famille Royale eût été le présage des plus grands malheurs... Ce temps n'est plus. L'Assemblée Nationale veille sur vos destinées. Le Royaume des Français, créé par la Constitution, se suffit désormais à lui même. Immobile sur sa propre masse, il bravera les tempêtes, il surmontera tous les dangers – Vignette Royale – Impr. à AIX, chez Gibelin-David & Emeric-david, Imprimeurs du département, 1791- Souscription typographique de dernière minute : « **Le Roi & la Famille Royale ont été arrêtés le 22 du courant à VARENNES**, District de St Dizier, Département de la Haute-Marne - Affiche (46 x 36) – Etat A – 400/ 500 €

**431. 1791 (Suite de l'Affaire de VARENNES) – PYRÉNÉES-ATLANTIQUES** – « Loi qui indique les formalités à observer pour pouvoir sortir du royaume. » - Donnée à Paris le 29 juin 1791 – « ... la sortie des armes, munitions, chevaux (autres que ceux qui servent aux Courriers, aux Étrangers, aux Négociants & conducteurs de Voitures) & celle des matières & espèces d'or et d'argent, notamment par tous les Ports de mer, restent prohibée... » - signée DUPORT – Vignette – Impr. à PAU (64), chez Daumon - Affiche (43 x 31) – Etat B – 200/ 250 €

**432. 1791 - DORDOGNE – LOUIS XVII – (Suite de l'affaire de VARENNES)** – « Loi relative à la Nomination du Gouverneur de M. le DAUPHIN. » Données à Paris le 29 Juin 1791 – Petite Vignette « La Nation, la Loi, Le Roi. » - « Le Gouverneur prêtera à la Nation, dans le sein de l'Assemblée Nationale, le Serment de veiller religieusement à la conservation de la vie & de la santé de l'HÉRITIER PRÉSOMPTIF DE LA COURONNE (Louis XVII), & il répondra de sa personne. » Impr. à PÉRIGUEUX, chez J.P. DUBREUILH, Imprimeur du Département. - Affiche (41x 33) – Etat B – 400/ 500 €

**433. 1791 - TROUBLES D'AVIGNON & COMTAT VENAISSIN** – « Loi qui approuve la conduite des Commissaires pacificateurs envoyés à AVIGNON, & qui les autorise à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront convenables pour assurer l'exécution des articles & préliminaires de paix, arrêtés & signés à ORANGE le 14 Juin dernier. – Données à Paris, le 4 Juillet 1791 –N° 1065 – Vignette – à Paris, de l'Imprimerie Royale, 1791 – Affiche (52 x 36) - Etat B – 180/ 230 €

**434. 1791 – LOIR-ET-CHER – DRAPEAUX TRICOLORES DES RÉGIMENTS** – « Loi relative aux Drapeaux, Etendards et Guidons des Régiments » – Donnée à Paris le 10 Juillet 1791 – « Le Drapeau de chaque régiment d'infanterie, artillerie, cavalerie... portera désormais les **TROIS COULEURS NATIONALES** ... pour les autres d'un côté l'inscription : Discipline et obéissance à la Loi ; de l'autre côté le n° du Régiment, les cravates seront aux couleurs nationales » - Vignette – Impr. à BLOIS (41) chez Billault – Affiche (51 x 41) – Etat B – 180/ 250 €

**435. 1791 - LOIR-ET-CHER - FORÊTS & TOURBIÈRES** - Loi relative à l'évaluation des Bois & Forêts & Tourbières - Donnée à Paris le 20 juillet 1791 - "Tous les bois au dessous de l'âge de 30 ans seront réputés taillis,... Les bois actuellement existants & âgés de plus de trente ans seront estimés à leur valeur actuelle... L'évaluation du revenu des forêts en futaies aménagées en coupe réglées... lorsqu'un terrain sera exploité en tourbière, on évaluera pendant les dix années qui suivront le commencement du tourbage, son revenu au double de la somme de l'année précédente..." - Vu au Directoire du Département de LOIR-ET-CHER - Impr. à BLOIS 1791 – Affiche (46 x 36) – Etat A – 100/ 150 €

**436. 1791 - DISTRICT DE NEUFCHÂTEL – « DOMAINES NATIONAUX à vendre**, sur enchères, devant MM. Les Administrateurs composant le Directoire du District à Neufchâtel. » - Affiché le 20 Juillet 1791 – (Dans la Municipalité de Louvicamp. La Ferme de Mont-Rebut, ayant appartenu à la ci-devant Abbaye de Bival ; Dans la Municipalité de Ménoval. Une Ferme... ayant appartenu aux Religieuses Bernardines de Neufchâtel.) - Impr. à ROUEN, chez Louis OURSEL - Affiche (50 x 38) – Etat A - 150/ 200 €

**437. 1791 - LOIR-ET-CHER - ASSIGNATS** – « **LOI relative aux 800 Millions d'Assignats** décrétée le 29 Novembre 1790, & à divers objets de recette publique. » - Donnée à Paris le 20 Juillet 1791 – Petite Vignette & Fleurs de lys – Impr. à Blois, chez Durie-Masson - Affiche (46 x 35) – Etat B – 200/ 250 €

**438. 1791 – PAU (64) – DOUANE - POUDRES – LOTERIE ROYALE** - « Loi relative à la liquidation & comptabilité des ci-devant FERMES & RÉGIE GÉNÉRALE. » Les nouveaux Commissaires seront choisis par le Roi parmi les ci-devant fermiers généraux, il en sera usé de même pour la Régie générale... Donnée à Paris le 1<sup>er</sup> Août 1791 – signée, pour le Roi, DUPORT – Vignette – Impr. à PAU, chez DAUMON. – Affiche (82 x 53) – Etat B – 200/ 250 €

**439. 1791 – LOZÈRE – « Loi relative aux ÉMIGRANTS** » - Donnée à Paris le 6 Août 1791 – « Tous les François absents du Royaume, sont tenus de rentrer en France dans le délai d'un mois... Les émigrés qui rentreront en France seront mis sous la protection et sous la sauvegarde de la Loi... » - signée DUPORT pour le Roi – Vignette – Impr. à MENDE (48) chez Kocher – Affiche (54 x 38) – Etat B – 200/ 250 €

**440. 1791 - LOIR-ET-CHER – DÎMES** –« Loi relative à l'Instruction pour le Paiement des Dîmes. » (Les dernières) – Données à Paris le 6 Août 1791 – Impr. à BLOIS, chez Durie-Masson, 1791 – Vignette « Département de Loir et Cher » - Affiche (187 x 51) – Etat B – 200/ 300 €

**441. 1791 - PYRÉNÉES ORIENTALES – (DROITS D'AUTEURS)** – « Loi relative aux SPECTACLES. » Donnée à Paris le 6 Août 1791 – "... les ouvrages des auteurs vivants, même ceux qui étaient représentés avant cette époque, soient qu'ils fussent ou non gravés ou imprimés, ne pourront être représentés sur aucun théâtre public, dans toute l'étendue du Royaume, sans le consentement formel et par écrit des auteurs, ou sans celui de leurs héritiers ou cessionnaires... La Convention entre les auteurs et les entrepreneurs des spectacles sera parfaitement libre..." - Impr. à PERPIGNAN, chez Reynier, Imprimeur du roi et du Département, 1791 – Vignette – Affiche (44 x 35) – Etat A – 250/ 300 €



433



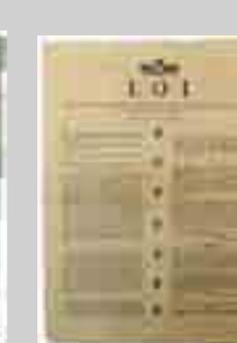
434



435



436



437



438



439



440



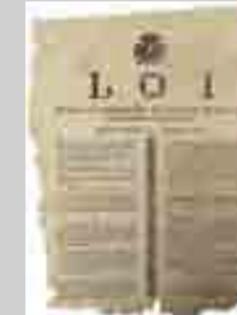
441



442



443



444



445



446



447



448



449



450



451



452

**442. 1791 - LOIR-ET-CHER – (DROITS D'AUTEURS) -** Loi relative aux **SPECTACLES**. - Donnée à Paris le 6 août 1791 - ". les ouvrages des auteurs vivants, même ceux qui étaient représentés avant cette époque, soient qu'ils fussent ou non gravés ou imprimés, ne pourront être représentés sur aucun théâtre public, dans toute l'étendue du Royaume, sans le consentement formel et par écrit des auteurs, ou sans celui de leurs héritiers ou cessionnaires... La Convention entre les auteurs et les entrepreneurs des spectacles sera parfaitement libre..." - Impr. à **BLOIS (41)** chez Jean-Baptiste DURIE-MASSON, imprimeurs du Département de Loir & Cher, des Districts, Tribunal du district & Municipalité de Blois, 1791 - Affiche (48 x 37) - État A - 250/ 300 €

**443. 1791 – PYRÉNÉES-ORIENTALES – GARDES NATIONALES** - « Loi relative à la formation des Corps de Gardes Nationales destinés à la **défense des frontières** » Donnée à Paris, le 12 Août 1791 - signé pour le Roi : DUPORT - vignette - Impr. à PERPIGNAN (66) chez Reynier. - Affiche (52 x 44) - État B - 180/ 230 €

**444. 1791 - CALVADOS - ACCUSATEURS PUBLICS** - "LOI relative au traitement des Accusateurs Publics & des Commis-Greffiers." - Donnée à PARIS, le 6 Septembre 1791 - Ordonnance des Membres du directoire du Département du CALVADOS - Impr. à CAEN chez G.Leroy - Affiche (44 x 33) - État C - 150/ 200 €

**445. 1791 – LOZÈRE – « DISCOURS prononcé par le ROI, dans l'Assemblée Nationale,** le 30 Septembre 1791 » - « Messieurs, après l'achèvement de la Constitution, vous avez fixé ce jour pour le terme de vos travaux ... En retournant dans vos foyers, vous serez les interprètes de mes sentiments auprès de vos Concitoyens. **Dites leur bien à tous que le Roi sera toujours leur premier et plus fidèle ami...** » - Vignette et fleurs de lys - Impr. à **MENDE (48)** chez La Combe, 1791 - Affiche (46 x 35) - État C - 200/ 250 €

**446. 1791 - BOUCHES-DU-RHÔNE – PROCLAMATION DE LA CONSTITUTION** - « Arrêté du Directoire du Département des Bouches du Rhône concernant la proclamation de la Constitution » - Fait à Aix au Directoire du Département le 1<sup>er</sup> Octobre 1791 - « **Les affiches de la Loi Constitutionnelle seront incessamment adressées aux Directoires des Districts** pour être tout de suite envoyées aux Municipalités de leurs ressorts, à l'effet que la Constitution y soit solennellement proclamée le neuf de ce mois... » - Vignette « Département des Bouches du Rhône, la Loi et le Roi. » - Imprimé à Aix (13) - Affiche (46 x 36) - État B - 250/ 300 €

**447. 1791 - (HAUTE VIENNE - CORRÈZE) – « Loi relative au Rachat des ci-devant DROITS FÉODaux.** » Décret de l'assemblée Nationale des 14 & 15 Septembre 1791 - Tulle 4 Nov. 1791 - Impr. à LIMOGES (87), chez L. Barbou, Imprimeur du Roi - Affiche (60 x 47) - État B - 150/ 200 €

**448. 1791 – VOSGES - (LOUIS XVIII) - INJONCTION DE RETOUR de LOUIS-STANISLAS-XAVIER** (Frère de LOUIS XVI) « Loi relative à Louis-Stanislas-Xavier, Prince Français » Donnée à Paris le 6 Novembre 1791 - Signé LOUIS XVI & DUPORT - vignette - Impr. à ÉPINAL (88) chez Haener. - Affiche (40 x 34) - État C - 180/ 230 €

**449. 1791 - Création de la HAUTE COUR NATIONALE** - « ACTE du Corps Législatif, **non sujet à la sanction du Roi,** Donné à Paris, le 21 Novembre 1791. - N°10 - (**Liste des Hauts-Jurés** ; projet de Proclamation pour la convocation de la Haute Cour Nationale ; Grands Juges ; Grands Procureurs de la Nation.) - LOUIS XVI & DU PORT- Vignette Royale et Fleurs de lys - à PARIS, de l'Imprimerie Royale. 1791 - Affiche (45 x 35) - État A - 200/ 250 €

**450. 1791 - JURA – « AVIS AU PUBLIC »** - Concours pour la **Principauté du Collège d'ARBOIS** - "Les concurrents devront être munis de Certificats authentiques de leur civisme & de leur bonne conduite, & subir les examens..." - 30 décembre 1791 - Impr. à **Besançon** - Affiche (35 x 22) - État B - 80/ 100 €

**451. 1792 - MEURTHE-ET-MOSELLE – CHÂTEAU DE BEAUPRÉ (54) – « TERRE de BEAUPRÉ, à une lieue de LUNÉVILLE ; à Vendre.** » - (La Terre de Beaupré ne forme qu'une seule et même pièce de 856 arpents,...Le Château a été bâti au commencement de ce siècle. Il a 17 ouvertures sur chaque face...) - Impr. à PARIS, chez Ph. D. Pierres, premier Imprimeur du Roi, & rue St Jacques, 1792 - Affiche (45 x 58) - État A - 180/ 230 €

**452. 1792 - CALVADOS - (SOCIÉTÉ PATRIOTIQUE DE CAEN) - « ADRESSE au Peuple. CENSURE d'un Arrêté pris relativement aux troubles intérieurs,** par le Directoire du Département du CALVADOS, le 17 de ce mois, & affiché le 20. » Frères et Compatriotes.. Les citoyens de CAEN soussignés... - Impr. de CAEN, de l'Impr. Pierre CHALOPIN - (Court de marge) - Affiche (48 x 40) - État A - 180/ 230 €

**453. 1792 - CANAL de la SAÔNE à la SEINE** - "Loi relative aux **ATELIERS établis pour l'ouverture du CANAL** de jonction de la SAÔNE à la SEINE. - Donnée à Paris, le 6 janvier 1792 - "L'Assemblée Nationale... considérant la nécessité de pourvoir à ce que les ateliers établis pour l'ouverture du CANAL de jonction de la Saône à la Seine soient entretenus sans interruption, et d'assigner à cet effet de nouveaux fonds, décrète qu'il y a urgence... pour procurer des moyens de subsistance à un grand nombre d'ouvriers, surtout dans une saison où les travaux de la campagne ne leur offrent que peu de ressources..." - Grand cartouche, vignette - de l'imprimerie Royale - Affiche (44 x 35) - État A - 200/ 250 €

**454. 1792 - DRÔME - DROIT DE PATENTE** - "Arrêté du Directoire du Département de la Drôme du 8 février 1792 - Vignette Royale & colonne de fleur de lys - Imprimé à Valence - "L'impôt indirect. les Jurandes, Maîtrises et Corporations ont été abolies.. L'État a établi le droit de Patente, qui devait être exercé depuis le 1er avril 1791; cependant peu de personnes se sont montrées exactes à l'acquiescer, et leur négligence a causé dans le trésor public un déficit qu'il est de l'intérêt général du Royaume et de mon devoir de faire promptement cesser... Forcé donc ceux que l'amour de la Patrie, le respect pour la Loi, n'ont pu déterminer aux obligations qu'elles leur imposent..." - Affiche (47 x 35) - État A - 120/ 150 €

**455. 1792 - DRÔME - GENDARMERIE** - Décret du 22 déc. 1792 relatif à l'augmentation de logement accordée aux Gendarmes surnuméraires pour leur tenir lieu de logement - Impr. à **ROMANS**, chez Martigniat - Vignette « Liberté, Egalité » - Affiche (43 x 34) - État A - 100/ 150 €

**456. 1792 - YONNE - BOUCHERIE** - "Délibération du Corps Municipal et de la Commune d'**AUXERRE**, qui ordonne que les Bouchers de cette Ville seront tenus de continuer provisoirement à livrer les Viandes au prix de six sols la livre etc." - du 20 février 1792 - *Intéressant texte sur la Viande de Carême mis à l'adjudication* - ". leur fait défenses de couper les Viandes de manière qu'ils fassent passer les plus bas morceaux avant les meilleurs... d'exposer des viandes non faites et de tuer aucune Bête attaquée ou suspecte de maladie..." - Affiche ( 40 x 36) - État A - 150/ 200 €

**457. 1792 - CORRÈZE - GENS DE GUERRE** - « Loi relative à une augmentation **de traitement à accorder aux Gens de Guerre qui entreront en Campagne.** » « Etat des **rations de pain & de fourrages** alloués en Campagne à chaque grade » - Donnée à Paris le 29 février 1792 - Lu au Département de la Corrèze, Tulle 17 mars 1792 - Vignette - Impr. à **TULLE (19)**, de l'Imprimerie de R. CHIRAC, Imprimeur du Département - Affiche (54 x 42) - État B - 150/ 200 €

**458. 1792 – PARIS - ENRÔLEMENT dans l'ARMÉE FRANÇAISE** - "LOI Interprétative de celle du 25 Janvier dernier, concernant les Enrôlements." - Donnée à Paris le 21 mars 1792 - N° 1580 - Vignette et Fleurs de lys - à PARIS, de l'Imprimerie Royale 1792 - "Les citoyens qui se présentent pour contracter un engagement dans les troupes de ligne, ne pourront choisir d'autre Régiment qu'un de ceux de la grande division de l'Armée Française, à laquelle leur département est attaché, d'après le tableau envoyé par le Ministre de la Guerre." - Affiche (51 x 40) - État A - 150/ 200 €



453



454



455



456



457



458



459



460



461



462



463



464



465



466



467



468



469



470



471



472



473



474

**459. 1792 – AIN – « LOI relative aux PASSEPORTS »** - Donnée à Paris le 28 Mars 1792 – « L'Assemblée Nationale considérant que **dans les circons-tances actuelles le salut de l’Empire exige la surveillance la plus active**, & qu’il est nécessaire de prendre toutes les mesures qui peuvent concourir à la sûreté de l’Etat, décrète qu’il y a urgence… Toute personne qui voudra voyager dans le royaume, sera tenue… de se munir d’un passeport. – suit le **Formulaire de Passeport : La Nation, la Loi et le Roi.** » - signé LOUIS XVI & ROLAND – Lue au Département de l’AIN, à BOURG le 10 Avril 1792 – Impr. à BOURG, de l’Imprimerie de Bottier-Legrand, 1792, An 4 de la Liberté. – Affiche (53 x 43) – Etat D – (déchirures) – 60/ 100 €

**460. 1792 - BAS-RHIN - District de BENFELD** - Vente de **DOMAINES NATIONAUX provenant de l’Évêché de STRASBOURG** - Affiche Bilingue (Français, Alsacien) - Arrêté au directoire du district de BENFELD 29 mars 1792 – Vignette typographique “ **La Loi et le Roi.**” et Fleurs de lys – N°79 - Affiche (52 x 46) – État B – 180/ 230 €

**461. 1792 - AIN - « LOI portant DÉCLARATION DE GUERRE contre le Roi de HONGRIE et de BOHÊME.**» Donnée à Paris le 20 Avril 1792 - « L’Assem-blée Nationale délibérant sur une proposition formelle du Roi, considérant **que la Cour de Vienne, au mépris des Traités, n’a cessé d’accorder une protection ouverte aux Français rebelles**, qu’elle a provoqué & formé un concert avec plusieurs Puissances de l’Europe, contre l’indépendance & la sûreté de la Nation Française… » - Vignette « Assemblée Nationale. » - Impr. à **BOURG (01)**, chez Philippon - Affiche (47 x 38) – Etat C – 200/ 250 €

**462. 1792 - COTON - COMMERCE** - “Loi relative à l’exportation des COTONS en laine & en graine.” - Donnée à Paris le 20 Avril 1792 - Imprimerie Guichard, **DIGNE (BASSES-ALPES)** - grande vignette - “1) prononcée le 24 dernier, de **la sortie des cotons de laine & en graine**, pour l’étranger, est & demeure révoquée par le présent décret. - 2) **Les cotons sujets au droit de 12 livres par quintal**, payeront désormais à leur sortie du Royaume, soit par terre soit par mer, un droit de 50 livres par quintal, poids de marc….” – Affiche (49 x 33) – État A – 150/ 200 €

**463. 1792 - TROUBLES D’AVIGNON** - “Acte du corps Législatif, non sujet à la sanction du Roi. relatif aux **nouveaux Troubles d’AVIGNON**” - REBEQUI & BERTIN nommés par les administrateurs des Bouches du Rhône, pour l’**orga-nisation définitive de VAUCLUSE & de LOUVÈZE**, comparaitront à la barre de l’Assemblée Nationale, pour y rendre compte de leur conduite… » LOUIS XVI & DURANTHON – Données à Paris, le 14 mai 1792, l’An 4 de la Liberté - Vignette royale – N° 54 - Impr. à **PARIS, de l’Imprimerie Royale**, 1792 - Affiche (44 x 35) – État B – 200/ 250 €

**464. 1792 - (ESSONNE) – « Loi qui ordonne une CÉRÉMONIE NATIO-NALE pour honorer la mémoire du MAIRE D’ÉTAMPES »** - Données à Paris le 16 Mai 1792 - « Honneurs à rendre à la Mémoire de **Jacques-Guillaume SIMONEAU, Maire d’Étampes, mort victime de son dévouement à la Loi.** » - Petite Vignette – N° 223 - Impr. à **TULLE (19)**, de l’Imprimerie de R. CHIRAC, Imprimeur du Département - Affiche (42 x 34) – Etat B (marbrures) – 200/ 250 €

**465. 1792 - CORRÈZE – “L’AMI DU ROI.”** - Acte du corps Législatif, non sujet à la sanction du Roi, du 3 mai 1792 - Décret qu’il y a lieu à **accusation contre l’auteur de l’ouvrage périodique intitulé “L’Ami du Roi”, et publié sous le nom de l’Abbé ROYOU**,… et fera mettre les scellés sur les meubles, effets, bureaux et papiers dudit accusé… - & Loi relative à la remise des titres de créances sur l’État, du 1er mai 1792 - Lus au Département de la Corrèze, à Tulle 20 mai 1792 - Vignette - Impr. à TULLE, chez P. J. Vachot - Affiche (42 x 34) - État B (rousseurs) - 150/ 200 €

**466. 1792 - CÔTE D’OR** - Arrêté du Directoire du Département du 30 mai 1792 concernant le **recrutement des Bataillons de GARDES NATIO-NAUX VOLONTAIRES.** – Impr. à **DIJON**, chez Capel – Affiche (52 x 41) - État B – 120/ 180 €

**467. 1792 – LOT ET GARONNE** – « Loi relative à la vente de **POUDRES & SALPÊTRES.** » Données à Paris le 8 Juin 1792 – Imprimé à AGEN, chez la Veuve Noubel & Fils aîné, Imprimeur du département, & Libraires, rue Garonne 1792 – Vignette « La Loi et le Roi » - N° 1769 – Affiche (41 x 32) – Etat B – 180/ 230 €

**468. 1792 - CORRÈZE – Communautés d’ARTS & MÉTIERS** - “Loi re-lative au paiement des rentes, constituées par la ci-devant Compagnie des Secrétaires du Roi du Grand Collège, et par les Communautés d’Arts & Métiers.” - du 23 mai 1792 – N°250 - Lu au département de la Corrèze , à Tulle le 17 juin 1792 – petite vignette « **Droits de l’Homme** » - Impr. à, chez P. J. VACHOT, Imprimeur du Département – Affiche (50 x 36) – État B (petites rousseurs) – 100/ 150 €

**469. 1792 – ARIÈGE – « LOIS : Proclamation du Roi LOUIS XVI, sur les Evènements du 20 Juin 1792 ;** Lettre du Roi à l’Assemblée Nationale ; Acte du Corps Législatif, non sujet à la Sanction du Roi, concernant **l’Auteur du Journal intitulé « L’AMI DU PEUPLE »** ; Loi relative’ aux **attentats commis contre M. DILLON…** » - Impr. à FOIX, chez Louis FONTES – Vignette – Affiche (52 x 43) – Etat B – 180/ 230 €

**470. 1792 - OISE – « DU ROI, sur les Evènements du 20 Juin.** » du 22 Juin 1792, l’An 4 de la Liberté – « Avis important à la Suretê des Citoyens, Extrait du Registre des Arrêtés du directoire du Département de l’Oïse.» - (***Le Peuple envahit les tuileries, Les hommes de Santerre apportent un canon***) « Les Français n’auront pas appris sans douleur qu’une multitude, égarée par quelques factieux, est venue à main armée dans l’Habitation du Roi, a trainé du canon jusque dans la Salle des Gardes, a enfoncé les portes de son appartement à coups de hache ; & là, abusant audacieusement du nom de la Nation, **elle a tenté d’obtenir par la force, la sanction que sa Majesté** a constitutionnellement refusée par deux Décrets. Le Roi n’a opposé aux menaces & aux insultes des factieux que sa conscience et son amour pour le bien public… » - (Vignette Royale coupée à la Révolution) – Impr. à **BEAUVAIS (60)**, chez P.C.D. Desjardins, Imprimeur du Département de l’Oïse. – Affiche (45 x 38) – Etat C – 200/ 250 €

**471. 1792 - MARINE - COMMERCE** - « Loi relative aux dépenses d’un Armement proposé par le Roi pour faire **respecter le Pavillon Français**, & assurer la **Liberté du Commerce national.** » - Donnée à Paris le 26 juin 1792 - “... considérant que dans une guerre entreprise pour le maintien de la liberté Française, il est de dignité nationale de faire concourir toutes les parties de la force publique à la défense d’une si belle cause… – Impr. chez Guichard, Imprimeur du Département des Basses-Alpes, à DIGNE 1792 – Affiche (50 x 33) – État A – 250/ 300 €

**472. 1792 – PARIS (Défense de la Patrie) – PUY-DE-DÔME** – « Loi relative aux mesures à prendre concernant **les Gardes Nationaux** des Différents Département, **qui sont en marche pour se rendre à PARIS.** » Données à Paris le 2 Juillet 1792 - N° 1822 – Vignette & Fleurs de lys – Impr. à CLERMONT-FERRAND (63) chez la veuve Delcros & Fils – Affiche (49 x 34) – Etat B – 180/ 250 €

**473. 1792 – DIGNE (04) – « Loi relative à LA FÉDÉRATION (fête du 14 Juillet 1789) »** - Donnée à PARIS le 12 Juillet 1792 – « L’Assemblée Nationale se rendra en corps au champ de la FEDERATION pour prêter serment… Le pré-sident prononcera la formule du serment ; les membres de l’Assemblée Natio-nale, debout & la main levée, répondront : JE JURE – Le Roi prêtera ensuite le serment … » - Vignette - Impr. chez Guichard, Imprimeur du Département des Basses-Alpes, à DIGNE 1792 – Affiche (50 x 33) – Etat A – 200/ 250 €

**474. 1792 - GIRONDE** – « Loi du 21 juillet 1792 relative aux Communes qui, lors du **recrutement décrété le 4 juillet 1792**, ajouteront au contingent qu’elles sont obligées de fournir. » - Vignette « Département de la Gironde ; La Nation, La loi, le Roi. » - « L’Assemblée Nationale convaincue que **la dé-fense de la Patrie** ne sera pas seulement pour les Français un devoir que la loi commande, mais **un honneur qu’ils seront tous jaloux d’obtenir** ; voulant leur laisser la gloire **de manifester leur patriotisme par des mouvements spontanés que la loi ne prescrit pas…** » - Impr. à **BORDEAUX**, chez Simon Lacourt, Imprimeur du département, rue de Cahernan, N°42 - - Affiche (41 x 32) – État A - 150/ 200 €

**475. 1792 - CHARENTE - MONNAIE** - Loi du 25 juillet 1792 qui autorise l’addition faite au type des ÉCUS de 6 Livres et qui ordonne qu’elle aura égale-ment lieu pour les écus de 3 livres - Impr. à **ANGOULÊME (16)** – Affiche (27 x 38) – État B – 100/ 150 €

**476. 1792 – PARIS - « LOI relative aux COCARDES NATIONALES »** Donnée à Paris le 2 Août 1792 « L’Assemblée nationale décrète que les Co-cardes nationales peuvent être formées de toutes sortes d’étoffes & rubans, pourvu qu’elles soient **aux TROIS COULEURS NATIONALES – signé LOUIS XVI & DEJOLY** – Vignette - Impr. à **DIGNE (04)** chez GUICHARD, 1792 – Affiche (49 x 33) – Etat A – 180/ 230 €

**477. 1792 - ORNE** – « Extrait du Procès-Verbal de la Séance publique tenue par le Conseil du Département de l’ORNE, sous la Présidence de M. de Saint-Martin. La 3 Août 1792 – « Tant que la Patrie sera en danger, Les Muni-cipalités continueront de **veiller attentivement au maintien du bon ordre**, et seront tenues, sous leur responsabilité, aux termes de la loi, de rédiger **pro-cès-verbal des attroupements, émotions populaires**, et généralement tout ce qui **pourrait porter atteinte à la Constitution**, à l’ordre public, à la sûreté des personnes et des propriétés, dans l’étendue de leur territoire… » - Impr. à ALENÇON, chez Malassis le jeune, Place du Cours. 1792 - Affiche (54 x 42) – Etat A – 200/ 250 €

**478. 1792 - ILLE ET VILAINE** - “Loi qui suspend les Pensions assignées sur les fonds destinés aux **DÉPENSES SECRÈTES du Département des Af-faires Étrangères.**” - 7 août 1792 - Belle vignette du “**Département de l’Ille et Vilaine, La Nation, la Loi**” – Impr. à **RENNES (35)**, chez J. Robiquet, Imprimeur du Département d’Ille et Vilaine, 1792 - Affiche (44 x 36) - État A – 150/ 200 €

**479. 1792 – DIGNE (04) – PEINE DE MORT** – « Loi relative à la peine de mort prononcée sur procès criminels instruits autrement que par Juré » – signé LOUIS XVI & DEJOLY – Donnée à PARIS le 7 Août 1792 – Lue à Digne au Directoire du Département – Vignette Royale - de l’impr. de Guichard, 1792 – Affiche (49 x 34) – Etat A – 120/ 180 €

**FIN DE LA LÉGISLATIVE - 10 août 1792 / 21 sept 1792 Royaume sans Roi - CONVENTION NATIONALE - 21 septembre 1792 / 26 octobre 1795**

**480. 10 AOÛT 1792 – GARD – DANTON - (Abolition de la Sanction du Roi)** – « Loi donnée à Paris, le 11 Août 1792, l’an 4<sup>ème</sup> de la Liberté – Décret de l’Assemblée nationale, du 10 Août 1792, l’an quatrième de la Liberté » - Il est enjoint au Ministre de la justice d’y apposer le sceau de l’Etat, sans qu’il soit besoin de sanction du ROI… les ministres arrêteront & signeront ensemble les proclamations & autres actes de même nature… **signé DANTON** – Vignette – Impr. **NIMES (30)** chez GAUDE. – Affiche (44 x 34) – Etat B – 200/ 250 €

**481. 1792 – « ADRESSE de SERVAN Ministre de la Guerre** (en 1792), à ses Concitoyens » – à Paris, de l’Imprimerie Nationale (Après le 10 Août 1792) – « Lorsque le Corps Législatif a appelé au secours de **la Patrie en danger** les citoyens en état de porter les armes, il n’a pas demandé que les Campagnes ou les Villes envoyassent à l’armée tous les habitants (Les boulangers, les bouchers, tous les ouvriers en fer et en bois)… Je vous engage à ne violenter aucun citoyen pour le contraindre à se rendre dans les Camps… » - Affiche (53 x 41) – Etat B – 200/ 250 €

**482. 17 AOÛT 1792 - ARDENNES - Arrestation des Commissaires de l’ Assemblée Nationale** - “Loi du 17 août 1792, Décret de l’ Assemblée Nationale,..”- en 9 articles - 2°) **Les 14 Administrateurs du Département des Ardennes** qui ont concouru à l’arrêté du 15 de ce mois, le procureur-général-syndic et le Maire de **SEDAN, seront mis en état d’arrestation**, et traduits à la barre…”- signé (imp.) **DANTON** – Impr. à NIMES (30), chez C. Belle – Affiche (46 x 35) - État A – 100/ 150 €

**483. 1792 - PARIS - CHAMBRE DES COMPTES** - Loi relative à la **LEVÉE DES SCÉLLÉS** apposés sur les greffes des ci-devant Chambre des comptes, & autres tribunaux qui en faisaient les fonctions. - du 19 Août 1792 – à PARIS, De l’Imprimerie du Louvre – Affiche (44 x 35) – État A – 80/ 120 €

**484. 1792 – CHARENTE** – « Loi relative à **la formation de la prochaine CONVENTION NATIONALE.** » Donnée à Paris le 21 Août 1792 – N° 2156 – Vi-gnette – Impr. à Angoulême, chez P. BROQUISSÉ et L.M. MARVAUD , rue St-François. – Affiche (38 x 31) – Etat A – 180/ 230 €

**485. 1792 – EURE – DANTON – PARIS – FORMATION DES CAMPS** – « Lois données à Paris, le 15 Août 1792, l’an quatrième de la Liberté » Signé ROLAND & contresigné DANTON – « Les citoyens qui se sont inscrits à la Municipalité de PARIS, pour la formation des Camp, seront de suite formés en bataillons nationaux ; PARIS est autorisée à nommer des Commissaires pour surveiller cette formation, & à ouvrir un registre d’inscription pour ceux qui voudront se consacrer à la défense de la Liberté. » - Vignette – Impr. à **EVREUX (27)** chez Ancelle. – Affiche (45 x 35) – Etat C – 120/ 180 €

**486. 1792 - EURE ET LOIRE – SABRE & ÉPÉE** - “Loi relative à l’**Arme-ment des Sergents de l’Infanterie de ligne, et des bataillons de volon-taires nationaux.** du 25 Août 1792” - Département d’Eure et Loir. - vignette “La Loi” - “. seront provisoirement armés à l’avenir de leur sabre, ainsi que les officiers le sont de leur épée…” - Imprimé à **CHARTRES**, chez Labalte - Affiche (44 x 35) – État A – 180/ 230 €

**487. 1792 – CHARENTE – AMÉRIQUE - DANTON** « Loi qui confère le **Titre de Citoyen Français** à plusieurs Étrangers » **Thomas Payne, Georges Washington…** - signés **Clavière & Danton** - du 26 Août 1792 – « L’Assemblée Nationale considérant que les hommes qui, par leurs écrits & par leur cou-rage, ont servi la cause de la liberté, & préparé l’affranchissement des Peuples, ne peut être regardés comme étrangers par une Nation que les Lumières & son courage ont rendue libre… » - Impr. à Angoulême, chez Pierre Bargeas - (déchirure d’affichage en haut) - Affiche (38 x 31) – Etat C – 200/ 250 €

**488. 1792 - ARMÉE DE LUCKNER** - Loi du 26 août 1792 portant réqui-sitions aux Gardes nationales de Paris de fournir **30 000 hommes armés pour renforcer l’Armée de Luckner** – Belle vignette rayonnante aux cornes d’abondance signé Godard «Liberté, Egalité » - Impr. à RENNES (35), chez Ro-biquet – Affiche (44 x 35) – État A – 200/ 250 €

**489. 1792 - AISNE** - “Loi qui lève la suspension des Administrateurs du Directoire du Département de l’AISNE. du 27 Août 1792, an 4 de la Liberté.” - “... que cette suspension avait pour objet, non pas des actes opposés à la Révolution du 10 Août, mais une adresse relative aux événements du 20 juin ; considèrent que depuis, les administrateurs suspendus ont donné… **des preuves de repentir & d’adhésion complète aux principes de la Révolution.**…” signé CLAVIÈRE Contresigné **DANTON** - Imprimé au Louvre – Affiche (44 x 34) – État A – 180/ 230 €

**490. 1792 - JUSTICE** - Loi du 27 août 1792 relative à l’élection des JUGES et suppléants - signé CLAVIÈRE, contresigné **DANTON** - Imp. au LOUVRE – Affiche (44 x 35) – État A – 150/ 200 €

**491. 1792 - PARIS - BOIS & FORÊTS** - LOI relative aux Échangistes des biens ci-devant domaniaux - Paris 27 août 1792 – N° 2387 - signé CLAVIÈRE, contresigné **DANTON** - Imp. du LOUVRE - Affiche (45 x 35) – État A – 120/ 150 €

**492. 1792 – PARIS – CITOYENS DES FRONTIÈRES – DANTON** - « Loi du 28 Août 1792, l’an quatrième de la Liberté – ADRESSE de l’Assemblée nationale aux Citoyens des frontières » Votre position vous **assure la Gloire de combattre les premiers pour la Liberté & l’Egalité** : la Patrie compte sur votre courage… - signé SERVAN, contresigné **DANTON** – à Paris de l’Impr. Nationale Exécutive du Louvre – 1792. – Affiche (49 x 39) – Etat B – 200/ 250 €

**493. 1792 – PARIS – DANTON** - « Loi additionnelle sur la Suppression des Commissaires du Roi près les Tribunaux. » du 30 Août 1792 – Danton & Clavière – Impr. A Paris, de l’Imprimerie Nationale du Louvre, 1792 – N°2324 – Vignette – Affiche (47 x 35) – Etat A – 150/ 200 €

**494. 1792 – EURE – CHÂTEAU DES TUILERIES – MUSÉE** - « Loi relative à la surveillance & à la conservation de tous les objets existants dans le Château des Tuileries, & dans toutes les Maisons nationales sises à Paris » signé MONGE, contresigné **DANTON** – vignette – Impr. à EVREUX (27) chez Vanhard-Malassis. – Affiche (50 x 39) – Etat C – 200/ 250 €



475



476



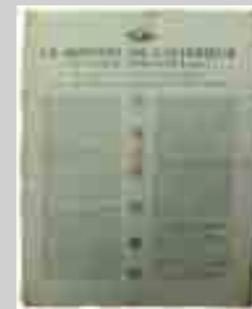
477



478



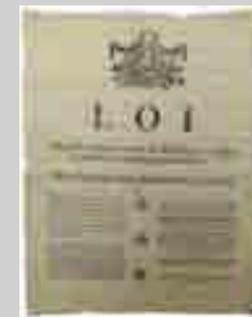
494



495



496



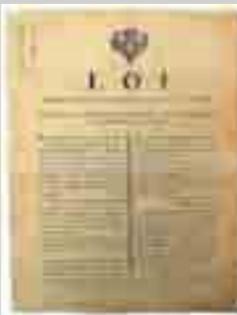
497



498



479



480



481



482



483



484



486



499



500



501



485



487



488



502



504



505



506



489



490



491



492



493



507



508



509



510

**495. 1792 - ILLE-ET-VILAINE** – Adresse de « ROLAND Le Ministre de l'Intérieur, aux Corps Législatifs, et, par eux, à tous les Citoyens. » – à PARIS, le 1<sup>er</sup> Septembre 1792, l'an 4 de la Liberté - **sur les subsistances** – Vu au Directoire du Département d'Ille-et-Vilaine le 4 Sept. 1792 – Impr. à **RENNES (35)**, chez Robiquet, rue Royale, 1792 – « Une ligue semblable à celle qui se forma contre vous en 89, se manifeste aujourd'hui par de complots pareils ; ou plutôt les mêmes partisans du Despotisme... s'efforcent d'anéantir les effets de la Révolution... **des ennemis de la chose publique répandent des craintes pour arrêter la circulation des Grains...** » - Affiche (43 x 34) – Etat A – 180/ 230 €

**496. 1792 - NIÈVRE – (POSTE AUX LETTRES)** – « LOIS du 3 Septembre 1792. 1<sup>o</sup>) Contreseings & Franchises des Lettres. « État des Franchises et contreseings conservés en conformité du décret du 6 Juin 1792 » ; 2<sup>o</sup>) Nullités des Contrats de vente de différentes portions de la **Forêt de SENONCHES** ; 3<sup>o</sup>) **Remise des armes pour armer les défenseurs de la Patrie.** » - Vignette – Impr. à NEVERS, chez J. B. Lefebvre - Affiche (53 x 41) – Etat B – 200/ 250 €

**497. 1792 - ILLE ET VILAINE - CLERGÉ** - "Loi du 4 sept 1792 relative aux Chapelles érigées en titre de Bénéfices et desservies dans les Maisons particulières – Vignette du Département de l'Ille et Vilaine, « La Nation, La Loi » - Imp. à **RENNES** – Affiche (43 x 35) - État A – 150/ 200 €

**498. 1792 - MEUSE** - "Loi portant qu'il y a lieu à accusation contre les Sieurs **TERNAUX**, Président du département de la Meuse, et **GOFFIN** Procureur-Général-Syndic, pour avoir obtempéré à l'ordre qui leur a été notifié au nom du Roi de Prusse. - du 5 Septembre 1792 - "L'Assemblée nationale considérant qu'en obtempérant à l'ordre qui leur a été notifié au nom du roi de Prusse, ils ont trahi leur serment et violé par la plus indigne lâcheté les droits et la souveraineté de la nation Française..." - Destitution, vente de leurs biens etc... - Impr. dans l'Ille-et-Vilaine, à RENNES (35) chez Robiquet - Affiche (44 x 35) - État B - 120/ 180 €

**499. 1792 - SEINE INFÉRIEURE - CANAL D'HARFLEUR - District de Montivilliers** - Adjudication des Ouvrages à exécuter en 1792, pour la construction d'un Pont de charpente sur le Canal d'Harfleur, vis-à-vis de la rue des Prés, en remplacement du Pont rouge qui a été détruit. Le 6 Sept 1792 - Imp. à ROUEN, chez Oursel, 1792 – Affiche (38 x 49) - État A – 100/ 150 €

**500. 1792 - ILLE-ET-VILAINE - DANTON** – « Loi relative à ceux qui seront prévenus d'avoir trempé dans la **CONSPIRATION DU 10 AOUT.** » - Vignette du département d'Ille-et-Vilaine – Impr. à RENNES, chez J. Robiquet, rue Royale – Affiche (36 x 45) – Etat A – 200/ 250 €

**501. 1792 - ÉCOLE DES PONTS & CHAUSSÉES** - Loi du 16 Sept 1792 - Versement de fonds pour les travaux de 1792, & les frais d'administration de l'école des Ponts & Chaussées. Signé **DANTON** - Réimprimé par le Directoire d'**ILLE ET VILAINE**, 15 oct. 1792 – Impr. à Rennes, chez Robiquet – Affiche (43 x 35) - État A – 150/ 200 €

**502. 1792 – RÉVOLUTION – CORPS DES PIQUIERS** – Affiche imprimée pour la Formation de ce Corps avec **Appel « aux Citoyens Armés »** signé DEBALAUNE, Officier d'Infanterie ; Appel approuvé par Alexandre, chef de la première Légion et par le **Général SANTERRE** - Paris 18 septembre 1792 – l'Affiche représente la disposition d'un « **Bataillon prêt à charger l'ennemi. Compagnies de Piquiers** de 64 hommes en tout. » - « **J'ai lu l'affiche du Patriote SERVAN, sur les Piques...** je déclare que **je dépose mon fusil pour prendre une Pique...** (pour) **marcher à la Victoire avec l'arme de la Révolution et de la Liberté...** » - Affiche (52 x 40) – Etat B – 300/ 400 €

**503. 1792 - HAUTE-MARNE – (Fête de la Fédération 14 Juillet 1790)** – « Arrêté du Directoire du **district de CHAUMONT, relatif au paiement des Contributions patriotique**, Foncière, Mobilière, du droit de Patentes, et de celles **provenant des Dépenses de la Fédération de 1790.** » – du 20 Sept 1792, l'An 4 de la Liberté et le 1<sup>er</sup> de l'Egalité – « ... que les besoins vont toujours en croissant ; qu'elle entretient, à sa solde, des armées nombreuses pour **garantir spécialement les personnes et les propriétés, pour les opposer aux attentats entrepris par les tyrans fédérés contre la Liberté et l'Egalité** : Considérant, enfin, que tous les citoyens doivent à leur pays, à la **cause**

**et au triomphe des droits de l'homme**, tous les sacrifices qui sont en leur pouvoir... » Impr. à CHAUMONT, chez Bouchard – Affiche (51 x 42) – Etat A – 150/ 200 €

**504. 1792 - (ALPES DE HAUTE PROVENCE) – « Adresse du Conseil du Département des BASSES-ALPES, en Surveillance permanente. DIGNÉ (04)** le 27 Septembre 1792, l'an 4 de la Liberté, le premier de l'Egalité – « Mille et Mille fois, Louis XVI avait juré d'être fidèle à la Nation, de quoi il tenait le diadème ; mille et mille fois, Louis XVI a été parjure à ses serments. » Affiche (49 x 33) – Etat A – 200/ 250 €

**505. 1792 – TARN-ET-GARONNE – Maréchal LUCKNER – Armée du NORD** - « Bulletin de la Convention Nationale du 30 Septembre 1792 » - Impr. à MONTAUBAN, chez Fontanel, père & fils, 1792 – « «Mesures de précaution & de sureté publique ; **Lettre du Maréchal LUCKNER** relative à diverses inculpations portées contre lui « Je ne suis ni coupable, ni conspirateur, & encore moins un Traître. » ; Suite des préparatifs contre l'ennemi « On a fait lecture d'une lettre des Commissaires de la Convention Nationale à l'Armée du Nord. » – Affiche (53 x 42) – Etat B – 180/ 230 €

**506. 1792 - PARIS - "Maison et TERRAIN, rue SAINT LAZARE**, Faubourg Montmartre, au coin de la **Rue des TROIS FRÈRES**, à vendre sur publications à l'Audience des Criées du Département de Paris." - (descriptions) - publication le 17 octobre 1792 - S'adresser à M. MAGNY, Avoué aux tribunaux, rue de la Chanverrière - Impr. chez KNAPEN, Pont Saint Michel. - Papier bleu – Affiche (45 x 35) - État B - 100/ 150 €

**507. 1792 - RHÔNE - DÉCRETS**, novembre 1792 - (Qui charge le Pouvoir exécutif de prendre des mesures pour arrêter les **dilapidations** que les **Huisiers-priiseurs** commettent dans la **vente du mobilier des Émigrés.** 2<sup>o</sup>) Suspension de l'effet des Certificats de résidence, **Passeports.** de Paris, depuis le **10 août.** - 3<sup>o</sup>) Le Convention déclare qu'elle accordera **fraternité & secours à tous les Peuples qui voudront recouvrer leur Liberté.** - 4<sup>o</sup>) Formule d'exécution des Lois) - Impr. à LYON – Affiche (53 x 43) oblong - État A - 80/ 120 €

**508. 1792 - PUY-DE-DÔME - BILLETS DE CONFIANCE** – « Décret du 8 nov. 1792, an 1er, concernant les **Billets au porteur, BILLETS de confiance, patriotiques & de secours.** » – N° 125 – Impr. à **CLERMONT (63)**, chez la Veuve Delcros, Imprimeur du Département du Puy-de-Dôme, 1792 - Affiche (58 x 43) – Etat B – 180/ 250 €

**509. 1792 - ILLE-ET-VILAINE - TRANSPORT DES BLESSÉS** - Décret du 16 nov. 1792: Somme de 300 000 livres... pour l'établissement de voitures couvertes et suspendues pour le transport des blessés. - Impr. à **RENNES (35)** – Vignette - Affiche (45 x 35) - État A – 100/ 150 €

**510. 1792 - HAUTE-GARONNE - AGENTS DE CHANGE OU DE BANQUE** - Extrait des registres du conseil du départ. de la Haute-Garonne - 25 Novembre 1792 - "... que les Agents de Change et de Banque sont inhibés de faire pour leur compte aucune espèce de commerce de négociation de numéraire avec du papier, et par voie de suite, de tenir caisse chez eux, à peine de destitution..." - **Belle vignette** « République Française, Département de la Haute-Garonne – Impr. à **TOULOUSE (31)**, chez Besian, place St-George, N° 285 - Affiche (44 x 34) - État B – 200/ 250 €

**511. 1792 - VAR** - "Arrêté du Directoire du Département du VAR, Relatif aux **PERSONNES DÉTENUES aux ISLES DE SAINTE-MARGUERITE**" - 8 Déc. 1792 - "... leur nombre excite des murmures qui pourraient dégénérer en **fermentation dangereuse** & compromettre leur sûreté." – Fait au Directoire du Département du Var, à **TOULON** - De l'Imprimerie de Mallard - Affiche (52 x 42) - État B – 150/ 200 €

**512. (1793) - PARIS - COMMISSION DES ARMES, POUDRES** et exploitation des Mines de la République, aux Citoyens chefs & ouvriers de la **Manufacture de Fusils de PARIS.** - (1793) - Nouvelle organisation de la Manufacture.. - Impr. de la Commission des Armes, Poudres... – Affiche (53 x 42) - État A – 200/ 250 €



511



512



513



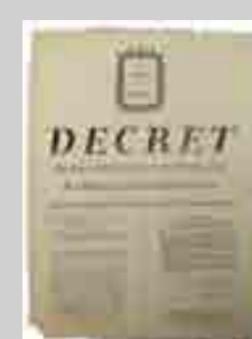
515



514



516



517



518



519



520



521



522



524



525



526



523

**513. 1793 - CALVADOS - GARDE NATIONALE DE LISIEUX** – « Ordre à suivre pour le Service ordinaire & journalier de la Garde Nationale de Lisieux, ce 1er janvier 1793. » – De L'Imprimerie Nationale, chez J. Delaunay, rue étroite Affiche (128 x 45) - État A – 300/ 350 €

**514. 1793 - ARDÈCHE** - "Extrait du procès-verbal des séances du Conseil Général. de l'Ardèche, du 5 janvier 1793. – "... moyens de faciliter l'échange et la rentrée des BILLETS DE CONFIANCE, Patriotique ou de Secours..." - Impr. à PRIVAS - Affiche (57 x 37) - État B – 150/ 200 €

**515. 1793 - CHARENTE - FERME GÉNÉRALE DES MESSAGERIES** - "Décret de la Convention Nationale du 8 Janvier 1793, Qui casse une Proclamation du 10 avril 1791, qui a réuni les BACS à la Ferme générale des MESSAGERIES" - "... restitutions à raison de l'exploitation illicite que les Fermiers généraux ont fait ou fait faire des bacs Nationaux..." - Vu au Directoire du Département de la Charente - imp. à ANGOULÊME - vignette - Affiche (41 x 32) - État A – 150/ 200 €

**516. 1793 - AUDE - DOMAINES NATIONAUX** - "Décret de la Convention Nationale du 8 janvier 1793, relatif aux acquisitions des Domaines Nationaux qui seront faites dans le courant de 1793." - Vu au département de l'Aude - Impr. à CARCASSONNE, chez R. HEIRISSON - Affiche (40 x 33) - État B – 70/ 90 €

**517. 1793 - SARTHE - ÉMIGRATION** - Décret de la Convention Nationale du 13 janvier 1793, Qui proroge le délai pour les déclarations à faire par les Créanciers des Émigrés – Vignette « La Liberté et l'Égalité » - Impr. au MANS (Sarthe), chez Pivron - Affiche ( 46 x 36) - État A – 100/ 150 €

**518. 1793 - BULLETIN de la CONVENTION NATIONALE** - séance du 23 janvier 1793 - Imprimerie Nationale. - (Lettre des Administrateurs.. du MORBIHAN; Lettre du Maréchal de Camp DAMPIERRE Commandant à AIX-LA-CHAPELLE; Extrait .. de la Lettre du Procureur-gal-Syndic.. de l'ARDÈCHE de Privas; Dons patriotiques.. pour les Habitants de LILLE (59) qui ont souffert du bombardement...) - Affiche (53 x 42) - État B - 80/ 120 €

**519. 1793 - LOUIS XVI SUBIRA LA PEINE DE MORT** – Décret de la Convention Nationale, des 15, 17, 19 & 20 Janvier 1793, An 2 de la République Française, relatif à Louis CAPET dernier Roi des Français – « La Convention Nationale décrète que Louis Capet subira la peine de mort... » - Fait à Douai (59), le 24 Janvier 1793 – Imprimé à Douai chez Wagrez - Affiche (44 x 35) – Etat A – 1 000/ 1 200 €

**520. 1793 - BULLETIN de la CONVENTION NATIONALE** - séance du 25 janvier 1793 - Imprimerie Nationale. - (Lettre du Ministre de la MARINE; Belgique; Lettre des Commissaires de la Convention Nationale dans... la Meurthe, la Moselle, le Bas-Rhin, de Strasbourg; Département du MONT-BLANC; Réquisition des Commissaires de la Convention Nationale au Gal KELLERMANN; Décret sur le rapport du Comité de Marine.) – Affiche (53 x 42) - État A – 75/ 100 €

**521. 1793 - BULLETIN de la CONVENTION NATIONALE** - séance du 29 Janvier 1793 - Imprimerie Nationale. - (Adresse du Conseil-Général.. de LANGRES (Haute Marne); Ville Libre de MONS; Lettre de la Ville de LANDAU aux Commissaires de la Convention Nationale dans les départ. de la Meurthe, Moselle, Bas-Rhin; Pyrénées, organisation d'une Armée pour nous défendre de l'ESPAGNE..) - Affiche (53 x 42) – 80/ 120 €

**522. 1793 - (PYRÉNÉES ATLANTIQUES) - "ADRESSE du Conseil Général d'Administration du Département des BASSES-PYRÉNÉES, à la Convention Nationale.** - "Citoyen-Législateurs, vous venez de donner un grand exemple aux Peuples et aux Rois. La République est vengée, le Tyran n'est plus. Mais voulez-vous que son tombeau soit celui de la Tyrannie? Hâtez-vous de nous donner des lois qui puissent imprimer l'unité d'action à toutes les parties de ce vaste empire. Faites une constitution forte de l'intérêt général..." - 29 janvier 1793 - Imp. à PAU (64), chez DAUMON, Imprimeur National du Département des Basses-Pyrénées - Grande Vignette – Affiche (42 x 30) - État B – 200/ 250 €

**523. 1793 - (PROCÈS DU ROI LOUIS XVI) – SALLE (Jean Baptiste) Conventionnel de la MEURTHE (54)** – « Déclaration de SALLE, Député de la Meurthe, dans l'Affaire du ci-devant Roi. » - Imprimé par ordre de la Convention Nationale." – Publié le 30 Janvier 1793 - Affiche (51 x 41) – Etat A – 500/ 600 €

**524. 1793 - (PROCÈS DU ROI LOUIS XVI) – MÉAULLE Conventionnel de la LOIRE INFÉRIEURE (44)** – « Discours de Jean- Nicolas MÉAULLE, Député du Département de la Loire Inférieure, sur le Jugement de Louis XVI ; Imprimé par ordre de la Convention Nationale." - Affiche (93 x 41) – Etat A – 500/ 600 €

**525. 1793 - (PROCÈS DU ROI LOUIS XVI) – JULIEN (Jean, dit Julien de Toulouse) Conventionnel de la HAUTE-GARONNE (31)** – « Opinion de Jean JULIEN, Député du Département de la Haute-Garonne, sur le Procès de LOUIS CAPET, ci-devant Roi des Français, ou examen de cette question : Louis XVI sera-t-il jugé par la Convention nationale ? » - Imprimé par ordre de la Convention Nationale. - Affiche (97 x 41) – Etat A – 500/ 600 €

**526. 1793 - (PROCÈS DU ROI LOUIS XVI) – LECLERC (Jean Baptiste) Conventionnel de MAINE-ET-LOIRE (49)** – « Opinion de J. B. LECLERC, Député de Maine et Loire, sur le Jugement de Louis XVI.» - Imprimé par ordre de la Convention Nationale." - Affiche (86 x 35) – Etat A – 500/ 600 €

**527. 1793 - (PROCÈS DU ROI LOUIS XVI) – PELLISSIER Conventionnel des BOUCHES-DU-RHÔNE (13)** – « Opinion de Denis-Marie PELLISSIER Député du Département des Bouches-du Rhône, à la convention Nationale, & membre de la Commission des Douze, sur le Jugement de Louis XVI ; Imprimé par ordre de la Convention Nationale." - Affiche (98 x 43) – Etat B – 500/ 600 €

**528. 1793 - (PROCÈS DU ROI LOUIS XVI) – LOUVET Conventionnel de LA SOMME (80)** – « Opinion de Pierre-Florent LOUVET, Député du Département de la SOMME, sur l'Affaire du ci-devant Roi; Imprimé par ordre de la Convention Nationale." – Affiche (73 x 41) – Etat A – 500/ 600 €

**529. 1793 - (PROCÈS DU ROI LOUIS XVI) – DARTIGOEYTE (Pierre Arnaud) Conventionnel des LANDES (40)** – « Opinion du Citoyen DARTIGOEYTE (Dartigoeyte), Député du Département des LANDES, sur la Question : Louis XVI peut-il être jugé ? - Imprimé par ordre de la Convention Nationale." - Affiche (52 x 42) – Etat A – 500/ 600 €

**530. 1793 - BULLETIN de la CONVENTION NATIONALE** - séance 7 fév. 1793 - Imprimerie Nationale. (Décret sur le rapport du Comité de MARINE; destitution des Officiers de Marine employés au Colonies, qui se sont montrés rebelles à la Loi; Adresse des Gardes Nationales d'AVRANCHES ; Adresse du Directoire du District et des Amis de la Liberté.. de PLOERMEL; Extrait de l'Adresse des Citoyens de la Ville libre d'ANTUN; Adresse de la Société Républicaine de .. ST SAUVEUR (Landes); Adresse des Amis de la République du District de MACHECOUL.) - Affiche (53 x 42) - État A – 75/ 100 €

**531. 1793 - BULLETIN de la CONVENTION NATIONALE** - séance du 9 Février 1793 - Imprimerie Nationale. - (Dons patriotiques; Adresse des citoyens de Richelieu; Lettre du Ministre de la Guerre; des Affaires Étrangères; Lettre du Général CUSTINE, de Turckheim; Adresse.. de la Société républicaine de GIRONS (; Lettre au Département du MONT-BLANC; Adresse des Citoyens-Administrateurs.. de la HAUTE-SAÔNE; Lettre du Ministre de la Marine..) – Affiche (53 x 42) - État B – 75/ 100 €

**532. 1793 - GIRONDE - ÉMIGRATION** - Arrêté du directoire du Département de la Gironde, concernant les Certificats de résidence - BORDEAUX 14 Février 1793 – Impr. à Bordeaux, chez Simon Lacourt, Imprimeur du Département - Affiche (42 x 39) - État A – 80/ 120 €



527



528



532



536



537



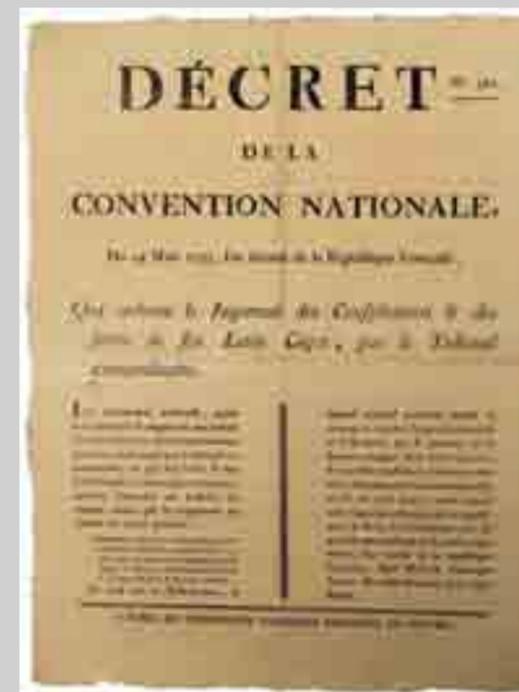
529



534



535



538



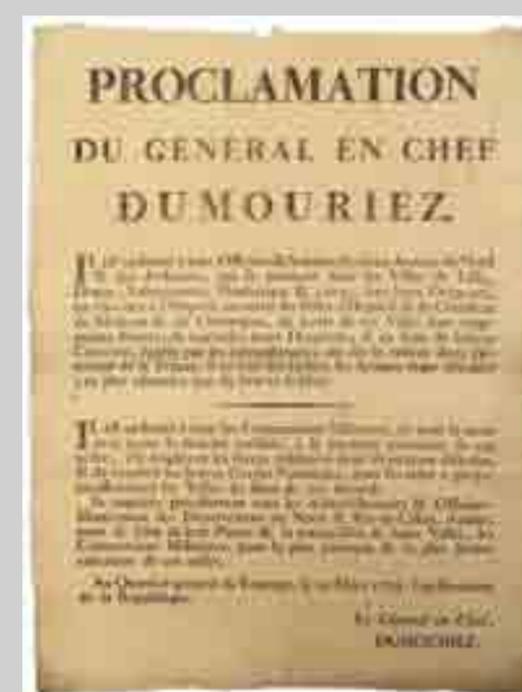
530



531



533



539

**533. 1793 – (LEPELLETIER DE SAINT-FARGEAU) – « Ordre, marche et détails de LA POMPE FUNÈBRE, en MÉMOIRE de Michel LEPELLETIER, Représentant du Peuple Français.** (détails de la marche & cérémonies) - Fait en l'Assemblée du Corps Municipal, du 14 Février 1793 – « le Dimanche 17 février 1793... est le jour fixé pour rendre des devoirs funèbres aux mânes du **Citoyen LEPELLETIER, assassiné par un ennemi de la Liberté...** » - De l'Imprimerie de J. Jacquet, imprimeur de la Municipalité – (*LEPELLETIER DE SAINT-FARGEAU Louis Michel, Nommé à la Convention par l'Yonne, Il vota la mort du Roi. Son vote ayant entraîné celui de ses amis et décidé la majorité ; Il fut assassiné d'un coup de sabre le 20 janvier 1793. La Convention lui décerna les plus pompeuses funérailles ; elle décréta que ses restes seraient mis au Panthéon, et que sa fille serait adoptée par la Nation.*) - Affiche (52 x 41) – Etat A – 250/ 300 €

**534. 1793 - PARIS - MARINE** - Décret du 18 février 1793, relatif aux pièces à produire pour le paiement à faire concernant le service de la Marine qui se feront à Paris & dans les Ports - (**Colonies**) - Impr. du LOUVRE – Affiche (49 x 37) - État B – 100/ 150 €

**535. 1793 - MARINE** - Décret du 14 février 1793 relatif à l'Organisation du Ministère de la MARINE – N° 250 - Impr. à LYON, Chez Vatar-Delaroche, aux Halles de la Grenette - Affiche (53 x 42) - État A – 150/ 200 €

**536. 1793 - SAINT-JUST Conventionnel de l'Aisne – « Opinion du Citoyen SAINT-JUST, sur les Subsistances.** - Imprimée par ordre de la Convention Nationale – Impr. à DOUAI, de l'Imprimerie de Marlier, Imprimeur du Département du Nord. – « Publié le 18 Février 1793 » (Manus.) - Affiche (89 x 42) – Etat A – 350/ 400 €

**537. 1793 - PYRÉNÉES ATLANTIQUES** - Décret de la Convention nationale du 29 mars 1793, portant que les Ministres seuls seront Responsables des Marchés qu'ils ont conclus. - Impr. à PAU, chez DAUMON – Affiche (43 x 30) – Etat B – 150/ 200 €

**538. 1793 - JUGEMENTS DES FRÈRES DE LOUIS XVI (Futurs Louis XVIII et Charles X) – « Décret de la Convention Nationale du 14 Mars 1793 (An 2), qui ordonne le Jugement des Conspireurs & des Frères de Louis CAPET (Louis XVI), par le Tribunal extraordinaire.** » - N° 587 – Impr. à PARIS, de l'Imprimerie Nationale Exécutive du Louvre. Affiche (46 x 35) – Etat A – 400/ 500 €

**539. 1793 - DUMOURIEZ – « Proclamation du Général en Chef DUMOURIEZ, au Quartier-Général de TOURNAY, le 30 mars 1793, l'An 2 de la République.** – « Il est ordonné à tous les Officiers & Soldats, **des deux Armées du NORD & des ARDENNES, qui se trouvent dans les Villes de DOUAY (59), VALENCIENNES (59), DUNKERQUE (59)** & autres, sans leurs Drapeaux ou sans être à l'Hôpital,... de sortir de ces Villes sous 24 heures, de rejoindre leurs drapeaux, si ce sont des braves Citoyens, égarés par les circonstances ; ou de se retirer dans l'intérieur de la France, si ce sont des lâches ; les Armées étant décidées à ne plus admettre que de braves Soldats... » - Affiche (53 x 40) – Etat A – 600/ 800 €

**540. 1793 - CHARENTE MARITIME – Adresse de la « La Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité, séante à ROYAN, à ses Concitoyens habitants des Campagnes.** » «... **déjà ces traîtres assassins ont porté le fer et le feu dans les villes et les hameaux du Morbihan et de la Vendée ;** Des prêtres indignes... appellent au meurtre et au pillage les hommes qu'ils séduisent au nom d'un Dieu de paix. » 30 mars 1793 – Impr. à ROCHEFORT, chez Bonhomme Imprimeur-Libraire, 1793 – Affiche (41 x 36) – Etat B – 200/ 250 €

**541. 1793 – (GIRONDINS CONTRE MARAT) – « Décret du 1<sup>er</sup> Avril 1793, portant que les membres de la Convention contre lesquels il y aura de fortes présomptions de complicité avec les ennemis de la République, seront décrétés d'accusation » GARAT & GOHIER – N° 697 – Affiche (42 x 33) – Etat B – 200/ 250 €**

**542. 1793 – « Discours du Général DAMPIERRE (Auguste, marie Henri Picot, Marquis de), aux Citoyens Soldats composant la Garnison du QUESNOY (59), le 4 Avril 1793 – (suite à la trahison de DUMOURIEZ) – « Citoyens, vous venez d'entendre les ordres de la Convention Nationale ; c'est de cette assemblée des représentants du Peuple que ressortent tous les pouvoirs légitimes... Le malheureux Général BEURNONVILLE a été sur le point de perdre la vie, & lui & vos quatre représentants pour avoir obéis aux Lois, **sont livrés aux Autrichiens par DUMOURIEZ.** ... Souvenez-vous de **vos frères tués à Gemmappe, à Waroux, à Nerwinden ! Nous aurions arrosés de notre sang ces champs de carnage pour devenir les esclaves des Autrichiens ; non, périr mille fois plutôt que de trahir la Patrie.** Les traîtres passeront ; mais la Liberté restera entière, & la Patrie sera sauvée ; **les braves garnisons de LILLE, de VALENCIENNES, & de MAUBEUGE,** restent à leurs postes, & nous, nous demeurons inébranlables au nôtre... » - Imp. à LILLE (59), chez C.L. Deboubers, Place de Rihour. - Affiche (38 x 31) – Etat A – 200/ 250 €**

**543. 1793 - ILLE ET VILAINE - DUMOURIEZ (Charles-François) Officier-Général et Ministre, déclaré traître et en état d'arrestation - "Décret de la Convention Nationale, relatif au remplacement des Officiers nommés par DUMOURIEZ."** - 18 avril 1793 - Vignette "**Assemblée Nationale - La Loi**" - Vu au département d'Ille-et-Vilaine - Impr. à RENNES (35), chez J. Robiquet, rue de la République. – Affiche (45 x 36) – État A – 150/ 200 €

**544. 1793 - (ACCUSATION DE MARAT) – Du 24 Avril 1793 – Tribunal Criminel Révolutionnaire** établi à Paris par la loi du 10 Mars 1793, l'an 2 – « qui acquitte Jean-Paul MARAT Député de la Convention Nationale, de l'accusation contre lui intentée en vertu des décrets des 13 & 20 Avril 1793... » - Imprimé à PARIS de l'Imprimerie du Tribunal Criminel Révolutionnaire, Rue Saint-Honoré, n° 355 - Affiche (48 x 37) – Etat B – 500/ 600 €

**545. 1793 - (ARMÉE DES PYRÉNÉES) – « Arrêté du Directoire du Département de LOT ET GARONNE, relatif à la réquisition du Général SERVAN, Commandant en Chef l'Armée des Pyrénées.** » Séance du 26 Avril 1793 - Réunion le 15 mai dans la Ville d'AUCH (Gers) de tous les Citoyens pour être organisés en **Compagnies de volontaires Gardes nationaux à cheval, destinée à secourir nos Frères de la Vendée** et contre une **irruption d'Espagnols** sur le Territoire de la République. – Impr. à AGEN, chez la Veuve Noubel & Fils aîné, imprimeur du Département & Libraires, rue Garonne, 1793 – Affiche (42 x 32) – Etat B – 150/ 200 €

**546. 1793 – « BOUCHOTTE Ministre de la Guerre, à ses Concitoyens »** - Proclamation du 15 mai 1793 – « Il faut 5 millions de fusils pour que les Français terrassent les Tyrans... » - Impr. du Département de la Guerre – Affiche (51 x 40) – État A – 200/ 250 €

**547. 1793 - NORD – GUILLOTINE – TRIBUNAL CRIMINEL** - « Décret de la Convention Nationale du 5 Juin 1793, portant qu'il y aura **dans chaque Département, près les tribunaux criminels, un Exécuteur de leur jugement, & qui fixe leur traitement.** » - **GARAT & GOHIER** – «Lorsque les exécuteurs de seront obligés d'aller faire hors du lieu de leur résidence **une exécution à mort, il leur sera accordé 20 sous par lieue pour le transport de la Guillotine.** » - Impr. à DOUAI, de l'Imprimerie Citoyen du Wagrez - Affiche (47 x 27) – Etat A – 200/ 250 €

**548. 1793 - LOIRET - ASSIGNATS** – Décret de la Convention Nationale, du 6 Juin 1793, relatif à la **FABRICATION DES DOUZE CENT MILLIONS D'ASSIGNATS.** – Art. 1°) il sera créé un milliard deux cent millions d'assignats, dans les formes ci-après déterminés. 2°) Ces assignats seront déposés dans la Caisse à trois clefs, à fur et à mesure de leur fabrication... - Impr. à ORLEANS (45), chez Jacob l'Ainé, Imprimeur du Département, rue de l'Ecrivinerie, N°1 - Affiche (59 x 44) – Etat B – 250/ 300 €

**549. 1793 - CÔTE D'OR - CONSEIL GÉNÉRAL de SALUT PUBLIC** - "Arrêté du Conseil général du Département de la Côte d'Or, à lui joints les députés des sept conseils généraux de district de son ressort, concernant la **Formation d'un Conseil Général de Salut Public.**" - du 9 juin 1793 - Arrêté en 6 articles : formation, composition, séances, indemnité etc. ... - Impr. à DIJON - Affiche (38 x 28) – État B – 120/ 150 €



540



541



542



544



543



545



546



547



548



549



550



551



552



553



554



555



556



557



558

**550. 1793 - CHUTE DES GIRONDINS - COMMISSION DES DOUZE** - (La Commission des Douze fut constituée en Avril 1793 à la suite des événements des 9 et 10 mars 1793. Composée de Girondins, elle fut l'un des prétextes de l'attaque de DANTON (discours des 24, 25 et 27 avril 1793) et entraîna leur chute.) - "Décret de la Convention Nationale, du 12 juin 1793, qui nomme les Commissaires chargés d'inventorier les Papiers de la ci-devant Commission des Douze." - N° 1035 - Imp. Nationale 1793 - Affiche (43 x 33) - État A - 180/ 230 €

**551. 1793 - MAINE ET LOIRE - LA CONSTITUTION de l'AN 3** - Proclamation des Administrateurs du Département de MAINE ET LOIRE, à leurs Concitoyens - 13 juillet 1793 - ". La nouvelle Constitution vient de nous parvenir. Examinez-la en hommes libres.... On fera, dans la salle de séances du Département, lecture de l'Acte Constitutionnel..." - Impr. à ANGERS, chez Mame, Imprimeur du Département - Affiche (54 x 32) - État B - 200/ 250 €

**552. 1793 - CHUTE DES GIRONDINS - COMMISSION DES DOUZE** - (La Commission des Douze fut constituée en Avril 1793 à la suite des événements des 9 et 10 mars 1793. Composée de Girondins, elle fut l'un des prétextes de l'attaque de DANTON (discours des 24, 25 et 27 avril 1793) et entraîna leur chute.) - "Décret de la Convention Nationale, du 14 juin 1793, qui ordonne la levée des Scellés apposés sur les papiers de l'ancienne Commission des douze." .. en présence des citoyens Boyer-Fonfrede & Saint-Martin, qui étaient membres de cette commission..." - N°1024 - Imprimerie nationale 1793 - Affiche (43 x 33) - État A - 180/ 230 €

**553. 1793 - PYRÉNÉES ORIENTALES - TRIBUNAL CRIMINEL séant à PERPIGNAN** - « Au nom du Peuple Français, MILHAUD & SOUBRANY Les représentants du Peuple, près l'Armée des Pyrénées Orientales procédant à la formation du Tableau du Jury pour le Tribunal criminel du Département, nomment les citoyens, ci-après dénommés : (Liste de 20 noms) - Fait à Perpignan le 29 Prairial an 2 (17 Juin 1793) - Vignette et devise : « **Mort aux Tyrans, Paix aux Peuples. Périssent tous les Gouvernements ennemis de la Souveraineté des Peuples & assassins de la justice !** » - Impr. à Perpignan, chez Pourtet & Julia. - Affiche (43 x 26) - État B - 250/ 300 €

**554. 1793 - GIRONDE** - « Bulletin de la COMMISSION POPULAIRE DE SALUT PUBLIC du Département de la GIRONDE. » - Séance publique du 23 Juin 1793 - N°15 - « Une Députation de la Société populaire de Bordeaux, annonce que les Commissaires des départements envoyés dans la Gironde, étant venus dans cette Société, celui du Jura prenant la parole a dit... » - Affiche (55 x 45) - État B - 200/ 250 €

**555. 1793 - PARIS** - « ADRESSE de la CONVENTION NATIONALE aux FRANÇAIS » - "Décret de la Convention Nationale, du 26 juin 1793, contenant envoi d'une Adresse aux Français et relatif aux **Chefs & Instigateurs de troubles tendant à armer les Sections du Peuple les unes contre les autres** et à détruire l'unité et l'indivisibilité de la République." BOUCHOTTE & GOHIER - N° 1086 - Imprimerie Nationale Exécutive du Louvre - Affiche ( 52 x 42) - État B - 200/ 250 €

**556. 1793 - PARIS - DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN** - « Décret de la Convention Nationale du 27 Juin 1793, qui ordonne la Convocation des Assemblées primaires pour la **présentation de la Déclaration des Droits de l'Homme & du Citoyen, & de l'acte Constitutionnel.** » (Instruction, Modèle de Procès-verbal) - N° 1085 - Impr. à PARIS, de l'Imprimerie Nationale du LOUVRE, 1793. - Affiche (51 x 39) - État B, Entoilée - 600/ 800 €

**557. 1793 - PARIS - RUE MONTHOLON** - "Deux Grandes et Belles Maisons contigües, à vendre présentement, N° 303 et 304, rue Montholon, près de la rue Poissonnière, à proximité des Boulevards de l'Opéra et de la Comédie Italienne... - Adjudication définitive le 20 juillet 1793, à l'Audience des Criées du départ. de Paris, séante au ci-devant Châtelet... - Impr. à Paris - (Description) Affiche (52 x 41) - État B - 75/ 100 €

**558. 1793 - LA ROCHELLE (17) - Adresse pour la FÊTE DU 10 AOÛT** - « **LE CONSEIL GÉNÉRAL du District de LA ROCHELLE, à ses Concitoyens.** » - Fait à la Rochelle, le 7 août 1793. - « Un an s'est écoulé depuis que la Liberté

française obtint son dernier triomphe sur le despotisme des Cours. Samedi, 10 Août 1793, sera célébrée solennellement dans nos Murs La Fête de la République une et Indivisible.... **Le Cortège**, composé des Corps constitués, de la Garde Nationale, & indistinctement de tous les Citoyens et Citoyennes qui voudront s'y joindre... **Le Serment** de maintenir La Liberté & l'Égalité, l'unité & l'indivisibilité de la république, la Sûreté des personnes & des propriétés, ou de mourir en les défendant, sera prêté **sur l'Autel de la Patrie, au bruit du canon** qui en indiquera l'instant... » - Impr. à la Rochelle, chez P.L. CHAUVET. 1793. - Affiche (53 x 42) - État A - 250/ 300 €

**559. 1793 - MONACO - ARMÉE D'ITALIE - LES REPRÉSENTANTS DU PEUPLE Près l'ARMÉE D'ITALIE** - « Considérant que la position des départements des Bouches du Rhône et du Var embrasés par le feu de la contre-révolution ; & celle de l'Armée d'Italie menacée d'une disette prochaine, exige l'accélération des mesures les plus vastes & les plus vigoureuses... la Convention Nationale suspend le Général Brunet de toutes ses fonctions pour désobéissance aux représentants du peuple **Poultier & Rovère**... » - Nice (06), le 8 Août 1793 l'an 2 - Imprimé à MONACO, de l'Imprimerie de la Société Typographique - Affiche (38 x 28) - État B - 200/ 250 €

**560. 1793 - GRAINS** - « Arrêté du Conseil de SAÔNE ET LOIRE du 16 août 1793 relatif aux grains » - « Le Département de Saône et Loire considérant que la loi du 4 mai, **sur la taxe des grains**, ne s'exécutant pas dans plusieurs départements voisins, il en résulte que les cultivateurs conduisent ceux qui sont en leur pouvoir dans les marchés de ces départements. Considérant qu'un grand nombre, même, **se hâtent de faire battre leur blé pour profiter de cet abus**, d'où il suit que le Département de Saône et Loire se trouve incessamment sans grains... » - Impr. à MACON, chez Saphoux. 1793 - Affiche (45 x 39) - État A - 150/ 200 €

**561. 1793 - ASSIGNATS - CHEVAUX DE LUXE** - Décrets de la Convention Nationale du 17 Août 1793 - 1°) Qui autorise les percepteurs d'impositions à rendre jusqu'à concurrence de cent livres sur des **Assignats à face royale** aux citoyens qui auront payé ou payeront leurs impositions. - 2°) Qui ordonne de faire devant les Municipalités la déclaration des **chevaux de luxe, de selle, ou de trait** non employés à l'agriculture. - Impr. à PAU (64), Imprimeur National du Département des Basses-Pyrénées, rue des Droits de l'Homme - Affiche (41 x 31) - État B - 150/ 200 €

**562. 1793 - DRÔME** - « Arrêté des **Sections de VALENCE** », du 18 août 1793 - 1°) Déclaration des 42 Sociétés populaires de Valence, 2°) **Acceptation pure et simple de l'Acte Constitutionnel et de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen faite par les Sections**,... 3°) Sur la marche des gardes nationales de la Commune, dans l'armée du **Général CARTEAUX contre les fédéralistes**... - Bonnets phrygien - Impr. à VALENCE, chez Pierre Aurel - Affiche (47 x 37) - État A - 200/ 250 €

**563. 1793 - VAUCLUSE - LIQUIDATION DE LA MAISON DU CI-DEVANT ROI LOUIS XVI** - Décret de la Convention Nationale du 27 Août 1793, An 2, concernant la Liquidation des Offices de la Maison du Roi & des Secours ou Pensions à accorder aux Gagistes & anciens Pensionnaires de la Liste Civile. » - Vignette : « Département du Vaucluse, République Française, Une et Indivisible » - Imprimé à AVIGNON chez Vincent Raphel - Affiche (75 x 42) - État A - 180/ 230 €

**564. 1793 - TROUPES - GENS DE MER** - « Décret du 30 août 1793: 1°) relatif à la distribution des objets à confectionner pour l'habillement des troupes; 2°) Qui fixe les délais accordés aux gens de mer pour se pourvoir en cassation des jugements rendus contre eux... » - N° 1451 - Impr. à PAU (64) chez Daumon, Imprimeur National du Département des Basses-Pyrénées, rue des Droits de l'Homme - Affiche (42 x 30) - État A - 100/ 150 €

**565. 1793 - DRÔME - PERTES PAR L'INVASION DE L'ENNEMI** - Décrets de la **CONVENTION NATIONALE**, des 27 Février & 14 Août 1793, relatifs aux indemnités accordées à tous les Citoyens pour les pertes occasionnées par l'invasion de l'ennemi. » - Valence, 1<sup>er</sup> Septembre 1793 - Imprimé à Valence, chez Jean-Jacques VIRET - Affiche (53 x 42) - État A - 120/ 180 €



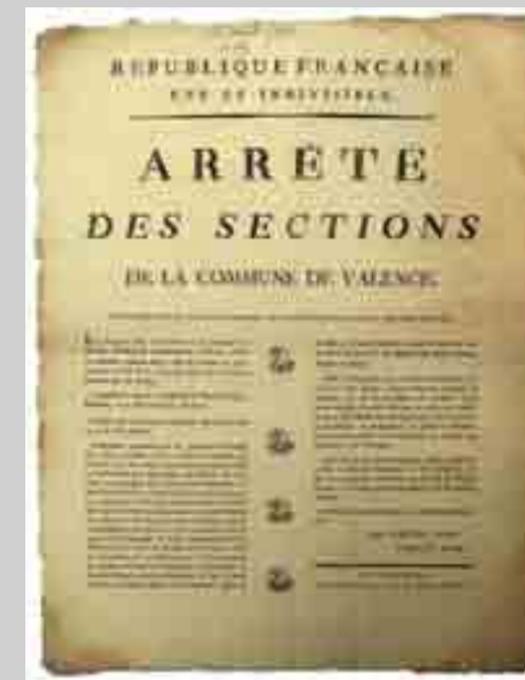
559



560



561



562



563



564



565



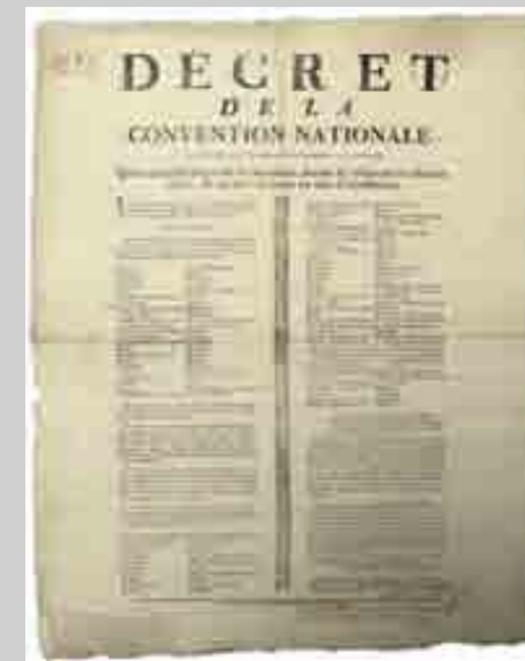
566



567



568



570



569



571



572



573



574



575



576



577

**566. 1793 - ARIÈGE – EMPRUNT FORCÉ** – « Lettre du Ministre de l'Intérieur du 17 sept 1793 concernant l'instruction sur l'**Emprunt forcé** et sur l'**Emprunt volontaire**. » - Longue lettre de **PARÉ** donnant les détails sur les inscriptions sur le Grand Livre, sur les intérêts, la surveillance - les Assignats-monnaie - "... portez partout le flambeau de l'instruction; dissipez les ténèbres, chassez les alarmes, faites briller la loyauté de la Nation, démontrez-là aux faibles pour opérer leur tranquillité, aux forts pour doubler leur confiance, aux traîtres pour consommer leur désespoir." - Impr. à **FOIX**, chez le Citoyen **FONTES**, Imprimeur du Département de l'Ariège - Affiche (73 x 39) - État C (court de marges) - 130/ 180 €

**567. 1793 - VAUCLUSE – « Tableau du MAXIMUM des prix des Denrées & Marchandises**, fixé d'après les Lois des 11 & 29 Septembre 1793, par l'Administration du District d'APT, Département de VAUCLUSE » - Fait à APT le 18 oct. 1793 - Impr. à APT, de l'Imprimerie Républicaine de J.-J. NIEL le jeune, Imprimeur du district, 1793 - Affiche (53 x 41) - État A - 200/ 250 €

**568. 1793 - STRASBOURG (67) - "Les Représentants du Peuple près l'Armée du RHIN (GUYARDIN et J. B. MILHAUD)"** - Arrêté pour contribuer à la **Sûreté de la Place de STRASBOURG et de cette frontière** & déjouer les complots des traîtres et des malveillants. - Impression d'une **Carte de Sureté** - Strasbourg 2<sup>e</sup> mois de l'an 2 (1793) - Affiche (43 x 35) - État B - 150/ 200 €

**569. 1793 - ILLE ET VILAINE - (PÊCHE; COCARDE BLANCHE;...)** - Décrets de la CONVENTION NATIONALE du 2 Octobre 1793 - 1<sup>o</sup>) portant que les Engagements relatifs à la Pêche ne peuvent excéder le terme d'une année 2<sup>o</sup>) relatif aux Actes de concession à titre d'inféodation, & au brûlement des titres féodaux mixtes. - 3<sup>o</sup>) qui annule 2 jugements du tribunal d'Amiens (Somme) à propos d'une cocarde blanche - 4<sup>o</sup>) sur les personnes suspectes - Impr. par le directoire de l'Ille et Vilaine à RENNES, chez R. VATAR Fils - Affiche (64 x 44) - État A - 120/ 150 €

**570. 1793 - (ARRESTATIONS DES GIRONDINS) - Mis en Jugement de 46 Députés, la plupart GIRONDINS BRISSOT, VERGNIAUX, GENSONNÉ, DUPERRET, CARRA, PHILIPPE-ÉGALITÉ Duc d'Orléans... , et Arrestations de 76 autres)** - « Décret de la Convention Nationale du 3 Octobre 1793, qui traduit plusieurs de ses membres devant le **Tribunal révolutionnaire**, & en met d'autres en état d'arrestation. » (**Listes des Députés prévenus de Conspiration**) - Impr. à DOUAI, de l'Imprimerie du citoyen Wagrez. - Affiche (53 x 44) - État A - 300/ 350 €

**571. 1793 - NORD - « SOCIÉTÉ RÉPUBLICAINE DE LILLE (59) »** - « Discours prononcé par le **Citoyen ISORÉ, Représentant du Peuple près l'Armée du NORD**, à la Séance de la Société Populaire & républicaine de LILLE, le 5 Octobre 1793, deuxième de la République Française une & indivisible. » Vignette - « Citoyens, Il est bien agréable pour moi d'être au milieu de **ceux qui sont redoutables aux tyrans** & qui les ont déjà repoussé avec l'énergie révolutionnaire qui a terrassé le despotisme & établi le règne sacré de la Liberté & de l'égalité ... » - Impr ; à LILLE, chez C. L. Deboubers, Place de la République - Affiche (51 x 42) - État A - 300/ 350 €

**572. 1793 - TARN-ET-GARONNE** - Adresse de l'administration du **district de MONTAUBAN**, à ses Administrés, pour faciliter l'envoi des **secours aux prisonniers de guerre** - Impr. à Montauban - 8 octobre 1793 - Impr. à MONTAUBAN, chez Fontanel père et fils - Affiche (45 x 35) - État A - 120/ 150 €

**573. 1793 - HAUTE-SAÔNE – Avertissement « AUX FABRICANTS DE BAYONNETTES »**. 1<sup>o</sup>) que désormais, on ne recevra plus de Bayonnettes pour le compte de la République, que celle sur le **modèle de 1777**, à l'exception de celles déjà fabriquées, qui devront être présenter à l'agent National du District... 2<sup>o</sup>) Elles doivent être portées Maison des ci-devant Annonciades à VESOUL.... - Le Tout conformément à un Arrêté du **Comité de Salut Public** du 19 Vendémiaire (An 2, 1793) - sans date - Impr. à Vesoul, chez J. P. Poirson, Imprimeur du Département de la Haute-Saône - Belle vignette - Affiche (53 x 38) - État A - 180/ 230 €

**574. 1793 - HAUT RHIN – LOI DU MAXIMUM DES DENRÉES** - « Extrait des Registres du Directoire du **District de COLMAR** - «**TABLEAU DU MAXI-**

**MUM ou plus haut prix des denrées & Marchandises de première nécessité du district de COLMAR**; dressé en exécution du Décret du 29 septembre dernier, N° 3270, savoir (**détails des objets** de première nécessité, avec leur taxe) - Fait en Directoire du District de COLMAR le 15 Octobre 1793 - Affiche (98 x 433) - Etat A - 200/ 250 €

**575. AN 2 - 1793 - DORDOGNE - MARIAGE** - Décret de la Convention nationale du 25<sup>ème</sup> jour du 1<sup>er</sup> mois de l'an 2 (16 oct. 1793), relatif à la **Publication & la Célébration du Mariage** - Vignette - Affiche (36 x 31) - Etat B - 100/ 150 €

**576. AN 2 - CHEVAUX - DOUANES** - Décret du 26<sup>e</sup> jour du 1<sup>er</sup> mois de l'an 2 (17 oct 1793) relatif aux nombre de chevaux que les militaires sont autorisés à conserver et à ceux des employés des Douanes - Impr. à **RENNES**, Chez Vatar - Affiche (43 x 35) - État B (petits trous) - 100/ 150 €

**577. AN 2 - TARN ET GARONNE** - Arrêté du Directoire du district de MONTAUBAN du 7<sup>e</sup> jour de la 3<sup>e</sup> décade du 1<sup>er</sup> mois de l'an 2 (18 oct. 1793) - sur l'**approvisionnement des Marchés** avant et après 1789 - Impr. à MONTAUBAN, chez Fontanet - Affiche (47 x 38) - État A - 100/ 150 €

**578. AN 2 - DRÔME** - Exécution des lois concernant **les PERSONNES SUSPECTES** - Extrait du procès-verbal des séances du Conseil du Département de la Drôme, en permanence du 29<sup>e</sup> jour du 1<sup>er</sup> mois de l'an 2 (20 oct. 1793) - Impr. à VALENCE, chez la veuve Aurel - Bonnets phrygiens - Affiche (47 x 35) - État A - 150/ 200 €

**579. AN 2 - AVEYRON - PARÉ Ministre de l'Intérieur, aux LABOUREURS, FERMIERS, ET MEUNIER**; à tous les propriétaires de **GRAINS ET FARINES** de la République - Adresse de Paris, 2 Brumaire, An 2 (23 Octobre 1793) - Imprimé à Rodez, chez Devic - Affiche (46 x 37) - Etat A - 180/ 230 €

**580. AN 2 - ISORÉ Représentant du Peuple envoyé près L'ARMÉE DU NORD**, par décret de la Convention Nationale du 9 Septembre dernier, (1793), aux **RÉPUBLICAINS DÉFENSEURS DE LA PATRIE**. - « **LILLE (59)** le 9<sup>ème</sup> jour de la 3<sup>ème</sup> décade du 1<sup>er</sup> mois de l'an 2 (29 oct. 1793) - « Amis, **le Siège de MAUBEUGE est levé, l'Ennemi est complètement battu**, nos Camarades le poursuivent, & le **Sans-culotte JOURDAN, Général en Chef ne le quittera**, que quand la République sera indemnisée des torts que les Tyrans & leurs esclaves lui ont occasionné ;... Nous devons nos succès à la Discipline militaire ; on ne peut passer pour Brave, sans avoir en horreur le brigandage... Vive la République. » - Vignette République Française - Impr. à LILLE, chez C. L. Deboubers, Place de la République - Affiche (52 x 43) - État A - 400/ 500 €

**581. AN 2 - GARD – « Le Conseil Administratif du département du GARD, aux CITOYENNES de NISMES** (Nîmes 30) - « L'Armée manque de tentes. Sexe trop faible pour manier les armes, trop délicat pour supporter les fatigues de la Guerre ! **Servez la Patrie** en proportion de vos moyens... travaillez à la confection des tentes » - Fait le 10<sup>ème</sup> jour du 2<sup>ème</sup> mois de l'An 2 (31 Octobre 1793) - Vignette « Département du Gard ; La Nation, la Loi » - Impr. à Nîmes, chez J. Gaude, Imprimeur du Département du Gard. 1793 - Affiche (44 x 35) - État A - 180/ 230 €

**582. AN 2 - BAS-RHIN - ARMÉE DU RHIN** - « Proclamation des Citoyens J.B. MILHAUD et GUYARDIN, Représentants du Peuple près l'Armée du Rhin ; aux Habitants, à la garnison de **STRASBOURG** et à l'Armée du Rhin » 1<sup>er</sup> Novembre 1793 (An 2) - « Quiconque n'est pas pour le Peuple, est contre le Peuple et mérite LA MORT » - « Républicains, Le Génie de la Liberté veille au Salut de la France : en vain l'aristocratie , l'égoïsme et l'**or corrupteur des puissances populicides** conspirent contre le succès des armes de la République... » - Affiche (46 x 57) - Etat B - 200/ 250 €

**583. AN 2 - SARTHE** - "Bulletin du Département de la SARTHE du 4 Frimaire an 2." - Vignette Département Sarthe - (Arrêté de **GARNIER Représentant du Peuple** dans le Département de la Sarthe - Séance du Conseil Général de la **Commune du MANS** - Hymne Patriotique - Décret qui prohibe les **Assignats: "Au nom du Roi, Bon pour..."** - relative aux dépenses de l'**enlèvement des signes de la Royauté**, dans les églises & autres monuments publics...) - Impr. au MANS, chez Pivron - Affiche (52 x 42) - État A - 130/ 180 €



578



579



580



581



582



583



585



586



587



588



589



590



591



592



593



594



595

**584. AN 2 - AUDE – (HABILLEMENT DES TROUPES NATIONALES) –** “Décret de la Convention Nationale du 13 brumaire an 2 (3 nov. 1793), qui autorise un **achat de DRAPS & de TRICOTS pour le service des Armées.**” - .. savoir quatre cent mille aunes, **drap bleu.. Blanc.. écarlate..** dans les qualités des draps de Lodève, de Berry.. tricot Blanc.. bleu.” - Imprimé à **CARCASSONNE**, Chez Raymond Heirisson fils – Affiche (42 x 33) - État B – 100/ 150 €

**585. AN 2 - ASSIGNATS - GRAINS -** Décrets du 15 brumaire an 2 (5 nov. 1793): 1°) Qui prohibe les Assignats sur lesquels seront écrits ces mot “**Au nom du Roi, Bon pour...**”; 2°) Relatif aux états de **recensement des Grains** récoltés dans l'étendue de la république - Impr. à **PAU (64)** chez Daumon, Imprimeur du Département des Bases-Pyrénées, rue des Droits de l'Homme – Affiche (40 x 32) - État A – 150/ 200 €

**586. AN 2 - HAUTE-SAÔNE – Adresse du Conseil Général de la Haute-Saône**, aux Districts, Municipalités, **Sociétés populaires, Comités de Surveillance**, & tous autres Citoyens de son ressort. Fait à **VESOUL** le 20 Brumaire An 2 (10 nov. 1793 – « Citoyens, Voici le moment d'expulser du territoire de la République **les Satellites des Despotés** qui ont fait ci-devant quelques **progrès dans le Département du BAS-RHIN** ; ... **La Conspiration de STRASBOURG a été découverte** ; les traîtres sont punis ; **toutes les Autorités Régénérées** ; une armée Révolutionnaire y détruit l'aristocratie, l'égoïsme et le fanatisme... Empressons-nous de... renforcez l'armée du Rhin ; que tous les chevaux destinées pour la Cavalerie... partent incessamment pour **BELFORT**... » - Impr. à Vesoul, chez J. P. Poirson – Affiche (46 x 35) - État A – 200/ 250 €

**587. AN 2 - ORGANISATION DE L'INFANTERIE –** « Décret du 2 Frimaire An 2 (22 nov. 1793), qui établit une nouvelle Organisation de l'infanterie à la solde de la République, ordonne d'y incorporer les citoyens de la première réquisition, & prononce des peines contre ceux qui ne se rendraient pas à leur destination, & contre leur famille. » **DALBARADE & GOHIER –** Affiche (54 x 44) – Etat A – 150/ 200 €

**588. AN 2 - LOIRE - COMMUNE-D'ARMES** (Nom révolutionnaire de **ST-ÉTIENNE**) – Décret de la Convention Nationale du 5 Frimaire An 2 (25 Nov. 1793), portant que les Représentants du Peuple envoyés en commission, & les Généraux, seront tenus de **se conformer aux Arrêts du COMITÉ DE SALUT PUBLIC.** – **DALBARADE & GOHIER – Belle vignette** de « La République Française » & Bonnets phrygien. – Impr. à **COMMUNE-D'ARMES**, chez Boyer, An 2 - Affiche (53 x 42) – Etat A – 200/ 250 €

**589. AN 2 - GIRONDE – « Jugement rendu par la Commission Militaire séante à BORDEAUX**, qui condamne Pierre BONNEFONT **Tonnellier**, Habitant de **SAINT-MACAIRE**, à être détenu pendant 8 jours, **pour s'être laissé abuser des FÉDÉRALISTES.**” - 7 Frimaire An 2 (27 nov. 1793) - Impr. à BORDEAUX, chez de Silva Lafforest, Imprimeur de la Commission Militaire, Place Sainte-Colombe, N° 41 - Affiche (42 x 32) - État A – 100/ 150 €

**590. An 2 - AUDE - “ADRESSE du Conseil du Département de l'AUDE**, aux Administrés. - **CARCASSONNE** le décadé de la 3° décade de brumaire an 2 (30 nov. 1793) - (contre le préjugé du **CÉLIBAT DES PRÊTRES**) - “... le Conseil trouvera, dans son sein des hommes qui, après avoir offert à la patrie leur diplôme sacerdotal, s'empresseront de devenir époux et pères...” - Impr. à **CARCASSONNE**, chez R. HEIRISSON, Imprimeur du Département, 1793 – Affiche (32 x 42) - État A – 150/ 200 €

**591. AN 2 - CALVADOS – « Proclamation des Administrateurs de FALAISE** à leurs concitoyens » - 12 frimaire an 2 (1793) - Demande d'offrandes à la Patrie en chemises, bas et souliers pour être distribués aux Braves défenseurs qui composent nos Armées - Impr. à **FALAISE**, chez Bouquet - Affiche (44 x 35) - État A – 150/ 200 €

**592. AN 2 - (HÉRAULT) - “Extrait des Registres des Séances publiques et permanentes du Conseil du District de BÉZIERS**, du 27 frimaire an 2” - Réquisition de Blé pour les Armées du VAR et celles de TOULON - “Tableau contenant la répartition de mille quintaux poids du marc farine froment qui doivent être fournis au Préposé de la Marine à **AGDE**, & mille autres quintaux au Sous-Chef de la marine **GUIS**, à **SÈTE.**” - Imp. à **BÉZIERS**, de l'Imprimerie Nationale de Franklin Fuzier – Affiche (48 x 40) - État B – 150/ 200 €

**593. AN 2 - SPECTACLES - GIRONDE - JUGEMENT rendu par la Commission militaire séante à BORDEAUX** qui condamne Pierre ROSU-LES-COURT, **ci-devant trésorier du Grand-Théâtre**, à une amende de 6000 livres au profit des **Comédiens qui ont soufferts de la stagnation des Spectacles.** - 5 nivôse an 2 - Impr. à BORDEAUX, chez Silva Lafforest, Imprimeur de la Commission Militaire, Place Sainte-Colombe, N° 41 - Affiche (54 x 43) - État B – 150/ 200 €

**594. AN 2 - MOSELLE - “SÉANCE PUBLIQUE du Conseil du DISTRICT DE METZ”,** du 11 nivôse an 2 (1793) - Lecture de la Lettre de V. D'AUBIGNY 2ème Adjoint au Ministre de la guerre, aux Administrateurs du District de METZ, à propos des **SOULIERS carrés par le bout**, pour l'usage des Défenseurs de la République. - Impr. à METZ Affiche (52 x 43) - État B – 180/ 230 €

**595. AN 2 - (MARAT au Panthéon – MIRABEAU à la Voirie.) – « Décrets de la Convention Nationale, des 24, 26 Brumaire & 5 Frimaire An 2 (16 Déc. 1793), Qui décernent les honneurs du Panthéon à MARAT, ordonnent que son corps y remplacera celui de MIRABEAU**, & que le jour de son Apothéose sera une Fête pour toute la République. » – Frise de Bonnets Phrygien - Impr. à **BOURG Régénéré**, de l'Imprimerie de Philipon & compagnie - Affiche (45 x 34) – Etat B – 600/ 800 €

**596. AN 2 - GIRONDE - PEINE DE MORT - “JUGEMENT rendu par la Commission militaire, séante à BORDEAUX**, qui ordonne que Jean FRANÇOIS, Ferblantier; Pierre DURIEU, Tailleur; André MOULINES, Cultivateur, tous trois habitants de **Sainte-Foy**, subiront la **peine de mort**, d'après la Loi du 27 mars 1793.” “**Accusés de s'être montrés depuis le commencement de la Révolution les ennemis implacables de la liberté** - du 29 Frimaire an 2 (19 déc. 1793) - Impr. à BORDEAUX, de l'Imprimerie de Silva LAFFOREST, Imprimeur de la Commission Militaire, Place Sainte-Colombe, N°41 – Affiche (54 x 47) - État B – 120/ 150 €

**597. AN 2 - AUBE - « Déclaration de BOUILLÉ, ci-devant Délégué dans le District de BAR-SUR-AUBE**, par ROUSSELIN Commissaire Civil National, dans le Département de l'AUBE, à ses Concitoyens du District de BAR-SUR-AUBE, le 30 frimaire An 2 (20 déc. 1793) – **Vignette « District de Bar-sur-Aube ; République Française.** » - « La Loi sur l'organisation du **Gouvernement révolutionnaire** vient de m'être notifiée officiellement... J'ai servi la République en aidant à diriger **les braves Sans-culottes** de Bar-sur-Aube...**les signes du culte catholique et les signes de la féodalité seront enlevés**, effacés ou cassés dans un délai de 24 heures... » - Impr. à Bar-sur-Aube, chez J. Vitalis, imprimeur du District et de la Municipalité. - Affiche (53 x 42) – Etat B – 200/ 250 €

**598. An 2 - PRISE DE TOULON – SEINE-ET-MARNE – « Décret de la Convention Nationale, du 4 Nivôse An 2, relatif à la Prise de TOULON.** « L'Armée de la République, dirigée contre Toulon, a bien mérité de la Patrie... **Prise de cette Ville Rebelle,... Le Nom infâme de TOULON est supprimé : cette Commune portera désormais le nom de PORT LA MONTAGNE ...** » - Fait au Directoire du Département de Seine-et-Marne, le 5 Nivôse An 2 (25 déc. 1793), & envoyée aux districts de Meaux, Melun, Nemours, Provins & Rozay – Impr. à MELUN, chez le Républicain Lamberté - Affiche (50 x 38) – Etat B – 200/ 250 €

**599. An 2 - MOSELLE - « Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité de METZ, la Nation et la Loi.** » (Vignette) – Adresse de GRIGNY L'Adjudant-Général, Chef de l'Etat-Major. **BITCHE** le 28 Frimaire An 2 (18 déc. 1793) – « **SANS-CULOTTE, Mon Ami**, J'ai reçu les papiers patriotiques que tu m'as adressés au nom de la Société des Sans-Culottes de METZ. Leur vœu est rempli, j'en ai fait faire la répartition à nos braves républicains. Dis à tes frères les efforts incroyables des soldats de la Liberté... **L'Armée de la Moselle & celle du Rhin coopèrent ensemble ; l'union la plus étroite règne entre HOICHE & PICHEGRU**, & on s'aperçoit que leur but est d'écraser Brunswick & ses hordes... **Nos braves troupes sont à deux lieux de WEISSEBOURG ; encore un coup de collier, & les lignes seront à nous & LANDAU sauvé.** Mais les souliers nous manquent : c'est une chose terrible pour la saison... » - Lu à la **Société Populaire de METZ** le 2 nivôse an 2 – Impr. à METZ, chez C. Lamort, Imprimeur et Membre de la Société populaire. – Affiche (42 x 33) – Etat A – 300/ 400 €



597



598



599



600



601



602



603



604



606



607



608



605



recto du n° 611



609



610



611

**600.** (CONSTITUTION DE L'AN II) (1794)- « LE COUP-DE-JARNAC » du Républicain DRACON, J. D. C. de la Montagne du Panthéon – (Sa comparaison entre ce que dit l'ARISTOCRATE et ce que dit le RÉPUBLICAIN) « Malgré les mille manœuvres de l'Aristocratie, malgré les stratagèmes des Anarchistes & de toutes la Valetaille à culottes biens tirées, à cheveux bien peignés, bien poudrés, bien musqués... LA CONSTITUTION EST FAITE, et le coté, ami des sans-Culottes, la Montagne de la République vient de nous la donner. Mais sera-t-elle acceptée ? Voilà le point de question. Le républicain dit OUI, le Contre-Révolutionnaire dit NON. Hé bien ! Comme chacun à ses raisons entendons-les tous les deux... » – Affiche (53 x 41) – Etat B – 250/ 300 €

**601.** AN 2 - LOIR ET CHER & SARTHE - « Proclamation du Citoyen GARNIER (De Saintes) Représentant du Peuple dans les Départements de LOIR ET CHER et de la SARTHE, aux Habitants du Département de la SARTHE ; à BLOIS 14 Pluviôse an 2 – Vu au Département de la Sarthe, le 19 Pluviôse An 2 (7 Janvier 1794) – « Les fanatiques brigands de la VENDÉE ont disparu sous vos yeux : témoins de leur ravages, vous l'avez été aussi de leur destruction ; mais il reste encore au milieu de vous des hommes qui en ont les principes et la cruauté : ... Le Comité de Salut Public me prévient que des hommes méchants répandent dans le Département de la Sarthe que la Loi sur le Maximum (des denrées) ne s'exécute plus à Paris... » - Affiche (44 x 35) – Etat B – 200/ 250 €

**602.** AN 2 - HAUTE-GARONNE - DÉFENSEURS DE LA PATRIE - Au nom de la République Française du 21 nivôse an 2 (10 Janvier 1794) - Avertissement à l'Agent National près le District de TOULOUSE, relatif aux paiements accordés aux défenseurs de la Patrie - Impr. à TOULOUSE, chez la veuve Desclassan – Affiche (46 x 37) - Etat C – 80/ 120 €

**603.** AN 2 - GERS – HAUTE GARONNE – AVEYRON – « DARTIGOEYTE, Représentant du peuple, dans les départements du Gers et de Haute-Garonne » – « Au nom du Peuple Français ; du 11 Pluviôse, An 2 » (30 Janvier 1794) – « Les Entrepreneurs des étapes et convois militaires, sont tenus de continuer leurs fournitures, chacun en ce qui les concerne, jusques à ce que le Ministre de la Guerre donne des ordres pour ce renouvellement de marchés, d'après la nouvelle organisation des deux services... Le prix des chevaux de selle ou de trait, sera fixé tous les mois par la municipalité du lieu de la résidence du préposé... » - Imprimé à RODEZ (12), chez Devic - Affiche (47 x 38) – Etat B – 180/ 230 €

**604.** AN 2 - CALVADOS - Décrets des 14 et 19 pluviôse an 2 (Février 1794) relatifs aux certificats de résidence exigés pour être admis à la liquidation des pensions, gratifications ou secours - Impr. à CAEN – Vignette - Impr. à CAEN, chez G. Le Roy - Affiche (59 x 41) – Etat B (consolidations) - 80/ 120 €

**605.** AN 2 – LOT-ET-GARONNE - « J. BEAUCHAMP, Représentant du Peuple, Délégué près l'Armée des Pyrénées Orientales, par le Décret du 22 Frimaire. » - Pour les Régiments de Cavalerie ... « Les propriétés Nationales existantes à AGEN sous l'ancienne dénomination d'églises des Cordeliers, St-Hilaire, du Collège, des Jacobins, St-Caprais, Sainte-Foy, Grands Carmes, Chapelle, seront converties en écuries... et en magasins. Le Directoire du District fera faire l'évacuation de toutes ces maisons dans les 24 heures... - à AGEN le 13 Pluviôse An 2 (1<sup>er</sup> février 1794) – Impr. à AGEN, chez la veuve Noubel et Fils ainé - Affiche (52 x 42) – Etat C – 180/ 230 €

**606.** AN 2 - « VIVE LA MONTAGNE. LA LIBERTÉ TRIOMPHE. » - Paris, 15 Pluviôse, An 2 (3 Février 1794) – Copie de la Lettre adressée au Citoyen VARIN, Agent du Conseil Exécutif près l'Armée du Nord, par son Collègue Celliez. « Bonne nouvelle, mon Ami, VINCENT & ROUSIN sont libres ; enfin je les quitte à l'instant, il est minuit... » réponse : « ... Le génie révolutionnaire va donc encore une fois déployer ses ailes qu'une autre faction girondine voulait lier de nouveau ;... Déjà les Philippot, les Bourdon (de l'Oise) sont démarqués ; l'opinion publique les appelle au tribunal révolutionnaire , nos Frères Jacobins & Cordeliers les y poussent. Le rapport de CHOUDEU à la Convention, a démontré combien ils étaient criminels ou insensés ; il ne leur reste d'autre choix que l'échafaud ou les petites maisons (de fou). » - Imprimé à LILLE (29), chez Boubers, Place de la République – (épreuve de l'imprimeur avec corrections manuscrites) Affiche (43 x 40) – Etat B – 350/ 400 €

**607.** AN 2 - GIRONDE - JUGEMENT rendu par la Commission Militaire séante à BORDEAUX qui acquitte Pierre LORIAGUE après avoir reçu du Président le Baiser de Fraternité, du 19 pluviôse an 2 (7 Fév. 1794) - Impr. à BORDEAUX, chez Silva Lafforest, Imprimeur de la Commission militaire, Place Saint-Colombe, N°41 - Affiche (52 x 43) – Etat C (mouillures) – 80/ 120 €

**608.** AN 2 - DRÔME – ÉMIGRATION – « Décret de la CONVENTION NATIONALE du 9 Ventôse, An 2 (27 Février 1794) relatif aux créances sur les ennemis de la République, les émigrés, les déportés, les prêtres reclus, et les personnes mises hors de la loi ou condamnées par jugements emportant confiscation de biens. » – N°2210 – Vignette République Française - Imprimé à Montélimar (26), chez Fr. Mistral, Imprimeur du département de la Drôme - Affiche (52 x 40) – Etat B – 150/ 200 €

**609.** AN 2 - INDRE & LOIRE & LOIR & CHER – « Jugement de la COMMISSION MILITAIRE RÉVOLUTIONNAIRE, établie dans les Départements d'Indre-et-Loire & Loir-et-Cher, séante provisoirement à TOURS (37), du 2 Germinal An 2 (22 mars 1794) – Qui acquitte & décharge Pierre BROUSSEAU, laboureur, de la Commune de Sainte-maure, prévenu de propos injurieux contre la Municipalité, & tendant à exciter la révolte, de n'avoir fait aucune déclaration de ses grains... » - vignette - Cachet de cire rouge & signatures manus. – Impr. à TOURS, chez C. Billault & Compagnie, rue Monfumier. Affiche (55 x 43) – Etat A – 200/ 250 €

**610.** AN 2 - ARMÉE DES PYRÉNÉES ORIENTALES - "Extrait des registres du COMITÉ DE SALUT PUBLIC de la Convention Nationale, du 13 ventôse an 2 (3 mars 1794) - signés ROBESPIERRE, ST-JUST, Carnot, Barère... – « ... Informé de l'abus des volontaires de la 1ère réquisition jugés indispensables à l'agriculture; .. invite les Représentants du peuple envoyés près les armées, à rappeler vigoureusement chacun à son poste." - pour copie MANENT, Secrétaire des Représentants du Peuple près l'Armée des Pyrénées Orientales - Impr. à PERPIGNAN (66), chez Reynier & P. Tastu. – Affiche (40 x 27) – Etat B – 120/ 180 €

**611.** AN 2 - LOTERIE - ASSIGNATS – « Décret de la Convention Nationale, du dix-septième jour de Ventôse, an 2 (7 Mars 1794), contenant une instruction sur les moyens de vérifier les nouveaux ASSIGNATS – N° 2226 - Au verso est imprimé une planche de billets de LOTERIE DES ENFANTS TROUVÉS de vingt-quatre sols - Affiche (50 x 38) – Etat A – 300/ 400 €

**612.** AN 2 - ASSIGNATS – « Décret de la Convention Nationale du 19 Ventôse An 2 (9 mars 1794) , contenant une Instruction sur les moyens de vérifier les nouveaux Assignats.» - N° 2226 - De l'imprimerie des 86 Départements, rue Faubourg Poissonnière, N° 2 - Affiche (44 x 35) – Etat B – 180/ 230 €

**613.** AN 2 - LOT - ARMÉES - Extrait des registres du Comité de Salut public du 20 ventôse an 2 (10 mars 1794), fixant les arrondissements respectifs des Armées des Alpes, de l'Italie, des Pyrénées Orientales et des Pyrénées Occidentales - Impr. à CAHORS (Lot), chez Richard père & fils – Affiche (48 x 36) – Etat C – 120/ 180 €

**614.** AN 2 - HAUTE SAÔNE – Séance tenue au Directoire de la Haute-Saône, le 23 Ventôse an 2 (13 mars 1794) - relatifs aux réparations des ponts et des routes de la République – Impr. à Vesoul, chez J. B. Poirson, Imprimeur du Département de la Haute-Saône - Affiche (51 x 40) – Etat A – 100/ 150 €

**615.** AN 2 - PAS-DE-CALAIS – « Jugement du TRIBUNAL CRIMINEL et RÉVOLUTIONNAIRE du département du PAS-DE-CALAIS prononcé à ARRAS le 29 Ventôse an 2 (19 mars 1794) – Impr. à ARRAS, chez le Citoyen LEDUCQ, rue du Pas-de-Calais – « Qui condamne LALLART, négociant à Arras, Thérèse DUFOUR, LEPAGE femme Dufour, comme traîtres à la Patrie, résistants au gouvernement Révolutionnaire et républicain, femme Dhautecloupe, pour complicité d'Emigration, à la peine de mort... » - Affiche (74 x 42) – Etat B – 180/ 230 €



612



613



614



615



616



617



618



619



620



621



622



623



624



625



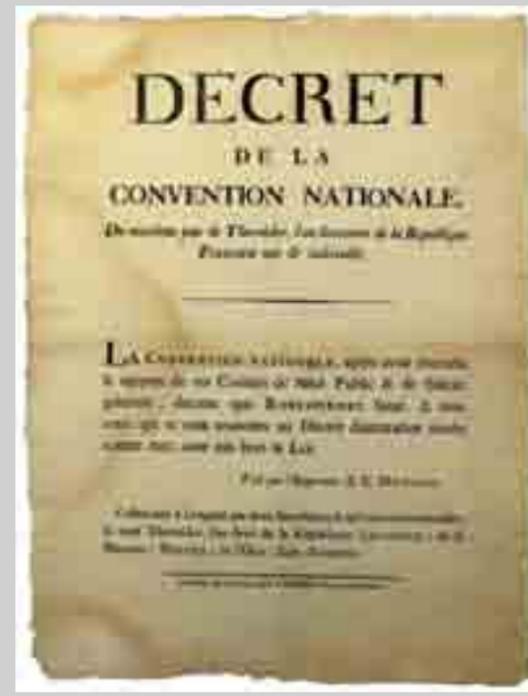
626



627



628



632



629



630



631



633

**616.** **AN 2 - GIRONDE – MANCHE** – « Jugement rendu par la Commission militaire séante à Bordeaux, qui acquitte Jacques **MALO ci-devant Cordelier, Imprimeur et Militaire** depuis la Révolution, natif de Tocqueville, District de Cherbourg, département de la Manche » - du 6 Germinal an 2 (26 mars 1794) – Vignette – Impr. à BORDEAUX, chez Silva Lafforest - Affiche (51 x 42) – Etat A – 180/ 230 €

**617.** **AN 2 - HÉRAULT** – « Extrait du procès-verbal des séances publiques du conseil du District de MONTPELLIER (34) – du 16 Germinal An 2 (5 Avril 1794) – Relatif à **la Fabrication de la Potasse**. « nous devons aussi révolutionner les ateliers des Baïonnettes, du salpêtre, des canons, des fusils & bientôt les tyrans de la terre n'existeront plus, & les Peuples seront libres. » – Affiche (52 x 40) – Etat B – 100/ 150 €

**618.** **AN 2 - PARIS – PANTHÉON** - « Décret de la Convention Nationale, du 28 Germinal An 2 (28 Avril 1794), portant que **les noms des Citoyens morts pour l’Égalité du 10 AOÛT 1792, seront gravées** sur une colonne qui sera élevée dans le Panthéon. » - à, Paris, de L’Imprimerie Nationale du Louvre – N° 2320 - Affiche (48 x 37) – Etat B – 200/ 250 €

**619.** **AN 2 - PARIS** – Décret de la Convention Nationale, du 19 Floréal an 2 (8 mai 1794), **qui règle la compétence du TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE** de Paris & des Tribunaux criminels de la République. – N° 2349 - à Paris, de l’Imprimerie Nationale du LOUVRE, An 2 - Affiche (50 x 37) - État A – 200/ 250 €

**620.** **AN 2 - (TARN ET GARONNE) - POUDRES & SALPÊTRES** - “Extrait du registre des Arrêtés du **COMITÉ DE SALUT PUBLIC de la Convention Nationale**, du 23 Floréal an 2 (12 Mai 1794), signé au registre **ROBESPIERRE**, Barère, Carnot, Prieur, Couthon... - “Art.1) L’Administration révolutionnaire des Salpêtres & poudres, l’agence nationale, les Salpêtriers, les Communes.. sont autorisés à délivrer aux Fabricants d’**acides nitriques & sulfurique** les derniers résidus de leurs opérations des salpêtres, connues sous le nom d’**Eaux-mères épuisées.**” - Impr. à MONTAUBAN, chez FONTANEL, père & fils, imprimeur du District – Affiche (46 x 37) – État B - 150/ 200 €

**621.** **AN 2 - GARD** - “Septième Liste additionnelle des personnes **ÉMIGRÉS ou DÉPORTÉES**, dont les biens ont été saisis & confisqués par la Nation, depuis le 1er floréal, jusques & y compris le 30 du même mois, par Arrêtés du Directoire du DÉPARTEMENT du GARD, & en vertu des Décrets relatifs aux Émigrés.”- suivi de la Séance publique du 1er Prairial an 2 (20 mai 1794) - Imp. à NISMES, de l’Imprimerie Nationale du **Sans-Culotte** B. Farge.”– Affiche (58 x 50) – État A – 180/ 230 €

**622.** **AN 2 - NIÈVRE - MARINE - ROBESPIERRE** – « Extrait des Registres des Arrêtés du **COMITE DE SALUT PUBLIC** de la Convention Nationale du 14 Prairial, an 2 (2 Juin 1794) – « Tous les Citoyens inscrit sur les registres des classes de la Marine, et notamment ceux des **quartiers riverains de la Loire et des Départements méridionaux**, situés dans les arrondissements **de Nantes et de Bordeaux**, sont mis en **réquisition pour le service des Vaisseaux**, ainsi que pour celui des Ports et Arsenaux de la République. » - Vignette – Impr. à **NEVERS**, chez Lefebvre Ainé - Affiche (45 x 35) – Etat A – 150/ 200 €

**623.** **AN 2 - MARINE** – « Au nom du Peuple Français. **Les Représentants du Peuple (MIGNET & RICORD) dans les Départements des BOUCHES-DU-RHÔNE, de VAUCLUSE & le VAR** – Fait à **MARSEILLE (13)** 4 Messidor An 2 (22 Juin 1794) – « Voulant concilier les soulagements qu’on doit aux matelots infirmes avec le service qu’on a droit d’attendre d’eux, & allier les droits de l’humanité souffrante avec les besoins de la République arrêtent : … Tous ceux qui chargeaient inutilement les Vaisseaux, pourront quitter leur bord, munis d’un certificat de l’officier de santé, nommé à cet effet **au PORT LA MONTAGNE (Toulon)…** » Vignette « République Française » et bonnets phrygiens - N°71 – Impr. à MARSEILLE (13) , chez Auguste Mossy - Affiche (51 x 34) – Etat B – 180/ 230 €

**624.** **AN 2 - (POUDRES & SALPÊTRES) - FRÉCINE** (Augustin-Lucie) Représentant du peuple, **chargé de l’Établissement de la Raffinerie révolutionnaire des salpêtres**, en vertu des pouvoirs à lui délégués; aux Agents nationaux près les Districts, et Agents des Salpêtres et Poudres de la République. - “**Mort aux Tyrans.**” (Gros titre) et vignette - 6 Messidor an 2 (24 Juin 1794) - “Citoyens, c’est du sol même de la République que les bras des hommes libres doivent extraire la foudre destinée à exterminer l’odieuse race des Tyrans: les besoins de la Patrie l’exigent…”- **Le Salpêtre principal élément de la foudre tyrannique** … – Affiche (53 x 41) – État B - 150/ 180 €

**625.** **AN 2 - (GIRONDE) - AGRICULTURE** - Copie de la Lettre du citoyen **JOURNU-OLIVIER**, aux citoyens Administrateurs du **Département du BEC-D’AMBÈS (nom révolutionnaire de la Gironde)** - Bordeaux 11 messidor an 2 (29 juin 1794) - Il invite les citoyens et particulièrement les **Habitants des LANDES**, de se prémunir contre les accidents funestes dû au **SEIGLE ERGOTÉ**, faute de nettoyer et cribler le seigle – Vignette « Droits de l’Homme ; La Nation et la Loi » - Impr. à BORDEAUX, Chez le Citoyen Delormel, rue des Ayres, N° 54 - Affiche (42 x 33) – État A – 150/ 180 €

**626.** **AN 2 - (RÉVOLTE DE LYON)** – «Les Représentants du Peuple, envoyés à Commune-affranchie pour assurer le bonheur du Peuple & le triomphe de la république » – Vignette et bonnets phrygiens – **relative aux Étoffes de SOIES**, qui peuvent être encore chez les ouvriers, **ayant appartenu aux Rebelles** - Impr. à **COMMUNE-AFFRANCHIE**, de l’Imprimerie de P. Bernard, aux Halles de la Grenette, l’an 2 – (sans date, 29 Juillet 1794) - Affiche (52 x 41) – Etat B – 200/ 250 €

**627.** **AN 2 - NIÈVRE – ROBESPIERRE – MARINE & COLONIES** – Extrait du registre des arrêtés du **COMITÉ DE SALUT PUBLIC** de la Convention Nationale, du 18 Messidor, an 2 (6 Juillet 1794) – Arrête **que tous les Agents maritimes** & autres divers préposés dans les Ports de la République, sont tenus, sous leur responsabilité, **de faire suivre aux Citoyens classés, leur destination sur les Vaisseaux de la République**…Charge la Commission de la Marine & Colonies, de l’exécution du présent arrêté. » signé au registre : **JEAN-BON-ST-ANDRÉ, B. BARÈRE, COUTHON, LINDET, CARNOT, ROBESPIERRE, C. A. PRIEUR** – Pour copie conforme **DALBARADE** - Imprimé à **NEVERS**, chez J. Lefebvre l’ainé, rue de Loire, proche la place Brutus, An 2 - - Affiche (52 x 42) – Etat A – 200/ 250 €

**628.** **AN 2 - (RÉVOLTE DE LYON) – « Les Représentants du Peuple, envoyés à COMMUNE-AFFRANCHIE » DUPUY** – « Arrêté qu’il est instant de statuer définitivement **sur les Séquestres** apposés dans l’étendue de ce Département, par mesure de sûreté générale, et **par suite de la Rébellion Lyonnaise** ; Considérant que l’appel de toutes les personnes séquestrées, en présence des Magistrats du Peuple, **préparera l’épuration de cette foule de Rebelles qui ont échappés au bras vengeur de la justice nationale…** » - Fait à Commune-Affranchie le 19 Messidor An 2 (7 Juillet 1794) - Petite Vignette – Impr. à **Commune-Affranchie, de l’Imprimerie Républicaine, Place de la Raison.** - Affiche (53 x 41) – Etat A – 200/ 250 €

**629.** **AN 2 - AUBE – DISTRICT DE TROYES – « Vente de BIENS NATIONAUX provenant d’EMIGRÉS** » Adjudication du 4 Thermidor an 2 (22 Juillet 1794) – « **Biens nationaux provenant de Marie-Amélie Baviere, femme Dhautefort, émigrée, situés en la Commune de VILLACERF** » - Impr. à Troyes, chez F. MALLET – Affiche (72 x 41) – Etat B – 180/ 230 €

**630.** **(9 THERMIDOR AN 2, Arrestation de ROBESPIERRE)** –« Décret de la Convention Nationale du 9 thermidor An 2 (27 Juillet 1794) » – « La Convention Nationale compte sur le zèle, le patriotisme & **la fidélité des Sections de PARIS**, envers la République indivisible, & leur défend expressément d’obéir à une Municipalité conspiratrice, que la Convention Nationale vient de mettre hors la Loi. Le présent décret sera envoyé sur le champ aux **48 Sections de PARIS**. Signés **LEVASSEUR (de la Meurthe), PORTIEZ (de l’Oise), BAR** – Pour copie conforme Les Administrateurs composant le **Directoire du District de LILLE (59)** – De l’Imprimerie de Léonard DANEL - Affiche (53 x 42) – Etat A – 400/ 600 €

**631.** **(9 THERMIDOR AN 2, Arrestation de ROBESPIERRE)** – « Décret de la Convention Nationale du 9 thermidor An 2 (27 Juillet 1794) » – « La Convention Nationale, décrète que le Maire, **tous les Officiers Municipaux & Notables de la Commune de PARIS qui ont pris part à la rébellion** & qui ont reçu dans leur sein **les individus décrétés d’arrestation**, sont mis hors la Loi. » Collationné à l’original **. LEVASSEUR (de la Meurthe), PORTIEZ (de l’Oise)** - Imprimé à **LILLE (59)** chez C. L. Boubers, Place de la République – Affiche (51 x 39) – Etat A – 400/ 600 €

**632.** **(9 THERMIDOR AN 2, Arrestation de ROBESPIERRE)** - Décret de la Convention Nationale du 9 Thermidor An 2 (27 Juillet 1794) – « La Convention Nationale, après avoir entendu le rapport de ses Comités de Salut Public & de Sûreté générale, **décète que ROBESPIERRE l’ainé, & tous ceux qui se sont soustraits au Décret d’arrestation rendu contre eux, sont mis hors la Loi.** » - Imprimé à **LILLE (59)** chez C. L. Boubers, Place de la République - Affiche (51 x 39) – Etat A – 800/ 1 000 €

**633.** **AN 2 - PARIS - COMMISSION DES ARMES, POUDRES et Exploitation des MINES** - “Tableau des opérations de la Commission des Armes, Poudres, et Exploitation des Mines, conformément au Décret de la Convention Nationale, du 19 Thermidor an 2 (6 août 1794).”- Impr. à PARIS, de l’Imprimerie de la Commission des Armes et Poudres, rue Neuve-Augustin, N° 582 - Affiche (44 x 34) - État B - 80/ 100 €

**634.** **AN 2 - SEINE ET MARNE – RÉQUISITION DES FOURRAGES pour le COMITÉ DE SALUT PUBLIC** – « Extrait du registre des délibérations du **Conseil du District de MELUN**, Séance publique du 2 fructidor, l’an deuxième de la République française, une et indivisible. (19 août 1794) » - Impr. à **MELUN (77)**, chez Tarbé et Lefebvre-Compigny – « … Tous les foins requis, ainsi que ceux provenant des fermages des Biens Nationaux, seront versés savoir : ceux du **Canton de BRIE et de TOURNAN, dans les magasins militaires établis à BRIE**,… et ceux des autres Cantons du District, dans le magasin établi à MELUN… » - & Extrait du registre des Arrêtés du Comité de Salut Public du 26 thermidor An 2 - Affiche (52 x 42) – Etat B – 180/ 230 €

**635.** **AN 2 - AVEYRON - Vente des Biens Nationaux provenant de l’Émigré SOULIÉ, Cadet, ci-devant Seigneur de LAGREZIE** ; 10 Fructidor An 2 (27 août 1794) – Département de l’Aveyron – District de Villefranche, Municipalité de BALAYER - (Divers lots, le tout mesure de Figeac) – Impr. Toulouse – Affiche en 2 Feuilles de (52 x 43) – Etat D (défauts d’usure) – 200/ 250 €

**636.** **AN 3 - GIRONDE - SOULIERS** - Les Représentants du Peuple près **l’Armée des PYRÉNÉES OCCIDENTALES (DELCHER)** - Arrêté fait à **Saint Sébastien** le 13 vendémiaire an 3 (4 oct. 1794), portant **réquisitions des Cordonniers de Département des Hautes et Basses Pyrénées et des Landes** - Impr. à BORDEAUX, chez Pinard père et fils, rue Notre-Dame, N°90, aux Chartrons - Vignette Révolutionnaire - Affiche (42 x 32) – État C - 150/ 200 €

**637.** **AN 3 - HÉRAULT - PÉZÉNAS** - Les Représentants du peuple dans les Département du **Gard, l’Hérault, l’Aveyron et Vaucluse** - Arrêté du 20 vendémiaire an 3 (11 oct. 1794) - **Destitution d’officiers municipaux** et Constitution de la Municipalité de PÉZÉNAS (maire, agent national, officiers municipaux et notables) - liste – Bonnet phrygien rouge - Affiche (47 x 30) – État A – 180/ 230 €

**638.** **AN 3 - PARIS – (LOI DU MAXIMUM DES DENRÉES) - « AGENCE NATIONALE du district près le Département de PARIS** » – Extraits du registre des arrêtés du **Comité de Commerce et approvisionnements de la CONVENTION NATIONALE**. Des 27 Vendémiaire et 1<sup>er</sup> Brumaire An 3 (22 oct. 1794) – (Arrêté sur les ouvrages de **COUTELLERIE DE CHÂTELLERAULT**, dans lesquels on emploie **l’ivoire, l’écaille, la nacre, et les bois des îles**. « ne seront point dans le MAXIMUM général ». Tarif des couvertures qui se fabriquent à LISIEUX, mis en réquisition… ) – de l’Imprimerie de BALLARD, Imprimeur du Département, rue des Mathurins. - Affiche (48 x 37) – Etat B – 150/ 200 €

**639.** **AN 3 - ÉCOLE DE CHALÔNS** - Commission de l’Organisation et du mouvement des armées de terre - Ouverture à Châlons sur Marne d’un concours pour l’armée de l’Artillerie à compter du 1er frimaire an 3 (21 nov. 1794), détails des pièces exigées - Impr. à **TOULOUSE**, chez la veuve Doula-doure, rue Liberté, 1<sup>er</sup>e Section, N°44 - Affiche (47 x 38) – État A – 150/ 200 €

**640.** **AN 3 - ALLIER – CHUTE DE ROBESPIERRE** – « **Proclamation du Représentant du Peuple BOISSET, aux habitants des départements de l’Ain, l’Allier et Saône et Loire** » – **Fait à MOULINS**, le 9 Frimaire, an 3 (29 Novembre 1794) – « Un volcan, né du sein des factions, allait dévorer la République et ses défenseurs ; la Tyrannie d’un homme avait peuplé la France d’échafauds et de bastilles, le sang de l’innocent coulait avec celui du conspirateur… **ROBESPIERRE tombe et le Triumvirat expire ! Robespierre monte à l’échafaud du crime…** » - Imprimé à Charolles (71) chez E.P. Baudinot - Affiche (52 x 40) – Etat B (brulures d’encre) – 250/ 300 €

**641.** **AN 3 - VALENCIENNES (59)**, 15 Frimaire an 3 (5 Décembre 1794) - **J.B. LACOSTE & Roger DUCOS, les Représentants du Peuple, près les Armées du Nord, de Sambre et Meuse et départements Frontières**, arrêtent : La Levée apposés, tant sur les effets du MONT-DE-PIÉTÉ établi en cette Commune, que sur ceux appartenant à LAMONINARY qui en était le Directeur… Il sera procédé à l’inventaire… » -- à Valenciennes, de l’Imprimerie du Républicain J. Prignet, rue de l’Ormerie - Affiche (51 x 39) – Etat A – 180/ 230 €

**642.** **AN 3 - GIRONDE – (COMMERCE EXTÉRIEUR)** - Extrait du registre des Arrêtés du **COMITÉ DE SALUT PUBLIC** de la Convention Nationale du 4 Nivôse an 3 (24 déc. 1794) - “Les **Réquisitions en VINS, eau-de-vie et autres denrées** de notre superflu,.. pour le commerce extérieur, sont maintenues, et continueront de s’exécuter, ainsi que celles qui ont pour objet l’approvisionnement des Armées. - signés (imp.) **Cambacérés, Boissy, Carnot, A. Dumont, Marc Pelet, L. B. Guyton, J. P. Chazal** - Impr. à BORDEAUX, chez Cavazza, rue des Ayres, N° 3 – Affiche (41 x 21) - État A – 150/ 200 €

**643.** **(AN 3) - ASSIGNATS - Gravure représentant des billets d’Assignats en trompe-l’œil ; Billets de 1791 à l’an 3 (1795) – Gravure de l’époque (56 x 47) – Etat B – 200/ 250 €**

**644.** **AN 3 - PRISONS - BORDEAUX** – « Le **Représentant du peuple BORDAS dans les Départements du Bec-d’Ambès, de la Dordogne & Charente** - Arrêté du 14 nivôse an 3 sur la **police des prisons** et les conditions de détention -- Impr. à BORDEAUX, chez la Veuve Jean Baptiste Cavazza, rue des Ayres, N°3 - (en 3 morceaux d’origine) - Affiche (53 x 41) – État B – 180/ 230 €

**645.** **AN 3 - BOUCHES DU RHÔNE** – « Le Représentant du peuple MARIETTE envoyé dans les Ports de la Méditerranée, aux citoyens des Bouches du Rhône » - 30 nivôse an 3 - Il sera procédé à Marseille la vente des marchandises provenant des **confiscations prononcées contre les émigrés et condamnés.. Port la Montagne.. Nice.** - Impr. à MARSEILLE, de l’Imprimerie du **Sans-Culotte** Rochebrun, près le Pont-de-pierres – Affiche (46 x 35) – 200/ 250 €

**646.** **AN 3 - DÉPARTEMENT du BEC-D’AMBÈS** (Nom révolutionnaire de la **GIRONDE**) - “Vente et adjudication de **BIENS NATIONAUX**, provenant de François **DURON TAUSIAC Condamné**, biens situés commune de **FLAUJAGUES & RADEGONDE**, Canton de GENSAC - tableau n° 31 - 18 nivôse an 3 (7 Janvier 1795) - Impr. à **LIBOURNE, chez le Citoyen PUYNESGE**, Imprimeur du District, rue Lamothe. – Affiche (42 x 52) – État A - 180/ 230 €

**647.** **AN 3 - BAS-RHIN – « EXAMEN des Jeunes Citoyens qui voudront être admis à l’École Centrale des TRAVAUX PUBLICS à PARIS** » – **Fait à STRASBOURG**, dans la Maison Commune le 28 Nivôse an 3 (17 Janvier 1795) – « Nul ne pourra se présenter à l’examen, s’il n’est porteur d’une **Attestation de la Municipalité** du lieu de son domicile, qui prouve qu’il a toujours eu une bonne conduite, **et qu’il a constamment manifesté l’amour de la Liberté et de l’Égalité, et la Haine des Tyrans.** » - Vignette – Affiche (52 x 43) – Etat A – 180/ 230 €

**648. AN 3 - CONTRIBUTION FONCIÈRE DE 1793** - "État de situation de la Confection des Rôles de la Contribution foncière de 1793, au 30 nivôse an 3 (19 Janvier 1795)." - état de tous les départements dont **Bec-d'Ambès (Gironde) et Mont terrible** (Département conquis) - De l'Imprimerie des Administrations Nationales, an III - Affiche (51 x 41) - État A -

150/ 200 €

**649. AN 3 - DÉPARTEMENT DU BEC-D'AMBÈS** (Nom Révolutionnaire de la **GIRONDE**) - **District de LIBOURNE** - « **Vente de Biens Nationaux confisqués** provenant de François **DURON TAUZIAC, condamné**, sur les Municipalités de **FLAUJAGUES, GENSAC, STE RADEGONDE...** ». (détails des lots) - N° 32 - première Publication - La première séance d'enchères aura lieu le 12 Pluviôse An 3 (31 Janvier 1795) -

Affiche (73 x 42) - Etat A -

180/ 230 €

**650. AN 3 - PROCLAMATION de Jean DEBRY, Représentant du Peuple Français, envoyé dans les Départements de la Drôme, de Vaucluse et de l'Ardèche.** & LOI du 24 Pluviôse An 3 (12 Février 1795) qui approuve la Proclamation. - « **INDIGNÉE** de la lutte audacieuse que les partisans du régime sanguinaire osent élever et continuer contre la justice et l'humanité, **la Représentation nationale** toute entière s'est prononcée spontanément le 25 nivôse, et **a juré guerre éternelle aux hommes de sang...** ». Citoyens de la Drôme, de Vaucluse et de l'Ardèche, tendons les bras au patriote égaré qui reconnaît son erreur ; mais anathème aux hommes de sang... » - De l'Imprimerie Nationale des Lois - Affiche (54 x 39) - État B -

200/ 250 €

**651. AN 3 - FINISTÈRE** - **GUEZNO et GUERMEUR, Représentants du Peuple, près les Armées des Côtes de BREST et de CHERBOURG**, et dans les départements de leurs arrondissements « (texte sur les parents des Émigrés) - Quimper, le huit ventôse, an 3 (26 Février 1795) - Imprimé à **QUIMPER (29)**, de l'Imprimeur Derrien - Vignette mort aux Tyrans, Paix aux Peuples -

Affiche (48 x 36) - Etat B -

180/ 230 €

**652. AN 3 - HAUTE-GARONNE** - **Vente de Biens Nationaux provenant de l'Émigré Jean-Baptiste DUGARREAU dit LASSEIGNIER, ci-devant Colonel** - 4ème Affiche surabondante de dernière publication - Vu et arrêté par les Administrateurs du **District de TOULOUSE**, le 25 Ventôse An 3 (15 mars 1795) - Affiche (51 x 43) - Etat B -

150/ 200 €

**653. AN 3 - BEC D'AMBÈS Nom Révolutionnaire de la GIRONDE** - Arrêté de **TREILHARD & BOUSSION** Représentants du Peuple, en mission dans le département du Bec d'Ambès (Gironde), **BORDEAUX (33)** 30 Ventôse An 3 (20 mars 1795) - « **l'Administration du district de BOURG (33)**, le Tribunal civil, le bureau de Conciliation, le Tribunal de commerce & le Conseil Général de la Commune de BOURG, seront composés ainsi qu'il suit... » (Liste des Citoyens les plus distingués par leur patriotisme, leurs talents & leurs lumières.) - Impr. à **BORDEAUX**, chez la Veuve J. B. Cavazza, rue des Ayres, N°3 -

Affiche (54 x 42) - Etat C (mouillures) -

180/ 230 €

**654. AN 3 - ÉMIGRÉS** - Lettre du **COMITÉ DE SÛRETÉ GÉNÉRALE** du 5 Germinal an 3 (25 mars 1795), concernant la **rentrée des Émigrés sur le territoire de la République**, et l'obligation de les traduire devant les tribunaux... - Impr. à **GRENOBLE (38)**, chez J. M. Cuchet -

Affiche (42 x 27) - État A -

80/ 120 €

**655. AN 3 - VAR - MARINE - PORT LA MONTAGNE** (nom Révolutionnaire de Toulon) - **CHAMBON, LETOURNEUR (de la Manche), & P. GUERIN, les Représentants du peuple** envoyés par la Convention Nationale **près les Armées d'ITALIE et des ALPES, dans les ports de la Méditerranée**, et dans les départements des **BOUCHES DU RHONE** et du **VAR - TOULON (83)**, le 5 Germinal An 3 (25 Mars 1795) - Imprimé à **Port la Montagne** chez Auguste Aurel, Imprimeur de la Marine -

Affiche (47 x 36) - Etat B -

200/ 250 €

**656. AN 3 - GIRONDE - SÉQUESTRE DES BIENS DES ÉMIGRÉS** - « Loi relative à la levée du séquestre mis sur les biens des pères et mères d'émigrés, etc. » du 9 Floréal An 3 (28 Avril 1795) - N° 789 - Impr. à **BORDEAUX**, chez Pinard père & fils, place Brutus, N°6 bis -

Affiche (51 x 41) - Etat A -

150/ 200 €

**657. AN 3 - MAINE ET LOIRE - DISTRICT DE CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE** - "Les Représentants du Peuple, envoyés à l'Armée et dans les Départements de l'OUEST", (**BEZARD, P.M. DELAUNAY**), arrêtent que les Autorités constituées du **district de CHATEAUNEUF** seront organisées ainsi qu'il suit... (liste nominative: Fauchon Administrateur du District..., Jubin Maire...)

- **ANGERS** 17 Floréal an 3 (6 mai 1795) - Belle vignette - Impr. à **ANGERS**, de l'Imprimerie Nationale, chez MAME - (trou central, restauré) - Affiche (53 x 40) - État C -

100/ 120 €

**658. AN 3 - CALVADOS - AGRICULTURE** - Extrait des Registres des Arrêtés des **COMITÉS DE SALUT PUBLIC, D'AGRICULTURE ET DES ARTS**, du 26 floréal an 3 (15 Mai 1795) - relatif à la pénurie des fourrages et l'usage de faire pâturer quelques prés avant la récolte - Vignette « **Mort aux Tyrans, Paix aux Peuples** » - Impr. à **CAEN**, de l'Imprimerie Nationale, chez G. Le Roy -

Affiche (43 x 35) - État B -

150/ 200 €

**659. AN 3 - PYRÉNÉES ATLANTIQUES** - Extrait du registre des délibérations du Directoire du **Département des Basses-Pyrénées**, séance publique du 4 Prairial An 3 (23 Mai 1795) - Arrêté, **vu l'arrêté du Représentant du Peuple BO** relatif aux **jeunes-gens de la première Réquisition**. Vu la lettre du Citoyen **CRAVEY Adjudant-général**, Agent supérieur militaire de l'Armée des **Pyrénées Occidentales**, qui annonce son arrivée prochaine pour passer en revue tous les réquisitionnaires. - « ... ces jeunes-gens, eux mêmes **insensibles au premier des devoirs de l'homme libre, à l'appel de leurs frères déjà couverts de gloire, les laissent seuls exposés aux coups d'un ennemi qu'ils ont tant de fois vaincu**, et qu'ils vaindraient encore sans de nouveaux secours... il est plus que temps qu'une égalité de forces préparant des succès moins brillants, épargne le sang précieux de nos frères... » - Impr. de l'Imprimerie de J.P. Vignancour, Prairial An 3 - Affiche (46 x 36) - Etat A -

150/ 200 €

**660. AN 3 - MARSEILLE (13) en état de Siège** - « Ordonnance rendue par le **TRIBUNAL CRIMINEL-MILITAIRE établi dans la Place de MARSEILLE, en état de siège**. Qui acquitte de l'accusation & met en liberté Jean-Pierre VAUTIER natif de cette Commune, y résidant, **ci-devant Concierge des Prisons Militaires du Fort Nicolas**, & François BONNET, Cultivateur, natif de Montpellier, **Volontaire dans le premier Bataillon de Gravilliers**. » - Fait le 12 Prairial An 3 (31 Mai 1795) - Vignette - De l'Imprimerie d'Elisabeth MARTIN, rue de la Fraternité, isle 36, maison 23 - Affiche (46 x 36) - Etat A -

200/ 250 €

**661. AN 3 - ALPES MARITIMES** - Au nom du peuple Français.. Arrêté du **Tribunal militaire de l'armée d'ITALIE** séante au Q.G. à **NICE (06)** le 17 prairial an 3 (5 Juin 1795), concernant la désertion - Impr. à **AVIGNON**, chez Mourès, rue Galante - Vignette au coq - Affiche (44 x 36) - État A -

120/ 180 €

**662. AN 3 - GERS** - « Extrait des Délibérations du Département du GERS, séance du 1<sup>er</sup> Thermidor An 3 (19 juillet 1795) - pour nommer dans chaque District les deux Agriculteurs qui doivent y remporter le prix de leur Art. Vu les procès-verbaux de désignation envoyés par les districts d'Auch, l'Isle-Jourdain, Mirande, Nogaro & Condom... déclaration des meilleurs Agriculteurs (listes) -

**Impr. à AUCH (32)**, chez J.P. Duprat - Affiche (53 x 43) - Etat B -

150/ 200 €

**663. AN 3 - GARD - AVEYRON** - « Arrêté du Directoire du Département du GARD relatif à l'exécution de **la réquisition de 500 Gardes Nationales pour se rendre dans le département de l'AVEYRON** » - Séance du 14 Thermidor An 3 (1<sup>er</sup> Août 1795) - Imprimé à **Nîmes**, chez J. B Guibert & Compagnie, imprimeurs du Département du Gard - Affiche (45 x 36) - Etat A -

180/ 230 €

**664. AN 3 - DRÔME - RÉACTION THERMIDORIENNE** - "Extrait du registre des Arrêtés du Département de la **DRÔME**, Séance du 26 Thermidor an 3 (13 Août 1795), présents Duclos, Rouvière, Bayle, Auzias, Baude, administrateurs, Ollivier Procureur-général-Syndic." - relative aux événements qui ont eu lieu à **VALENCE** pendant la nuit du 23 et 24 Thermidor (à l'occasion de la chute de ROBESPIERRE) - "...des cris affreux de **Vive la montagne, la montagne est debout, merde pour Jean DEBRY**; au foutre les autorités constituées, à bas la Compagnie des Cens, la Compagnie des Assommeurs... Qu'ils ont insulté la Représentation Nationale, en la personne de Jean DEBRY, parce que son séjour dans le Département y a ramené le règne de la justice et de la vertu, que ROBESPIERRE et les Payan, ses vils suppôts s'étaient efforcés d'en bannir..." - Impr. à **VALENCE** - (écritures au dos) - Affiche (53 x 41) - État B -

200/ 250 €



634



635



636



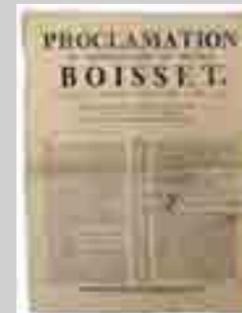
637



638



639



640



641



642



643



644



645



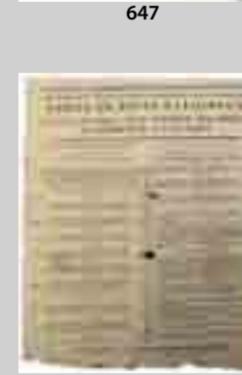
646



647



648



649



650



651



652



653



654

**665. AN 3 - GRASSE (06) - "LOI portant AMNISTIE en faveur des militaires qui ont quitté leur Corps pour rentrer dans l'intérieur, & injonction aux défenseurs autres que ceux absents par Congés, de rejoindre les drapeaux de la république dans le délai de 10 jours." - du 10 Thermidor an 3 (28 Juillet 1795) - Impr. à GRASSE, chez GUICHARD Fils, Imprimeur du Département - Affiche (52 x 41) - État A -** 120/ 150 €

**666. AN 3 - PARIS - GRAINS - "Arrêté du COMITÉ DE SALUT PUBLIC, relatif au mode d'achat de GRAINS par les Préposés aux subsistances Militaires, & C." - du 13 fructidor an 3 (30 août 1795) - Impr. à PARIS, de l'imprimerie de la république, An III - (marges réduites) - Affiche (51 x 39) - État B -** 80/ 120 €

**667. AN 3 - DEUX-SÈVRES - ARMÉES DE TERRE - « Lettre de la commission de l'organisation du mouvement des armées de terre » Paris le 18 Fructidor an 3 (4 Sept. 1795) sur les abus & vexations que se permettent les militaires en route isolément, ou avec leurs corps ou détachements... - signés des Conventionnels LETOURNEUR, DEFERMON, JEAN-DE-BRY - Vignette - Impr. à NIORT (79) chez Elies. - Affiche (65 x 45) - État B -** 180/ 230 €

**668. AN 4 - BREST (29) - MARINE - « Signalement des FORÇATS de la CHIOURME DU PORT DE BREST, qui ont été libérés pendant le mois de Fructidor, y compris les 6 jours complémentaires, 3<sup>ème</sup> Année - A Brest le 1<sup>er</sup> Vendémiaire An 4 (23 Sept 1795) - (IMPRIMÉ SUR LES DEUX FACES) - Au verso : Extrait du registre de l'Administration Centrale de LA NIÈVRE, séance du 29 Ventôse An 4, sur l'Organisation de la Garde Nationale - Impr. à NEVERS, chez Lefebvre - Affiche curieuse (52 x 42) - État B -** 300/ 400 €

**669. AN 4 - « PROCLAMATION DE LA CONVENTION » - Bulletin de la Convention Nationale, séance du 13 Vendémiaire, An 4 (5 Octobre 1795) - « Proclamation de la CONVENTION, au peuple Français » - Imprimé à Douai (59) de l'imprimerie de Carpentier, Rue des blancs-mouchons - Affiche (54 x 43) - État A -** 300/ 350 €

**670. AN 4 - LOT ET GARONNE - CANNES à SABRES, ÉPÉES, DARDS, POIGNARDS ferrés ou plombés ... - " La Commission des Administrations civiles, Police, et Tribunaux, aux administrateurs des Départements de la République. - Paris le 13 brumaire an 4 (4 nov. 1795) - Département du Lot et Garonne - Arrêté du Comité de Sûreté Générale " ... Que des événements malheureux arrivés sur plusieurs points de la République, prouvent que les assassinats ont été commis par des hommes armés de cannes à épées, ou sabres et poignards, de bâtons ferrés ou plombés... arrêtent..." - en 3 articles - Imprimé à Agen - Affiche (42 x 33) - État A -** 200/ 250 €

**671. AN 4 - AVIGNON (84) - « Extrait du registre des délibérations de l'administration Municipale de la Commune et canton d'AVIGNON, Département de VAUCLUSE. » Séance du 9 Frimaire An VI (30 nov. 1795) - « Désignation des Contribuables cotisés » (Listes de 110 noms) Affiche (52 x 42) - État B -** 200/ 250 €

**672. AN 4 - CALVADOS - "Extrait du Registre des Séances du Département du CALVADOS, du 17 Frimaire an 4 (8 Déc. 1795) - « Les Administrations municipales n'étant pas encore en activité dans les Cantons du Département. Les Directoires de districts sont provisoirement maintenus en fonctions, et eux seuls, continueront d'être chargés de l'expédition des routes des soldats, jusqu'à leur suppression. » - Impr. à CAEN, de l'Imprimerie Nationale, chez G. LE ROY. - Vignette - Affiche (45 x 35) - État B -** 100/ 120 €

**673. AN 4 - CALVADOS - DOMAINES NATIONAUX - "Extrait des Registres des séances du Département du Calvados - 23 frimaire an 4 (14 déc. 1795) - Dispositions du Ministre des Finances FAIPOULT - "Arrêté, 1<sup>o</sup> Défenses faites à tout Receveur en activité dans le Département, de recevoir aucuns paiement ou remboursement de capitaux qui peuvent être dus à la Nation, soit pour la vente des Domaines Nationaux, soit pour tout autre cause, antérieurement au 1er Vendémiaire dernier..." - Impr. à CAEN, chez G. Leroy - Affiche (44 x 35) - État B -** 80/ 120 €

**DIRECTOIRE**

**5 brumaire an 4 (27/10/1795) au 18 brumaire an 8 (10/11/1799)**

**674. AN 4 - PYRÉNÉES ATLANTIQUES - (BRIGANDAGE) - "Extrait du Registre des Délibérations de l'Administration Centrale du Département des BASSES-PYRÉNÉES" - séance du 7 pluviôse an 4 (27 janvier 1796) - "... instruite des brigandages affreux qui se commettent chaque jour dans différentes communes du Département.. Considérant , qu'il est de son devoir de veiller à l'exécution des Lois... Que les Gardes Nationales, que tous les Patriotes, seconderont les Magistrats du Peuple pour saisir les coupables & les livrer à la vengeance des Lois..." - en 8 articles - Impr. à PAU (64), chez J. P. Vignancour Imprimeur - Affiche ( 46 x 38) - État A -** 180/ 230 €

**675. AN 4 - (ARMÉE DE SAMBRE ET MEUSE) - JOUBERT Commissaire du Gouvernement près l'Armée de Sambre & Meuse - Quartier général à BONN 16 Pluviôse an 4 (5 Février 1796) - Affiche bilingue - Suite à des vols de chevaux venant de WESEL, Il déclare les Municipalités & Communes responsables des Convois de Chevaux qui s'arrêteront sur leur territoire... - Affiche ( 46 x 38) - État B -** 200/ 250 €

**676. PYRÉNÉES ORIENTALES - EMPRUNT FORCÉ de l'An 4 - Extrait des registres de l'Administration Départementale des Pyrénées Orientales, du 24 Ventôse An 4 (14 mars 1796) - Arrêté pour accélérer la rentrée des fonds provenant de l'Emprunt forcé - signé A.S. TASTU, F. ARAGO, Jalabert, Chrétien, B. Pons.. - à Perpignan, de l'Imprimerie de Reynier & Tastu. - Affiche (42 x 32) - État A -** 120/ 150 €

**677. AN 4 - HAUTE-VIENNE - "Loi qui ordonne l'ÉCHENILLAGE des Arbres." - du 26 ventôse an 4 (16 mars 1796)- "Le Conseil des Anciens, après avoir déclaré l'urgence, prend la résolution suivante..." - suivi d'une lettre de TEXIER-OLIVIER Préfet de la HAUTE-VIENNE - Vignette - Impr. à LIMOGES, chez DALESME - (petites mouillures) - Affiche (52 x 40) - État B -** 100/ 120 €

**678. AN 4 - CHER - MONNAIE DE LA RÉPUBLIQUE - « Loi portant des peines contre ceux qui décrieraient ou refuseraient les Monnaies métalliques frappées au coin de la République, du 20 Ventôse, an 4 - Réimprimé à BOURGES, le 6 Germinal, an 4 (26 Mars 1796) - Vignette - Imprimé à BOURGES (18), chez Manceron - Affiche (45 x 35) - État A -** 180/ 230 €

**679. AN 4 - (CHER) - CHÉRIN, Général de Brigade, envoyé extraordinairement par le Ministre de la guerre dans le département du CHER & autres limitrophes, aux Habitants des Campagnes - Au Quartier-Général de SANCERRE, le 21 Germinal An IV (10 avril 1796) - « Une insurrection vient d'éclater dans le Canton de Sancerre ; le repos public a été troublé ; la loi a été outragée ; des signes de royalisme et de contrerévolution ont été arborés ; le crime de « Vive le Roi » s'est fait entendre... » - Impr à BOURGES, chez J. B. Brulass - Vignette de la République Française - Affiche (48 x 34) - État C -** 180/ 230 €

**680. AN 4 - RÉACTION THERMIDORIENNE - DRÔME - "PROCLAMATION des Administrateurs du Département de la DRÔME, et du Commissaire du directoire exécutif près de cette Administration, en permanence, à leurs Concitoyens. - du 2 prairial an 4 (21 mai 1796) - imp. à VALENCE - "Un mouvement, citoyens, préparé d'avance, et mis au comble par une lettre anonyme... a failli couvrir cette commune de deuil, et la déshonorer à jamais... Maintenant que le calme est rétabli... que toute la perfidie des démarches de ceux qui veulent assassiner les soutiens du gouvernement, sont découvertes,... vos magistrats doivent vous éclairer et vous faire apercevoir le piège dans lequel voulaient vous faire tomber nos ennemis et les vôtres..." - Affiche (40 x 26) - État A -** 100/ 150 €

**681. AN 4 - VAUCLUSE - CONTRIBUTION FONCIÈRE de L'AN IV - Loi qui en fixe le montant et le mode de sa perception - Adresse de l'Administration du Département de Vaucluse - AVIGNON 16 thermidor An 4 (3 Août 1796) - Impr. à AVIGNON, Chez TOURNEL - Affiche (52 x 43) - État A -** 80/ 120 €



655



656



657



658



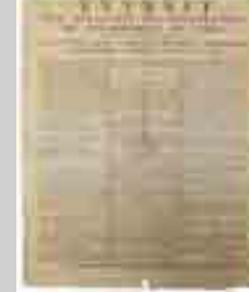
659



660



661



662



663



664



665



666



667



668



recto du n° 668



670



671



672



669

**682. AN 4 - DOUBS - DOMAINE NATIONAL** - "LOI de la République Française, qui détermine le mode de paiement du **dernier quart des domaines Nationaux soumissionnés.**" - dépréciation des mandats. - 13 thermidor An 4 (31 Juillet 1796) - Impr. à **BESANÇON**, chez S. CHALANDRE - Affiche (51 x 42) - État B - 120/ 150 €

**683. AN 4 - (SUISSE) - «Le Général de Brigade DUFOR**, s'empresse de faire connaître à ses Concitoyens & ses Frères d'armes, les heureuses nouvelles qui lui ont été adressées **par l'Ambassadeur de la République Française, à BÂLE.** » - à Milan 19 Thermidor An 4 (6 Août 1796) - « Les Autrichiens forts de leur supériorité (en nombre) s'étaient persuadés qu'ils pouvaient revenir sur nous avec plus qu'avantage. **Le Général BUONAPARTE ne leur a pas laissé le temps d'arriver**, il les a prévenu. Il les a attaqué avec la plus grande impétuosité **sur les hauteurs de CASTIGLIONE.** WURMSER y était en personne avec la plus grande partie de l'armée qu'il commande dans le Tyrol. **Le combat a été terrible** ; mais l'ennemi a dû céder à la valeur républicaine... » - De l'Imprimerie de Métoyer - Affiche (54 x 42) - État A - 200/ 250 €

**684. AN 4 - ISÈRE - «COUPONS DE L'EMPRUNT FORCÉ DE L'AN IV** » - INSTRUCTION sur leur admission en paiement des Contributions directes - 1<sup>o</sup>) La somme portée sur le coupon de l'emprunt forcé doit être considéré comme numéraire métallique...» - du 1er fructidor an 4 (18 août 1796) - Impr. à GRENOBLE - Affiche (51 x 40) - État C (consolidations) - 80/ 120 €

**685. AN 5 - RHÔNE** - Ouverture des Cours de **l'ÉCOLE CENTRALE** - 19 brumaire an 5 (9 nov. 1796) - Ordre des leçons et noms des professeurs - « Ordre des Leçons » détails des Cours et des Enseignants par matières - Impr. à LYON - Affiche (53 x 43) - État C - 100/ 150 €

**686. AN 5 - CHARENTE - COURS DES MANDATS** - Ministère des Finances. - Extrait des Registres des délibérations du directoire Exécutif, du 26 brumaire an 5 (16 nov. 1796) - "La Trésorerie nationale proclame pour terme moyen du cours des Mandats des 5 jours précédents, la proportion suivante : Pour Cent livres de Mandats, Trois francs 25 centimes ou 3 Livres 5 sous..." - signé BARRAS & RAMEL - certifiée conforme à ANGOULÊME le 1er frimaire an 5 - Affichette (33 x 20) - État B - 60/ 80 €

**687. AN 5 - DOUBS - DOMAINE NATIONAL** - "LOI de la République Française, qui autorise les acquéreurs de domaines nationaux à se libérer en numéraire, ou en mandats en cours" - 1er frimaire An 5 (21 nov. 1796) - Belle vignette « République Française » - Impr. à **BESANÇON**, de l'Impr. de S. Chalandre - Affiche (53 x 42) - État B - 150/ 200 €

**688. AN 5 - BOUCHES-DU-RHÔNE - (Emigration)** - Arrêté de l'Administration Centrale du Département des Bouches-du-Rhône... concernant les **Successions des Pères et Mères des Emigrés**, et leur application en faveur de la Citoyenne **Marie-Catherine VINCENS, Veuve de François MICHEL, de la Commune d'AIX (13).** - Impr. Fait à AIX (13) le 17 frimaire an 5 (7 Déc. 1796) - Impr. à MARSEILLE, de l'Imprimerie de Jouve et Compagnie. - Affiche (51 x 41) - État B - 120/ 150 €

**689. AN 5 - ÉCOLE CENTRALE DU GARD. Le Professeur de Législation ouvrira son cours le premier nivôse prochain... - NÎMES** 23 Frimaire An 5 (13 déc. 1796) - Vignette - Impr. à Nîmes, chez J. B. Guibert & Compagnie, Imprimeurs du département du Gard - Affiche (45 x 36) - État B - 100/ 150 €

**690. AN 5 - GIRONDE** - "Régie nationale de l'Enregistrement des Domaines. - Bureau de **BORDEAUX** - Avis aux **ACQUÉREURS de BIENS NATIONAUX**, qui n'ont pas payé le 1er sixième du quatrième Quart du montant de leur acquisition... - Expiration du délai le 12 nivôse an 5 (1<sup>er</sup> Janvier 1797) - Affiche (39 x 32) - État B - 60/ 80 €

**691. AN 5 - (LOIRE ATLANTIQUE) - GARDE NATIONALE SÉDENTAIRE du Canton de NANTES** - Adresse de Louis DUFEU Le Chef de Division de la Garde sédentaire du Canton de NANTES, à ses Concitoyens - NANTES 20 pluviôse an 5 (8 février 1797) - "... Ne perdez pas de vue que **vos ennemis sont les partisans de la royauté et de l'anarchie**; que votre salut est dans **votre attachement à la république et à la Constitution de l'an 3**; et que votre premier

devoir est de faire respecter les Magistrats établis par la loi. En cas d'ordres ou d'alertes, les Bataillons, la Compagnie de Canonniers et la Cavalerie se rassembleront... ceux qui ne se présenteraient pas, seront déferés aux Magistrats..." - Impr. à NANTES, chez BRUN Ainé Imprimeur Libraire, **Place Égalité** - Affiche (53 x 42) - Etat B - 180/ 230 €

**692. AN 5 - ORNE - TAXE À L'EMPRUNT FORCÉ de l'AN 4** - « Extrait du Registre des délibérations du Département de l'ORNE du 27 ventôse an 5 (17 mars 1797) - L'administration centrale autorise ... à prononcer des modérations sur les taxes et surtaxes à l'emprunt forcé de l'an 4 - Vignette « Constitution, Droits de l'Homme » - Impr. à **ALENÇON**, chez les Citoyens Malassis, imprimeurs des autorités Constituées, An 5 de la République Française - Affiche (50 x 39) - État B - 150/ 200 €

**693. AN 5 - LOT-ET-GARONNE - GARDE NATIONALE & COLONNES MOBILES** - « Arrêté de l'administration Centrale du Département de LOT ET GARONNE, relatif à la Garde Nationale et aux Colonnes Mobiles. » signé Cassabonne-Lajonquière Président, Crebessac, Phiquepal, Poitevin-Desbaris, administrateurs - Fait à AGEN le 11 Floréal An 5 (30 Avril 1797) - Impr. à **AGEN**, de l'Imprimerie du Département - Affiche (41 x 52) - État A - 180/ 230 €

**694. AN 5 - CORSE - Département du LIAMONE - Fait à AJACCIO**, le 10 Messidor an 5 (28 Juin 1797) - **Liste des individus qui ont émigré en suivant les Anglais, lors de leur évacuation de la CORSE**, ci-devant domiciliés dans le Département du Liamone, & dont les biens doivent être confisqués, conformément à la loi du 25 Brumaire, an 3, & de la lettre du Ministre de l'Intérieur, en date du 10 Germinal, an 5 - Signé PIETRI, Président, Gandolfi, Cecaldi, Conti, F.M. Costa Commissaire, Campi... Affiche (59 x 44) - État B - 200/ 250 €

**695. AN 5 - (CAMPAGNE D'ITALIE) - DIVISION MASSÉNA** - « Guerre aux Tyrans » - « Les Citoyens de la 1<sup>ère</sup> Division de Ligne de l'Armée d'Italie, dite MASSENA, au Directoire Exécutif - à PADOUE 26 Messidor An 5. Certifié SOLIGNAC Chef de l'Etat-Major - « Les glaives qui ont exterminé les armées du Roi, sont encore dans les mains des Vainqueurs du Rhin, Sambre & Meuse, & d'Italie. » - Affiche (47 x 34) - État C - 200/ 250 €

**696. AN 5 - ISÈRE - BIENS NATIONAUX** - "LOI relative au mode de paiement des **FERMAGES DES BIENS NATIONAUX.**" - 9 fructidor An 5 (26 août 1797) - Impr. à **GRENOBLE**, chez la Veuve Giroud & fils, place aux Herbes - Affiche (49 x 37) - État B - 80/ 120 €

**697. AN 5 - BOUCHES-DU-RHÔNE - « JUGEMENT rendu par le Tribunal de Police correctionnelle d'AIX**, qui condamne Blaise BERTRAND de **CHÂTEAURENARD**, et Honoré FOURNIER d'**OLLIOULE**, pour avoir été trouvés **mendiants hors de leur canton sans passeports...** » - 11 fructidor an 5 (28 aout 1797) - Impr. à AIX, chez la Veuve Adibert, imprimeur du tribunal de la Police Correctionnelle, An 5 - Affiche (60 x 39) - État B - 120/ 180 €

**698. AN 5 - (CHER) - « Proclamation pour que LES ARMÉES FRANÇAISES soient complètes et prêtes à marcher** le 15 Vendémiaire prochain. Du 4<sup>ème</sup> jour Complémentaire An 5 (20 sept 1797) . LE DIRECTOIRE EXECUTIF aux Français. » - Louis Marie de **LA RÉVELLIÈRE-LÉPEAUX. Président** - Impr. à **BOURGES**, chez Manceron - Affiche (52 x 42) - État B - 200/ 250 €

**699. AN 5 - PYRÉNÉES-ATLANTIQUES - «Proclamation pour que les ARMÉES FRANÇAISES soient complètes & prêtes à marcher** le 15 Vendémiaire prochain. **LE DIRECTOIRE EXÉCUTIF**, aux Français. » - du 4<sup>o</sup> jour Complémentaire An 5 (20 Sept 1797) - pour expédition conforme Louis Marie de **LA RÉVELLIÈRE-LÉPEAUX.** - Impr. à **PAU (64)**, Chez J. P. VIGNANCOUR Imprimeur - Affiche (45 x 38) - État B - 180/ 230 €

**700. AN 6 - KELLERMANN, Général en Chef**, commandant la 7<sup>ème</sup> Division Militaire, à l'Administration Centrale de l'**ISÈRE** - Au Quartier-Général de **CHAMBÉRY (Savoie)**, le 3 Brumaire, an 6 (24 Octobre 1797) - « La Paix définitive avec l'Empereur a été signée dans la nuit du 26 et 27 Vendémiaire (**Paix de Campoformio, signée par Bonaparte**)... » - Imprimé à **GRENOBLE (38)**, chez Cadou et David - Affiche (42 x 26) - État B - 200/ 250 €



673



674



675



676



677



678



679



680



681



682



683



684



685



686



687



688



689



690



691



692



693

**701. AN 6 - FINISTÈRE – BIENS D'ÉMIGRÉS** – « Vente de Biens Nationaux, provenant de Louis-Charles **CARNÉ-KERJAR, ÉMIGRÉ.** » (Biens situés Commune de Bourgbanc, Ploudalmézeau, Plouzané, Plouguerneau, Kerlouan) - Impr. à **QUIMPER**, chez P.M. Barazer – 2ème Partie « Dispositions générales résultantes des Lois. » Rédigé à **QUIMPER** le 18 Brumaire An 6 (8 Nov. 1797) – Impr. à Quimper, chez Derrien. Affiche en deux parties (62 x 48) – Etat A – 200/ 250 €

**702. AN 6 - GIRONDE – « EMPRUNT NATIONAL pour la DESCENTE EN ANGLETERRE »** - Loi relative à l'ouverture de l'Emprunt.. du 16 nivôse an 6 (5 Janvier 1798) - Proclamation du Directoire Exécutif sur le mode d'exécution de la Loi du 16 Nivôse An 6, concernant l'emprunt contre l'Angleterre. - Lettre de **LETOURNEUR** Ministre de l'Intérieur – N° 1655 - Impr. à **BORDEAUX**, chez la Veuve Lacourt et Faye aîné, Imprimeurs, rue de Cahernan, N° 42 - Affiche (96 x 54) - État B – 300/ 350 €

**703. AN 6 - (PYRÉNÉES ORIENTALES)** – « LOI contenant des dispositions pénales pour la répression des Vols et des Attentats sur les grandes routes etc. et le rétablissement de la Sûreté publique. – du 19 nivôse An VI (8 Janvier 1798) - Impr. à **PERPIGNAN**, de l'Imprimerie de J. Alzine, Imprimeur-Libraire, Place de la Liberté. – Affiche (53 x 43) - État B – 100/ 150 €

**704. AN 6 – SOMME - GARDE NATIONALE** – « Au Nom de la République Française, Arrêté du **DIRECTOIRE EXÉCUTIF**, contenant des mesures pour activer le service de la Garde Nationale. » - du 26 Nivôse an 6 (15 Janvier 1798) – **P. BARRAS** Président, **LAMBRECHTS** Ministre de la Justice - Impr. à **AMIENS**, chez Caron-Berquier, imprimeur du Département de la Somme. – Affiche ( 52 x 42) - B – 150/ 200 €

**705. AN 6 - OISE - VENTE DE BIENS NATIONAUX** du 19 pluviôse an 6 (7 Février 1798), par-devant les Administrateurs du Département de l'Oise - savoir: (Épineuse, Bailleul-le-soc, Fouilleuse, d'Agnets, Villers, du Plessis-Briou, Canectancourt, Maximin (St Maximin)) – N° 44 - Impr. à **BEAUVAIS**, chez Desjardins, Imprimeurs du Département de l'Oise. An 6 - Affiche (42 x 51) - État A – 150/ 200 €

**706. AN 6 - ALLIER – (CALENDRIER RÉPUBLICAIN)** - Extrait des délibérations de l'Administration Municipale du **Canton de MOULINS**, séance du 25 Floréal, an 6 (14 Mai 1798) – (qui prescrit les mesures pour la stricte application du **Calendrier Républicain** pour les jours de foires et marchés, les fêtes nationales, l'école...) - Imprimé à **MOULINS**, de l'Imprimerie des associés A. Lachaussée et P. Grizeaut, rue Candie, près les cours, Beaufort - Affiche (50 x 40) – Etat A – 180/ 230 €

**707. AN 6 - CALVADOS - LISIEUX - FOIRES** - AVIS de l'administration municipale de **LISIEUX**, qui annonce la date des 6 FOIRES de la ville, arrêté par l'administration centrale du Calvados - En séance, à Lisieux, ce 3 Messidor an 6 (21 Juin 1798) - Impr. à **LISIEUX**, chez J. DELAUNAY Libraire, rue Etroite - Affiche (37 x 48) - Etat A - 120/ 150 €

**708. AN 6 - GIRONDE – MOBILIER NATIONAL** – Arrêté de l'Administration Centrale du département de la Gironde concernant la vente du mobilier National, séance du 3 Messidor, an 6 (21 Juin 1798) – Imprimé à Bordeaux chez A. Levieux, Imprimeur, rue « **J'adore L'égalité** », ci-devant Montbazou, n°2 - Affiche (53 x 41) – Etat B – 150/ 200 €

**709. AN 6 - MAINE-ET-LOIRE – « FÊTE DE L'AGRICULTURE »** – « L'Administration Municipale du **Canton d'ANGERS**, à ses Concitoyens » « La Cérémonie aura lieu à 10 Heures le matin dans le **Temple décadaire**; grand Orchestre ; **Cortège**; l'après midi Cérémonie Rurale, Cortège par la rue des Pommiers et le Champ de Mars... » – Fait à **ANGERS** le 6 Messidor, an 6 (24 Juin 1798) - Imprimé à Angers (49), chez Mame, père et fils - Affiche (53 x 43) – Etat B – 180/ 230 €

**710. AN 6 - INDRE - JUSTICE** - " État sommaire des Jugements rendus, dans le cours du mois de Thermidor de l'an VI (1798), par le **Tribunal criminel du département de l'INDRE, séant à CHATEAUROUX**, et dressé par le Commissaire du Pouvoir exécutif près ledit Tribunal, en exécution de l'arrêté

du directoire exécutif, du 27 brumaire dernier. " (détails) - Impr. à **CHATEAUROUX**, chez F. BOURGEOIS - Vignette – Affiche (54 x 41) - État B - 120/ 150 €

**711. AN 6 - SAÔNE ET LOIRE** – Notice des Jugements portant Condamnation par le **TRIBUNAL CRIMINEL** du Département de Saône et Loire, dans le courant du mois de Thermidor An VI de République Française... - 26 Thermidor An 6 (13 août 1798) – **Impr. à CHALON-SUR-SAÔNE**, chez Bélorgey, rue des Grands-hommes, N° 7 - Affiche (50 x 38) - État A – 180/ 230 €

**712. AN 6 – « CÉLÉBRATION DES DÉCADIS »** (le 10<sup>ème</sup> jour de la semaine remplace le Dimanche) - Loi relative à la célébration des DÉCADIS du 13 fructidor an 6 (30 août 1798) - "1) Chaque décadi, l'administration municipale avec le commissaire du directoire exécutif et le secrétaire se rendent, en costume, au lieu destiné à la réunion des citoyens, et y donnent lecture des lois et actes de l'autorité de la République - 2) il sera édité un bulletin... - 3) La célébration des mariages n'aura lieu que le décadi... - Loi en 9 articles - Impr. à **GRENOBLE** – Vignette de la République - Affiche (54 x 42) - État A - 180/ 230 €

**713. AN 6 - CHER** - « Arrêté de l'Administration Centrale du Département du CHER, **Fixation des Baux et Loués de Domestiques, suivant l'Annuaire Républicain** – Séance du 1 Fructidor an 6 (5 Sept 1798) – Impr. à **BOURGES** (18), chez J.B. Brulass, Imprimeur du Département du Cher - Affiche (61 x 46) – Etat C (un trou) – 100/ 150 €

**714. AN 7 - (GUERRE DE VENDÉE) - ARMÉE D'ANGLETERRE – Proclamation du Général MICHAUD, Commandant la 13<sup>ème</sup> Division Militaire, et la 5<sup>ème</sup> active de l'Armée d'Angleterre ; aux habitants des départements d'Ille et Vilaine, Côtes du Nord, Morbihan, et Finistère.** Au Quartier-Général de **PONTIVY**, le 7 Vendémiaire, an 7 (28 Septembre 1798) – « Citoyens, **Des Brigands lâches mais cruels infestent encore vos Contrées ; l'assassinat, le vol et le pillage** signalent leur horrible existence. Jusques à quand laissez-vous ces monstres respirer au milieu de vous ; jusques à quand y trouveront-ils des protecteurs, des soutiens, oserai-je dire, des amis ? Eh **quoi la guerre civile que ces misérables voudraient rallumer** n'a-t-elle donc point assez pesé sur vos têtes, le sang n'a-t-il point assez coulé, Vos champs n'ont-ils pas trop été jonchés de cadavres ? Faut-il encore que vos fossés profonds en soient comblés ! Habitants de ces Départements ! ouvrez enfin les yeux, et voyez le déluge des maux que cherchent à faire tomber sur vous ces Brigands armés, **ces Émigrés, ces Prêtres rebelles qui agitent la torche embrasée, et porte de l'autre le poignard et la mort...** » - Imprimé à **LORIENT** chez P. Feutray, Rue du Finistère n°64 – Belle vignette République Française - Affiche (41 x 52) – Etat B – 300/ 350 €

**715. AN 7 - PYRÉNÉES-ATLANTIQUES** – « L'Administration Municipale de la **Commune de BAYONNE**, à ses Concitoyens. » SAUVINET Jeune Président – sur la Conscription Militaire - Vignette « République Française - Fait à **BAYONNE (64)** dans la Maison-commune le 18 Vendémiaire An 7 (9 Oct. 1798) Affiche (42 x 32) – Etat B – 120/ 150 €

**716. AN 7 - USAGE DE LA GRIFFE - Département de la Guerre** - Ordre du Ministre du 21 vendémiaire an 7 (12 Oct. 1798) - en 5 articles - " La multiplicité d'objets de détail sujets à la signature, absorbant des heures enlevées à des parties de travail auxquelles le Ministre doit une attention particulière, l'a déterminé à rétablir l'usage de la Griffes, aboli par son prédécesseur... 1) La Griffes ne sera confiée à un seul et unique dépositaire nommé à cet effet... ; 4) La Griffes ne sera apposée qu'après la signature des Chefs de Division ... - La griffes sera, pour reconnaissance, apposée au présent ordre, qui sera imprimé, affiché et adressé à toutes les autorités militaires. - **Griffes de SHERER** Ministre de la Guerre - Impr. à **PARIS**, de l'Imprimerie de la République - Affiche (51 x 41) - État A – 200/ 250 €

**717. AN 7 – LOT – LISTE DES ÉMIGRÉS** – « Arrêté du Directoire Exécutif du 27 vendémiaire an 7 (18 oct. 1798), portant que les Réquisitionnaires et **Conscrits retirés en pays étrangers seront inscrits sur la Liste des Émigrés.** » TREILHARD, LAGARDE. LECARLIER Ministre de la Police - Impr. à **CAHORS**, chez Richard Père & Fils, Imprimeurs du Département – Affiche (47 x 37) - État A – 150/ 200 €



694



695



696



697



698



699



700



701



703



702



704



705



706



707



708



709



710

**718. AN 7 - PYRÉNÉES-ATLANTIQUES** – Extrait des délibérations du **DIRECTOIRE EXÉCUTIF** du 27 Vendémiaire, an 7 (18 Octobre 1798) - Vignette au faisceau d'armes surmonté du bonnet phrygien - « ... informé que des réquisitionnaires et **conscrits des départements limitrophes de l'Espagne, cédant aux insinuations des ennemis de la République**, se rendent dans ce pays sans passeport... Ils se sont constitués eux-mêmes en état d'émigration... arrêté pour enrayer cette contagion ... » - Imprimé à **PAU (64)**, chez J.P. Vignancour - Affiche (47 x 38) – Etat B – 180/ 230 €

**719. AN 7 - CALVADOS - DROIT DE PASSE** – “Arrêté du Directoire Exécutif, qui défend aux Percepteurs du droit de passe, d'en exiger le paiement pour **les VOITURES ET CHEVAUX marchant pour le service de la République**. - du 9 brumaire an 7 (30 oct. 1798) - Impr. à CAEN, de l'Imprimerie de BOULLAY-MALASSIS, au ci-devant Collège Dubois. – Affiche (43 x 34) - État B – 100/120 €

**720. AN 7 - (ARMÉE DE MAYENCE)** – “JUGEMENT rendu par le 1er Conseil de Guerre permanent de la 11<sup>e</sup> Division de l'Armée de Mayence.” - contre Joseph Navare **déserteur** du canton de **PORT-SAINTE-MARIE**. - 26 brumaire an 7 (16 nov. 1798) - Vu et imprimé à l'Administration Centrale du **LOT ET GARONNE** - Impr. à AGEN - Affiche (51 x 41) - État A - 120/ 150 €

**721. AN 7 - SARTHE – Le Général de Brigade SIMON, aux habitants de la commune de PRESSIGNÉ – Quartier Général du MANS**, le 14 Nivôse, an 7 (3 Janvier 1799) – « Déclare que **la Commune de Pressigné est mise en état de siège...** » - Imprimé au MANS (72), chez Pivron, Rue Marchande, an VII - Affiche (53 x 43) – Etat B – 180/ 230 €

**722. AN 7 - CHER** – « Arrêté de l'Administration Centrale du Département du CHER, concernant **la Célébration de l'Anniversaire de LA JUSTE PUNITION DU DERNIER ROI DES FRANÇAIS (LOUIS XVI)**. » - Séance du 15 nivôse an 7 (4 Janvier 1799) – (Cérémonie, Serment : « Haine à la Royauté et à l'anarchie, attachement et fidélité à la République et à la Constitution de l'An III. » Invocations, Imprécations.) - Impr. à BOURGES (18), chez J. B. Brulass, Imprimeur du Département du Cher, rue de a République - Affiche (61 x 47) – Etat A – 250/ 300 €

**723. AN 7 - SUCY EN BRIE (VAL DE MARNE)** – « Administration Municipale du Canton de SUCY, Département de SEINE-ET-OISE - Procès-Verbal de la FÊTE du 2 Pluviôse An 7 (20 Janvier 1799) – De l'Imprimerie de Lemaire, rue d'enfer, N° 141 – « Il sera célébré une **fête pour l'anniversaire de la juste punition du dernier Roi des Français**. » - Serment : « **Je jure haine à la Royauté et à l'anarchie ; je jure attachement à la fidélité à la république et à la Constitution de l'An 3** » - Vignette « République Française, Vivre libre ou mourir ; droits de l'homme. » - Affiche (53 x 42) – Etat B – 250/ 300 €

**724. AN 7 - DÉPARTEMENT DE LA DYLE (Belgique, Pays conquis)** - “**L'Administration Municipale du Canton de BRUXELLES**, à ses Administrés.” - Avertissement - LIQUIDATION de l'An SIX et années antérieures. - **Affiche Bilingue** Français et Flamand - Impr. à BRUXELLES - Bonnet phrygien - 4 Pluviôse an 7 (23 janvier 1799) - Envoi des États d'ouvrages et livrances ordonnées par l'Administration pendant l'an 6 – Affiche (35 x 43) - État A – 150/ 200 €

**725. AN 7 - CHER - TERRE À VENDRE** - “On fait savoir que le 8 pluviôse an 7 (27 Janvier 1799)..., il sera vendu à l'amiable ou à l'enchère, 24 boisselées de Terre, situées au Pied du Rateau, près le Pont du Rateau, commune de **SAINT-DOULCHARD**.. S'adresser au citoyen **DESBANS-SEGUIN Orfèvre** rue Bourbonnoux, propriétaire; ou à Vergne Notaire à BOURGES. - Impr. à BOURGES, chez Augustin MANCERON – Affichette timbrée (36 x 22) - Etat B - 70/ 90 €

**726. AN 7 - MEUSE – (ÉLECTION)** - Extrait des Registres des Arrêtés de l'Administration centrale du Département de la MEUSE, séance du 21 ventôse an 7 (11 mars 1799) - à l'effet de décider part le sort lequel d'entre les quatre membres élus en l'an V, devrait sortir à l'époque du 15 floréal prochain, pour la tenue des assemblées électorales - Impr. à **BAR-SUR-ORNIN (Nom révolutionnaire de Bar le Duc)**, chez Briflot – Affiche (42 x 34) - État A – 100/ 150 €

**727. AN 7 - MEUSE - BAR-SUR-ORNAIN** (Nom Révolutionnaire de BAR-LE DUC) - “AVIS AUX CITOYENS” - L'Administration centrale du Département de la MEUSE, à ouvert un registre destiné à recevoir les soumissions de ceux qui désireront **affermer les Barrières** établies dans son arrondissement. Il sera donné communication des clauses du devis des **travaux à faire sur les routes à adjudger...** - Fait à BAR-SUR-ORNAIN 15 germinal an 7 (4 Avril 1799) - Impr. à Bar-sur-Ornain - Affiche (43 x 35) - Etat B - 100/ 150 €

**728. AN 7 - SARTHE** – “Les Administrateurs du Département de LA SARTHE, à leurs Concitoyens.” - **LE MANS** 5 Floréal An 7 (24 avril 1799) – “Depuis quelques jours les malveillants se plaisent à répandre des bruits alarmants, & à persuader aux hommes faibles, que la faveur de **l'exemption de la Levée de deux cents mille hommes accordée à ce Département** est reportée...” Que les citoyens lisent la Lettre suivante du **Ministre de la Guerre MILET-MUREAU**.. – Vignette « République Française » - Impr. au MANS chez MERRUAU – Affiche (53 x 42) - État B – 200/ 250 €

**729. AN 7 - MEUSE** - “LOI portant Établissement d'une **subvention extraordinaire de Guerre** sur la Contribution foncière de l'An VII.” - du 6 Prairial an VII (25 Mai 1799) – N° 2957 - “Considérant qu'il n'est rien de plus instant que de fournir aux dépenses de la solde, de l'armement et équipement des défenseurs de la patrie destinés à **venger la Nation française & l'humanité, des attentats commis par la maison d'Autriche...**” - Impr. à **BAR-SUR-ORNIN** (Nom révolutionnaire de BAR-LE-DUC) - Affiche (79 x 55) - État B – 150/ 200 €

**730. AN 7 - ARMÉE D'ITALIE – Au Quartier Général à MANTOUE** le 11 Prairial an 7 (30 Mai 1799) – **Ordre du jour signé FOISSAC LA-TOUR – Vignette – Affiche Bilingue Imprimé à MANTOUE** « Mantova all'apollo » - sur les états des divers Magasins d'approvisionnements de Siège - Affiche bilingue (53 x 40) – Etat A – 180/ 230 €

**731. AN 7 - MEUSE - ADJUDICATION des Ouvrages urgents** à faire sur des routes du Département de la Meuse - savoir Routes de Paris à Strasbourg...; Bar-sur-Ornain à Pont-à-Mousson; Verdun à Neufchâteau (Commercy).. - Bar-sur-Ornain 26 prairial an 7 (14 Juin 1799) - conditions générales - Impr. à **BAR-SUR-ORNIN** Nom révolutionnaire de Bar-le-Duc, chez Briflot, Imprimeur du Département de la Meuse - Affiche (52 x 43) - État B - 180/ 230 €

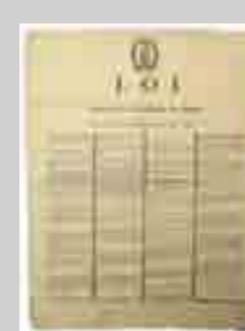
**732. AN 7 – MEUSE – (SÛRETÉ de la REPRÉSENTATION NATIONALE)** – « Loi portant que toute autorité ou tout individu qui attenterait à la sûreté ou à la liberté du Corps Législatif ou de quelqu'un de ses membres, est mis hors la loi. » - Séance permanente du 30 prairial an 7 (18 Juin 1799) – N° 3020 - Impr. à **BAR-SUR-ORNIN**, chez Briflot, Imprimeur du Département de la Meuse - Affiche (54 x 43) - État C - 180/ 230 €

**733. AN 7 - GAND (Belgique, Pays conquis)** - “**JUGEMENT À MORT** rendu par le Premier Conseil de Guerre permanent de la 24<sup>e</sup> Division militaire” - 17 Messidor an 7 (5 juillet 1799) - **Affiche bilingue** Français & Flamand - “.. le Conseil, convoqué par l'ordre du Commandant s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances Maison commune de GAND, à l'effet de juger les nommés accusés du Département de La LYS (Liste & description: vols commis avec effractions ou par violence sur les routes - détails des peines encourues) - Vignette de la Justice - Cachet et signature manus. - Impr. à GAND - Affiche (120 x 64) - État A – 200/ 250 €

**734. AN 7 - SÂONE-ET-LOIRE – LISTE DES ÉMIGRÉS – SOMME** - Extrait des registres des délibérations du **DIRECTOIRE EXÉCUTIF**, Paris 17 Prairial An VII (5 Juillet 1799). signé **MERLIN Président & DUVAL Ministre de la Police générale** – L'Arrêté de l'Administration de **Saône et Loire**, du 28 messidor An IV, qui raie provisoirement de la Liste des Emigrés Charles-Claude-Théodore **DRÉE**, est annulée. Suite à la **fraude d'un acte de décès établi à FROHEN-LE-GRAND (80)**, le nom de Charles-Claude Théodore **Drée est définitivement maintenu sur la liste des émigrés** - Vignette et Bonnet Phrygien – Impr. à MACON, chez J. Galand, An VII – Affiche (50 x 36) – Etat A – 180/ 250 €



711



712



713



714



715



716



717



718



719



720



721



722



723



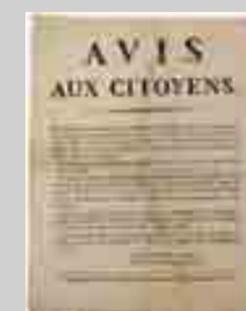
724



725



726



727



728

**735. AN 7 – SAÔNE-ET-LOIRE – ÉGORGEURS & BRIGANDS** – « Loi qui autorise pendant un mois des visites domiciliaires pour l'arrestation des embaucheurs, des émigrés, des égorgeurs et des brigands » du 26 Thermidor an VII (13 Août 1799) – Le Conseil des Cinq-Cents considère qu'il est urgent de prendre des mesures contre les **machinateurs de contre-révolution**, qui s'efforcent d'allumer la guerre civile et de favoriser les ennemis extérieurs de la République... signé **CAMBACÉRÈS** – (Première Feuille d'une affiche en deux feuilles) – Vignette – Adresse à l'administration centrale de Saône-et-Loire – Affiche (50 x 38) – Etat B – 200/ 250 €

**736. AN 7- ISÈRE – « CHAMPIONNET Général en Chef, à tous les Conscrits des Départements compris dans l'arrondissement des 7°, 8° & 19° Divisions Militaires. »** – « La Loi appelle au secours de la Patrie en danger, que tous s'empresment de s'y rendre. **Je vous attends sous ses drapeaux honorables, où est inscrit ce seul serment, qui n'appartient pas aux factions, LA LIBERTÉ OU LA MORT.** Que cette guerre soit la dernière entre nous & les barbares que soudoie l'ambitieuse Angleterre... » au Quartier Général à **GRENOBLE (38)** 14 Thermidor An 7 (1 août 1799) - Vignette « République Française » - Impr. à GENOBLE, Chez J. Allier, Imprimeur, Cour de Chaulnes. - Affiche (53 x 42) – Etat A – 200/ 250 €

**737. AN 7 - LOIRE ATLANTIQUE – EMPRUNT FORCÉ** - «Département de la Loire Inférieure. Arrêté du **Directoire Exécutif, contenant les mesures pour accélérer le Recouvrement de l'Emprunt forcé.** » - du 23 fructidor An VII (9 Sept 1799) – Impr. à NANTES, chez Veuve Malassis – Affiche (52 x 41) – État B – 100/ 150 €

**738. AN 7 - BOUCHES-DU-RHÔNE** - Avis au public - "L'Administration centrale des Bouches-du-Rhône, prévient ses Concitoyens, qu'il sera procédé, le 3<sup>e</sup> jour complémentaire an 7, à une nouvelle adjudication au rabais, de l'entreprise de la **fourniture de l'Étape aux Troupes de passage** dans tous les lieux de logement militaire du Département..." - Fait à **AIX** le 24 fructidor an 7 (10 Sept 1799) – Impr. à AIX, chez Antoine Henrycy, Imprimeur du Département, An VII. - Affiche (45 x 34) – État B – 80/ 120 €

**739. AN 7 - LOIRET - "COLONNE MOBILE"** - Adresse "Les Administrateurs du Département du LOIRET, à leurs Concitoyens." - Fait à **ORLÉANS**, en séance, le 29 fructidor an 7 (15 sept 1799) - "RÉPUBLICAINS, lorsque la Patrie est menacée, il n'est pas de Citoyens qui ne doivent faire tous les sacrifices dont elle a besoin. La jeunesse vole aux frontières; le Riche prête en raison de sa fortune; **le possesseur d'Armes, de calibre de Guerre, doit donc s'empresmer de les offrir pour armer les bras de nos nouvelles Colonnes...**" - Invitation à déposer les armes aux Chefs-lieux de leurs Cantons respectifs - Impr. à ORLÉANS, chez JACOB L'Ainé, Imprimeur du Département, rue de la Philosophie, N° 6 – Affiche (53 x 42) – État A – 200/ 250 €

**740. AN 8 - ISÈRE – « VICTOIRES »** (Titre) – (**Suisse - Retour d'Égypte**) – Lettre du « Préfet National du Canton de Glaris, au Directoire exécutif Helvétique » – « Copie de la Lettre écrite par le Directeur des Postes datée de VALENCE le 19 vendémiaire An 8 » – 21 Vendémiaire An 8 (13 oct. 1799) – « Un courrier de l'Armée d'Italie s'est dit porteur de dépêches pour le Directoire Exécutif, venant du général **BONAPARTE, Général en Chef de l'Armée d'Égypte, lequel est débarqué à Fréjus**, distant des trois lieues de Toulon... » - Impr. à GRENOBLE, chez Giroud, place aux Herbes - Affiche (49 x 37) – Etat B – 250/ 300 €

**741. AN 8 - SEINE ET OISE – CONSCRIPTION MILITAIRE** – Extrait du registre des délibérations de l'Administration Centrale du Département de Seine et Oise, Séance publique du 24 Vendémiaire, an 8 (16 Octobre 1799) – Vignette - Imprimé à Versailles chez Jacob - Affiche (52 x 42) – Etat A – 200/ 250 €

**CONSULAT**

**18 brumaire an 8 (9 novembre 1799) - 28 floréal an 12 (18 mai 1804)**

**742. 18 BRUMAIRE AN 8** (9 Novembre 1799) « TRANSLATION DU CORPS LÉGISLATIF A SAINT-CLOUD (92) » – SEINE-ET-MARNE -, **BONAPARTE** Général en Chef – « Le Corps Législatif est transféré dans la Commune de Saint Cloud

(92) ; **les deux Conseils y siègeront dans les deux ailes du Palais...** Le Général **BONAPARTE** est appelé dans le sein du Conseil pour y recevoir une expédition du présent décret et prêter Serment... » - **Adresses de « BONAPARTE Général en Chef, aux Soldats »**, au Q.G. de PARIS le 18 Brumaire An 8, & au citoyens composant la **Garde Nationale Sédentaire de Paris** - Adresses des Administrateurs de Seine et Marne - Imprimé à Melun chez Tarbé et Lefevre-Compigny - Affiche (53 x 43) – Etat A – 500/ 600 €

**743. 18 & 19 BRUMAIRE AN 8 (1799) - LOT & GARONNE** – « Lettre des Administrateurs du Département du LOT & GARONNE - **aux CONSULS** de la République Française. » - Impr. à **AGEN** - "Nous avons reçu avec calme, mais non sans une inquiétude civique, la nouvelle imprévue des événements qui se sont passés dans les journées du 18 et 19 Brumaire... Aujourd'hui, nous venons, avec la franchise et la loyauté républicaines, vous promettre, ... de concourir, par tous les efforts de notre zèle, au prompt et heureux achèvement du grand ouvrage que vous avez entrepris..." – Vignette – Impr. à AGEN, de l'Imprimerie du Département - Affiche (52 x 42) – État B – 250/ 300 €

**744. AN 8 - SEINE-ET-MARNE – GOUVERNEMENT PROVISOIRE** – « Loi contenant une **Proclamation au Peuple français du 19 Brumaire an 8** (10 novembre 1799) – « La République vient encore une fois d'échapper aux fureurs des factieux. Un Gouvernement provisoire est institué : il est revêtu d'une force suffisante pour faire respecter les Lois, pour protéger les citoyens paisibles, pour comprimer tous les conspirateurs et les **malveillants** » **Lucien BONAPARTE, GAUDIN, BARA.** – Publié au Département de Seine-et-Marne, Melun 26 Brumaire An 8 - Impr. à MELUN (77), chez Tarbé et Lefebvre-Compigny – Affiche (54 x 43) – Etat A – 250/ 300 €

**745. AN 8 - BONS DE RÉQUISITIONS** - "Les Consuls de la République, après avoir entendu le rapport du Ministre des Finances sur **les infidélités qui se commettent dans l'administration des bons de réquisition** en paiement des contributions directes de l'an 7 ... arrêtent- en 12 articles - signés: **Bonaparte, Roger-Ducos et Sieyès** - suivi d'une lettre de l'Administration centrale du **Département des BASSES-ALPES** signée Bausset, Hodoul, Hermellin, Granier, Esmenjaud. - À Digne, le 19 nivôse an 8 (9 janvier 1800) - Chez la Veuve Guichard, Imprimeur du Dépt. des Basses-Alpes - BAS D'AFFICHE (Texte complet, il manque le gros titre) - Affiche (48 x 40) – État A – 60/ 80 €

**746. AN 8 - MEUSE** - JUGEMENTS rendus par le **TRIBUNAL CRIMINEL** du Département de la Meuse, **séant à SAINT-MIHIEL.** (Voleur de cire & de miel, 8 ans de fers et exposition; Crime de faux en écriture, 8 ans de fers et exposition; Vol avec effraction extérieure, **peine de mort exécutée sur la Place de St-Mihiel...**etc. Police Correctionnelle - à ST-MIHIEL 30 Pluviôse an VIII (19 Février 1800) - Impr. à SAINT-MIHIEL, chez DUVAL, Impr. du tribunal Criminel – Affiche (82 x 52) – État A – 200/ 250 €

**747. AN 8 - DROITS D'OCTROIS** - "LOIS relatives à la Perception du Droit de **L'OCTROI MUNICIPAL et de BIENFAISANCE.**" (Bulletins N° 334, 338 et 10) - Impr. à **ANGERS (MAINE ET LOIRE)**, chez Mame, rue de la Loi - (Loi portant extension et augmentation des droits d'octroi établis dans la **Commune de PARIS** - Loi qui établit des octrois municipaux dans les communes de **COURTRAI, REIMS, METZ, LILLE, CALAIS, FONTENAI-LE-PEUPLE, LIMOGES et ÉPINAL** - Loi relative à l'établissement d'octrois municipaux.) - PARIS 15 ventôse An 8 (6 mars 1800) – Affiche (84 x 45) – État B – 180/ 230 €

**748. AN 8 - FÉRINO** Général Divisionnaire, Commandant la 7° Division militaire, et revêtu par arrêté du Premier Consul des Pouvoirs extraordinaires dans les **Départements de la DRÔME, VAUCLUSE, BASSES-ALPES et ARDÈCHE - Proclamation de VALENCE** le 5 germinal an 8 (26 mars 1800) - aux Habitants, aux Préfets & aux Militaires de toutes armes des quatre Départements - "La Paix avec les ennemis du dehors, et la tranquillité dans l'intérieur. Voilà, Citoyens, le voeu, la volonté et bientôt le pouvoir du Gouvernement actuel... les Déserteurs réquisitionnaires et conscrits, doivent voler aux armées pour rétablir la tranquillité, il faut que le crime cesse, et que ceux qui l'ont commis, meurent par le Glaive de la Loi..." - Impr. à VALENCE, chez Jean Jacques Viret - Affiche (42 x 53) - État A – 180/ 230 €



729



730



731



732



733



734



735



736



737



738



739



740



741



743



744



742

**749. AN 8 – PUY-DE-DÔME – POIDS & MESURES** – «Tableau comparatif et tables de réduction des nouveaux poids et mesures de la République avec les anciennes, approuvé par l'Administration centrale du Puy-de-Dôme, par arrêté du 6 Germinal An 8 (27 mars 1800) – par Jean VIGIER, Expert-géomètre – Impr. à CLERMONT-FERRAND, chez Delcros et Fils, Imprimeurs-Libraires, rue de la Treille, An 8 - Affiche (60 x 46) – Etat A –

150/ 200 €

**750. AN 8 - MAINE-ET-LOIRE** – Arrêté de l'Administration Centrale de Maine et Loire pour l'installation du Préfet de ce département. – Et Adresse du Préfet MONTAULT-DESILLES, à ses concitoyens - Fait et arrêté à ANGERS le 8 Germinal, an 8 (29 Mars 1800) – Imprimé à Angers, chez Mame, Cour de l'Oratoire, rue de la Loi - Affiche (60 x 46) – Etat A –

180/ 230 €

**751. AN 8 - NANTES (44) EN ÉTAT DE SIÈGE** – « L'Administration Municipale de NANTES, à ses Concitoyens » - les Consuls arrête que la Commune de Nantes cesse d'être en état de Siège ; en conséquence l'autorité civile y reprendra son exercice constitutionnel - Cambacérés, Hugues Maret, & Fouché Ministre de la Police – Paris 3 Prairial an 8 (23 Mai 1800) – Impr. à NANTES, chez Ve Malassis, Imprimeur de la Municipalité - Affiche (46 x 36) – Etat C (petit manque) –

180/ 250 €

**752. AN 8 - VAUCLUSE** - "Extrait des Registres des délibérations des CONSULS de la République du 7 Prairial an 8 (27 mai 1800) - Arrêté relatif à l'appel fait aux CONSCRITS de l'an huit. Appel aux Conscrits par PELET Préfet de Vaucluse - "Déjà vos frères d'armes, dirigés par BONAPARTE, ont franchi les Alpes et arboré le drapeau de la république, sur les murs de MILAN. Allez! peut-être en aurez-vous encore le temps... partager leurs lauriers et la gloire qui attend les braves qui auront concouru à procurer à leur Patrie une paix honorable et solide." - Impr. à AVIGNON - Affiche (53 x 42) - Etat A –

200/ 250 €

**753. AN 8 - SÂONE-ET-LOIRE – CARNOT** – « Copie d'une Lettre du Ministre de la Guerre CARNOT, au Préfet du Département de Saône et Loire » – Paris 19 Messidor An 8 (8 Juillet 1800) - « Le Premier CONSUL, citoyen, appelle, au nom de la paix, toute votre sollicitude sur le départ des conscrits qui n'ont pas encore obéi à la voix de l'honneur... Une seconde armée de réserve s'organise... des jeunes Conscrits s'y réunissent de tous les points de France... Ils reviendront et rapporteront la Paix, elle est plus qu'à moitié conquise : encore un effort, s'il en faut un ; il sera court et facile, s'il est général ; il sera inutile, si l'on nous voit prêts à le faire ; et que les mains qui tiennent encore le glaive suspendu, se baisseront pour signer le Traité d'Amitié. » – Vignette – Impr. à MACON, chez Chassipolet, An VIII –

200/ 250 €

**754. AN 8 – « DÉPARTEMENT DU LÉMAN »** - Au Quartier-Général à GRENOBLE (38) 12 Thermidor an 8 (31 Juillet 1800) - KLINGLER, Adjudant-Général, Chef de l'État-Major, commandant la Division par intérim, aux Conscrits et Réquisitionnaires appelés à servir la Patrie. - "...Déjà vos frères, en s'immortalisant dans les plaines de la Bavière comme dans celles de l'Italie, ont forcé l'ennemi à demander de poser les armes. La paix est plus qu'à moitié conquise; elle le serait en entier, sans votre déshonorante désobéissance à vous ranger sous les drapeaux qui guidèrent vos frères à la Victoire. Déjà... Une seconde Armée de réserve s'organise dans les lieux d'où la première, guidée par le Génie du Premier CONSUL, marcha à l'immortalité..." - Arrêté de A.M. D'EYMAR Le Préfet du Département du LÉMAN - Belle vignette – Affiche (48 x 38) - Etat A –

200/ 250 €

**755. AN 8 - AMNISTIE** accordée dans les Départements de l'ARDÈCHE, de la DRÔME, de VAUCLUSE et des BASSES-ALPES, dont les applications bienfaisantes sont confiées aux Préfets. FÉRINO Général de Division, revêtu de Pouvoirs extraordinaires est autorisé de publier cette Amnistie.. - (Dispositions de l'Amnistie...; ne sont point amnistiés...; Dispositions pénales et mesure de sûreté publique...; aux Troupes employées dans les quatre départements.) - Fait à AVIGNON (84) le 15 Thermidor an VIII (3 août 1800) – Impr. à AVIGNON, chez A. Berenguier, Imprimeur des Autorités militaires, place du Change. –

150/ 200 €

**756. AN 8 - MANCHE – « MINISTÈRE DE LA GUERRE – FOURRAGES »** - Adjudication au rabais pour la fourniture des Fourrages, pendant l'exercice de l'an 9, dans l'étendue du département de la MANCHE" - "Le Commissaire-Ordonnateur ( HION ) de la 14e Division militaire prévient ses concitoyens que le 21 fructidor courant, à midi, et conformément aux ordres du Ministre de la Guerre, en présence du Préfet dudit département, à ST LO, et dans une des salles de la Préfecture, il sera procédé à l'Adjudication au rabais de la fourniture, manutention et distribution des fourrages à faire dans l'étendue du département de la Manche, pendant le cours de l'an 9 ..." - à CAEN (14), le 5 fructidor an 8 (23 août 1800) - Impr. à CAEN –

100/ 150 €

**757. AN 9 - CREUSE – (POIDS & MESURES)** - Arrêté du Préfet du Département relatif à l'établissement des Bureaux de pesage, mesurage et jaugeage publics, du 3 vendémiaire an 9 (25 sept 1800) - Impr. à GUÉRET, chez Guyès, imprimeur de la Préfecture - Affiche (54 x 42) – Etat C (Consolidations) –

100/ 120 €

**758. AN 9 - (TRAITÉ DE LUNÉVILLE) – BONAPARTE « LE PREMIER CONSUL, aux fonctionnaires envoyés des départements. » « Les préliminaires de paix avaient été arrêtés à Paris, entre le citoyen de TALLEYRAND, Ministre des relations extérieures, et le comte de St-Julien. Le Général MOREAU à reçu l'ordre de communiquer les préliminaires... Le Gouvernement a aussi fait connaître au Roi d'Angleterre, qu'il ne voyait aucun inconvénient à admettre ses envoyés au Congrès de LUNÉVILLE, si... il consentait à une trêve maritime... »** – 5 Vendémiaire, an 9 (27 Septembre 1800) - Imprimé à Grenoble (38) chez Cadou & David - Affiche (49 x 37) – Etat B –

300/ 400 €

**759. AN 9 - OISE – « Arrêté relatif aux individus inscrits sur LA LISTE DES ÉMIGRÉS.** Du 28 Vendémiaire an 9 (20 Octobre 1800) – « 1° Des inscriptions qui doivent être retranchés de la Liste des Emigrés ; 2° sont maintenus : Ceux qui ont portés des armes contre le France, ceux qui, depuis le départ des ci-devant princes français, ont continué de faire partie de leur Maison civile et militaire, etc. – 3° Mode d'exécution des dispositions – 4° Garantie exiger des Français rayés de la Liste des Emigrés. » - signé BONAPARTE, Premier Consul – MARET & FOUCHÉ – N° 359 - Impr. à BEAUVAIS (60) chez Desjardins, rue de l'Oise, N° 2339. – Affiche (57 x 44) – Etat B –

200/ 250 €

**760. AN 9 – DRÔME – « POIDS ET MESURES.** Arrêté du 13 brumaire An 9 (4 novembre 1800) – Le système décimal des poids et mesures sera définitivement mis à exécution pour toutes la République, à compter du 1<sup>er</sup> Vendémiaire An X. Les dénominations données aux Poids et Mesures, pourront dans les actes publics comme dans les usages habituels, être traduites par les noms français qui suivent (Tableau des noms ; traduction ; valeur) – signé BONAPARTE Premier Consul & MARET – N° 383 - Impr. à VALENCE (26) chez Marc Aurel – Affiche (53 x 41) – Etat B –

180/ 230 €

**761. AN 9 – LOIRE-INFÉRIEURE – « Avis de la MAIRIE DE NANTES** – Suppression du Commissariat général de Police, la Police administrative de cette Commune continuera d'être exercée par la Mairie... passeports et cartes de sureté seront délivrés à la Mairie... » - le 12 Nivôse An 9 (2 Janvier 1801) signé FELLONNEAU Maire – Impr. à NANTES, chez Malassis – Vignette - Affiche (40 x 32) – Etat A –

150/ 200 €

**762. AN 9 - HAUTE-GARONNE** - Arrêté de J. É. RICHARD Préfet, relatif à la répression du VAGABONDAGE - du 12 ventôse an 9 (3 mars 1801) – Vignette « La Loi » - « ...plusieurs individus des deux sexes se livrent à la mendicité et vaguent de commune en commune, ce qui prive l'agriculture des bras dont elle a besoin, entretient le libertinage, et favorise les vols... » - Impr. à TOULOUSE, chez la Veuve Douladoure - Affiche (46 x 38) - Etat B –

100/ 150 €

**763. (AN 9) - ARIÈGE – BONAPARTE Premier Consul** – « Proclamation des Consuls de la République aux Français du 29 Ventôse (20 mars 1801). – Une PAIX GLORIEUSE a terminé la Guerre du continent. Vos frontières sont reportées aux limites que leur avait marquées la nature... » « Après que le secrétaire général aura donné lecture de la proclamation du gouvernement, le Préfet fera la publication de la PAIX (Description de son cortège et de son itinéraire dans la Ville de FOIX) - Impr. à FOIX (09), chez Pomiès l'aîné –

250/ 300 €



**764. AN 9 – DOUBS - UNIFORMES** – « Au Quartier général de BESANÇON, le 22 Floréal An 9 (12 Mai 1801) – **Ordre du jour** de Philippe Romain **MÉNARD Général de Division** Commandant la VI<sup>e</sup> Division, aux Troupes de la Division. – « Les Ordonnances militaires ont fixé l'ordonnance et le costume des troupes et des grades... les ordonnances et règlements militaires sur les uniformes, costumes, le service des places, seront mis à exécution le plus strictement possible... » - Impr. à BESANÇON, chez Couché. – Affiche (72 x 42) – Etat B – 180/ 230 €

**765. AN 9 – PYRÉNÉES ORIENTALES** – « **Le général de Brigade MARTIN**, Préfet du Département » - **PERPIGNAN (66)** 2 Messidor An 9 (21 Juin 1801) – «... Chaque Maire en se rendant à la Sous-Préfecture, sera porteur de la délibération du conseil municipal pour **l'établissement d'un peseur, mesureur et jaugeur public** & de l'état des recettes et dépenses de la Mairie... » - **St-Paul, La Tour, Estagel, Rivesaltes, St Laurent, Elne, Thuir, Pézilla & Millas** – Impr. à Perpignan, chez Tastu & Veuve Reynier – Affiche (53 x 42) – Etat A – 180/ 230 €

**766. AN 9 - HAUTE-SAÔNE** – **Proclamation des CONSULS de la République aux Français** donnée à Paris, au Palais du Gouvernement, le 21 Messidor, an 9. Signée **BONAPARTE, premier Consul et CHAPTAL**, Ministre de l'Intérieur. – « Français, Ce jour est destiné à célébrer cette époque d'espérance et de gloire où tombèrent des institutions barbares, où vous cessâtes d'être divisés en deux peuples, l'un condamné aux humiliations, l'autre marqué pour les distinctions et pour les grandeurs ; où vos propriétés furent libres comme vos personnes ; où la féodalité fut détruite, et avec elle ces nombreux abus que des siècles avaient accumulés sur vos têtes... » - Et arrêté de **VERGNES**, Préfet de la Haute Saône, du 26 Messidor, an 9 (15 Juillet 1801) – Imprimé à **VESOUL (70)**, chez Bobillier et Lepagnez - Affiche (44 x 35) – Etat A – 200/ 250 €

**767. AN 10 - DOUBS** - Adresse de **Jean DEBRY** Préfet du Département du Doubs, à ses Concitoyens - « **Gloire au Gouvernement Consulaire...** C'est au 18 Brumaire qu'il a arrêté qu'une solennité générale aurait lieu dans toute l'étendue de la République, à l'occasion de **la signature des Préliminaires de Paix entre la France et l'Angleterre...**, tous les cœurs Français seront de la fête. Fait en l'Hôtel de ville de **BESANÇON**, le 16 vendémiaire an 10 (8 oct. 1801) - à **BESANÇON**, de l'Imprimerie **DACLIN**. - (réparations, taches, sans manque de texte) – Affiche (44 x 34) - C – 120/ 180 €

**768. AN 10 – DEUX-SÈVRES – BONAPARTE Premier Consul** – « Proclamation sur **la PAIX GÉNÉRALE du 18 Brumaire An 10** » (9 Novembre 1801) – « Les Consuls de la République aux Français. Le monde ne vous offre que des nations amies ; et sur toutes les mers, s'ouvrent, pour vos vaisseaux, des ports hospitaliers... le Gouvernement n'a cédé ni à l'ambition des conquêtes, ni à l'attrait des entreprises hardies et extraordinaires. Son devoir était de rendre le repos à l'humanité... » signé **BONAPARTE & MARET**, certifié **ABRIAL** Ministre de la Guerre – Impr à **NIORT (79)**, chez Plisson – Affiche (59 x 47) – Etat A – 300/ 350 €

**769. AN 10 - GIRONDE** – « **JUGEMENT** rendu par le **1er Conseil de Guerre permanent** de la 11 Division Militaire **séant à BORDEAUX**. » - 11 Frimaire an 10 (2 déc. 1801) – Séance de jugements fait au **CHÂTEAU TROMPETTE** de plusieurs **soldats déserteurs de la Gironde, du Lot, de l'Aveyron, des Landes, de la Haute-Garonne, de l'Aube, de la Somme, du département du Mont-terrible**, etc. (détails) - Vignette de la République Française - Impr. à Bordeaux, chez Pinard, Imprimeur de la Préfecture, rue des Lauriers, N°5 - Affiche (78 x 53) - Etat A – 180/ 230 €

**770. AN 10 - ARIÈGE** - «ARRÊTÉ de la Préfecture du département de l'ARIÈGE, sur les **PATENTES de l'AN X**. - du 21 Frimaire an 10 (12 déc. 1801) - à **FOIX**, de l'Imprimerie de **POMIÈS l'ainé** - Affiche (52 x 42) - Etat A - 80/ 120 €

**771. AN 10 - TOULOUSE (31) - "ÉLECTION DES JUGES DE PAIX."** - "2<sup>e</sup> Arrondissement du Centre, commence par le coté droit de la rue de la Colombe, allant au Canal, le Canal des deux Mers, le chemin du Lauraguet à droite, en partant des Minimes..." - Tableau indicatif des séries comprises dans le 2<sup>e</sup> arrondissement, & noms & domiciles des directeurs des scrutins. - Mairie de TOULOUSE 17 nivôse an 10 (7 Janvier 1802), **PICOT** Maire – Affiche (50 x 41) - Etat B – 150/ 180 €

**772. AN 10 – «DÉPARTEMENT DU MONT-BLANC» - (JUSTICE)** - Lettre & Arrêté de A. **SAUZAY** Préfet du Mont-Blanc, du 24 Pluviôse an 10 (13 Février 1802), relatifs aux Élections Constitutionnelles des **Nouveaux JUGES DE PAIX**. - Impr. à **CHAMBÉRY (Savoie)**, chez Gorrin, père & fils, Imprimeurs de la Préfecture – Affiche (49 x 41) – Etat A – 180/ 230 €

**773. AN 10 - SAÔNE ET LOIRE - BOIS COMMUNAUX** - Arrêté des Consuls de la République du 19 ventôse an 10 (10 mars 1802), signé **BONAPARTE 1er Consul & CHAPTAL** - "Art. 1) Les bois appartenant aux Communes sont soumis au même régime que les bois nationaux, et l'administration, garde et surveillance, en sont confiées aux mêmes agents." .. 10 articles - suit l'arrêté du Préfet de SAÔNE ET LOIRE - Belle vignette - Impr. à **MACON**, chez **CHASSIPOLET** – Affiche (42 x 26) – Etat B - 120/ 150 €

**774. AN 10 – JURA** – « Arrêté prescrivant **l'usage des NOUVELLES MESURES**. » du 21 Ventôse An 10 (12 mars 1802) – « les Marchands débitant à l'aune, au pied ou à toute autre **mesure ancienne de longueur**, ne pourront vendre qu'au **Mètre**, les grains et les légumes au **Litre**, etc. (Détail des mesures de longueurs, agraires, liquides, grains... Les instituteurs sont invités à faire entrer, comme partie essentielle de leur enseignement, les règles de calcul décimal... » - Impr. à **LONS-LE-SAUNIER (39)**, chez Pillot – Affiche (59 x 47) – Etat B – 180/ 230 €

**775. AN 10 - ARIÈGE – (POSTE)** - **Avis de BRUN, Préfet** du département de l'Ariège, aux Maires - **FOIX**, le 8 Germinal, an 10 (29 Mars 1802) – « ... Toutes les pétitions et mémoires... doivent être **sur papier timbré...** Vous devez les prévenir et vous souvenir vous-même, que toute les lettres et paquets qui me seront **adressés sans être mis sous bande et contresignés sur la bande**, sont dans le cas **d'être taxés par le Directeur de la Poste...** » - Imprimé à Foix, chez Pomiès l'ainé - Affiche (47 x 37) – Etat B – 100/ 120 €

**776. AN 10 - JURA – (LE DIVORCE)** - Préfecture du Jura - "Arrêté prescrivant des mesures pour la **rectification des REGISTRES DES ACTES**" - relatif à **l'inscription des actes préliminaires de DIVORCE**.. - 23 germinal an 10 (13 avril 1802) - Imprimé à **LONS-LE-SAUNIER**, chez Pillot – Affiche (52 x 41) - Etat B – 100/ 150 €

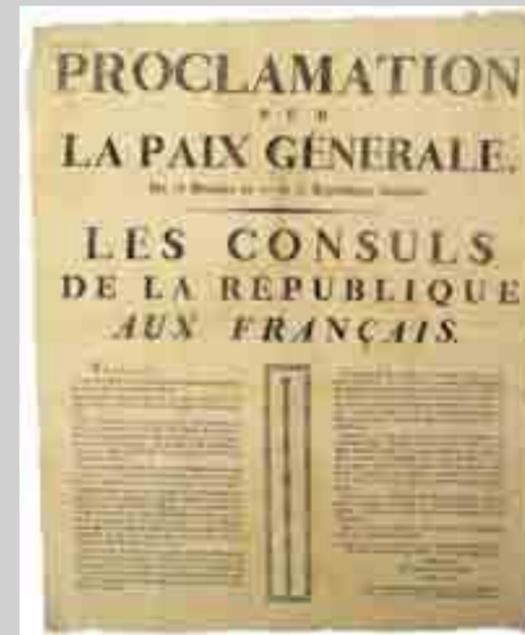
**777. AN 10 – ARIÈGE – BONAPARTE Premier Consul** – « **Proclamation relative aux CULTES** » du 27 germinal an 10 (17 avril 1802) – « Les Consuls de la République aux Français. Que jamais de combat de Doctrine n'altèrent ces sentiments que la Religion inspire et commande. Français, soyons tous unis pour le bonheur de la Patrie... **que cette Religion QUI A CIVILISÉ L'EUROPE**, soit encore le lien qui en rapproche les habitants » signé **BONAPARTE & MARET** – N° 1345 - Impr. à **FOIX**, chez Pomiès l'ainé – Affiche (54 x 44) – Etat B (trous d'affichage) – 200/ 250 €

**778. AN 10 – VAR - MARIAGE** – « Extrait des Registres des Consuls du 10 Floréal an 10 (30 Avril 1802), relatif à **L'ORGANISATION DES CULTES** » - "Les publications de Mariage ne pourront avoir lieu que les jours de Dimanche." - **BONAPARTE premier Consul & CHAPTAL** - Impr. à **DRAGUIGNAN**, chez Fabre, Imprimeur Libraire, place République – Affiche (47 x 36) – Etat B – 150/ 180 €

**779. AN 10 - ALPES-MARITIMES - NAPOLÉON BONAPARTE SERA T-IL CONSUL A VIE ?** – **Extrait des registres des délibérations des Consuls de la République** – Le Peuple Français sera consulté sur cette question : **NAPOLÉON BONAPARTE sera-t-il CONSUL A VIE ?** – Il sera ouvert dans chaque Commune, des registres où les Citoyens seront invités à consigner leur vœu sur cette question... » signé **CAMBACÉRÈS**, Second Consul - Paris, le 20 Floréal, an 10 (10 Mai 1802) – Imprimé à **Nice (06)**, chez Cougnet, - Affiche (52 x 42) – Etat A – 350/ 400 €



764



766



769



770



774



775



776



772



773



777



778



781



782



783



779



785



786



787



788

**780. AN 10 – PYRÉNÉES ORIENTALES - BONAPARTE Premier Consul** – « Loi relative aux **Contraventions en matière de GRANDE VOIERIE.** » du 29 Floréal An 10 (19 Mai 1802) – « ... dépôts de fumiers, toute espèce de détériorations commises sur les grandes routes, les arbres qui les bordent, sur les fossés,... canaux, fleuves, rivières, chemins de halage... » signé **BONAPARTE & MARET – Le Général de Brigade MARTIN** demande aux Fonctionnaires publics établis dans les Communes adjacentes aux grandes routes **depuis Perpignan jusqu'à Salces, Caudiès, Corbère, le Boulou et Argelès**, de prêter serment. » - Impr. à PERPIGNAN, chez Tastu et Veuve Reynier – Affiche (52 x 41) – Etat B – 180/ 230 €

**781. AN 10 – RHÔNE – « EXPOSITION des Produits de L'INDUSTRIE FRANÇAISE »** - Arrêté de **NAJAC** Conseiller d'État, Préfet - aux Artistes, Fabricants et Manufacturiers du Département - 12 Prairial an 10 (1 juin 1802) – « **L'Arrêté des Consuls** du 13 ventôse An 9, porte qu'il y aura **chaque année, à PARIS, une Exposition publique** des produits de l'Industrie française, pendant les cinq jours complémentaires. Il détermine les formes et les conditions de cette exposition solennelle... » - Vignette « république Française. » - Impr. à LYON, chez Tournachon-Molin – Affiche (53 x 42) - Etat A – 150/ 200 €

**782. AN 10 - SEINE-ET-OISE – BONAPARTE 1<sup>ER</sup> CONSUL** – Loi portant **AMNISTIE pour crime de Désertion à l'intérieur**, commis avant le 1<sup>er</sup> Floréal an 10, par les sous-officiers ou Soldats des Troupes de la République - **VERSAILLES (78)**, le 19 Prairial, an 10 (8 Juin 1802) – **Impr. à Versailles**, chez Ph. D. Pierres, Imprimeur de la Préfecture, rue de la Paix, N° 23 - Affiche (52 x 41) – Etat B – 200/ 250 €

**783. AN 10 - PAS DE CALAIS - (Installation de l'Évêque d'ARRAS)** - « CULTE CATHOLIQUE » - Extrait des Registres aux Arrêtés du Préfet du Département du Pas-de-Calais - à ARRAS 22 prairial an 10 (11 juin 1802) - Le Préfet du Pas-de-Calais.. annonce que le Premier CONSUL a nommé à l'Évêché d'Arras le citoyen **DE LA TOUR-D'AUVERGNE-LAURAGUAIS**... la plus grande publicité doit être donnée à cet acte... époque de réconciliation entre tous les hommes divisés par des opinions religieuses.. suit l'Arrêté et Copie de l'**Acte de prise de possession de l'Évêché d'ARRAS suivi de la liste de tous les témoins**, (Personnalités du Départ & de la Ville d'ARRAS) - Impr. à Arras -- Affiche (52 x 42) - Etat C (petites réparations) – 150/ 200 €

**784. AN 10 - SEL - (ARMÉE D'ITALIE) – « Le Général JOURDAN** Conseiller d'État, Administrateur général. » (du Piémont) – **Affiche Bilingue sur la vente libre du SEL** introduit dans la 27<sup>e</sup> Division Militaire. Il ne sera établi aucun dépôt ou magasin de sel autres que ceux de la Régie Nationale... » – **TURIN** du Palais National le 1er Thermidor an 10 (20 Juillet 1802) – Pour ampliation J. ROBERT Préfet du **Département du TANARO** – Impr. à ASTI, chez François Pila, Imprimeur de la Préfecture - Affiche (55 x 36) - Etat B – 150/ 200 €

**785. AN 10 - ALPES-MARITIMES – NAPOLÉON BONAPARTE Consul à Vie** - «Sénatus-Consulte - Extrait des registres du Sénat-Conservateur – **3.568.895 de citoyens ont voté pour que Napoléon Bonaparte soit nommé Premier Consul à Vie** » - le 14 Thermidor An 10 (2 Août 1802) – Il se fera **chez le préfet de NICE (06) une distribution de pain aux indigents.** » - signé BARTHELEMY – Impr. à NICE, chez Cougnet – Affiche (53 x 42) – Etat A – 200/ 250 €

**786. AN 10 - VAUCLUSE - DE FERMONT** Le Conseiller d'État, directeur général de la **Liquidation de la Dette publique**, au Préfet du département de VAUCLUSE - 3 fructidor an 10 (21 Août 1802) - à propos de la **liquidation des pensions des Prêtres et des Religieuses** - Impr. à **AVIGNON**, de l'Imprimerie du Département - Affiche (53 x 43) - Etat B - 120/ 180 €

**787. AN 10 – DRÔME – Fête du 1<sup>er</sup> VENDÉMIAIRE – (Napoléon Bonaparte Consul à vie.)** – «Arrêté du Préfet du Département de la Drôme du 8 Fructidor An 10 (26 Août 1802). **Le Maire de VALENCE fera le programme des Cérémonies** qui auront lieu dans cette Commune... Les Maires sont invités à rechercher les citoyens recommandables par leurs vertus, pour les unir en mariage, ils sont autorisés à les doter convenablement... » Signé MARIE DESCORCHES Préfet – Impr. à VALENCE, chez Viret. – Affiche (50 x 40) – Etat B – 200/ 250 €

**788. AN 10 - JURA – « Le Préfet du Département du Jura, aux Sous-préfets et Maires du ressort. »** – **LONS-LE-SAUNIER** 9 Fructidor An 10 (27 août 1802) – Bureau des Domaines, **Section des Émigrés** – au sujet de la **Liste des Émigrés** de ce Département et des radiations de cette liste - Impr. à **LONS-LE-SAUNIER**, chez Jos. GAY, imprimeur de la Préfecture du Jura. - Affiche (46 x 35) – Etat A – 100/ 150 €

**789. AN 11 - CÔTES DU NORD – MORBIHAN** - Avis de **BOULLÉ** Préfet du 13 vendémiaire an 11 (5 oct. 1802). La Ville de **PONTIVY (56), pour faciliter le Commerce de la Manufacture des Toiles BRETAGNE**, avec les Ports de **HENNEBONT, LORIENT et PORT LIBERTÉ** rendra navigable la rivière de BLAVET. – Vignette - Impr. à **SAINT BRIEUC**, chez J. M. Beauchemin – Affiche (35 x 26) – Etat C – 100/ 150 €

**790. AN 11 - BOUCHES-DU-RHÔNE - JUGEMENT du 2<sup>o</sup> Conseil de Guerre** de la 8<sup>e</sup> Division Militaire séante à **MARSEILLE** le 4 brumaire an 11 (26 oct. 1802), portant acquit en faveur du citoyen CHEVALIER Chef de Bataillon à la 58<sup>e</sup> de Ligne (accusé de lâcheté en présence de l'ennemi, de pillage..) - Impr. à **MARSEILLE**, chez Mazit, à la Cannebière, ile 143, maison 21 – Affiche (51 x 42) – Etat A – 100/ 150 €

**791. AN 11 - SARTHE – « VENTE DE LA Poudre de CHASSE »** – Extrait du registre des arrêtés de la Préfecture du Département de la SARTHE sur la vente de la poudre de chasse. Fait au MANS le 1<sup>er</sup> Nivôse An 11 (22 Déc. 1802) – L. M. AUVRAY Chef de Brigade, Préfet – Impr. au MANS, de l'Imprimerie de Monnoyer, an XI - Affiche (52 x 42) – Etat B – 150/ 200 €

**792. AN 11 - PYRÉNÉES ATLANTIQUES – « AVIS aux Militaires** auxquels il est dû de la Solde arriérée. » - An 11 (1803) - "... Pour les pièces à fournir et les renseignements à prendre sur la confiance que peuvent inspirer MM. Raibaud-Lange & Cibié; on est prié de s'adresser à M. THIEBAULT, **Directeur de la Poste à PAU.**" - Impr. à PAU, chez VERONE, Imprimeur de la Préfecture - Affiche (44 x 31) – Etat A - 80/ 120 €

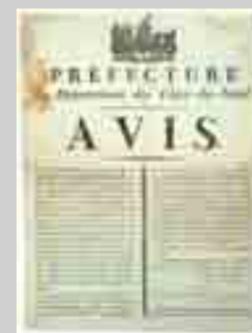
**793. AN 11 - MARINE – TARN** - « Arrêté du 7 ventôse an 11 (26 Fév. 1803), concernant l'Inscription, la Levée, la Paye et la Discipline des **OUVRIERS nécessaires au service des PORTS ET ARSENAUX de la Marine.** » **DECRÈS** Ministre de la Marine & LATOURRETTE Préfet du TARN - Impr. à ALBI, chez le Citoyen Collasson, Place aux Marchés, N° 36 - Affiche (43 x 53) - Etat B - 150/ 200 €

**794. AN 11 - LOT ET GARONNE** - Extrait des registres de la Préfecture du 13 floréal an 11 (3 mai 1803) - **JUGEMENT** rendu contre Joseph ROUYRE Brassier au lieu de la Cateria, Canton de **VILLENEUVE-SUR LOT**, accusé de menaces contre la Gendarmerie nationale - Impr. à AGEN, chez Grenier - Affiche (54 x 45) - Etat A – 100/ 150 €

**795. AN 11 – TARN - BONAPARTE Premier Consul** – « Le Ministre de l'Intérieur au Préfet du Département du TARN – « Citoyen Préfet, **LE CABINET BRITANNIQUE VEUT LA GUERRE** ; Non content de dominer l'Asie et l'Amérique, l'Angleterre aspire à dominer l'Europe. L'Angleterre ne veut ni notre prospérité commerciale, ni le rang que la Nation a prise en Europe... dans son délire elle viendra se briser contre ce colosse d'airain, au pied duquel l'Europe entière avait déposé ses armes... » - Paris le 12 Prairial An 11 (1<sup>er</sup> Juin 1803) – signé **CHAPTAL** - impr. à ALBI (81), chez le Citoyen Baurens – Affiche (46 x 38) – Etat A – 200/ 250 €

**796. AN 11 - AUBE – « AVIS du Préfet de l'Aube BRUSLÉ, aux Militaires de terre et de mer mutilés ou grièvement blessés.** (formation de camp de Vétérans) - **TROYES** 27 Prairial an 11 (16 juin 1803) – Vignette « La Nation et la Loi » - Impr. à TROYES, chez F. Mallet, Imprimeur de la Préfecture, rue Moyenne, N° 274 – Affiche (45 x 35) – Etat B – 100/ 150 €

**797. AN 11 - CALVADOS – «Arrêté du TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE** de l'arrondissement communal de **ROUEN**, du 2 thermidor an 11 (21 Juillet 1803) - "Il y aura dans chaque Tribunal une .. **SECTION DE VACATIONS**, uniquement chargée sur les affaires qui requerront célérité..." – Belle vignette de la Justice « République Française » – Impr. à **ROUEN**, chez F. Baudry, Faubourg Bouvreuil, N°33 - Affiche (51 x 42) – Etat A – 250/ 300 €



789



790



791



792



793



794



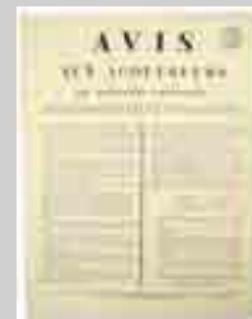
795



796



797



798



799



800



801



802



803



804



805



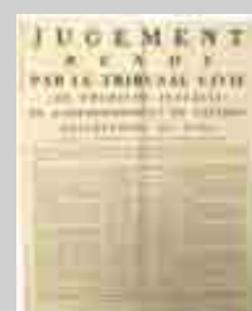
806



807



808



809



810

**798. AN 11 – PARIS - BIENS NATIONAUX - “Avis aux acquéreurs de Domaines Nationaux”** , MM. les Notaires sont instamment priés de faire afficher cet Avis dans leur Étude, afin que leurs Clients puissent en prendre connaissance” - à Paris de l’Imprimerie de Moreaux. - “Un arrêté du Gouvernement en date du 4 thermidor an XI (1803) a chargé MM. les Directeurs de l’Enregistrement de former les DÉCOMPTES des acquéreurs de Domaines Nationaux et de les arrêter définitivement...” - Impr. à PARIS , chez Moreaux, rue St-Honoré, N° 315 - Affiche timbrée (45 x 35) - État A – 100/ 150 €

**799. AN 11 - ISÈRE - PROPAGATION DE LA VACCINE** - Arrêté de J. B. J. **FOURIER** Préfet du Département de l’Isère, contenant des mesures pour propager la vaccination dans ce Département. –« désirant seconder les vues bienfaitantes du Gouvernement, en propageant la pratique de la Vaccination reconnue **pour le préservatif le plus efficace de la petite vérole…** » - Fait à Grenoble le 3 Thermidor An 11 (22 Juillet 1803) - Impr. à GRENOBLE, chez P. Cadou et David Ainé, Imprimeurs. » - Affiche (49 x 36) – Etat B – 120/ 180 €

**800. AN 12 - TARN - MONNAIE** - Arrêté du **Préfet du Tarn LATOURRETTE**, qui admet dans les paiements, et sans poids, les écus de six livres tournois qui ne sont point rognés et qui laisse dans la circulation les écus de trois livres et les pièces de 24, 12 et 6 sous, qui ont conservé la plus légère trace de leur empreinte. - **ALBI** 13 Brumaire an 12 (5 Nov. 1803) - Impr. à ALBI, de l’Imprimerie du Citoyen COLLASSON, rue Saint-Salvi. – Affiche (46 x 38) - État A - 180/ 200 €

**801. AN 12 - AUDE** - Extrait des Registres des Délibérations du Gouvernement de la République. **Arrêté concernant l’AMNISTIE aux Conscrits** des années VIII, IX & X, en état de désertion. signé **BONAPARTE 1er Consul** - Arrêté de **TROUVÉ Préfet** de l’AUDE; “... faire une nouvelle publication de l’arrêté sur la désertion, afin que ceux à qui le Gouvernement vient d’accorder grâce, connaissent les peines qui leur sont infligées, s’ils ne rejoignaient pas leur régiment...” - CARCASSONNE 11 frimaire An 12 (3 déc. 1803) - Impr. à CARCASSONNE, chez G. Gareng – Affiche (47 x 38) - État B – 100/ 150 €

**802. AN 12 - TARN - MONNAIE** - Arrêté du **Préfet du Tarn LATOURRETTE**, relatif à l’établissement, dans la Ville de **CASTRES**, d’une Commission de change des **pièces démonétisées**. - du 13 Frimaire an 12 (5 Déc. 1803) - Impr. à **ALBI**, de l’Imprimerie du Citoyen COLLASSON, rue Saint-Salvi. - Affiche (45 x 35) - État A - 180/ 200 €

**803. (AN 12) - HAUTE GARONNE – « SOCIÉTÉ DE MÉDECINE, CHIRURGIE ET PHARMACIE DE TOULOUSE . » - (1804, sans date)** – Affiche annonce des Cours de la Société : Anatomie ; Physiologie et Hygiène ; Opérations ; Nosologie et Pathologie interne ; Accouchements ; Pathologie Chirurgicale ; Matière médicale ; Pharmacie-Pratique... Le Citoyen entrera le 17 messidor... les Consultations gratuites continueront d’avoir lieu chaque lundi, à quatre heures précises du soir, dans le lieu ordinaire des assemblées de la Société, rue des Pénitents gris. Français Vice-Président - Affiche (55 x 44) – Etat B – 120/ 180 €

**804. AN 12 - METZ - Très-grande MAISON PATRIMONIALE**, située à Metz, **Place SAINT-LOUIS**, N° 48, ayant issues sur la rue de la Monnaie, et sur la ruelle Saint-Simplice..., à vendre, An 12 (1804), dernière publication, imprimée à METZ chez Pierre ANTOINE, Imprimeur, place Saint-Louis, N° 25 - Affiche (40 x 32) - État B – 100/ 150 €

**805. AN 12 - NORD** - Adjudication le 26 Pluviôse an 12 (16 février 1804), en l’Audience du **TRIBUNAL CIVIL** du 4ème Arrondissement du Département du NORD, séant à **CAMBRAI**, d’une Maison et accessoires, à l’usage de **Ferme, située à VILLERS-OUTRÉAU**, et de 42 hectares (ou 127 **mencaudées, ancienne mesure de Cambrai**, de terres labourables, au terroir de **CRÈVE-COEUR** (Crèvecœur-Sur-l’Escaut) – Affiche (81 x 35) - État B – 100/ 150 €

**806. AN 12 - TARN - CONSCRITS RÉFRACTAIRES** – « ARRETÉ du Préfet du départ. du TARN, du 28 pluviôse an 12 (18 février 1804) - “... le Recrutement dans le Département du TARN, par lequel il désigne les **110 Conscrits de l’an 11 et 12, qui ont déserté en route**, et porte plainte contre eux ..; lesdits conscrits **se rendant d’Albi à Évreux...** savoir (**liste des 110 noms avec la ville d’où ils viennent**) ... - en donner connaissance aux conscrits appelés à marcher pour remplacer les réfractaires - Imprimé à **ALBI**, chez D. A. Baurens, Imprimeur-Libraire, An 12 – Affiche (54 x 43) - État A – 180/ 230 €

**807. AN 12 - (ARMÉE D’ITALIE) - AVICE** (Jacques-Philippe) Paris 1759 - 1835 - Général en 1811 (Cavalerie) - “JUGEMENT rendu par le **1er Conseil de Guerre permanent de la 27° Division militaire”**, qui condamne un militaire à la dégradation et à un an de prison pour insubordination - TURIN 1er ventôse an 12 (21 Février 1804) - **Signature autographe du Général “AVICE”** comme **Colonel du 29° Régiment de DRAGONS**, Président du Conseil de Guerre - Cachet - Impr. à TURIN, chez BERNARDIN BARBERIS - Affiche (47 x 37) - État A - 150/ 200 €

**808. AN 12 - TARN - JUGEMENT rendu par le TRIBUNAL CIVIL** de Première Instance de l’arrondissement de **CASTRES** (TARN); à l’audience du 3 Floréal an 12 (23 avril 1804), Qui condamne à quinze cents francs d’amende les Conscrits ci-après nommés, et rend civilement responsables. (Benazech de Castres déserteur de Rochefort; Lucas de Vivviès; Pradines de Soual; Christol de Castres; Marc d’Auxillou, déserteur de Rochefort; Escudier de Boissezon 2° Rgt d’Inf. Légère; Alban de Valdurenque; Biau de Vabre; de Labruguière; de Lacabarède; de Cabanes; de Boissezon; de St-Amand -de-Valthoret; d’Augmontel; d’Aiguefonde; de Gibrondes; d’Engarravaques, de Castres; d’Auxillon) - Impr. à CASTRES, Rue du temple – Affiche (72 x 42) - État B – 150/ 180 €

## EMPIRE - 28 floréal an 12 (18 mai 1804) au 4 avril 1814

**809. AN 12 - TARN - CASTRES** - Jugement rendu par le **Tribunal civil** de Première Instance de **CASTRES** à l’audience du 1er prairial an 12 (21 Mai 1804), qui condamne à 180 Francs d’amende les nommés Jean-Pierre JOUGLA, conscrit de l’an 12, de **St Amans**, et François MARTI, conscrit de l’an 11, dudit St Amans, l’un et l’autre désertés en route et rend civilement responsables leurs Père et Mère du paiement de ladite Amende. - Grand cartouche - Affiche (52 x 41) - État B – 120/ 150 €

**810. AN 12 – ALLIER - NAPOLÉON Empereur – SERMENT** – « Extrait des registres des délibérations de la Préfecture de l’ALLIER du 10 Prairial An 12 (30 mai 1804) – Le Serment prescrit par l’article 56 du Sénatus-consulte organique ainsi conçu : **« Je jure obéissance aux CONSTITUTIONS de L’EMPIRE et fidélité à l’EMPEREUR**, sera prêté entre les mains du préfet... » signé LA COSTE – Impr. à **MOULINS (03)** chez Desrosiers – Affiche (44 x 34) – Etat C – 200/ 250 €

**811. AN 12 - ARIÈGE** - Arrêté de **BRUN Préfet** de l’Ariège, relatif au **SERMENT** - 15 Prairial an 12 (4 Juin 1804) - “En suite d’un décret de Sa Majesté Impériale portant que les Préfets recevront le serment des autorités civiles dans toute l’étendue de leur Département, et qu’ils pourront se faire suppléer dans les cas que le Ministre aura déterminé...” - **Prestation de serment des Administrations** - Impr. à FOIX, chez Pomiès l’ainé - Affiche (48 x 38) - État B – 150/ 200 €

**812. AN 12 - ARDÈCHE – Arrêté de ROBERT, le Préfet du Département de l’Ardèche**, au sujet de la **Perception du Droit sur les Vins, Cidres & Poirés** & sur la vendange - **PRIVAS** le 22 thermidor An 12 (10 août 1804) – Impr. à Privas, chez Charles-Antoine Guiremand, Imprimeur de la Préfecture - Affiche (52 x 42) – Etat B – 150/ 200 €

**813. AN 12 - BOUCHES-DU-RHÔNE – VINS** - Avis du Directeur de la **Régie des Droits réunis** dans le Département des Bouches-du Rhône, aux Propriétaires, Fermiers et Cultivateurs récoltant des Vins - Il sera procédé à l’inventaire des vins qui proviennent de la récolte prochaine – **MARSEILLE (13)** 25 Thermidor an 12 (13 août 1804) - Impr. à MARSEILLE, chez Elisabeth MARTIN, sur le Grand Cours, isle 37, maison 3. - Affiche (37 x 36) - État A – 150/ 200 €

**814. AN 12 - LOT-ET-GARONNE - MONNAIE - GAUDIN Ministre des Finances**, au Préfet de LOT-ET-GARONNE. - Paris 12 Fructidor an 12 (30 Août 1804) - Demande de l’application du Décret Impérial concernant les pièces de 3 livres, 24, 12 & 6 sous – Vignette - Impr. à AGEN, chez Grenier – Affiche (53 x 42) - État A – 150/ 200 €

**815. AN 13 – PYRÉNÉES ORIENTALES – ÉPIDÉMIE** - « **Arrêté qui prohibe toutes communications avec l’Espagne**. » - du 3 Brumaire An XIII (25 Octobre 1804) – « ... considérant que l’Epidémie qui a fait périr les malheureux habitants de MALAGA , fait tous les jours des progrès rapides et effrayants... Toutes communications avec l’Espagne demeurent prohibées... conformément aux dispositions convenues avec le Général commandant la Force armée, **les postes établis à Laroque, au Perthus, à Céret, à st Laurent de Cerdan, à Coustouges**, etc. tous ces postes communiqueront des uns des autres en patrouillant... » - signé **Général MARTIN** – Impr. à Perpignan, chez Tastu – Affiche (50 x 40) – Etat B – 180/ 230 €

**816. An 13 - PARIS** - Vente par autorité de Justice, **RUE DES MOULINS, N° 493, Butte-Saint-Roch, au coin de celle Thérèse**, 19 frimaire an 13 (10 Déc. 1804), consistant en meubles tels que commodes, consoles, secrétaires à cylindre, chiffonnière, table de bouillotte, bergère, sofa d’étoffes de soie, Couchers complets, Faïence, porcelaine,... Me **DEBONNAIRE Commissaire-Priseur** - imprimée à PARIS, chez **DIDOT Jeune**, rue des Maçons-Sorbonne, N° 406 - Affiche timbrée (36 x 44) - État A – 120/ 180 €

**817. 1805 - PAS-DE-CALAIS - AUXY-LA-RÉUNION** (Nom Révolutionnaire d’**AUXY-LE-CHÂTEAU**) - BELLE FERME À LOUER. Située à **BRÉVILLIERS-LEZ-HESDIN** , consistante en 20 mesures de Manoirs complètement plantées en Pommiers et arbres montants, et 150 mesures de Terre labourable, dont une grande partie, ainsi que la Ferme, tient à la chaussée qui conduit à HESDIN- 1805 - Les Amateurs s’adresseront au Citoyen BOISTEL, **Marchand Savonnier à AUXI-LA-RÉUNION**, qui en est le Propriétaire... - Impr. à **ARRAS**, chez LEMAISTRE DELASABLONNIÈRE – Affiche (29 x 37) - État A – 100/ 120 €

**818. AN 13 – PYRÉNÉES ORIENTALES – CHASSE** « Arrêté relatif à la Chasse. » du 1<sup>er</sup> Germinal An 13 (22 mars 1805) – Le **Général de Brigade MARTIN**, préfet du Département : « Le droit exclusif de la chasse est aboli et le droit de détruire sur ses possessions, toute espèce de gibier, est rendu à tout propriétaire... il est défendu aux aubergistes d’acheter du gibier tué avec des armes à feu... » - Impr. à PERPIGNAN, chez Tastu – Affiche (53 x 42) – Etat A – 100/ 150 €

**819. AN 13 - LOIRE** - De par l’Empereur et Justice - Vente par adjudication de divers Immeubles dépendants de la succession de feu Camille ARNAUD, Négociant à ST CHAMOND, situés dans ladite ville et dans les communes de **ST-JULIEN-EN-JARREZ & ST-MARTIN-À-COALIEU** - Impr. à **St Étienne**, de l’Imprimerie de BOYER, Floréal an 13 (1805) – Affiche (54 x 43) - État A – 80/ 120 €

**820. AN 13 - TARN** - JUGEMENT rendu par le **Tribunal Civil de 1ère Instance de CASTRES** (Tarn), du 8 Fructidor an 13 (26 août 1805), qui condamne à Quinze cents francs d’Amende le nommé CHABBAL, **de LAUTREC**, Conscrit de l’An 13 (**Déserteur, parti d’ALBI**); et **rend civilement responsables ses Père et Mère** du paiement de ladite Amende. - Impr. à CASTRES, chez J. Auger, Imprimeur, Rue du Temple, Section 2, N°288 - Affiche (52 x 42) - État A – 100/ 150 €

**821. AN 13 - LOT-ET-GARONNE** - “Extrait des Registres de la Préfecture du Départ de Lot-et-Garonne - AGEN 27 Fructidor an 13 (14 Sept. 1805) - Vu la **Levée de la Conscrition de l’An XIV** - Tableau de répartition dans toutes les Cantons avec le contingent de soldats qui leur a été assigné – Impr. à Agen, chez Raymond Noubel - Affiche (52 x 42) - État A – 150/ 200 €

**822. AN 14 - NORD** - Arrêté du Préfet du Département du Nord, du 8 vendémiaire an 14 (30 sept. 1805), concernant le **tirage au sort des Conscrits** compris dans les 60 000 conscrits de l’an 14 - Impr. à LILLE (59) ,chez Marlier, pont de Roubaix – Affiche (53 x 43) – Etat A – 150/ 200 €

**823. AN 14 – « 13° BULLETIN Officiel de la GRANDE ARMÉE** » – Affiche bilingue (Belge, pays conquis) - “**HAAG** le 6 brumaire an 14 (28 oct. 1805) - Impr. à BRUGES, chez G. De Busscher-Marlier, Imprimeur du **Département de LA LYS**. – « Le Corps d’armée de BERNADOTTE est parti de Munich... Le Maréchal DAVOUT, est parti de Freysing... ; Le Prince MURAT a fait passer une brigade de Cavalerie sur le pont de Mulhdorf... ; Le Corps d’armée du Maréchal SOULT est bivouaqué à Haag ; celui du Maréchal NEÏ à Landsberg ; celui du Maréchal LANNES sur la route de Landshut à Braunau... » - Affiche (49 x 35) - État B - 180/ 230 €

**824. AN 14 - VAR – DÉSERTEURS – PROCLAMATION de Jh. FAUCHET Préfet du VAR** - Draguignan 15 Brumaire An 4 (6 Novembre 1805) – Arrêté sur les **Conscrits déserteurs** ou en retard de rejoindre leur Corps. « L’Allégresse publique, des chants de victoire et de triomphe, l’ivresse orgueilleuse des français devraient faire dessécher de honte **les misérables qui ont refusé de se joindre aux triomphateurs de l’Autriche et de la Russie**, et qui ont abandonné en route les Officiers qui les conduisaient aux champs d’honneur... » - Impr. à **DRAGUIGNAN**, chez les Frères Guichard - Affiche (52 x 43) – Etat A – 150/ 200 €

**825. 1805 – PYRÉNÉES ORIENTALES – AUSTERLITZ - Bataille des TROIS EMPEREURS** – « Arrêté qui ordonne la réimpression et la publication solennelle...des Nouvelles portées dans le Moniteur : M. le **Colonel LEBRUN Aide-de-Camp de l’Empereur**, dépêché à la fin de la Bataille qui a eu lieu, le 11 Frimaire (An 14 ; 2 Décembre 1805), entre Brünn et Olmutz a annoncé les résultats suivants : **Quarante mille prisonniers, etc. la Garde de l’Empereur de RUSSIE mise en déroute...** » Fait à PERPIGNAN le 1<sup>er</sup> Nivôse An 14, signé Général MARTIN – Impr. à Perpignan, chez Tastu – Affiche (45 x 35) – Etat B – 250/ 300 €

**826. 1806 – Général JUNOT** (Jean-Andoche, duc d’Abrantès, 1771 – 1813)**Gouverneur de PARME et PLAISANCE**, le 19 Janvier 1806 - **Ode en vers, en Italien** "A sua Eccellenza Il signor Générale JUNOT... Governatore generale degli stati du PARMA, PIACENZA e GUASTELLA - 1806 - par Giacomo Sanvitale – Imprimé à PARME, chez Carmignani - Affiche (30 x 42) - État B - 100/ 150 €

**827. 1806 - MOSELLE** - “Arrêté de **VAUBLANC Préfet de la Moselle**, sur **la POLICE RURALE**, du 10 Février 1806 - "Informé qu’abusant du **DROIT DE VAINÉ-PÂTURE**, des particuliers et même des Pâtres des communes **conduisent les PORCS dans les prairies naturelles** où ils causent de grands dommages en arrachant les herbes...” – Impr. à METZ, chez Antoine l’Ainé - Affiche (42 x 34) - État A – 150/ 180 €

**828. 1806 - CALVADOS – DOUANE des Marchandises des COLONIES Français**. – « Décret Impérial concernant les **Droits d’entrée du Cacao, du Café, du Poivre, du Sucre et du Thé**. » (Tarif) - Au Palais des Tuileries, le 4 Mars 1806. signé NAPOLEON & Hugues B. MARET. – suit l’Ordonnance de Charles CAFFARELLI Préfet du Calvados – Impr. à CAEN, chez G. LE ROY, Imprimeur de la Préfecture. – Affiche (51 x 42) – Etat B – 400/ 500 €

**829. 1806 - CONFECTION DU CADASTRE - HAUTE-GARONNE** - Cadastre de la France - Confection des Matrices de Rôles - Avis à tous les propriétaires de fournir la déclaration de leurs Biens. - Le Maire de la Commune de **LABASTIDE DU TEMPLE** (Haute Garonne) informe tous les propriétaires.. - *Texte envoyé à toutes les communes de France par chaque Préfecture* - Fait le 14 avril 1806 – Impr. à TOULOUSE, chez Benichet Frères, rue de la Pomme, N° 142 - Affiche (47 x 35) - État A - 150/ 200 €

**830. 1806 - BAS-RHIN - PRISON** – « CONSIGNE GÉNÉRAL pour le poste de **la MAISON DE FORCE**. » - Ordonnance de **SHÉE** Conseiller d’État, Préfet du BAS-RHIN - **STRASBOURG** 21 avril 1806 - (Devoirs du Caporal; Devoirs des Sentinelles, des rondes...) - Impr. à **STRASBOURG** – Affiche (53 x 43) - État B – 130/ 180 €

**831. 1806 - PUY-DE-DÔME - BOISSONS** - Extrait de la Loi du 24 avril 1806, concernant la vente des Boissons (des inventaires, de la vente en gros, de la vente en détail, dispositions générales) - Avis du Préfet LABARTE, aux Administrés du Département du PUY-DE-DÔME - Impr. à CLERMONT chez LANDRIOT - vignette à l’Aigle - Affiche (53 x 42) - État B – 150/ 200 €



811



812



813



814



815



830



831



832



833



834



816



817



818



819



820



835



836



837



838



821



822



823



824



839



840



825



828



841



842



843



826



827



829



844



845



846



847

**832. 1806 - PARIS** -“Adjudication définitive, le 30 août 1806, à l’audience des Criées du tribunal civil de première instance du départ. de la SEINE,… de 2 Maisons avec jardins, **Rue Notre-Dame-des-Champs**, N° 11 & 13 et 2 Terrains, **Boulevard MONT-PARNASSE**, N° 35 & 37, le tout en 4 lots.” - Papier brun – Imp. A Paris, chez Delafolie, rue Saint-martin, N° 172, près celle Jean Robert. - Affiche (46 x 36) - État A – 80/ 120 €

**833. 1806 - SARTHE – EMPIRE – « LEVÉE DES CONSCRITS de l’An 1806 »** – Extrait du registre des arrêtés de la Préfecture du Département de la Sarthe, relatif à une levée de Conscrits de l’An 1806 – fait au MANS le 7 août 1806 – Tableau de répartition par arrondissements : Mamers ; Saint-Calais, La Flèche, Le Mans – AUVRAY Colonel, Préfet – Impr. au Mans, chez Monnoyer, Imprimeur de la Préfecture, 1806 - Affiche (54 x 44) – Etat B – 180/ 230 €

**834. 1806 – VAUCLUSE - EMPIRE** - Arrêté de **DELATTRE** Préfet, relatif à la **répartition des CONSCRITS** de 1806, entre les Arrondissements et Sous-Préfecture - (Orange, Avignon, Carpentras, Apt) - **AVIGNON** 11 août 1806 - Impr. à Avignon – Affiche ( 54 x 43) - État A – 150/ 200 €

**835. 1806 - LOT-ET-GARONNE – EMPIRE – « CONSCRIPTION MILITAIRE.** **» – AGEN**, le 12 Septembre 1806 – Adresse de VILLENEUVE Préfet du Département de Lot-et-Garonne, à MM. Les Maires des communes du Département, sur la Conscription militaire et le départ des conscrits – «… Vous le savez, monsieur, ce département a compté beaucoup de déserteurs ou réfractaires, dans les années précédentes ;… Je n’ai pas besoin de vous faire sentir combien **cette lâcheté est indigne du nom Français** ; et le bon Citoyen s’étonne de ce qu’il existe des hommes qui puissent préférer la vie errante d’un vagabond à l’honneur de servir sous un Héros, dans la brave armée de l’Univers ; de défendre une Patrie qui doit nous être chère à tant de titres ; de contribuer enfin à cimenter une paix générale ! … **»** – Impr. à AGEN, chez Raymond NOUBEL - Affiche (54 x 42) – Etat A – 200/ 250 €

**836. 1806 - GARD - NAPOLÉON - Quartier Général de BAMBERG, le 7 octobre 1806** - “ Arrêté de la Préfecture du département du Gard du 21 octobre 1806” … Considérant que la lettre de SA MAJESTÉ l’Empereur et Roi, est une nouvelle preuve de son amour constant pour la Paix, et de sa sollicitude pour l’Honneur, le gloire, et la prospérité des peuples… Considérant que la circulaire de son Excellence le Ministre de l’Intérieur, en retraçant aux citoyens et aux fonctionnaires publics leurs devoirs… seront imprimées à la suite du présent.” - Lettre de S.M. l’ Empereur et Roi - “ Sénateurs, Nous avons quitté notre capitale, pour nous rendre **au milieu de notre armée d’Allemagne**, dès l’instant que nous avons su avec certitude qu’elle était menacée sur ses flancs par des mouvements inopinés… **Déjà les armées prussiennes, portées au grand complet de guerre, s’étaient ébranlés de toute part; elle avait dépassé leurs frontières; la Saxe était envahie…** Les armées prussiennes étaient arrivées devant les cantonnements de nos Troupes… **nous allons marchez contre les armées prussiennes et repousser la force par la force.**” - Imprimé à Nismes (Nimes) - (quelques trous de vers) - Impr. à NIMES – Affiche (52 x 43) - État B – 150/ 200 €

**837. 1806 - NAMUR - PLACARD MORTUAIRE de HANOZET, dit Père ELISÉE, Ex-Prieur du désert de Marlagne**, décédé à Namur le 9 Oct. 1806 - De l’Impr. de Dieudonné GÉRARD, Rue du Marché de l’ange, à Namur - en français - illustré d’une gravure sur bois - Affiche (37 x 39) - État B – 80/ 120 €

**838. 1806 - MAYENNE – « BIEN PATRIMONIAL à vendre** par Licitacion, devant le Tribunal civil de 1ère Instance du 3<sup>e</sup> arrondissement communal du Département de la Mayenne, séant à **CHATEAU-GONTIER**. - Vente de la Métairie du Préclos, maison et dépendances, sis Commune de **SAINT-BRICE**, Canton de Grez-en-Bouëre, le 9 oct. 1806 - Impr. à LAVAL, chez Portier Libraire, Imprimeur de la Préfecture de la Mayenne, rue Renaize, 1806 – Affiche (42 x 29) - État B – 80/ 120 €

**839. 1806 - « PRÉFECTURE DU MONT-BLANC – XIIème, XIIIème, & XI-Vème Bulletins de la GRANDE ARMÉE IMPÉRIALE.** – Nouvelles de l’Armée :

Halle 19 Octobre 1806 & Dessau 21 Octobre 1806 – « Le Maréchal SOULT a poursuivi l’ennemi, jusqu’aux portes de Magdebourg…il a fait 1200 prisonniers & pris 30 pièces de canon Davout est arrivé le 20 à Wittenberg… Magdebourg est bloqué… **»** - (Après les Victoires de léna et d’Auerstedt sur la Prusse et les Russes nos troupes se dirigent vers Berlin) – Impr. à CHAMBERY, chez C. F. Lullin, Imprimeur de la Préfecture - Affiche (46 x 35) – Etat B – 200/ 250 €

**840. 1807 - MOSELLE - LOUPS** - Arrêté du Préfet VAUBLANC, du 24 octobre 1807, concernant **les primes pour la destruction des loups** – « Ceux qui voudront participer à ces primes, seront tenus de faire constater par le Maire du lieu où l’animal aura été pris ou détruit, la mort, l’âge, et le sexe dudit animal, et le nombre de louveteaux. Le procès-verbal devra indiquer, pour une Louve, si elle est pleine ou non… **»** - Impr. à METZ, chez Antoine, Imprimeur de la Préfecture – Affiche (43 x 34) - État B – 250/ 300 €

**841. 1807 - DRÔME - PORT-D’ARMES - HAUTE POLICE** - Permis de Port-d’Armes - Arrêté du Préfet, Descorches, du département de la **Drôme** - Fait à Valence , le 3 décembre 1807 - “ Aucun permis de port-d’armes ne peut être valable plus d’un an…” – Affiche (46 x 36) État A - 100/ 150 €

**842. 1808 - ARIÈGE - CHEMINS VICINAUX** - 23 Janvier 1808 - Arrêté de la Préfecture du Département de l’ARIÈGE relative aux chemins vicinaux - Vignette à l’Aigle - Impr. à FOIX - Affiche (52 x 42) - État A – 80/ 120 €

**843. 1808 – PYRÉNÉES ORIENTALES** – « Arrêté concernant le **PORT D’ARMES** du 8 février 1808 – Général MARTIN préfet - 1 **»**) Nuls individus autres… que les **militaires, gendarmes, gardes forestiers, préposés aux douanes, garde champêtre** et fonctionnaires publics dont la fonctions exigent qu’ils soient armés, ne pourront paraître dans les villes, bourgs, villages, ni dans la campagne, s’ils ne sont porteurs d’une autorisation émanée du Préfet… **»** - Impr. à PERPIGNAN, chez P. Tastu – Affiche (44 x 34) – Etat A – 120/ 180 €

**844. 1808 - ALPES-MARITIMES - AVIS du Préfet DUBOUCHAGE, AUX CONSCRITS.** Exécution de la Circulaire de S.E. le Ministre d’État Directeur Général de la Conscription militaire du 3 Mai 1808. - **NICE** 12 mai 1808 - “Sa M. I. a ordonné, que l’**Escadron des Vélites** faisant partie des Dragons de sa Garde sera incessamment porté au complet…” - Impr. à NICE, chez la Société Typographique – Affiche (34 x 23)- État A – 80/ 100 €

**845. 1808 - SAÔNE-ET-LOIRE – « NAVIGATION INTÉRIEURE - CANAL DU CENTRE »** - “Extrait des diverses lois, arrêtés et décrets, d’après lesquels les droits de navigation sur le Canal du Centre doivent être perçus, par distance de 5 kms.” - Décret du 29 mai 1808 – Affiche (41 x 51) - État B – 100/ 150 €

**846. 1808 - CALVADOS – « OCTROI de BIENFAISANCE de la Ville de LISIEUX** **»** - Adjudication de la Régie de l’Octroi pour 6 ans - Juillet 1808 - Impr. à Lisieux, chez F. B. Mistral - - Affiche (52 x 42) - État A – 150/ 200 €

**847. 1808 - Bas-Rhin - Arrêté de la Ville de STRASBOURG**, du 23 Août 1808, concernant les Aubergistes ou Logeurs, et les Directeurs de Diligences ou autre voitures publiques. – de l’Imprimerie de Louis ECK, Imprimeur-Libraire, rue des Frères, N° 2 - Affiche (47 x 38) - État B – 150/ 200 €

**848. 1808 - VAR – EMPIRE – « APPEL de 606 Conscrits** sur les Classes 1806, 1807, 1808 et 1809, en exécution du Décret Impérial du 12 septembre 1808. **»** - DRAGUIGNAN 24 et 26 septembre 1808 - (Répartition par Arrondissements (Brignoles, Draguignan, Grasse, Toulon); et Répartitions par Cantons) - en Tableaux - Affiche (55 x 43) - État B – 150/ 200 €

**849. 1808 - CÔTE D’OR** - “Arrêté du Préfet **MOLÉ** relatif aux **SÉ-QUESTRES sur les Biens des ESPAGNOLS** qui se trouvent en France.”- DIJON 3 octobre 1808 - Impr. DIJON, chez FRANTIN Imprimeur de la Préfecture – Affiche (46 x 36) - État A - 180/ 230 €

**850. 1809 - CALVADOS – EMPIRE** - AVIS de **LECORDIER Sous-Préfet de l’Arrondissement de LISIEUX**, le 31 janvier 1809 - “Le grande nombre de dispenses définitives à délivrer aux **Conscrits** des classes de l’an 9 à 1807, donne occasion à quelques uns de ces Conscrits, pour être plus promptement expédiés à la Sous-Préfecture, d’offrir aux Employés des récompenses pécuniaires.” Interdiction aux Conscrits de payer les fonctionnaires - Impr. à Lisieux, au nombre de 180 exemplaires - Affiche (53 x 43) - État B – 120/ 180 €

**851. 1809 – NORD -« 13<sup>ème</sup> Bulletin de l’Armée d’ALLEMAGNE** **»** - Relation de la Contre-attaque française de l’Armée d’Italie en Autriche – « **Proclamation de NAPOLÉON, au Camp Impérial d’EBERSDORF le 27 Mai 1809 : SOLDATS DE L’ARMÉE D’ITALIE**, vous avez glorieusement atteint le but que je vous avais marqué ; le SOMERING a été témoin de votre jonction avec la Grande Armée. Soyez les Bienvenus, je suis content de vous… Soldats! Cette armée autrichienne d’Italie, qui, un moment, souilla par sa présence mes provinces… est battue, dispersée, anéantie.» - Vignette à l’aigle Impérial – Impr. à LILLE chez Danel – Affiche (75 x 53) – Etat B – 200/ 250 €

**852. 1809 - DOUBS - (Agriculture)** - Arrêté de **J. DEBRY** Préfet du Département du DOUBS relatif **aux REGAINS**. - **BESANÇON** 31 mai 1809 - Impr. à Besançon - (*Regain: Herbe qui repousse dans un pré après la fauche.*) - Belle vignette à l’aigle impérial – Impr. à Besançon, chez Claude-François Mourgeon, Imprimeur de la Préfecture. 1809 - Affiche (45 x 36) - État A – 150/ 180 €

**853. 1809 – « 14<sup>ème</sup> BULLETIN** **- Mort du Maréchal LANNES** – « Ebersdorsf le 1<sup>er</sup> Juin 1809. Le Duc de Montebello est mort, hier, à cinq heures du matin. Quelques temps auparavant l’Empereur s’était entretenu une heure avec lui… ses blessures étaient en bon état ; mais la fièvre pernicieuse avait fait, en peu d’heures, les plus funestes progrès… **Sa Majesté a ordonné que le Corps du duc de Montebello (Lannes) soit embaumé et transporté en France.** Dans les nombreuses Batailles où il s’est trouvé, il avait reçu treize blessures… Le Duc de Dantzick est à Lintz… Le Prince de Ponte-Corvo marche sur Vienne… La tranquillité règne dans le Tyrol… Le **Général Lasalle** à son quartier-général vis-à-vis Presbourg… **»** signé DUBOIS, Conseiller d’État – De l’Imprimerie de J. R. Lottin, Imprimeur de la Préfecture de Police, rue de Nazareth, N°1, 1809 – Affiche (43 x 53) – Etat B – 250/ 300 €

**854. (CHER) – « CAMPAGNE D’ALLEMAGNE. 1809. 14<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> Bulletins.**» - (**Mort du Maréchal LANNES ; Bataille d’ESSLING**) – Nouvelles de l’Armée d’Ebersdorf, du 1<sup>er</sup> au 4 Juin 1809 - Impr. à BOURGES (18), chez Augustin Manceron – Affiche (54 x 42) - État B – 200/ 250 €

**855. 1809 – NORD - « 20<sup>ème</sup> Bulletin de L’ARMÉE D’ALLEMAGNE** **»** - (Début de la 5<sup>ème</sup> Coalition – METTERNICH accusé) – Paris le 26 Juin – Vienne le 20 Juin 1809 – Vignette à l’aigle Impérial - Impr. à **LILLE (59)** chez Danel – Affiche (116 x 52) – Etat A - 300/ 350 €

**856. 1809 - ISÈRE – (ROUISSAGE du CHANVRE)** - Arrêté du Préfet de l’Isère, concernant les ROUTOIRS, dans le Voisinage des habitations et des chemins. - Grenoble 2 juillet 1809 - Impr. à GRENOBLE, chez J. Allier – Affiche (49 x 37) - État A – 80/ 120 €

**857. 1809 - SEINE ET MARNE – Organisation de la GARDE NATIONALE. – (face aux tentatives anglaises de débarquer sur nos côtes) – Le Préfet de Seine-et-Marne LAGARDE, aux Maires, MELUN 17 août 1809** – « Une expédition anglaise ose aujourd’hui se présenter sur nos Côtes, depuis BOULOGNE, jusqu’à la frontière de l’Escaut et menace les établissements du Génie que l’Empereur a créés… en conséquence 1200 hommes sont mis en réquisition à **Coulommiers, Fontainebleau, Melun, & Provins**… L’intention de l’Empereur étant de connaître ceux qui se seront présentés volontairement, les Sous-Préfets auront soin d’en tenir une note particulière et de nous la transmettre. – Impr. à MELUN, de l’Imprimerie de Lefèvre-Compigny - Affiche (55 x 42) – Etat B – 180/ 230 €

**858. 1810 - VAR – « Extrait de l’instruction sur l’AMNISTIE accordée aux Réfractaires**, par le décret Impérial du 25 Mars 1810. **»** - Arrêté de D’AZE-MAR Préfet du Var le 20 Avril 1810 - Impr. à **DRAGUIGNAN**, chez Guichard Cadet – Affiche (72 x 43) – Etat A – 180/ 230 €

**859. 1810 - TARN ET GARONNE** - Arrêté du **Baron LE PÉLETIER**, Auditeur au Conseil-d’État, Préfet , concernant le **complément de 4 CENTIMES facultatifs** imposés sur le Principal des Contributions foncière et personnelle et mobilière de 1809 et 1810 - **MONTAUBAN** 4 mai 1810 - Impr. à MONTAUBAN chez P.A. FONTANEL, rue Napoléon – Affiche (44 x 37) - État B – 80/ 120 €

**860. 1810 - CÔTES DU NORD - CONSCRITS RÉFRACTAIRES** - “PROCLAMATION. **Le Baron de l’Empire, Préfet des Côtes-du-Nord BOULLÉ**, aux Conscrits réfractaires des classes 1806, 1807, 1808, 1809 & 1810 amnistiés par le décret impérial, qui ne se sont pas encore présentés **pour profiter de l’amnistie**. Jeunes gens…”- **SAINT-BRIEUC**, le 20 juin 1810 - Impr. à St-Brieuc, chez Gabriel Bourel. – Affiche (52 x 41) - État A – 180/ 230 €

**861. 1810 - VAUCLUSE - FORÊTS** - Arrêté de **G. DE STASSART** Préfet relatif à la Vente des plans d’arbres forestiers. - AVIGNON 7 Sept 1810 - Impr. à Avignon, chez Bonnet Fils, rue des Cordonniers – Affiche (53 x 43) - État B – 80/ 100 €

**862. 1810 - MONNAIE - BOUCHES-DU-RHÔNE** - “Extrait des Minutes de la Secrétairerie d’État, au Palais de **ST CLOUD (92)** 18 août 1810.” - au sujet du **retrait définitif de la circulation de toutes les Pièces de CUIVRE** actuellement existantes dans les caisses publiques.. - ..Les pièces de 6 sous, 12 sous et 24 sous, les porteurs peuvent les livrer au poids, au change des monnaies, où ils en recevront la valeur…” - suit l’arrêté de THIBAUDEAU Comte de l’Empire, Conseiller d’État, Préfet des Bouches-du-Rhône – de l’Imprimerie de MOSSY, rue d’Aubagne, N°45 - Affiche (38 x 30) - État A – 100/ 150 €

**863. 1810 - VAR** - Arrêté d’**AZÉMAR** Préfet du VAR, vu le décret impérial du 8 janvier 1810, concernant l’**Évasion des Militaires détenus dans les Hôpitaux** - du 5 septembre 1810 - Impr. à DRAGUIGNAN, chez Guichard Cadet Affiche (48 x 37) - État A – 100/ 150 €

**864. 1810 - SAVOIE** - Jugement du Tribunal civil de **CHAMBÉRY** du 6 sept 1810 - le Procureur Impérial, demandeur en cas d’infraction aux lois et décret impérial sur la conscription militaire condamne les nommés Conscrits Roux de **St Pierre de Genebroz** & Martin de **St Thibaud-de-Couz** - Impr. à CHAMBÉRY, chez Gorrin Cadet, Place Liberté, N° 302 – Affiche (45 x 35) - État A – 100/ 150 €

**865. 1810 - VIENNE** – « **JUGEMENT** rendu par le Tribunal civil de première instance de l’Arrondissement de **LOUDUN** du 8 sept 1810 **»** - Condamnation à un an d’Emprisonnement avec 500 francs d’amende pour Vincent Maupiou père, **pour avoir caché son fils Conscrit** de la Classe 1807, **trouvé chez lui à MONTS par les Gendarmes** - Impr. à LOUDUN, chez V. Challuau-Jamain, imprimeur de la Sous-préfecture, et Libraire, 1810 – Vignette Empire Affiche (53 x 43) - État A – 150/ 200 €

**866. 1810 - LOIRE - TRIBUNAL CIVIL** - Extrait des actes du Greffe du Tribunal Civil de Première Instance, séant à ROANNE (LOIRE) le 11 sept 1810 - Tableau des **condamnations des conscrits réfractaires - Liste nominative**, lieux de domiciles et observations - Impr. à ROANNE - Note manus.- Affiche (54 x 42) - État B – 180/ 230 €

**867. 1810 - BOUCHES-DU-RHÔNE** - Conscription Militaire - Arrêté de **THIBAUDEAU** Comte de l’Empire, Conseiller d’État, Préfet des Bouches-du-Rhône - **MARSEILLE** 12 Septembre 1810 - **contre les soldats qui ont abandonné leurs drapeaux**. (Les déserteurs) - “Il est défendu à tout particulier de faire vendre ou d’acheter les armes et les effets d’équipement des militaires…” - “. les soldats doivent être munis de feuille de route ou de congés de leur Corps; Les Maires doivent se tenir en garde contre les ruses de ceux qui prétendraient avoir perdu leurs papiers, et ne leur en délivrer aucun, sous aucun prétexte.” – De l’Imprimerie de Mossy, rue d’Aubagne, N°45 - Affiche (37 x 30) - État A – 80/ 120 €

**868. 1810 - BOUCHES DU RHÔNE – « MONNAIE DE CUIVRE »** – "Extrait des registres des arrêtés de la Préfecture du Département des Bouches-du-Rhône. - Fait à MARSEILLE 29 Septembre 1810 - A.C. THIBAudeau Préfet - "Art. 1) Ceux qui décriront la monnaie de cuivre et les pièces de 30 sous et de 15 sous, en répandant qu'elles ont perdu de leur valeur ou qu'elles n'ont plus cours, seront poursuivis par voie de la police correctionnelle, et condamnés à la peine la plus forte..." - 4 articles - Impr. DE MOSSY, rue d'Aubagne, N°45 – Affiche (38 x 30) - État B – 120/ 150 €

**869. 1810 - PARIS - Rue de PICPUS** - "Adjudication définitive, le 10 octobre 1810, à l'Audience des Criées du Tribunal de première instance du départ. de la SEINE, d'une **Belle Maison patrimoniale** et dépendances, sis à PARIS, rue de PICPUS, au coin de celle du Fg. St-Antoine, N° 2, à vendre." – De l'Imprimerie d'A. Egron, Imprimeur du Tribunal de Commerce, rue des Noyers - Affiche (31 x 39) - État B – 80/ 120 €

**870. 1810 - TARN ET GARONNE** - Arrêté du **Baron LEPÉLETIER** Préfet, relatif à la reddition des comptes par les Trésoriers et receveurs des Établissements de Charité. - 15 nov. 1810 - Impr. à **MONTAUBAN**, chez P.A. Fontanel, Imprimeur de la Préfecture, Rue Napoléon. - Affiche (45 x 37) - État B – 80/ 120 €

**871. 1810 - TARN ET GARONNE** - Arrêté qui prescrit le **recensement des ARMES** qui peuvent se trouver chez les Habitants et **chez les Arquebussiers et Marchands** - 24 nov. 1810 – Baron LEPELETIER Préfet – Impr. à **MONTAUBAN**, chez P. A. Fontanel, Imprimeur de la Préfecture, Rue Napoléon, N° 55 - Affiche (52 x 43) - État B – 100/ 150 €

**872. 1811 - VAUCLUSE** - Décret Impérial de **Convocation des Collèges Électoraux** des arrondissements Communaux d'**APT, AVIGNON, CARPENTRAS & ORANGE** – signé NAPOLÉON - Arrêté du Préfet d'AVIGNON 11 Janvier 1811 – Affiche (54 x 45) - État A – 180/ 230 €

**873. 1811 - MAINE-ET-LOIRE** – « De par Sa Majesté l'Empereur et Roi. **L'HÔTEL DE COMMERCE, connu autrefois sous le nom DE L'HÔTEL DU GRAND LOUIS, situé à ANGERS**, rue des Lauriers, N° 7, Section F, près la place Cupif, à Vendre sur Folle-Enchère, devant le Tribunal de première Instance d'Angers. Première publication le 11 Janvier 1811 - Affiche (54 x 44) – État B – 150/ 200 €

**874. 1811 - BOUCHES-DU-RHÔNE - GARNISAIRES** - Extrait des Registres des Arrêtés de la Préfecture du Département des BOUCHES-DU-RHÔNE - Marseille 12 Janvier 1811 - "**Relatif à l'emploi des Garnisaires contre les conscrits désobéissants**, soit avant, soit après leur condamnation comme réfractaires... Il sera envoyé sans délai...un détachement dans les cantons que nous désignerons - Comte de THIBAudeau, Conseiller d'Etat, Préfet - Impr. de MOSSY, rue d'Aubagne – Affiche (29 x 38) - État B – 100/ 150 €

**875. 1811 - MANCHE - "Vente de la Terre de la MÉTAIRIE de MOYON."** - Imprimé à **SAINT-LO**, de l'Imprimerie de J. MARAIS, rue et maison du Poids-Impérial n°2 - "Devant M. Gaumain, juge au Tribunal séant à Saint-Lô, en l'audience ordinaire des criées, il sera procédé à la vente de la terre de la Métairie, située en la commune de Moyon, arrondissement de Saint-Lô. Elle sera adjugée par divisions... Famille LADROUE Chapeliers de St-Lô, soldat de Sa Majesté, Notaire, toilier... - 15 janvier 1811 - au dos P.S. visas des maires de Moyon, Tessy & Servaches - On joint le procès-verbal de la vente manue. 2 pp in-4° - Affiche (50 x 41) - État A – 150/ 200 €

**876. 1811 - BOUCHE-DU-RHÔNE - CONSCRIPTION DE 1812** - Levée de 6667 conscrits dans les cantons littoraux des 30 départements maritimes, par le Sénatus-consulte du 19 février 1811 - "Tous les jeunes gens des Cantons littoraux de ce Département appartenant par leur âge à la conscription de 1812 seront tenus de se présenter... pour se faire inscrire .... Les Cantons sont ceux de **SAINTE-MARIES, d'ARLES, ISTRES, MARTIGUES, BERRE, MARSEILLE, et La CIOTAT**" - Fait à MARSEILLE 1er août 1811 - Impr. de MOSSY, rue d'Aubagne - Affiche (47 x 37) - État B – 150/ 200 €

**877. 1811 - CÔTE D'OR - JUGEMENT rendu à DIJON** par la Commission Militaire de la 18<sup>e</sup> Division, Qui condamne à la peine de 6 années de fers ... Cinq **prisonniers de guerre Anglais**, convaincus de désertion du dépôt d'AUXONNE. - 23 fév. 1811 - Impr. à Dijon, de l'Imprimerie de Carion, Rue de la Liberté - Affiche (62 x 46) - État A – 150/ 200 €

**878. 1811 - VAR – EMPIRE** - Arrêté de d'**AZÉMAR** Préfet du Var, Baron de l'Empire, relatif à la levée de 1811 - DRAGUIGNAN 8 mars 1811 - "**Le Conseil de recrutement du Département du VAR** se rendra dans chaque chef-lieu d'arrondissement et de Canton ci-après désignés, pour prononcer sur les réclamations des conscrits de 1811." - Tableau – Affiche (54 x 42) - État A – 150/ 200 €

**879. 1811 - CÔTE D'OR – PRISONNIERS ANGLAIS – « JUGEMENT rendu à DIJON par la Commission Militaire** de la 18<sup>ème</sup> Division qui condamne à la peine de **6 ans de fers** les nommés Bows, Munday et Taylor, tous trois prisonniers de guerre anglais, convaincus **de désertion du Dépôt d'AUXONNE** – De la Maison d'arrêt, le 7 Mars 1811 – Imprimé à **DIJON** (21), chez Carion, rue de la Liberté - Affiche (61 x 45) – Etat A – 180/ 230 €

**880. 1811 - ARDÈCHE** - L'Auditeur au conseil d'État, Préfet de l'Ardèche, à MM. les Maires du Département - **PRIVAS** 22 Avril 1811 - relatif aux opérations de la **COLONNE MOBILE destinée à agir dans le Département contre les Conscrits réfractaires, déserteurs..** – Impr. à Privas, chez F. Agard, Imprimeur de la Préfecture du Département de l'Ardèche - Affiche (53 x 42) – B – 150/ 200 €

**881. 1811 - VAUCLUSE** - Arrêté de C.G. **HULTMAN** Préfet, vu le Décret Impérial, relatif à la gratification à payer aux Sous-Officiers, **Gendarmes et Gardes forestiers** ou champêtres, par chaque condamnation rendue, sur leur procès-verbal, pour délits de CHASSE et Ports d'Armes. Signé **NAPOLÉON** – Vignette à l'Aigle Impérial au Manteau - **AVIGNON** 31 Mai 1811 - Impr. à Avignon, chez François SEGUIN Ainé, rue Bouquerie, N°7 - Affiche (54 x 44) – Etat A – 150/ 200 €

**882. 1811 - BOUCHES-DU-RHÔNE** - AVIS de **THIBAudeau** Comte de l'Empire, Conseiller d'État, Préfet des Bouches-du-Rhône - MARSEILLE 28 Novembre 1811 - Par Décret du 4 septembre dernier, **Sa Majesté l'EMPEREUR (NAPOLÉON) a créé un régiment de FLANQUEURS de SA GARDE**, qui doit être composé de jeunes gens de 18 à 30 ans, fils ou neveux de gardes-généraux et de gardes à pied et à cheval des forêts de la Couronne et du Domaine, et des forêts des Communes de l'Empire." - Conditions d'admission et enrôlement volontaire – Affiche (47 x 37) - État A – 200/ 250 €

**883. BOUCHES-DU-RHÔNE - CONSCRIPTION DE 1812** - Arrêté du Comte A.C. **THIBAudeau** Préfet, vu le décret Impérial relatif à la **levée de 120000 hommes** de la Conscription de 1812 – « Le Conseil de Recrutement se réunira pour l'examen des Conscrits, savoir : le 9 février à Tarascon, le 12 Fév. A Aix, le 15 Fév. à Marseille » - **MARSEILLE (13)** 4 janvier 1812 - Impr. à Marseille, chez Mossy, rue d'Aubagne, N°45 – Affiche (47 x 37) - État A – 150/ 200 €

**884. LOIR-ET-CHER – EMPIRE - CONSCRIPTION DE 1812. – « Répartition entre les cantons de l'Arrondissement de VENDÔME, de 241 Conscrits de la Classe de 1812**, que doit fournir cet Arrondissement. » - Le-febvre - Vendôme 12 Janvier 1812 – (Tableau par Cantons : St-amand, Droué, Mondoubleau, Montoire, Morée, Savigny, Selommes, Vendôme.) – Vignette à l'aigle au manteau - Impr. à Vendôme, chez Morard, rue Ferme N°2 - Affiche (53 x 43) – Etat B – 180/ 230 €

**885. DEUX-SÈVRES – EMPIRE - CONSCRIPTION DE 1812** - Répartition du Contingent de 246 Conscrits assignés à l'Arrondissement de NIORT, pour la levée de la Classe de 1812 (Cantons de Beauvoir, Champdeniers, Coulonges, Frontenay, Saint-Maixent, Mauzé, Niort, prahecq.) - NIORT 17 Janvier 1812 - Impr. à NIORT, chez P. Elies, Imprimeur Titulaire, Place de la Comédie. 1812 – Vignette à l'Aigle foudroyant - Affiche (53 x 42) - État A – 200/ 250 €



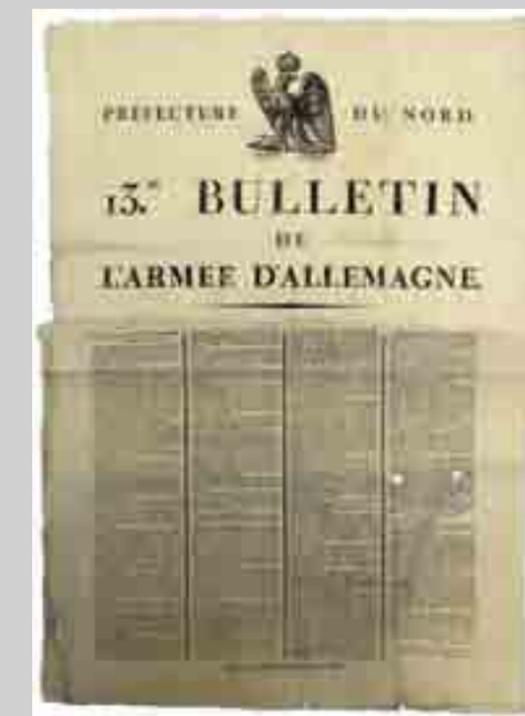
848



849



850



851



852



853



854



855



856



857



858



859



860



861



862



863



864



865



866



867



868



869

**886.** 1812 - BOUCHES-DU-RHÔNE - COHORTE DE LA GARDE NATIONALE - "Avis aux Militaires." (titre) - "Conformément à l'article 47 du décret du 14 mars 1812, les Officiers, Sous-officiers et soldats pensionnés et retirés du service sans pension, se rendront à Marseille, à la Préfecture, pour passer à l'examen du Conseil chargé.. de la désignation desdits Off. s-Off. et soldats qu'il croira être capables d'entrer dans les cadres des cohortes de la Garde Nationale; savoir... - Fait à Marseille, le 26 mars 1812 - le Comte de l'Empire, Conseiller d'Etat, Préfet A.C. THIBAudeau." - Affiche (38 x 30) - État A - 80/ 120 €

**887.** 1812 - METZ - ARRÊT de la COUR IMPÉRIALE de METZ, Chambres civiles et de police correctionnelle réunies, qui destitue Nicolas-François CHENIN, Notaire Impérial à la résidence de CLERMONT (MEUSE); lui ordonne d'en cesser les fonctions..." - 25 Juin 1812 - Vignette à l'Aigle Impérial - Imprimé à METZ, chez ANTOINE - Affiche (112 x 51) - État A - 150/ 200 €

**888.** 1812 - (CAMPAGNE DE RUSSIE) - « XI° Bulletin de la GRANDE ARMÉE. » - Impr. à GRENOBLE (38) le 22 août 1812, chez J. Allier, Imprimeur de la Préfecture - (9° Bulletin de la Grande Armée, Witepsk 4 Août 1812; Traduction de la Lettre écrite par le Prince WURTEMBERG, Gouverneur-Général de la RUSSIE-BLANCHE, au Gouverneur civil de Witepsk en date du 19 Juillet 1812 -) - Affiche (53 x 42) - État A - 200/ 250 €

**889.** 1812 - (MAYENNE) - COLLÈGE DE CHÂTEAU-GONTIER - Université Impériale, Académie d'ANGERS - Distribution solennelle des Prix, le 15 septembre 1812 - Belle Vignette - Impr. à ANGERS, chez Mame Frères, Imprimeur de M. le Préfet et de l'Académie, rue de Flore - Affiche (58 x 44) - État B - 150/ 200 €

**890.** 1812 - «ENTRÉE DES FRANÇAIS DANS MOSCOU » (Gros titre) - (CAMPAGNE DE RUSSIE) - 19<sup>ème</sup> Bulletin de la GRANDE ARMÉE - Département de l'Ourthe (Ourthe) - MOSCOU, le 16 Septembre 1812 - Impr. à Liège, chez J.F. DESOER - « Depuis la Bataille de la Moskwa, l'Armée française a poursuivi l'ennemi sur les trois routes de Mojaïsk, de Svenigorod et de Kalouga sur Moscou. La Ville de Moscou est aussi grande que Paris ; c'est une ville extrêmement riche, rempli des palais de tous les principaux de l'Empire. L'Empereur est logé au Kremlin, qui est au centre de la ville, comme une espèce de citadelle entourée de hautes murailles. Trente mille blessés ou malades russes sont dans les hôpitaux, abandonnés, sans secours et sans nourriture. - Impr. à Liège, chez J.F. DESOER - Affiche (42 x 55) - État B - 1 000/ 1 200 €

**891.** 1812 - (CAMPAGNE DE RUSSIE) - CANTAL - XXII<sup>ème</sup> Bulletin de la GRANDE-ARMÉE - MOSCOU, le 27 Septembre 1812 - « le Consul général Lesseps a été nommé intendant de la Province de MOSCOU... Les incendies ont entièrement cessé. L'Empereur est logé au palais impérial du Kremlin.. La plus grande partie de l'armée est cantonnée à Moscou, où elle se remet de ses fatigues... » - Impr. à Aurillac, chez B.-M. Pellisson Imprimeur de la Préfecture du CANTAL - Affiche (47 x 36) - État A - 600/ 800 €

**892.** 1812 - DOUBS - Arrondissement de SAINT-HYPOLITE - EMPIRE - « Conscriptio militaire de l'An 1813 » - Levée ordonnée par le Sénatus-Consulte du 1<sup>er</sup> Septembre 1812 - Arrêté qui indique les lieux et jours où il sera procédé aux opérations de la Levée. (Tableau avec noms des Cantons de Blamont, Maiche, Pont-de-Roide, Russey, Saint-Hypolite) - Fait en la Sous-Préfecture de l'arrondissement de St. Hypolite le 3 octobre 1812 - Signature manus. - Impr. à BESANÇON, chez Claude François Mourgeon, Imprimeur de la Préfecture, 1812 - Affiche (46 x 35) - État A - 100/ 150 €

**893.** 1812 - (CAMPAGNE DE RUSSIE) - CANTAL - XXIII<sup>ème</sup> Bulletin de la GRANDE-ARMÉE - MOSCOU, le 9 Octobre 1812 - «L'Avant-garde commandée par le roi de Naples, est sur la Nara, à 20 lieues de Moscou. L'Armée ennemie est sur Kalouga. Des escarmouches ont lieu tous les jours... Le Duc d'Elchingen est à Boghorodock... plusieurs choses curieuses trouvées dans le Kremlin sont parties pour Paris.... L'Armée russe désavoue l'incendie de MOSCOU. Les auteurs de cette attentat sont en horreur aux Russes. Ils regardent Rastopchin comme une espèce de Marat. L'état-major fait imprimer les détails du combat de Smolensk et de la Bataille de la Moskwa (Mos-

kova)... On vient d'armer le Kremlin de 30 pièces de canon... » - Vignette à l'Aigle impérial - Impr. à Aurillac, chez B.-M. Pellisson Imprimeur de la Préfecture du CANTAL - Affiche (47 x 36) - État A - 600/ 800 €

**894.** 1812 - (CAMPAGNE DE RUSSIE) - CANTAL - XXIV<sup>ème</sup> Bulletin de la GRANDE-ARMÉE - MOSCOU, le 14 Octobre 1812 - « ...La première neige est tombée hier. Dans vingt jours il faudra être en quartiers d'hivers... Tous nos blessés sont évacués sur Smolensk, Minsk et Mohilow. Le projet d'incendier Moscou ayant été tenu secret, la plupart des seigneurs et des particuliers n'avaient rien enlevé. ... on n'est parvenu à sauver du feu que la dixième partie de la ville. Les neuf dixièmes n'existent plus. Lettre de M. Markoff, commandant la milice de la province de Moscou au Comte Rastapchin. - Impr. à Aurillac, chez B.-M. Pellisson Imprimeur de la Préfecture du CANTAL - Affiche (47 x 36) - État A - 600/ 800 €

**895.** 1812 - (CAMPAGNE DE RUSSIE) - CANTAL - XXV<sup>ème</sup> Bulletin de la GRANDE-ARMÉE - à Noïlskoë le 20 Octobre 1812. - « Tous les malades qui étaient aux hôpitaux de Moscou, ont été évacués... L'Armée à reçu l'ordre de faire du biscuit pour vingt jours, et de se tenir prête à partir ; effectivement l'Empereur à quitté MOSCOU le 19. D'un côté on a armé le Kremlin et on l'a fortifié ; dans le même temps on l'a miné pour le faire sauter. Les uns croient que l'Empereur veut marcher vers Toula et Kalouga pour passer l'hiver dans ces provinces en occupant Moscou par une garnison dans le Kremlin. Les autres croient que l'Empereur fera sauter le Kremlin et brûler les établissements publics qui restent. Le Maréchal Duc de Trévise est resté à Moscou avec la Garnison. » - Vignette à l'Aigle impérial - Affiche (47 x 36) - État A - 300/ 500 €

**896.** 1812 - (CAMPAGNE DE RUSSIE) - HAUT RHIN - 26° Bulletin de la GRANDE ARMÉE - Les Français quittent MOSCOU - « Borowsk, le 23 octobre 1812 - L'Empereur fit miner le Kremlin, le Duc de Trévise fit sauter l'arsenal, les casernes, les magasins, tout a été détruit... » - Vignette à l'Aigle foudroyant - Affiche bilingue impr. à COLMAR, chez Decker... - Affiche (96 x 44) - État C - 200/ 250 €

**897.** 1812 - (CAMPAGNE DE RUSSIE) - CANTAL - XXVI<sup>ème</sup> et XXVII<sup>ème</sup> Bulletins de la GRANDE-ARMÉE - à Borowsk le 23 Octobre 1812. - «Après la Bataille de la Moskwa, le Général Kutusow prit position à une lieue en avant de MOSCOU - Vignette à l'Aigle impérial - Impr. à Aurillac, chez B.-M. Pellisson Imprimeur de la Préfecture du CANTAL - Affiche (55 x 41) - État C (petit trou central) - 300/ 500 €

**898.** 1812 - Condamnation du Général MALET - « JUGEMENT qui condamne les nommés MALET, LAHORIE, GUIDAL, ex-Généraux de Brigade ; RAABE Colonel ; SOULIER Chef de Bataillon ;... à la peine de Mort : le premier, en réparation de Crime contre la sûreté intérieure de l'Etat par un attentat dont le but était de détruire le Gouvernement et l'ordre de succésibilité au Trône, et d'exciter les Citoyens ou Habitants à s'armer contre l'autorité impériale ; et les autres de complicité avec ledit MALET... » - Impr. à PARIS, de l'Imprimerie Impériale, Octobre 1812 - Paris 29 Octobre 1812 - (Le Général MALET annonce la mort de l'Empereur en Russie et tente un coup d'Etat, il est arrêté et fusillé le 29 octobre 1812) - Affiche (119 x 53) - État B - 500/ 600 €

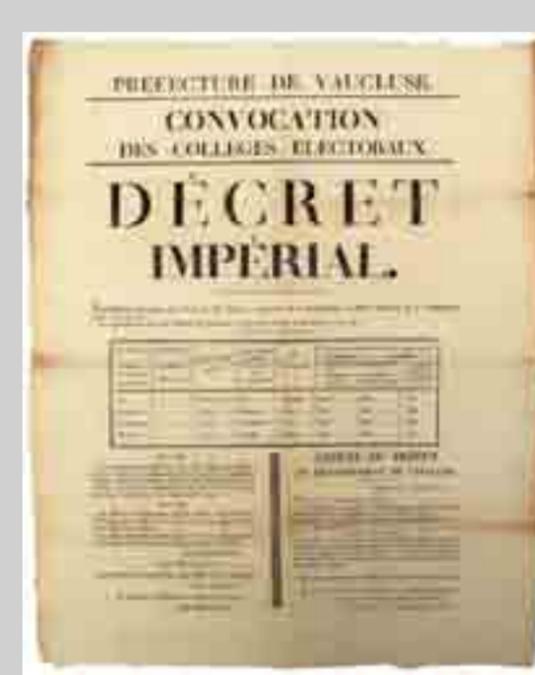
**899.** 1812 - (CAMPAGNE DE RUSSIE - La neige du 7 Novembre 1812) - « 28<sup>ème</sup> Bulletin de la GRANDE ARMÉE » - " SMOLENSK, le 11 novembre 1812 - Le quartier-général Impérial était le 1er novembre à Viasma, et le 9 à Smolensk. Le temps a été très-beau jusqu'au 6; mais le 7, l'Hiver a commencé, la terre s'est couverte de neige. Les chemins sont devenus très glissants et très difficiles pour les chevaux de trait. Nous en avons beaucoup perdu (3000) par le froid et les fatigues; .. Depuis le combat de Maloïaroslavez, l'avant garde n'avait pas vu d'ennemi, si ce n'est des cosaques, qui, comme les arabes, rôdent sur les flancs et voltigent pour inquiéter. Le 2, à 2 heures après midi, 12000 hommes d'infanterie russe, couverts par une nuée de cosaques, coupèrent la route à une lieue de Viasma, entre le prince d'Eckmühl et le vice-roi ..." signé (Imp.) le Maréchal GOUVION SAINT-CYR - rapport du Comte de WREDE - (traces d'encadrement) - De l'impr. de J.R. LOTTIN, rue de Nazareth, N°1, Quartier du Palais de Justice - Affiche (74 x 41) - État B - 250/ 300 €



870



871



872



873



874



875



876



877



878



879



880



881



882



883



884



886



887



888



885

**900. 1812 - DEUX-SÈVRES** – Arrêté du **Baron DUPIN Préfet du Département des Deux-Sèvres, Baron de l'Empire**, NIORT 16 Novembre 1812 – « **L'Anniversaire du Couronnement de S. M. l'EMPEREUR et ROI (NAPOLÉON)** sera célébré par des Fêtes et des réjouissances publiques dans toutes les Communes du Département des DEUX-SÈVRES, le dimanche 6 décembre prochain - Impr. à Niort, chez E. Depierris aîné, Imprimeur de la Préfecture, près le champ de Foire. Affiche (52 x 41) – Etat B – 200/ 250 €

**901. (vers 1813) - PARIS - NOTRE-DAME DES CHAMPS - MONTPARNASSE** - Vente sur licitation à l'audience des Criées du Département de la SEINE, de biens patrimoniaux divisés en neuf lots. Premier lot : une maison située à PARIS, rue Notre Dame des Champs, Troisième lot : un terrain situé Bid de Montparnasse, Cinquième lot : bail d'une maison rue Guénégaud, Sixième lot : bail d'une maison rue Vaugirard...- Cachet Empire - sans date - Impr. à PARIS chez Delafole, rue Saint-Martin, N° 172, près celle Jean-Robert - Affiche (45 x 36) - Etat B – 100/ 120 €

**902. 1813 - EMPIRE – COLOGNE – « CALENDRIER DES BUREAUX pour l'An 1813, neuvième du règne de Sa Majesté Impériale et Royale NAPOLEON 1<sup>er</sup> (Calendrier Bilingue** : Tableau des jours avec « Arrivée et départ des courriers à Cologne ; Réductions des Monnaies d'après les décrets impériaux du 18 août et 12 Sept 1810 ; Départ des Diligences par terre à Cologne.) - Vignette à l'Aigle – Impr. à Cologne, chez Heberlé et Messing, rue St. Apern N° 4183 - Affiche (56 x 44) – Etat A – 350/ 400 €

**903. 1813 - CALENDRIER EMPIRE fait à MUSTER pour l'Année 1813 – En Allemand (« Munsterrischer Wand Kalender... »** avec indications des signes du zodiacaux, de la lune, et du Départs des Courriers « Posten » - Impr. à MUNSTER - Affiche (94 x 42) – Etat A – 350/ 400 €

**904. 1813 - DEUX-SÈVRES – « POIDS & MESURES » - NAPOLÉON** désirant faciliter et accélérer l'établissement de l'universalité des Poids et Mesures dans notre Empire décrète... - suit le Décret du **Baron DUPIN Préfet des Deux-Sèvres**, baron de l'Empire sur les dispositions générales. Fait à Niort le 5 Janvier 1813 – Impr. à NIROT, chez E. Dépierris Aîné, Imprimeur de la Préfecture près le Champ de foire. - Affiche (75 x 41) – Etat B – 180/ 230 €

**905. 1813 – « PRÉFECTURE DU MONT-BLANC » - (RETOUR DE RUSSIE) – « SENATUS-CONSULTE »** (Séance du 10 janvier 1813) - Rapport du Ministre des Relations extérieures - à S.M. l'Empereur et Roi. - "Lorsque la RUSSIE violant ses traités et renonçant à son alliance avec la France pour s'unir au système de l'Angleterre, déclara la guerre à Votre Majesté Vous appréciâtes, Sire, toute l'importance de la lutte qui allait s'engager. Vous ordonnâtes la formation, sous le titre de cohortes de la Garde Nationale, de cent Bataillons composés d'hommes âgés de 20 à 26 ans... Lorsque de SMOLENK Votre Majesté fit marcher vers MOSCOU ses armées victorieuses, elle ne se dissimula point que ses progrès dans le pays ennemi, ajoutaient de nouvelles chances aux chances communes de la Guerre... elle ordonna la levée de la conscription de 1813, qui est aujourd'hui toute entière sous les armes..." - (Première feuille d'une affiche en 2 feuilles) - Affiche (50 x 38) - Etat A – 150/ 200 €

**906. 1813 - AUDE - Mesures de Répression contre les DÉSERTEURS de la 35<sup>e</sup> COHORTE** - Lettre de TROUVÉ Préfet, Baron de l'Empire - aux Administrés - 17 janvier 1813 - « **Il importe que les fuyards ne trouvent asile nulle part** ; ceux qui les recéleraient seraient poursuivis et punis avec une juste sévérité... » - Impr. à CARCASSONNE, Chez Pierre Polère, Imprimeur Impérial. - Affiche (47 x 35) - Etat A – 100/ 150 €

**907. 1813 - CÔTE D'OR - "OFFRES VOLONTAIRES DE CHEVAUX"** (titre) - Fait à DIJON le 18 Janvier 1813 - Arrêté de **COSSÉ-BRISAC** Préfet de la Côte d'Or, Comte de l'empire: Vu l'exemple de la Ville de PARIS qui offre un régiment de cavalerie de 500 hommes montés & équipés à ses frais, Appel est fait aux Maires des Communes pour offrir eux aussi des Chevaux et Cavaliers volontaires - (après la Campagne de Russie, La Grande armée n'a presque plus de Cavalerie) - Impr. à DIJON, chez Franton, Imprimeur de la Préfecture 1813 – Affiche (51 x 41) – Etat A – 180/ 230 €

**908. 1813 - LANDES** - Arrêté du **Comte d'ANGOSSE** Chambellan de l'Empereur, Préfet des Landes qui, en rappelant les dispositions de la Loi, fait

défenses de chasser sur les Terres cultivées ou en jachères, depuis le premier mars de chaque année jusqu'à la **RÉCOLTE DES GRAINS ET DES VINS.**" - 25 Février 1813 - Impr. à Mont-de-Marsan, chez Delaroy - Affiche (42 x 32) - Etat A – 80/ 120 €

**909. 1813 - GRANDE ARMÉE - SAÔNE ET LOIRE** - Nouvelles Officielles de la Grande Armée. Paris 7 mai 1813 - Situation de l'Armée au 1er Mai, **1er compte-rendu de la Bataille de LUTZEN** - publié par arrêté du Préfet de Saône et Loire le Baron de ROUJOUX le 12 mai 1813 - Impr. à MACON – Affiche (43 x 27) - Etat A – 180/ 230 €

**910. 1813 - CANTAL – GRANDE ARMÉE.** Paris le 9 Mai 1813 – « Sa Majesté l'Impératrice-Reine et Régente a reçu les nouvelles suivantes sur la situation des Armées du 3 au 5 Mai 1813 : « **L'EMPEREUR, à la pointe du jour du 3, avait parcouru le Champ de Bataille (Bataille de LUTZEN 2 Mai 1813, gagnée par les Français).** A 10 H. il s'est mis en marche pour suivre l'ennemi... L'EMPEREUR était au soir à Borna ; celui du Vice-roi à Kolditz ; Celui du Général Comte Bertrand à Frohbourg ; Celui du Général Comte Lauriston à Moelbus ; Celui du prince de la Moskowa à Leipsik ; Celui du Duc de Reggio à Zeitz. L'ennemi se retire sur Dresde dans le plus grand désordre et par toutes les routes... on a tiré 39500 coups de canon... » - Vignette à l'Aigle impérial - De l'Imprimerie de B.-M. Pellisson, Imprimeur du Département du Cantal – Affiche (54 x 43) – Etat B – 200/ 250 €

**911. 1813 – CHER – (CAMPAGNE D'ALLEMAGNE) – « NOUVELLES DE LA GRANDE ARMÉE »** Paris le 17 Mai 1813 – « ...Proclamation de l'Empereur à l'Armée ; Reddition de Spandau ; Osterbourg le 2 Mai 1813 ; Défense de Wittenberg le 7 Mai... » - Imprimé à **BOURGES**, chez Augustin Manceron. – petit Cachet de collection privée - Affiche (86 x 59) – Etat A – 200/ 250 €

**912. 1813 - BOUCHES-DU-RHÔNE - THÈSE DE THÉOLOGIE EMPIRE (Theses Theologicae)** - en latin et Français - Imprimé à AQUIS (**AIX 13**), le 21 mai 1813 - Vignette à l'aigle foudroyant - Programme; Histoire et Discipline ecclésiastique depuis le sixième siècle, jusqu'au neuvième inclusivement. etc.. Notice sur la Discipline... - Vignette à l'Aigle impérial foudroyant – Affiche (56 x 43) – Etat B – 80/ 120 €

**913. 1813 - CANTAL – « GRANDE ARMÉE » (CAMPAGNE D'ALLEMAGNE)** - Nouvelles de la Grande Armée du **21 mai 1813.** - "L'Empereur était toujours à DRESDE... L'Empereur NAPOLÉON a offert la réunion d'un congrès à Prague pour une paix générale..." - Vignette à l'Aigle – Impr. à AURILLAC (**CANTAL**), chez B.-M. PELLISSON - Affiche (48 x 36) - Etat A - 200/ 250 €

**914. 1813 - CANTAL - GRANDE ARMÉE - Bataille de LUTZEN** - 21 Mai (1813) - "Le 15, l'empereur et le roi de SAXE ont passé la revue de quatre Régiments de cavalerie saxons... Ils ont visité le champ de bataille de la tête de pont de PRIELNITZ... A la bataille de LUTZEN, un régiment composé de l'élite de la noblesse prussienne a été entièrement détruit. Ces cosaques singeaient réellement les cosaques du Don." - Impr. PELLISSON – Affiche (36 x 24) – Etat A – 150/ 200 €

**915. 1813 - CANTAL – GRANDE ARMÉE.** Paris le 7 Juin 1813 – « Sa Majesté l'Impératrice-Reine et Régente a reçu les nouvelles suivantes sur la situation des Armées du 30 Mai au 2 Juin 1813 : « Le quartier-général de **L'EMPEREUR est toujours à Neumark** ; celui du prince de la Moskowa était à lissa. Le Duc de Tarente et le Comte Bertrand étaient à Jauer et Striegau ; le duc de Raguse au village d'Eisendorf ; le 3<sup>e</sup> corps au village de Titerdorf ; le duc de Bellune entre Globau et Liegnitz... » - De l'Imprimerie de B.-M. Pellisson, Imprimeur de la Préfecture du Cantal, à Aurillac – Affiche (54 x 43) – Etat B – 180/ 230 €

**916. 1813 – « NOUVELLES OFFICIELLES de la GRANDE ARMÉE. N° 14 » (Campagne d'Allemagne)** - Paris 26 juin 1813 - "Le 8<sup>e</sup> Corps, commandé par le **Prince PONIATOWSKI**, qui a traversé la Bohême, est arrivé à ZITTAU en LUSACE. Ce Corps est fort de 18000 hommes, dont 6000 de cavalerie... Le 25, l'Empereur a parcouru les différents débouchés des forêts de DRESDE... Deux ponts ont été jetés sur l'ELBE... **Le Prince d'ECKMÜHL (DAVOUT)** est à HAMBOURG. Son Corps a été renforcé par des troupes venant de FRANCE et de HOLLANDE..." - Impr. à **PAU (64)**, chez P. Veronese, libraire, et Imprimeur de la Préfecture - Affiche (53 x 43) - Etat A – 200/ 250 €



889



891



892



890



893



894



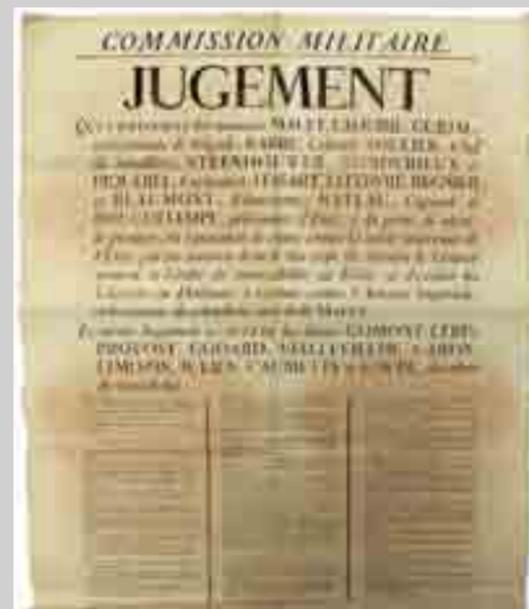
895



896



897



898



899



900



901

**917. 1813 – SOMME – « TERRES, MAISON, dépendance et pré, situées au Terroir du Petit-St-Jean-Lès-Amiens à vendre par licitation, définitivement le 5 Juillet 1813. »** - Désignation des biens à vendre, au plus offrant et au dernier enchérisseur, à l'extinction des feux... » Dates et prix écrits à la main – signé POUILLAIN, Avoué – Impr. à AMIENS chez Maisnel – Affiche (85 x 46) – Etat B – 150/ 200 €

**918. 1813 - (CHER) – « MAIRIE DE BOURGES ; POLICE. »** - Arrêté de Police concernant la voirie municipale (Détails en 17 articles.) - signé D'HOUEZ Maire de Bourges, et Baron Charles DIDELOT Préfet, Chambellan de l'Empereur – 19 Juillet 1813 - Impr. à BOURGES, chez Augustin Manceron – Affiche (59 x 45) - État B – 200/ 250 €

**919. 1813 - UNIVERSITÉ IMPÉRIALE - Faculté de Droit - Académie de PARIS** - Acte public pour la Licence - soutenue le 16 juillet 1813, par Dominique LEMARIÉ, de VAINS (Manche) – Belle vignette Empire représentant l'Aigle Impérial, la Ruche et le Code Napoléon & frise - Affiche (47 x 58) - État B – 150/ 200 €

**920. 1813 - "NOUVELLES OFFICIELLES de la GRANDE-ARMÉE" (Campagne d'Allemagne)** - Paris 1er octobre 1813 - "... L'Empereur est venu camper à DRESDE, et le 22 il s'est porté à HARTAU.. le Duc de Tarente.. le Gal Lauriston.. comte de Lobau.. Prince Poniatowski.. duc de Bellune.. duc de Raguse.. duc de Padoue.. Général Lefebvre-Desnouettes.." – Publié par le Baron BONNAIRE Préfet D'ILLE-ET-VILAINE le 4 octobre 1813 - Imprimé à RENNES (35), chez Cousin-Danelle, Imprimeur de la Préfecture – Affiche (43 x 35) - État B – 200/ 250 €

**921. 1813 - CANTAL - Bulletin de Paris 7 Octobre 1813 - Cortège de SA MAJESTÉ L'IMPÉRATRICE, Reine et Régente** qui est parti du Palais des Tuileries pour se rendre au SÉNAT - Discours de l'Impératrice - Impr. PELLISSON, Imprimeur de la Préfecture – Affiche (48 x 35) - État B – 150/ 200 €

**922. 1813 - LANDES** - Arrêté du Comte d'ANGOSSE Chambellan de l'Empereur, Préfet des Landes, qui prescrit une nouvelle Réquisition de Foins, Pailles, Avoines ou Maïs dans l'étendue du Département. - Impr. à Mont-de-Marsan - 3 nov. 1813 – Affiche (42 x 34) - État B – 100/ 120 €

**923. 1813 - LANDES** - Arrêté du Comte d'ANGOSSE Chambellan de l'Empereur, Préfet des Landes, qui fixe le CONTINGENT assigné à chaque Arrondissement, dans la répartition des Conscrits de la Classe de 1814, pour le Service de l'armée de Terre - & Tableau de répartition de l'Arrondissement de DAX - Impr. à Mont-de-Marsan - 3 nov. 1813 – Affiche (42 x 30) - État B – 150/ 200 €

**924. 1813 - LANDES** - Arrêtés pour une nouvelle Réquisition extraordinaire de 250 Boeufs nécessaires pour le service des vivres-viande de l'Armée." - 10 Novembre 1813 - Pièce signée autographe de DIBARRAT-DETCHEGOYEN Sous-Préfet du 3<sup>e</sup> Arrondissement des Landes - Impr. à Mont-de-Marsan, chez Delaroy jeune – Affiche (43 x 31) - État A – 150/ 200 €

**925. 1813 - DRÔME – « Organisation des Cohortes de GARDES NATIONALES, à Montélimar, Romans et Valence,** pour le maintien de la tranquillité publique dans ces villes » – Marie Descorches, Préfet – Fait à Valence le 31 Décembre 1813 - Imprimé à Valence (26), chez Jacques Montal - Affiche (74 x 41) – Etat A – 200/ 250 €

**926. 1814 - DORDOGNE – EMPIRE** - Adresse du Comte de LAPPARENT Sénateur, Comte de l'Empire, Commissaire Extraordinaire de S.M.I. et R. dans la 20<sup>e</sup> Division Militaire - Aux Habitants.. - PÉRIGUEUX 4 Janvier 1814 - "Je vous apporte les paroles et les sentiments de notre Empereur . Son coeur saigne des maux que vous souffrez. Il a entendu le cri de vos besoins... sa vie n'a plus qu'un but : LE BONHEUR DE LA FRANCE. Son âme ne nourrit qu'une seule ambition : LA PAIX.... Armons-nous ! Attaquons cette coalition monstrueuse..." - Imprimé à PÉRIGUEUX chez F. DUPONT – Affiche (53 x 42) - État B – 180/ 230 €

**927. 1814 – PYRÉNÉES ORIENTALES – « AVIS** – Le Public est prévenu que le 16 janvier courant, il sera procédé, par M. le Préfet du Département, à l'Adjudication des denrées nécessaires à l'approvisionnement de Siège de la Place et du Château de VILLEFRANCHE ; savoir (énumération des denrées et leur répartition : Farine, foin, paille, vin, ... ) – A Perpignan le 17 Janvier 1814. » signé DU HAMEL Le Maître des Cérémonies de Sa Majesté l'Empereur, Préfet – Impr. à PERPIGNAN, chez Tastu – Affiche (46 x 36) – Etat A - 180/ 230 €

**928. 1814 - ARMÉE DE LYON – EMPIRE** - Appel du Maire de LYON, d'ALBON, aux Inscriptions volontaires pour la formation d'un Bataillon de GARDES NATIONALES, en exécution du décret de Sa Majesté Impériale et Royale le 24 janvier 1814 - "...ce Bataillon est le contingent que notre ville doit fournir à l'Armée de Lyon..." – Vignette au Blason - Impr. à LYON – Affiche (54 x 41) - État A – 200/ 250 €

**929. 1814 - DEUX-SÈVRES – EMPIRE - Proclamation du Comte BOISSY D'ANGLAS,** Sénateur, Grand Officier de la Légion d'Honneur, Commissaire extraordinaire de Sa Majesté Impériale et Royale (Napoléon), dans la 12<sup>ème</sup> division Militaire., aux bons Habitants des Départements des DEUX-SÈVRES, de la VENDÉE et de la LOIRE INFÉRIEURE (44) » - Donné à LA ROCHELLE, le 2 Février 1814 – « Une poignée de Brigands vous opprime et vous restez immobiles !... Nous avertissons tous les hommes qui forment des bandes Séditieuses, qui se portent en troupe dans les maisons pour se faire donner des vivres, des armes et des munitions de guerre, ou qui se rassemblent... qu'ils sont criminels envers l'Etat... Nous ordonnons de se saisir des coupables pour les traduire devant les tribunaux, et les faire punir comme Rebelles. » - Impr. à NIORT, chez Élies, Imprimeur de la Préfecture - Affiche (41 x 53) – Etat A – 200/ 250 €

**930. 1814 - SAÔNE ET LOIRE** - Ordre du baron de SCHEITTE, CHALONS-SUR-SAÔNE 6 février 1814 - "Le public est averti que les Droits-réunis sont supprimés... ordre d'établir des coupes de bois & des magasins de bois de chauffage provenant des forêts du gouvernement... de manière que l'intention bienfaisante des Hautes-Puissances alliées soit entièrement remplie et sans dilapidation..." - Impr. à CHALONS-SUR-SAÔNE, chez Dejussieu-Delorme – Affiche (41 x 25) - État B – 100/ 150 €

**931. 1814 - LYON – EMPIRE – « Règlement de Discipline de la GARDE NATIONALE URBAINE de LYON »,** Arrêté par DELAROUÉ Commandant , présenté au Comte de BONDY Préfet du Rhône - au vu des décrets sur l'organisation des Gardes nationales de l'Empire - Lyon 14 février 1814 - Impr. à LYON, chez M. P. Rusand, Imprimeur de la Ville – Affiche (53 x 42) - État B – 180/ 230 €

**932. 1814 - AUBE – RHÔNE - Adresse du Maréchal Prince de SCHWARZENBERG, le Général en Chef de la Grande Armée alliée** du quartier Général de TROYES le 10 Mars 1814, pour copie conforme le Comte HENNIN, Commissaire-Général du Gouvernement et le Général Comte Salins, Commandant la ville de Lyon pour l'Armée alliée – Imprimé à Lyon chez M.-P. Rusand, Imprimeur de la Ville – « Français, on vous excite à la révolte... » - Affiche (52 x 41) – Etat B – 180/ 230 €

**933. 1814 - GIRONDE – « Proclamation de son Altesse Royale DUC D'ANGOULÊME (Louis-Antoine de Bourbon) – BORDEAUX (33),** 15 Mars 1814 – « Au nom du frère de Louis XVI dont j'ai les pouvoirs... » - impr. à TOULOUSE (31) chez Jean-Baptiste Tislet, rue Boulbonne, N° 630 - Affiche (46 x 37) – Etat A – 200/ 250 €

**PREMIÈRE RESTAURATION (6 avril 1814 - 20 mars 1815)**

**934. 1814 - ORDRE du Prince Héréditaire de HESSE-HOMBOURG,** Général de Cavalerie au Service de Sa Majesté Impériale, Royale, Apostolique, Commandant l'Armée du SUD – à mon Quartier-général de SAINT-VAL-LIER (26) en Dauphiné, le 4 Avril 1814 – « Dans le moment où les grands événements présagent la prompte fin des maux dont souffre la France, et son retour à la Paix et au bonheur, le maintien de l'ordre public ne doit pas moins exciter toute la sollicitude des Autorités militaires et civiles, et de la masse des bons Habitants. Que les Français se regardent comme un peuple de frères ! Qu'un même esprit anime la Nation entière... » - Impr. à LYON, de l'Imprimerie de M.-P. Rusand, Imprimeur de la Ville. – Affiche (52 x 41) – Etat A – 150/ 200 €



902



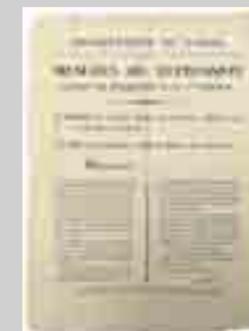
903



904



905



906



907



908



909



910



911



912



913



914



915



916



917



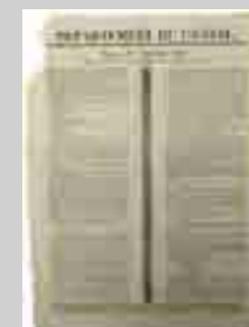
918



919



920



921



922

**935.** 1814 - VAR - Proclamation et arrêté de **LE CHEVALIER** Préfet du Var - **DRAGUIGNAN** 20 avril 1814 - au sujet du recouvrement des Contributions directes. "J'en recommande l'exécution à tout votre patriotisme... Mais sans finances, un Gouvernement ne peut rien; **chacun doit se hâter de donner au Roi, les moyens de fermer toutes les plaies de l'État.**" - Impr. à Draguignan - Affiche (47 x 36) - État A - 80/ 120 €

**936.** 1814 - SAÔNE ET LOIRE - GARDES CHAMPÊTRES ET FORESTIERS - Extrait des registres de la Préfecture. MÂCON 26 avril 1814 - Arrêté : article 1°) Les **Gardes champêtres et forestiers** porteront, au bras droit, une écharpe blanche. art 2°) Ils peuvent être armés d'épée ou de sabre 3°) Il est enjoint à tout citoyen, sous peine d'exécution militaire de ne troubler.. les Gardes champêtres et forestiers dans l'exercice de leur fonction. - Grande vignette - Impr. à MACON, chez Chassipollet - Affiche (38 x 24, 5) - État B - 100/ 150 €

**937.** (1814) - Proclamation de **M. DE LA ROCHEFOUCAULD, Duc de DOUDEAUVILLE, Commissaire du Roi** aux habitants de la 2<sup>ème</sup> Division Militaire, **sur le retour de Louis XVIII** - « Envoyé dans vos départements, au nom du Roi, je dois vous faire connaître les sages décrets, les vues bienfaisantes de nos légitimes souverains, je dois surtout vous faire connaître vos pertes et vos besoins... » - Imprimé à **CHALONS**, chez Mercier, rue de brebis, n° 28 - Affiche (60 x 48) - État A - 200/ 250 €

**938.** 1814 - « CHARTRE CONSTITUTIONNELLE. » **SAINT-OUEN 2 Mai 1814** - « CHARTRE ESTAMPE ou Pyramide figurative des éléments politiques qui constituent le Gouvernement représentatif de la France. » - Litho. Renou rue d'Enghien 39 Paris, Propriété des Editeurs, Déposé à la Direction générale de la Librairie - Affiche (43 x 54) - État B - 180/ 230 €

**939.** 1814 - ILLE ET VILAINE - « **Le Commissaire du Roi dans les Départements de l'OUEST, Comte de FERRIÈRES**, ancien Capitaine de Vaisseau, Chevalier de l'Ordre de Saint Louis, aux habitants de la 13<sup>ème</sup> Division Militaire » - Fait à **RENNES (35)**, le 7 Mai 1814 - « **Fidèles Bretons**, empresses-vous de seconder ce bon Monarque dans ses paternelles intentions !!! ... » - Vignette royale - Imprimé à **RENNES** chez J.FROUT, Imprimeur du Commissaire du Roi - Affiche (58 x 45) - État B - 200/ 250 €

**940.** 1814 - DORDOGNE - "VIVE LOUIS XVIII !" (Vignette) - **PROCLAMATION DU ROI**. du 10 Mai 1814 - sur la perception des Droits réunis, des Droits sur les Boissons - **Adresse du Général MARESCOT & Arrêté du Baron MAURICE** Préfet de la Dordogne. - (Rousseurs importantes) - Impr. à Périgueux, chez F. Dupont, imprimeur de la Préfecture - Affiche (54 x 42) - État C - 100/ 150 €

**941.** 1814 - ISÈRE - "Arrêté de Joseph **FOURIER** Préfet de l'ISÈRE, concernant les Pertes que les Habitants du Département ont éprouvées par l'effet du séjour des armées sur le territoire." - (Estimation et état des pertes) - **GRENOBLE** le 21 Mai 1814 - Vignette Royale - Impr. à Grenoble, chez J. Allier - Affiche (51 x 40) - État B - 150/ 200 €

**942.** 1814 - MEUSE - **BAR-SUR-ORNAIN (Nom révolutionnaire de BAR-LE-DUC)**, le 23 Mai 1814 - Adresse de **LAROCHEFOUCAULD, Duc de DOUDEAUVILLE, Commissaire extraordinaire du Roi** dans la 2<sup>ème</sup> Division Militaire aux habitants de la même division - « Le Gouvernement a besoin d'argent pour 1000 dépenses urgentes, la solde des troupes, les fonctionnaires publics, les pensionnaires... **il n'a trouvé qu'un trésor vide et des dettes immenses...** » - (petit cachet de collection au verso) - Imprimé à **Bar-Sur-Ornain**, chez Briflot - Affiche (53 x 43) - État B - 150/ 200 €

**943.** VAR - (**TRAITÉ DE PARIS du 30 mai 1814**) - « **TRAITÉ DE PAIX** », **Draguignan le 10 Juin 1814** - « Nous avons la Paix, La Paix avec toutes les puissances. Cette Paix est glorieuse **car l'ancienne France ... envahie presque entière, reste intacte, et voit même son territoire agrandi ; car elle recouvre toute ses Colonies** qu'elle avait toutes perdues... Vive le Roi ! Vive les Bourbons ! Le Chevalier, Préfet du Département du Var, LEROY - suit le texte intégral du Traité - (**Le Traité de Paris ramène la France a ses frontières de 1792.** la France gagne Philippeville et Mariembourg, Sarrebruck,

une partie de la Savoie, le Comtat Venaissin, Montbéliard et **Mulhouse. Elle retrouve ses Colonies.** Ce résultat inespéré est l'œuvre de Talleyrand.) - Imprimé à **DRAGUIGNAN** chez **FABRE** - Affiche (85 x 45) - État B - 250/ 300 €

**944.** DRÔME - (**TRAITÉ DE PARIS du 30 mai 1814**) - « **TRAITÉ DE PAIX.** » - **Fait à Valence le 23 Juin 1814** - « Habitants de la Drôme ! Depuis plus de trois ans le génie destructeur des combats a cessé de présider aux destinées de la France ; **la Paix est enfin venue, sur les traces de Louis XVIII nous consoler de nos maux, et le traité... est signée depuis le 30 mai 1814...** » Le Marquis Descorches - suit le texte intégral du Traité - Vignette Royale - (**Le Traité de Paris ramène la France a ses frontières de 1792.** la France gagne Philippeville et Mariembourg, Sarrebruck, une partie de la Savoie, le Comtat Venaissin, Montbéliard et Mulhouse. **Elle retrouve ses Colonies.** Ce résultat inespéré est l'œuvre de Talleyrand.) - Impr. à VALENCE, de l'Imprimerie de Jacq. Montal, Imprimeur de la Préfecture - Affiche en 3 feuilles de (52 x 42) - État B - 250/ 300 €

**945.** 1814 - BOUCHES DU RHÔNE - Ordonnance du Roi **LOUIS XVIII**, donnée au Château des Tuileries le 8 Août 1814. "Considérant la nécessité d'affermir la discipline militaire, au moment où la **nouvelle organisation de l'Armée** s'achève, et voulant user de clémence..." - suivi de l'Ordonnance du **Marquis d'ALBERTAS** Préfet des Bouches-du-Rhône, relative aux **Militaires qui ont abandonné leurs drapeaux.** - Vignette Royale - Impr. à MARSEILLE, chez François BREBION, Imprimeur du roi, sur le Cours, N° 4 - Affiche (54 x 42) - État a - 150/ 200 €

**946.** 1814 - SAÔNE ET LOIRE - FÊTES - "Loi relative à la Célébration des fêtes et Dimanches." - Arrêté du Comte **GERMAIN** Préfet de Saône et Loire - en 10 articles - Paris 8 nov. 1814 - Impr. à MACON, chez Chassipolet. 1814 - (mauvais état, scotch) - Affiche (40 x 33) - État D - 50/ 80 €

**947.** 1814 - HAUTES-PYRÉNÉES - **POSTES & MESSAGERIES** - Arrêté du Marquis de Villeneuve, Préfet des Hautes-Pyrénées voulant assujettir **les porteurs de dépêches et messagers** de cantons à la surveillance directe des maires de chaque chef-lieu de canton (arrondissements de **Tarbes, de Bagnères, d'Argelès.** Nombreux détails) - Fait à **TARBES (65)**, le 25 Novembre 1814 - Imprimé à Tarbes chez R. Lagarrigue - Vignette Royale - Affiche (53 x 42) - État B - 200/ 250 €

**948.** 1814 - SARTHE - **Biens à Vendre**, dépendants de la succession de M. et Madame CHAUVEAU, de **JUILLÉ (72), Canton de BEAUMONT-LE-VICOMTE (72)**, adjudication définitive au 27 Nov. 1814. » **La vente se fera à l'Auberge de LA POSTE**, audit Beaumont - - Impr. au MANS, chez Madame Ve Dureau, Imprimeur-Libraire, rue de la Perle, N° 5, près les Halles - Affiche (50 x 36) - État A - 120/ 150 €

**949.** 1814 - GIRONDE - « Loi relative à la **Célébration des FÊTES et DIMANCHES.** » - Donnée à Paris le 18 novembre 1814 - suivi de l'Arrêté du Préfet de la Gironde du 16 déc. 1814 - Vignette royale - Impr. à BORDEAUX, chez Racle, imprimeur de la Préfecture, rue Ste Catherine, N° 74 - Affiche (52 x 43) - État A - 150/ 200 €

**950.** 1815 - LOIRET - Affiche mortuaire de **Mme BARDON Femme de BEAUDEDUIT Négociant à ORLÉANS.** Messe le 18 août 1815 dans l'Eglise paroissiale de Saint-Paul - Vignette & Lettrine - Impr. de JACOB, rue de la préfecture - Affiche (27 x 42) - État A - 60/ 80 €

**951.** 1815 - LOIRE - **VENTE JUDICIAIRE** - "Il sera procédé à la requête de MICOL propriétaire à SAINT-JUST-EN-DOIZIEUX, ... au préjudice de BERLIER, propriétaire aux AYATS, commune de DOIZIEUX, à la saisie immobilière d'un corps de domaine..." - Impr. à SAINT-ETIENNE - Affiche (41 x 25) État A - 70/ 90 €

**952.** 1815 - LOT-ET-GARONNE - « Ordonnance sur les **ENRÔLEMENTS.** » (Titre) - Arrêté du **Comte de VILLENEUVE**, voulant encourager tous nos sujets à suivre leur goût naturel pour le service militaire, et assurer.. le recrutement de l'armée par des enrôlements volontaires..." - AGEN 8 février 1815 - Vignette Royale - Impr. à Agen, chez L. Currius - Affiche (41 x 31) - État A - 100/ 150 €



923



924



925



926



927



928



929



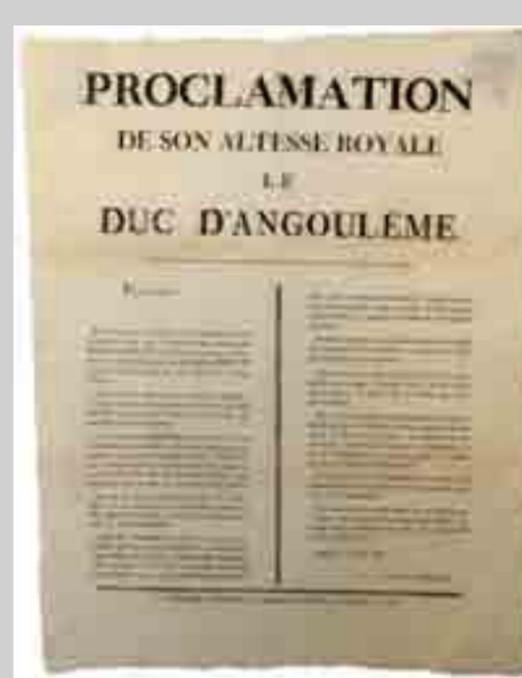
930



931



932



933



934



935



936



937



938

## CENT-JOURS - (20 mars au 22 juin 1815)

**953. 1815 - (L'ENVOL DE L'AIGLE ; les CENT-JOURS de Napoléon 1<sup>er</sup>) - Proclamation de J. FOURIER (Mathématicien) Préfet du Département de l'ISÈRE, à tous les Habitants du Départements. Fait à GRENoble (38) le 5 Mars 1815 - Vignette Royale et fleurs de lys – « Une nouvelle extraordinaire vient de nous être transmise... L'Avis qui nous a été donné par M. le Préfet du VAR est daté de FRÉJUS, du 2 Mars ; il porte que BUONAPARTE vient de débarquer au Golfe Juan ; il s'est dirigé sur Grasse. Ceux qui l'accompagnent assurent que son but est de marcher sur Digne et de s'avancer dans les Hautes-Alpes... il est accompagné de seize cents hommes... Nous invitons tous les Citoyens, au nom du Gouvernement du Roi,... a donner aujourd'hui de nouveaux témoignages des sentiments qu'ils ont fait éclater dans des circonstances beaucoup plus difficiles... » - Impr. à Grenoble, chez J. Allier, Imprimeur du Roi - Affiche (53 x 42) – Etat A –** 250/ 300 €

**954. 1815 - GIRONDE (33) – Ordonnance du Roi (Louis XVIII), sur les GARDES NATIONALES de France. « L'Ennemi de la France a pénétré dans l'intérieur. Tandis que l'armée va tenir la campagne, les gardes nationales sédentaires doivent garder les places fortes, contenir les factieux dans l'intérieur, dissiper leur rassemblement, intercepter leur communication... » (1<sup>er</sup>) Des Gardes Nationales Sédentaires, 2<sup>o</sup>) Des Gardes Nationales Volontaires, 3<sup>o</sup>) Dispositions d'ordres et d'union dans les Gardes Nationales ; 4<sup>o</sup>) Dispositions générales d'exécution.) - Donné au Château des Tuileries le 10 Mars 1815 – Vignette Royale - Impr. à BORDEAUX, Chez Racle –** 180/ 230 €

**955. 1815 - NÈY – CENT-JOURS – «Proclamation de S. E. le Maréchal NÈY, Prince de la Moskua. » (Moskova), à LONS-LE-SAUNIER (39) le 15 Mars 1815 – « La cause des Bourbons est perdue ! La dynastie légitime que la Nation Française a adoptée va remonter sur le trône ; c'est à l'EMPEREUR NAPOLÉON, notre Souverain, qu'il appartient seul de régner sur notre beau pays !... Soldats ! je vous ai souvent menés à la victoire, maintenant je veux vous conduire à cette phalange immortelle que l'Empereur NAPOLÉON conduit à PARIS, et qui y sera sous peu de jours. Là, nos espérances et notre bonheur seront à jamais réalisés. Vive l'Empereur ! -** Affiche (52 x 42) – Etat B –

**956. 1815 - HAUTE SAÔNE - VESOUL 15 mars 1815 - "Au Nom des Hautes Puissances Alliées" - Ordonnance du baron d'ANDLAW Gouverneur-Général de la Franche-Comté, des Vosges et des Principautés de Porrentruy et Montbéliard - Sur les plaintes, que les besoins des hôpitaux augmentent... il sera levé sur les propriétaires inscrits sur la liste des 600 plus imposés du département de la Haute Saône une somme de 200000 francs, à titre d'avance... Tout propriétaire qui se refusera au paiement, y sera contraint par voie d'exécution militaire... -** Affiche (46 x 30) - B (manque de lettres au pli) –

**957. 1815 (CENT JOURS) – CANTAL – « Proclamation du Conseil Général du Département du Cantal », le Général Comte de Murat, Président – Aurillac, le 19 Mars 1815 – « La Patrie et le Roi nous appellent à leur défense... Napoléon repaît sur le sol Français, et ramène avec lui la conscription, la guerre et tous les fléaux dont vous étiez délivrés... » - Vignette royale - Imp. De B. M. Pellisson -** Affiche (60 x 48) – Etat B –

**958. 1815 – CHER – NAPOLÉON – CENT JOURS – « Décret Impérial. 23 Mars 1815 – Napoléon par la grâce de Dieu et les Constitutions de l'Empire... décrète : LA COCARDE BLANCHE, la Décoration du Lys, les Ordres de St Louis, du St Esprit et de St Michel, sont abolis. La Cocarde Nationale sera portée par les Troupes de terre et de Mer... » signé NAPOLÉON et BERTRAND – Impr. à BOURGES, chez Brulass. –** Affiche (53 x 42) – Etat B –

**959. 1815 - CENT-JOURS – CANTAL – « NOUVELLE OFFICIELLE. », Aurillac 13 avril 1815 - « Le huit du courant, LE DUC D'ANGOULÊME A CAPITULÉ avec le Lieutenant-général GILLY, Commandant à Nîmes. Par suite de cette capitulation, il s'embarque à Cette (Sète), et il sera fait remise de toutes les armes, munitions dont l'Armée Royale était en possession. Telle est**

l'heureuse nouvelle qu'annonce.. le **Général MOUTON-DUVERNET**, par une dépêche datée de St-Etienne, qui ne laisse plus d'incertitude que son arrivée prochaine dans nos murs, où il veut bien fixer le quartier-général de son commandement, qui comprend six Départements. Signé **ROMEUF Conseiller, Préfet par intérim de la HAUTE-LOIRE**. Certifié conforme **LACHADENEDE Préfet du Cantal** – Vignette impériale à l'aigle foudroyant – De l'Imprimerie de B.-M. Pellisson, Imprimeur de la Préfecture. –

**960. 1815 - CENT-JOURS - DORDOGNE - "Convocation des COL-LÈGES ÉLECTORAUX de Département et d'arrondissement." (Titre) - Extrait des Minutes de la Secrétairerie d'État, le 30 avril 1815 - suivi de l'Arrêté du Baron Ch. DIDELLOT pour la Convocation électorale du Département de la Dordogne. 6 Mai 1815 - Vignette à l'Aigle impérial foudroyant -Impr. à PÉRI-GUEUX - Affiche (53 x 41) - État A -** 250/ 300 €

**961. 1815 - CENT-JOURS - LYON – « FÉDÉRATION » – « Les LYONNAIS à leurs concitoyens des Départements environnants. » - Lyon 7 mai 1815 "Tous les Rois de l'Europe se liguent de nouveau contre la France. ... Les Citoyens des Départements du Rhône, de la Loire, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme, du Cantal, de l'Isère, de l'Ain et de Saône et Loire sont invités à se réunir pour former une Fédération... » - Impr. à LYON, chez Michel LEROY, Place Saint Jean, 1815 - Affiche (42 x 53) - État A –** 200/ 250 €

**962. 1815 – NAPOLÉON AUX CENT-JOURS - HÉRAULT – CODE PÉNAL – « Décret Impérial concernant différentes dispositions tendant à réprimer les Manœuvres qui pourraient troubler la tranquillité publique. – Au Palais de l'Elysée le 9 Mai 1815 – « ... tous Français qui se trouvent hors de France, au service, ou auprès de LOUIS-STANISLAS-XAVIER (Louis XVIII), Comte de Lille, soit les princes de sa Maison, sont tenus de rentrer en France, et de justifier leur retour dans le délai d'un mois... signé NAPOLÉON & le Duc de BASSANO – suivi de « LOI contenant les premiers chapitres du Code Pénal : crimes, délits et leur punition, contre la chose publique, contre la sûreté de l'Etat, contre la sûreté extérieure de l'État... » - Impr. à Montpellier, chez Ricard Affiche (85 x 56) – Etat B –** 250/ 300 €

**963. 1815 - CENT-JOURS - PUY-DE-DÔME - Arrêté de ROGNIAT Préfet du Puy-de-Dôme, concernant le recouvrement des contributions directes - Clermont 15 mai 1815 – Vignette à l'Aigle au Manteau - Impr. à CLERMONT, chez Landriot, grande rue St-Genès, près la Place du vieux-Marché –** Affiche (52 x 42) – Etat A –

**964. 1815 - PYRÉNÉES ORIENTALES – CENT-JOURS - « APPEL à tous les Bons Citoyens du Département des Pyrénées Orientales. » Le Préfet Chevalier DE ROUJOUX. PERPIGNAN le 29 Mai 1815 – Vignette Empire à l'Aigle foudroyant – Arrêté considérant qu'un grand nombre de citoyens lui ont fait connaître le désir de se fédérer, afin de concourir efficacement à la défense de la Patrie, au maintien de la tranquillité dans les Communes, et à l'exécution des lois – « La Commune de SAINT-LAURENT DE CERDAN (66), cédant aux insinuations de quelques mauvais français, a osé lever l'étendard de la révolte et détruire les couleurs sacrées qui, depuis tant d'années, ont conduit nos phalanges à la victoire... Celle de SAINT-LAURENT-DE-LA-SALANQUE (66) a arraché deux individus des mains de la Gendarmerie. Ces tentatives sont méprisables... Un Registre est ouvert à la Mairie de PERPIGNAN ; il est destiné à recevoir les noms de ceux qui veulent se fédérer, pour concourir à la défense de la Patrie... vous crierez : Vive l'Empereur, Vive la France, Vive la Liberté !... » - Impr. à Perpignan, chez P. Tastu, Imprimeur de la Préfecture. –** Affiche (41 x 53) – Etat B –

**965. 1815 – NAPOLÉON (CENT JOURS) – «État-major général – ORDRE DU JOUR » signé SOULT « Duc de DALMATIE, Maréchal d'Empire » pour ampliation Le Lieutenant Général BAILLY « Comte de MONTHION » « ... L'Empereur a reçu des mandataires du Peuple et toutes les députations des Corps de l'Armée l'expression des vœux de la Nation entière sur l'Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire... un nouveau serment unit la France et l'Empereur... Soldats! NAPOLÉON guide nos pas, nous combattons pour l'indépendance de cette belle Patrie : nous serons invincibles. » - Paris le 1<sup>er</sup> Juin 1815. »– Impr. à PARIS, de l'Imprimerie Impériale. –** Affiche (49 x 38) – État A –



939



940



941



942



943



944



945



946



947



948



949



950



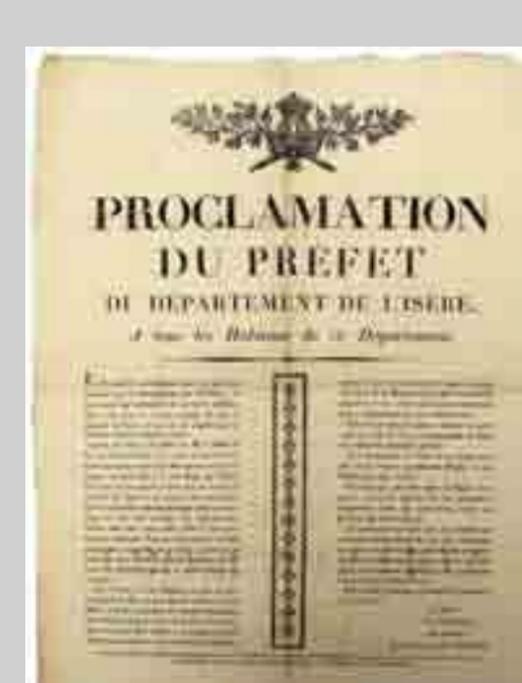
951



952



954



953

**966.** 1815 - CENT-JOURS - VAR - Lettre du **Baron DEFERMON** Préfet du VAR, aux Maires, à l'égard des **Conscrits de 1815** - DRAGUIGNAN 13 juin 1815 – « ... de nouveaux Bataillons accourent de toutes parts pour repousser la plus injuste des agressions, pour éviter le joug de l'étranger, les **Provençaux ne peuvent être les derniers, ni préférer la honte à l'honneur...** » - Impr. à Draguignan, chez Fabre – (Dernière levée de conscrits avant La Bataille de Waterloo du 18 juin 1815) - Affiche (39 x 30) - État B – 150/ 200 €

**SECONDE RESTAURATION (20 juin 1815 - 28 juillet 1830)**

**967.** (TRAITÉ de CHOLET, 26 Juin 1815) – **Maximilien LAMARQUE** (Landes 1770-1832), Général qui **pacifia la VENDÉE** par le Traité de Cholet du 26 Juin 1815 – **Proclamation du Lieutenant-Général Commandant en Chef l'Armée de la Loire aux Habitants de l'OUEST** - « **LA PAIX** que le Gouvernement m'avait autorisé de proposer à MM. **Les Chefs de L'ARMÉE VENDÉENNE, a été signée le 26 Juin, et ratifiée aujourd'hui 28, par MM. SAPINAUD, général en Chef de ces armées ; LAROCHE-JACQUELEIN, etc. etc. Le sang français ne coulera plus par les mains des Français ;** la fin de nos dissensions civiles est un beau jour pour la Patrie. Amnistie pleine et entière est accordée à tous ceux qui rentreront dans leurs foyers. Le Général en Chef de l'Armée de la Loire leur promet sa protection spéciale... » - Impr. à **SAINT-BRIEUC**, chez G. Bourel, Imprimeur de la Préfecture - Affiche (53 x 42) – Etat C – 450/ 500 €

**968.** 1815 - HAUTE-GARONNE - Le **Comte TREILHARD** Préfet de la HAUTE-GARONNE - aux Habitants du Département - TOULOUSE 26 Juin 1815 - (*8 jours après WATERLOO*) - "Habitants du Département, **la tranquillité publique a été un instant troublée à Toulouse**; les autorités militaires et civiles ont pris toutes les mesures nécessaires pour en assurer le retour et le maintien. La sûreté des personnes et des propriétés est entre vos mains. Soyez calmes, et attendez les événements... **Le cri de VIVE LA FRANCE ! doit tous nous rallier**, ce cri doit être dans toutes les bouches, comme il est dans le cœur de vos Magistrats." - Impr. à Toulouse – Affiche (42 x 32) - État B – 150/ 200 €

**969.** 1815 – « **Aux Habitants des PYRÉNÉES ORIENTALES.** » - Perpignan le 27 Juin 1815 – « Français... l'Armée veille au Salut de l'Empire ; mais notre Chef glorieux, **l'immortel Napoléon ne voulant pas que sa personne fut un obstacle à la Paix du Monde, a terminé sa noble carrière en abdiquant le rang suprême !** » signé Chevalier de ROUJOUX Préfet – Vignette impériale à l'Aigle – Impr. à Perpignan, chez Tastu. – Affiche (42 x 31) - État A – 250/ 300 €

**970.** 1815 – DORDOGNE – « PROCLAMATION de la COMMISSION DU GOUVERNEMENT, aux Français. » signé **FOUCHÉ « Duc d'OTRANTE** Président » ; Paris le 24 Juin 1815 - "**L'Empereur s'est offert en sacrifice, en abdiquant.**" - suivi de l'Adresse du **Baron Ch. DIDELOT** Préfet de la Dordogne, à ses administrés - Périgueux 29 Juin 1815 – Affiche (41 x 33) - État A – 200/ 250 €

**971.** 1815 - CHER - "**Convocation des COLLÈGE ÉLECTORAUX**" - Avis de GRANGIER, Préfet par intérim du Département du CHER - "Les personnes qui peuvent prétendre à être élues à la Chambre des Députés par les Collèges électoraux, sont prévenues qu'elles doivent justifier à la Préfecture qu'elles payent une imposition de mille francs au moins..." - Vignette Royale - (un mot rayé) – Impr. à BOURGES, chez Manceron, Imprimeur de la Préfecture du Cher, 1815. – Affiche (45 x 36) - État B - 100/ 150 €

**972.** 1815 - (Fin des CENT-JOURS) - "Extrait des Journaux français des 30 Juin et 1er Juillet 1815, et nouvelles de l'armée, publiées à **BERNE** par ordre du conseil." - "L'ennemi se montre aux environs de la Capitale. Cette nouvelle répand la terreur et l'épouvante... il est demandé un **sauf-conduit et une sauvegarde pour NAPOLÉON, "Ce héros fuyard"**.. - **Lettre de Lord WELLINGTON** - Opérations militaires: "Après plusieurs combats glorieux, pendant lesquels les Français ont été continuellement battus, le Feld-Maréchal autrichien **DE BUBNA a pris Chambéry** (Savoie) et a occupé le Fort Barraud..." (texte) - **Affiche bilingue** - Impr. à **COLMAR**, chez J. H. Decker, imprimeur de la Préfecture du Département du Haut-Rhin – Affiche (53 x 42) - État A – 250/ 300 €

**973.** 1815 - BOUCHES-DU-RHÔNE – « **ARMÉE ROYALE EN PROVENCE** » – **Proclamation du Baron PERREIMOND, Maréchal-De-Camp, Commandant – MARSEILLE (13)**, le 2 Juillet 1815 – « Habitants de Provence,... C'est pour la seconde fois que j'ai l'honneur de marcher à votre tête, **c'est pour la seconde fois qu'uni au brave Maréchal-de-camp Comte de LOVERDO, loin de lever l'étendard de la guerre civile, nous déploierons l'étendard de l'honneur et de la fidélité...** Oui, la Provence veut être désormais gouvernée par **le sceptre paternel des Fils de HENRI IV**... Et vous, Militaires qui composiez **le Corps d'Observation du VAR**, devons-nous encore vous considérer comme ennemis ? Le seul développement de toute la population armée suffirait pour vous anéantir... Les braves du 9<sup>ème</sup> et du 14<sup>ème</sup> ont prouvé, **en CORSE**, combien ils tenaient à l'honneur. Provençaux, j'espère n'être point forcé, pour assurer le triomphe de la plus Sainte des causes, de recourir à votre courage ; **non, le sang français ne sera point versé**, si vous continuez à montrer la même union... » - Imprimé à MARSEILLE chez Antoine Ricard, Imprimeur du ROI et de la Ville, Rue Paradis n° 31 – Vignette royale - Affiche (53 x 42) – Etat B – 250/ 300 €

**974.** 1815 - CANTAL (RETOUR DE LOUIS XVIII) – Adresse de **LESSEPS, Préfet du Département du Cantal à ses administrés** – Paris, le 9 Juillet 1815 « **Habitants du Cantal, sa majesté LOUIS XVIII est sur son trône**... en conséquence **le pavillon blanc** flottera à la Préfecture, à la Mairie et dans tous les lieux publics, et **la Garde Nationale arborera la cocarde blanche. VIVE LE ROI !** » - Affiche (60 x 48) – Etat B – 200/ 250 €

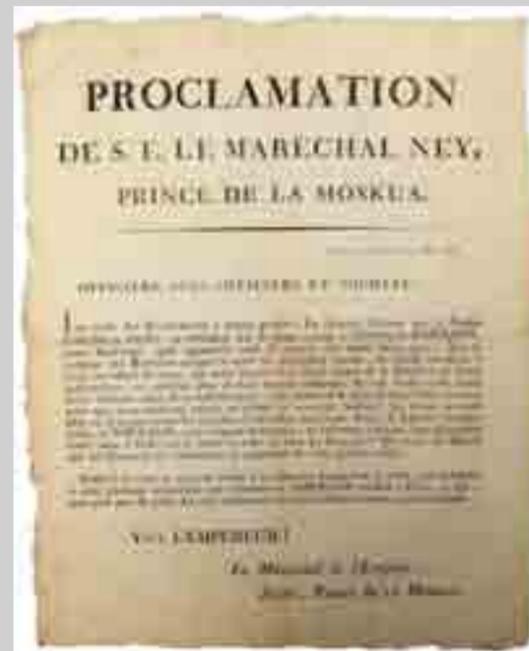
**975.** 1815 - DORDOGNE – «**ORDONNANCE DU ROI (LOUIS XVIII)**, portant **DISSOLUTION de la Chambre des DÉPUTÉS**, Convocation des collèges électoraux, et Règlement provisoire pour les Élections. » - Au Château des Tuileries, le 13 juillet 1815 - Impr. à **PÉRIGUEUX (24)**, chez F. Dupont, Imprimeur de la Préfecture – Affiche (54 x 42) - État B – 150/ 200 €

**976.** 1815 – PUY-DE-DÔME - « **ORDONNANCE DU ROI (LOUIS XVIII)**, portant **DISSOLUTION de la Chambre des DÉPUTÉS**, Convocation des collèges électoraux, et Règlement provisoire pour les Élections. » - Articles de LA CHARTE - Au Château des Tuileries, le 13 juillet 1815 – Vignette Royale - Impr. **CLERMONT-FERRAND (63)**, de l'Imprimerie de P. Landriot, Imprimeur de la Préfecture, et Libraire, Grande rue Saint Genès. - Affiche (76 x 53) – Etat A – 180/ 230 €

**977.** 1815 - DORDOGNE - Adresse du **Baron Ch. DIDELOT** Préfet de la Dordogne, à ses Administrés - "Des lettres officielles que je viens de recevoir, m'annoncent que **le Roi a repris les rênes du Gouvernement** et me prescrivent la publication de diverses proclamations et ordonnances...Que la présence auguste, que le nom sacré de **LOUIS LE DESIRÉ** soit désormais le gage d'une réconciliation sincère entre tous les partis..." - Périgueux 15 juillet 1815 - Impr. à **PÉRIGUEUX** chez DUPONT – Affiche (43 x 33) - État B – 150/ 200 €

**978.** 1815 - HAUTE-GARONNE - **ORDRE DU JOUR** du Général **Comte DECAEN, Commandant en Chef le Corps d'Observation des Pyrénées Orientales**, au Quartier-Général de **TOULOUSE** le 17 Juillet 1815 – Il rend hommage au Roi. « Que ce jour soit donc un jour de réconciliation entre tous les partis que les circonstances ont formés ; ne voyons tous que les intérêts de la Patrie, ne pensons qu'à l'honneur nationale et à l'obéissance que tous les français doivent aux ordonnances de LOUIS XVIII, notre Souverain. » - Imprimé à Toulouse chez Vieusseux, Rue Saint Rome, n° 46 - Affiche (47 x 38) – Etat A – 180/ 230 €

**979.** 1815 – LYON Occupé - **TABAC DE CONTREBANDE** - Ordonnance de **Ferdinand Comte de BUBNA**, Chambellan, Lieutenant-Général commandant l'Aile gauche de l'Armée d'Italie, Gouverneur de la Ville de LYON. - Lyon 22 Juillet 1815 - "Considérant que dès le moment de **l'occupation militaire de la Ville de LYON et du Département du RHÔNE**... Les Lois et Règlements qui concernent la Régie des Tabacs, et particulièrement ceux relatifs aux introductions frauduleuses, n'ont point été suspendus;" - Impr. à LYON, chez Ballanche, aux Halles de la Grenette – Affiche (54 x 39) - État A – 180/ 230 €



955



956



957



958



959



960



963



961



962



964



965



966



968



969



970



967

**980. 1815 – « GARDE NATIONALE DE PARIS » (Titre) –** État-Major général - Ordre du jour du 23 juillet 1815 - Lettre du **Baron de MUFFLING Gouverneur de Paris pour les Souverains Alliés.** au Général en Chef **DESSOLLE** Commandant de la Garde Nationale de Paris - Réponse du comte **DESSOLLE**: "Je vous remercie du témoignage honorable sur la manière dont la Garde nationale fait son service... **la Garde nationale fait ce pénible service, accueillée par les charges de la guerre,** mais soutenue par l'espoir d'une paix prochaine et conforme à leurs nobles promesses. – Impr. de Lefebvre, imprimeur de l'Etat-Major Général de la Garde Nationale de Paris, rue de Bourbon, N°11 Affiche (27 x 42) - État B – 180/ 230 €

**981. 1815 - « ARMÉE IMPÉRIALE ROYALE AUTRICHIENNE D'ITALIE » – Ordonnance du Baron de FRIMONT** Le Commandant Général de l'Armée autrichienne d'Italie, Fait au Quartier-général de **CHÂLONS-SUR-SAÔNE** le 24 Juillet 1815 – « Un nombre considérable de Gardes nationales licenciés et de soldats isolés sont rentrés dans leurs foyers... Plusieurs des individus rassemblés sous le nom de CORPS FRANCS, et qui ont été la terreur et l'épouvante des campagnes qu'ils disaient défendre et protéger, se trouvent également armés... » - Impr. à GRENOBLE, chez J. Allier - Affiche (49 x 37) – Etat B – 150/ 200 €

**982. LYON** 27 juillet **1815** - Ordonnance de « **FERDINAND Comte de BUBNA Lieutenant-Général** Commandant l'aile gauche de l'Armée d'Italie, Propriétaire d'un Régiment de Dragons, **Gouverneur de la Ville de LYON** » (Son en-tête) - "Une Commission militaire est établie, **pour juger les contrevenants aux ordres des autorités,** les perturbateurs de la tranquillité publique..." - (composition & fonctionnement) – Impr. à Lyon, chez Ballanche, Imprimeur de la Préfecture du Département du Rhône, aux Halles de la Grenette. 1815 - Affiche (55 x 40) - État A – 150/ 200 €

**983. 1815 - AUDE – « RÉINTÉGRATION** dans les magasins militaires des effets d'habillement et d'équipement. » - Arrêté du **Baron TROUVÉ,** Préfet de l'AUDE - CARCASSONNE 1er août 1815 - Impr. à CARCASSONNE - Vignette royale – Affiche (45 x 33) - État B – 100/ 120 €

**984. 1815 - AUDE – « LÉGIONS DÉPARTEMENTALES.** » - Exécution de l'Ordonnance du Roi, du 3 août 1815, et de l'Instruction de Son Exc. le Ministre de la guerre, du 10 du même mois." - Avis aux Sous-Officiers et Soldats de toutes armes, qui, **depuis l'heureux retour de LOUIS XVIII dans la Capitale,** ont abandonné les Corps auxquels ils appartenaient... - Arrêté du Baron TROUVÉ Préfet de l'Aude - Impr. à Carcassonne, chez Gardel-Teissié, Imprimeur de S.A.R. Mgr le duc d'ANGOULÊME. – Affiche (48 x 43) - État A – 180/ 230 €

**985. 1815 - PYRÉNÉES ORIENTALES –** Adresse de **DEVILLIERS DU TER-RAGE** « le Préfet du Département des Pyrénées Orientales, à ses Administrés. » PERPIGNAN 24 août 1815 – « Des combinaisons politiques ... **amènent sur notre territoire l'Armée espagnole commandée par le Général CASTANOS.** Bannissez tout sentiment d'alarme... Le Général CASTANOS vient partager nos Fêtes à l'occasion de la célébration de l'Auguste cérémonie de celle de notre Roi... » - Impr. à Perpignan, chez P. Tastu, Imprimeur du roi, de S.A.R. Mgr le Duc d'Angoulême et de la Préfecture. – Vignette royale & Fleurs de lys – Affiche (45 x 37) – Etat A – 200/ 250 €

**986. 1815 - BOUCHES-DU-RHÔNE - DEMI SOLDE** - Arrêté de **VAU-BLANC** Conseiller d'État, Préfet du Département des **Bouches-du-Rhône** - "...Considérant qu'un grand nombre d'Officiers admis à la retraite ou à la **demi solde,** affluent dans le département, et plus particulièrement à Marseille; qu'il en résulte des rapports qui nous sont parvenus, que des **RIXES journalières** ont lieu entre eux et les habitants..." - Fait à **MARSEILLE,** le 31 août 1815 - Vignette royale - Impr. à MARSEILLE, chez Jean Mossy, Imprimeur du Roi – Affiche (52 x 42) - État C – 80/ 120 €

**987. 1815 - DORDOGNE - Le Comte DU HAMEL,** Préfet du Département de la Dordogne, à ses Administrés. - PÉRIGUEUX 31 Août 1815 - "**Habitants de la Dordogne; La Confiance du meilleur des Rois me place à la tête de votre département,** je m'efforcerai de la mériter, mais j'ai besoin de la vôtre pour assurer l'exécution de ses volontés paternelles... Soyons tous réunis autour du trône auguste des BOURBONS" - Impr. à PÉRIGUEUX, chez F. Dupont, Imprimeur de la Préfecture – Affiche (42 x 32) - État A – 150/ 200 €

**988. 1815 – PAU (64) - PROCLAMATION de D'ARGOUT** Préfet des **BASSES-PYRÉNÉES** - "Habitants des Basses-Pyrénées, S.A.R. Mgr **Le Duc d'ANGOULÊME** a décidé les **ESPAGNOLS à se retirer du ROUSSILLON...** espérons que convaincue des tristes effets d'une invasion sans utilité, l'armée de NAVARRE imitera bientôt le généreux exemple du Général CASTANOS...**le noble dévouement des BAYONNAIS, le zèle des BASQUES, le patriotisme des BÉARNAIS** ne doivent pas se ralentir...Chaque commune demeure tenue de fournir le nombre des Gardes Nationaux qui lui sera fixé..." - PAU 1er septembre 1815 - Impr. à **PAU,** chez Veronese, Libraire et Imprimeur de la Préfecture, Septembre 1815 - Affiche (52 x 42) - État B – 200/ 250 €

**989. 1815 - SARTHE - Au MANS** 25 Sept 1815 - Adresse de **L. GIRARD** **Maréchal-de-Camp commandant pour le Roi le Département de la Sarthe** - Appel aux Volontaires pour entrer dans la **GARDE ROYALE** & pour la formation des **Légions départementales** - Imp au Mans, chez Monnoyer, Imprimeur du Roi et de Mr le Préfet. 1815 – Vignette Royale - Affiche (46 x 36) - État A – 180/ 230 €

**990. 1815 - DORDOGNE - PORT-D'ARMES DE CHASSE** - Extrait du registre des Actes et Arrêtés du Préfet du Département de la Dordogne concernant l'exercice du droit de chasse. - "Article 1 : Quiconque s'est trouvé chassant, sans pouvoir justifier d'un permis de port d'arme de chasse sera arrêté et traduit devant le Tribunal de Police correctionnel... Le Comte DU HAMEL, Préfet - 2 octobre 1815 - Impr. à PÉRIGUEUX, chez F. Dupont – Affiche (41 x 33) - État B (rousseurs) – 80/ 120 €

**991. 1815 - VAUCLUSE - TAXE D'OCCUPATION** - ARRÊTÉ du **Baron de SAINT-CHAMANS** préfet de Vaucluse - "...relativement à la **contribution extraordinaire de 100 Millions,** considérant que les circonstances exigent que le Trésor Royal obtienne sans délai la rentrée des produits de cette contribution, et qu'il est indispensable pour cela que les paiements soient faits très exactement, et même anticipés..." - en 8 articles – Fait à **AVIGNON,** le 17 octobre 1815 – Impr. à Avignon, chez Etienne CHAILLOT, Imprimeur de la Préfecture, place de Change – Vignette royale Affiche (53 x 44) - État A – 120/ 150 €

**992. 1815 – NIÈVRE – (TERREUR BLANCHE) – « Loi relative à la Répression des Cris séditieux et des Provocations à la révolte »** A Paris le 9 Novembre 1815 - seront punis de la déportation toutes personnes **coupables d'avoir arboré un drapeau autre que la DRAPEAU BLANC,** toutes personnes qui feront entendre des cris séditieux dans la Palais du Roi ou sur son passage... Signé **LOUIS XVIII** – vignette – Impr. à NEVERS (58) chez Lefebvre Aîné. – Imprimé à Nevers (58) chez Lefebvre Aîné - Affiche (52 x 40) – Etat B – 180/ 230 €

**993. 1815 - CHER – Lettre du Comte CORVETTO** Ministre des **Finances au Préfet du Département du Cher,** sur la Contribution extraordinaire de Guerre, de 100 Millions. – Paris, 10 Novembre 1815, suivi de l'arrêté du **Duc de MASSA** (Régnier de Gronau de Massa), Préfet du cher – Impr. à **BOURGES (18),** chez J. B. Brulass, Imprimeur du Roi et du Clergé. Affiche (53 x 42) – Etat B – 120/ 150 €

**994. 1815 - CHER – (TERREUR BLANCHE) - Loi relative à la répression des cris séditieux et des provocations à la révolte », Arrêté du Duc de MASSA** (Régnier de Gronau de Massa), Préfet du Cher – Imprimé à Bourges chez Manceron, 1815 - Affiche (60 x 46) – Etat B – 200/ 250 €

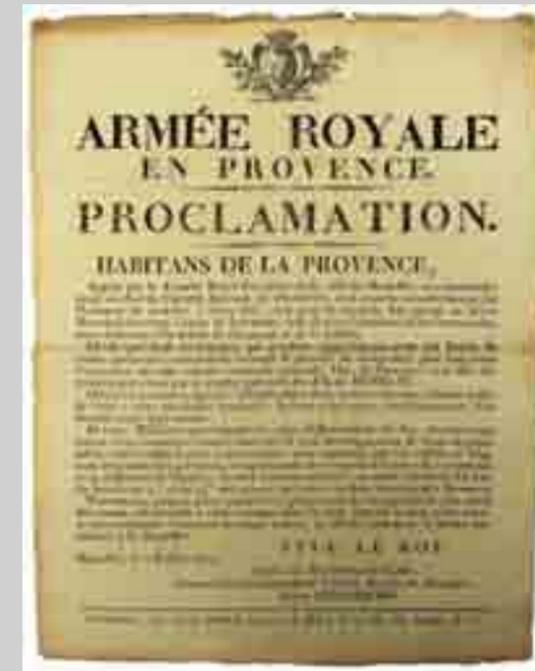
**995. 1815 - LOIRE ATLANTIQUE – « ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DU ROI » – « DUFOU** Maire de **NANTES,** Officier de la Légion d'Honneur se fait un plaisir d'annoncer qu'il sera chanté dans l'église cathédrale un **Te Deum** en actions de grâces de la naissance de sa majesté **LOUIS LE DESIRÉ »** - **Superbe vignette** aux blasons du roi et de la ville – Fait en Mairie à Nantes, le 17 Novembre 1815 – Imprimé à Nantes chez Mellinet-Malassis - Affiche (52 x 42) – Etat B – 250/ 300 €



971



972



973



974



975



976



977



978



979



980



981



982



983



984



985



986



987



988



989



990



991

**996. 1815 - LOT & GARONNE – «GARDE ROYALE»** - "Extrait des Registres de la Préfecture du Département de LOT-ET-GARONNE. - du 11 Décembre 1815 - relatif à la création et au complètement de la Garde Royale - "Les hommes enrôlés seront dirigés sur le Chef-lieu du Département, où ils seront passés en revue." - Fait à **AGEN**, signé DE GUER Préfet (Impr.) - Impr. à Agen, chez L. Currius, Imprimeur de la Préfecture, Sous les Cornières de la grande-Boucherie, N° 47 - Affiche (52 x 42) État A – 200/ 250 €

**997. 1815 - GARD - DROIT SUR LES BOISSONS** - Arrêté du Préfet du Gard relatif au Rétablissement provisoire des Droits sur les Boissons conformément à la loi du 28 décembre 1814 - du 28 décembre 1815 - Impr. à **NISMES**, chez J. B. Guibert, Imprimeur du roi et de M. le Préfet. - Vignette Royale - Affiche (55 x 44) - État B - 150/ 200 €

**998. 1815 - DORDOGNE** - Adresse du **Colonel Baron de MONTUREUX**, Le Préfet de la Dordogne, à ses administrés - "à l'instant où le Roi m'a honoré des fonctions de Préfet de ce Département, j'ai senti tout ce que m'imposait cette place." - PÉRIGUEUX 31 Décembre 1815 - Impr. à Périgueux, chez la Veuve Faure, Imprimeur de la préfecture et des Tribunaux - Affiche (41 x 33) - État A – 150/ 180 €

**999. 1816 – CHER – « FÊTE DE SAINT LOUIS – MAIRIE DE LA VILLE DE BOURGES »** – **Programme de la Fête** (Salve d'artillerie ; l'Exaudi chanté à l'issue de la Messe ; Danses publiques sur la Place Seraucourt ; l'Illumination sera générale ; Feu d'artifice.) – « Le jour de Saint-Louis nous rappelle les souvenirs les plus chers à la France et cette longue suite de Rois qui pendant tant de siècles ont fait son bonheur et sa gloire... » – Imprimé à **BOURGES (18)** chez Manceron, 1816 - Affiche (60 x 46) – Etat B – 200/ 250 €

**1000. 1816 – « GARDES NATIONALES DE L'HÉRAULT »** – Ordre du Jour du **Maréchal-De-Camp, Comte de MURLES – MONTPELLIER (34)**, le 16 Janvier 1816 – « .. Le jour de deuil qui se prépare verra mêler à la profonde affliction d'un Roi et d'une Auguste Famille, objets de tout notre amour, les larmes si bien dues au souvenir du plus indulgent et du meilleur des Souverains. **Le Roi Martyr (Louis XVI)** contempera du haut des cieus son Peuple plongé dans l'accablement... » - Impr. à Montpellier, chez Auguste Ricard - Affiche (52 x 43) – Etat B – 180/ 230 €

**1001. 1816 - TARN ET GARONNE - GÎTES D'ÉTAPES** - Arrêté du **Vicomte de VILLENEUVE, MONTAUBAN** 5 février 1816 - "**TARIF des prix à payer pour le fournitures de Convois militaires** qui seront faites **par voie de Réquisition** des Corps et Détachements de troupes en marche, dans l'étendue du Département de Tarn et Garonne pendant l'année 1815..." - Impr. à Montauban, chez P.A. Fontanel, Imprimeur du Roi et de la Préfecture, rue Saint-Louis - Affiche (46 x 37) - État C (mouillures) – 80/ 120 €

**1002. 1816 - LOT & GARONNE – (BRUITS DE FAUSSES NOUVELLES)** - PROCLAMATION de **De GUER** Préfet du Lot-et-Garonne, "Habitants de LOT-ET-GARONNE, J'apprends que **des malveillants continuent de tenir des propos alarmants**, et de répandre les nouvelles les plus absurdes... Quels sont-ils.... **Ayez confiance dans votre ROI**, qui ne veut et ne désire que le bonheur de ses sujets,... Ne craignez pas de leur faire part de vos inquiétudes... Croyez que pénétré des devoirs que m'impose la place à laquelle SA MAJESTÉ a bien voulu me nommer... j'emploierai tous mes soins pour assurer votre tranquillité - **AGEN**, le 22 Février 1816 - Imprimé à Agen - Vignette Royale – Impr. à AGEN, de l'Imprimerie de L. Currius, Imprimeur de la Préfecture - Affiche (53 x 42) - État B – 200/ 250 €

**1003. 1816 - RÉVOLTE DE GRENOBLE** - Ordonnances du Roi accordant des récompenses et de l'avancement à **ceux qui se sont distingués contre les Rebelles**. - Château des Tuileries les 12,13,14,22,23 & 26 mai 1816 - "**Le titre de Vicomte** est conféré au Lieutenant général, **baron DONADIEU, le titre de Baron** au **Chevalier VAUTRÉ**... nominations dans divers grades de **l'Ordre royal de la Légion d'Honneur** d'Officiers de la 7<sup>e</sup> Division Militaire avec les noms et leur grade - suivi du détail des avancements - Grenoble 23 mai - Ordre du jour de la 7<sup>e</sup> Division Militaire "Le roi à l'intention d'honorer la **Légion de l'ISÈRE** d'une manière toute particulière..." - Impr. à **CAEN**, chez A. Leroy, Imprimeur du Roi. - Affiche (52 x 42) - État A – 150/ 200 €

**1004. 1816 - NIÈVRE – (PESTE BOVINE)** - Arrêté de DEVAINES, Préfet de la NIÈVRE portant **rétablissement de la tenue des Foires et Marchés des Bêtes à cornes**, du 25 mai 1816 - "... la maladie épizootique qui en avait motivé cette défense, n'existe plus dans aucune Commune du Département..." - Impr. à NEVERS, chez Lefebvre Ainé, imprimeur de la préfecture, rue Saint-Martin, 1816 – Affiche (40 x 31) - État A – 100/ 150 €

**1005. 1816 - GARDES NATIONALES DE FRANCE** (Titre) - "Pour l'exécution de l'Ordonnance royale du 17 juillet 1816, et pour la plus prompte expédition des affaires, les bureaux de S.A.R. Monsieur, Colonel-Général des Gardes Nationales, et tout ce qui concernant la correspondance avec les Inspecteurs des Départements..., ont été divisés en deux sections. La première section relative au Personnel... la 2<sup>e</sup> relative au service, à l'instruction et à la discipline..." Par ordre de son Altesse Royale, **le Baron de KENTZINGER** Colonel, Secrétaire du comité des Gardes nationales. - Vignette Royale - De l'Imprimerie DIDOT l'Ainé, Imprimeur du Roi et des Gardes Nationale du Royaume - Affiche (47 x 36) - État B – 150/ 200 €

**1006. 1816 - GARDES NATIONALES DE VAUCLUSE** - Arrêté de **FLÉCHIER** Préfet de Vaucluse, vu l'Ordonnance du Roi LOUIS XVIII, en date du 28 août 1816, par laquelle Sa Majesté reconnaît et récompense par des marques de sa munificence les services et le **dévouement des Gardes Nationale du même Département envers son Auguste personne** - Vignette royale – Impr. à Avignon, chez François Seguin ainé, Imprimeur de la Préfecture, rue Bouquerie N° 7 - Affiche (51 x 38) - État B – 100/ 150 €

**1007. 1816 - YONNE - Ville d'AVALLON - Règlement concernant la HALLE AUX GRAINS**, approuvé par M. le Préfet de l'Yonne, le 5 Octobre 1816 - Impr. à Avallon, chez François-Nicolas COMYNET, 1816 - Affiche (54 x 43) - État A – 180/ 230 €

**1008. 1816 - NIÈVRE - FIXATION DES PRIX** - Arrêté de DEVAINES Préfet de la Nièvre, du 30 octobre 1816. - "Faisant droit à la demande de M. le Préfet, la commission s'est occupée de la comparaison des mercuriales des quatre arrondissements **pendant le séjour des alliés**; et chaque membre réunissant à ces renseignements généraux, ses connaissances particulières sur la valeur des différentes denrées..." - Tableau de la fixation des prix par denrée - Impr. à NEVERS, chez Lefebvre Lejeune, Imprimeur de la Préfecture, descente du Château, 1816 - Affiche (53 x 42) - État B – 150/ 200 €

**1009. 1817 - BOUCHES-DU-RHÔNE - PEYROLLES EN PROVENCE** - "**Vérification annuelle des POIDS & MESURES**" - **Le Marquis de FORESTA** Sous-Préfet d'AIX donne avis que cette vérification aura lieu à PEYROLLES Chef lieu de Canton le 26 août - Fait à AIX le 22 juillet 1817 - Belle vignette - Impr. à AIX (13), chez Gd Mouret - Affiche (41 x 28) - État A – 120/ 180 €

**1010. 1817 - PAS-DE-CALAIS – « Par arrêt de la COUR D'ASSISES séant à ST-OMER**, en date du 9 juin 1817 - pour COURRIER, LAVIGNE **CONTREBANDIER**, Femme COURRIER fileuse, tous de **CAMBLAIN-L'ABBÉ...** » - Vignette - Affiche en 2 parties, il manque la partie basse. - Affiche (52 x 43) - État A – 100/ 150 €

**1011. 1817 - VIENNE - MILITAIRES DÉTENUS** - Règlement du Préfet de la Vienne, Comte DU HAMEL, concernant les **Militaires détenus** gens des Conseils de guerre et ceux **conduits de brigade par la Gendarmerie Royale**. Emploi des 20 centimes accordés par le 16 août 1806 - Poitiers 15 janvier 1817 - Impr. à POITIERS, chez Barbier, Imprimeur du Roi et de la Préfecture. 1817 - Affiche (50 x 39) - État A – 100/ 150 €

**1012. 1817 - DRÔME - MARCHANDS-FABRICANTS à MÉTIER ou FILATEURS** - Avis de **DU BOUCHAGE** Préfet de la DRÔME - "Déclaration à faire devant le Maire par les Fabricants et Marchands-fabricants à métier, et par les Filateurs de laine et de coton, en exécution de la loi du 25 mars 1817, titre 5, paragraphe 3, contenant les dispositions nouvelles sur les Patentes..." - Impr. à VALENCE, chez J. Montal, imprimeur du Roi – Affiche (44 x 34) - État A – 100/ 150 €



992



993



994



995



996



997



998



999



1000



1001



1002



1003



1007



1008



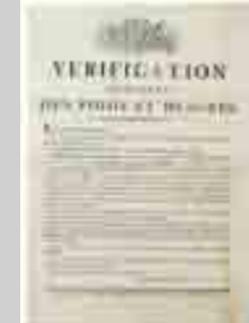
1004



1005



1006



1009



1010

**1013. 1817 - DORDOGNE – « POIDS ET MESURES »** - Extrait des Registres des Arrêtés de la Préfecture de la DORDOGNE du 29 mars 1817 - Arrêté de Pépin DE BELLISLE, Préfet de la DORDOGNE, considérant que la vérification annuelle des poids et mesures est une garantie des opérations du commerce et des intérêts du consommateur ; que, par conséquent, elle ne peut élargir sous aucun prétexte - Impr. à PÉRIGUEUX, Chez la Veuve Faure, Imprimeur de la Préfecture et des Tribunaux – Affiche (53 x 41) - État A – 120/ 180 €

**1014. 1817 - GARD - CHASSE** - Arrêté de la Préfecture du Gard, concernant la Chasse – du 4 avril 1817 - Vignette Royale – « Considérant qu'il résulte de rapports que **des Chasseurs foulent aux pieds les terres ensemencées, causent des dégâts notoires dans les vignes** et endommagent les récoltes de toute nature sur les propriétés d'autrui... Arrête : » - Impr. à NÎMES, chez J. B. Guibert, Seul imprimeur du Roi et de M. le Préfet. – Affiche (72 x 41) - État A – 150/ 200 €

**1015. 1817 - AIN – « Liste des ÉLECTEURS du Département de l'Ain**, publiée en exécution de l'article 5 de la loi du 5 février 1817 - **Arrondissement de NANTUA** » - Invitation à s'inscrire, **Baron de MARTROY** Préfet de l'Ain, Bourg 14 Juin 1817 - Impr. à **BOURG**, chez Janinet, imprimeur-Libraire du Roi et de la Préfecture de l'Ain - Affiche (45 x 58) - État A – 150/ 200 €

**1016. 1817 - ISÈRE - AMNISTIE** - “Ordonnance du Roi (Louis XVIII), Par laquelle Sa Majesté accorde Amnistie pleine et entière à ceux de ses Sujets poursuivis correctionnellement, ou condamnés à des peines correctionnelles, pour les **Délits auxquels la rareté des subsistances a pu les entraîner**, depuis le 1er Septembre 1816 jusqu'à ce jour.” - Paris, le 13 Août 1817 - Vignette Royale - suivi de l'Arrêté du Procureur-Général du Roi, près la Cour Royale de **GRENOBLE** - imp. à Grenoble, chez la Veuve Peyronard, imprimeur de la Cour Royale, au Jardin-de-ville, Maison N°3 - Affiche (53 x 42) - TB - 150/ 200 €

**1017. 1818 - LOIRE** - “Extrait du registre des Arrêtés du maire de la **ville de SAINT-CHAMOND**.” - Vignette Royale – 25 mai 1818 – Arrêté de police en 7 articles concernant les **Aubergistes**, les Logeurs (registre), les **Bals publics** (interdiction sans autorisation), **Cafetiers, Cabaretiers** (donner à boire après 9h ½ du soir), Cris, des rixes, ... chants dans les rues et places publiques,... - Impr. à LYON, chez Ballanche, aux Halles de la Grenette, 1818 – Affiche (52 x 42) - État B – 180/ 230 €

**1018. 1818 - SEINE ET MARNE - LIZY-SUR-OURCQ** - Vente sur publication en l'Étude de PICARD, Notaire à LIZY-SUR-OURCQ d'une Maison, bâtiments sis au PLESSIS-PLACY, d'environ 14 hectares...de terre, communes du PLESSIS-PLACY, ROZOY, MAI, ECHAMPEU, LISY-SUR-OURCQ et CONGIS, et de quatre Maisons sises à MARLY-LA-VILLE - Impr. à **MEAUX**, chez DUBOIS-BERTHAULT Affiche (42 x 30) - État A – 60/ 80 €

**1019. 1818 - ROUEN (76) – CARDINAL CAMBACÉRÈS** (Etienne Hubert) Archevêque de Rouen (1802), Cardinal en 1803, Pair d'Empire, né à Montpellier (34), est mort le 25 Oct. 1818, à Rouen, et inhumé dans la Cathédrale. - « Mandement du Vénérable Chapitre de l'Eglise Métropolitaine de ROUEN, à l'occasion du décès de Mgr le Cardinal Cambacérès, archevêque de Rouen, etc. » - Petite vignette - Impr. à ROUEN, chez Mégard, Imprimeur du Chapitre Métropolitain, rue Martainville, N°200 - Affiche (52 x 40) - État B – 120/ 180 €

**1020. 1818 - ISÈRE - EXPOSITION AU CARCAN – « Cour royale de GRENOBLE »** – « Par arrêt de la Cour d'Assises du Département de l'Isère, séant à Grenoble, en date du 24 novembre 1818 ; Joseph CHAPOT, âgé de 25 ans, domestique, né et habitant à **Saint-Dizier de Bizonne, canton de Grand-Lemps**... convaincu d'avoir, en la Commune de **Château-Vilain**, volé une vache... a été condamné à la peine de six mois de réclusion ; à être préalablement **attaché au carcan sur la Place publique de Grenoble**, pour y demeurer exposé aux regards du peuple durant une heure, ayant au-dessus de sa tête un écriteau portant en caractères gros et lisible, ses noms, sa profession, son domicile, sa peine et la cause de sa condamnation... » ACHARD Procureur-Général du Roi, chevalier de l'Ordre de Saint-Michel – Impr. à Grenoble, chez la Veuve Peyronard, imprimeur de la Cour Royale, au jardin-de-Ville, N°3 - Vignette Royale - Affiche (53 x 42) – Etat B – 180/ 230 €

**1021. 1818 - ACADÉMIE DE POITIERS - FACULTÉ DE DROIT** - Acte public pour la Licence. soutenue par MAZET, né à STE-CROIX-DU-MONT, (**GIRONDE**) le 30 décembre 1818 - Impr. à POITIERS chez BARBIER - Vignette Royale – Affiche (52 x 40) - État A – 80/ 120 €

**1022. 1819 - BOUCHES-DU-RHÔNE** - “Arrêté du **Comte de VILLENEUVE** Préfet du département des Bouches-du-Rhône, concernant **LA POLICE DU ROULAGE**.” - “ ... que des accidents graves se renouvellent depuis quelques temps sur les routes, par l'effet de la contravention aux lois et règlements **qui obligent les Rouliers et Charretiers de se tenir constamment à portée de leurs chevaux** et de leurs voitures, pour les guider et conduire; Que dans l'espace de quelques jours seulement, **3 individus ont été écrasés sous des roues de charrettes**, et les 2 autres, charretiers eux-mêmes, par l'imprudance qu'ils avaient eue de s'endormir sur leurs voitures...” - **MARSEILLE**, le 30 janvier 1819 - Vignette royale – Impr. à Marseille, chez Antoine Ricard, Imprimeur du Roi, de la Ville et de la Préfecture, rue Cannebière, N°19 - Affiche (53 x 42) - État B – 150/ 200 €

**1023. 1819 - INDUSTRIE FRANÇAISE - BOUCHES-DU-RHÔNE** – « Exposition générale des produits de l'Industrie Française » - Avis du **Comte de VILLENEUVE** Préfet aux **Fabricants et Manufacturiers** pour le concours (détails) - **MARSEILLE** 15 juillet 1819 – Vignette Royale - Impr. à **MARSEILLE (13)**, chez Antoine Ricard, imprimeur du roi, de la Ville et de la Préfecture, à la Cannebière, N° 19 - Affiche (83 x 53) - État A – 200/ 250 €

**1024. 1819 - LYON - FÊTE DE SAINT LOUIS**. - Ordonnance de Police, ordonné par le **Baron RAMBAUD** Maire de LYON, vu le Programme des cérémonies et réjouissances du 25 août 1819, pour la célébration de la Fête de St. Louis et de celle de notre auguste Monarque. - Vignette aux armes - Lyon 20 août 1819 - Impr. à LYON, chez Rusand, imprimeur de la Ville. 1819 - Affiche (52 x 42) - État B – 180/ 230 €

**1025. 1819 - (PYRÉNÉES-ATLANTIQUES) – HARAS – « Préfecture des Basses-Pyrénées »** - **PAU** le 20 Août 1819 – Arrêté du **Préfet DESSOLLE** au sujet de la Distribution de la **Prime de d'encouragement** aux propriétaires **des plus beaux Chevaux**. (Jury à **Oléron** le 9 Septembre prochain ; par classes, Cheval, jument poulinière, poulain, pouliches, etc.). « Art. 4) Les arrondissements de Mauléon, Bayonne et Oléron, seront seuls admis à ce **concours**, à l'exception des cantons d'Arudy et de Laruns, qui seront appelés à la distribution qui aura lieu à **Pau** le 12 novembre prochain jour de la Foire de Saint-Martin... » - Impr. à **PAU**, chez Vignacour, avocat, Imprimeur du Roi et de la Préfecture, Août 1819 - Affiche (47 x 35) – État A – 120/ 150 €

**1026. 1819 - METZ (57)** - “Ordonnance de Police , concernant **l'entrée des RAISINS dans la ville**.” - du 10 sept 1819 - “Le Maire de Metz **TURMEL**, Informé que des particuliers non propriétaires introduisent dans la Ville des raisins qui souvent ne proviennent que du **maraudage**...” - Vignette - Impr. à METZ, chez Lamort, Imprimeur de la Ville - Affiche (34 x 43) - État A – 150/ 200 €

**1027. 1819 - PAS-DE-CALAIS - COUR ROYALE DE DOUAI (NORD)** - Ordonnance de **DEFOREST DE QUARTDEVILLE** Premier Président à la Cour Royale de DOUAI. - “Nommons pour présider les Assises du 4<sup>e</sup> trimestre de 1819, dans le Département du Pas-de-Calais, M. DUBROEUCQ Conseiller en la Cour Royale de Douai. - Les Assises du Pas-de-Calais s'ouvriront à ST OMER, le 30 novembre prochain - **DOUAI** 6 Septembre 1819 - **Grande vignette royale** – Impr. à Douai, chez Wagrez-Taffin, Imprimeur de la Cour Royale - Affiche (52 x 41) - État A – 150/ 200 €

**1028. 1819 - NIÈVRE** - AVIS de la Préfecture du Département de la NIÈVRE, **les jeunes soldats portés sur la Liste du contingent** , devront se rendre à **NEVERS**. Passé un délai, ils seront destinés à **LA LÉGION de la NIÈVRE**. suivi de l'Ordonnance du Roi LOUIS XVIII du 29 sept 1819, qui appelle à l'activité 40000 hommes des classes de 1816 et 1817 à répartir entre les Légions d'Infanterie. - Impr. à NEVERS – Affiche (53 X 41) - État B – 120/ 180 €



1011



1012



1013



1014



1015



1016



1017



1018



1020



1019



1021



1022



1023



1024



1025



1027



1028



1029



1026

**1029. 1819 - "VILLE DE PARIS. Remboursement de la Cotisation municipale de 1814."** - établie le 26 avril 1814, à titre d'**Emprunt remboursable** - (Dépôt des Titres, Délivrance des mandats de remboursement..." - Paris 22 Octobre 1819 - Impr. BALLARD, imprimeur du roi et de la Préfecture de la Seine, rue J.-J. Rousseau, N° 8 - Affiche (53 x 41) - État B - 80/ 120 €

**1030. 1819 - AIN - OCTROI municipal de la Ville de BELLEY** proposé en Ferme ; à l'adjudication au plus offrant. Les Droits sont établis sur les Boissons et les Comestibles - Le Maire de Belley DE VILLENEUVE 29 novembre 1819 - Impr. à BELLEY, chez J. B. Verpillon. 1819 - Affiche (46 x 36) - État A - 80/ 120 €

**1031. 1820 - SOMME - Arrêté du Conseiller d'État, Préfet de la Somme Comte L. d'ALLONVILLE, sur l'ÉCHENILLAGE - AMIENS** 10 Février 1820 - Vignette Royale et fleurs de lys - Impr. à Amiens, chez Caron-Duquenue, Imprimeur du Roi et de la Préfecture, place de Périgord. - Affiche (53 x 41) - État B - 100/ 150 €

**1032. 1820 - (CHER) - TIRAGE AU SORT DES CONSCRITS - « Appel de la Classe 1819.** Fixation des époques de tirage au sort des jeunes gens de la Classe de 1819 (**Tableau par Cantons**, avec indications des jours et heures de Tirage au sort.) - Fait en l'Hôtel de la Préfecture à BOURGES, le 9 Mars 1820. Chevalier LOCARD Préfet - Impr. à BOURGES, chez Manceron - Affiche (53 x 41) - État B - 100/ 150 €

**1033. 1820 - CHASSE - BOUCHE-DU-RHÔNE - Arrêté du Comte de VILLENEUVE** Préfet du Département qui suspend l'exercice de la Chasse, à compter du 20 mars 1820 - Vignette Royale - Impr. à MARSEILLE, chez Antoine Ricard - Affiche (53 x 42) - État A - 150/ 200 €

**1034. 1820 - PARIS - DÉPÔT DES LAINES - Avis du Ministère de l'Intérieur, de l'existence à PARIS du Dépôt général et Lavoir des Laines, placé d'abord, en 1813, à Saint-Julien, et transféré.** Maison Léger, quai de l'Hôpital n°35, près le pont du Jardin du Roi... Il y a donc, pour les Propriétaires de laines, avantages et sûreté à consigner leurs toisons au Dépôt **pour y être lavées et vendues; et pour les Manufacturiers** et Fabricants, certitude de trouver rassemblées en un même local un choix de qualités suivies, assorties à leurs besoins, et qu'ils chercheraient vainement ailleurs. - Fleurs de lys - Imprimerie Royale à Paris. Mai 1820 - Affiche (52 x 42) - État A - 100/ 150 €

**1035. 1820 - YONNE - Adresse du Maire de SENS : C. de LAURENCIN - Aux Habitants de la Ville de SENS - pour la célébration du jour anniversaire de l'Entrée du ROI à Paris.** (retour de Louis XVIII); Messe solennelle dans l'Église St Étienne de Sens. Les Autorités et la Garde nationale y assisteront en corps - SENS 6 mai 1820 - Vignette Royale - Impr. à Sens, chez Th. Tarbé, Imprimeur du Roi, 1820 - Affiche (21 x 39) - État A - 150/ 200 €

**1036. 1820 - ARDÈCHE - Arrêté de PAULZE D'IVOY** Préfet de l'Ardèche, vu l'Ordonnance du Roi du 20 sept dernier, qui met en activité les jeunes **soldats de la classe de 1818**, restant disponibles dans leurs foyers - Privas 24 octobre 1820 - Impr. à PRIVAS - Affiche (53 x 42) - État A - 100/ 120 €

**1037. 1821 - NICE (06) - « GOVERNO DU NIZZA - MANIFESTO ANNUALE »** - Mesures de Police Générale tendant à conserver l'ordre pour la manifestation annuelle - Arrêté du Commandant en chef de la Division « Il Generale Maggiore Cav.re Di Saluzzo. » - Texte en Italien - 1821 - Vignette au Blason - Impr. à NICE - Affiche (100 x 43) - État A - 180/ 230 €

**1038. (1821) - ESSONNE - SAULX-LES-CHARTREUX (91) - « A LOUER présentement, Grande MAISON DE CAMPAGNE,** En très-belle exposition... cette Maison est située à Saulx-Les-Chartreux, près Longjumeau, route d'Orléans, 4 lieues de Paris. » - Affiche timbrée « timbre royal 5 c. » - Impr. à Paris, chez Casimir, rue de la Vieille-Monnaie, N°12, Quartier des Lombards. - Date manus. au verso - Affiche (43 x 30) - État A - 80/ 120 €

**1039. 1821 - ARDÈCHE - Arrêté de J. PAULZE D'IVOY** Le Maître des Requêtes, Préfet de l'Ardèche sur **Contribution directes de 1821** - PRIVAS 6 août 1821 - Vignette Royale - Impr. à Privas, chez C.-A. Guiremand, Imprimeur de la préfecture du Département de l'Ardèche et de la Cour d'Assises. - Affiche (55 x 42) - État B - 100/ 120 €

**1040. 1822 - DOUBS - Ordonnance de LE BAS marquis de BOUCLANS** Doyen des Présidents de la Chambre de la **Cour Royale de BESANÇON**, qui fixe les Assises extraordinaires du Département du Doubs - Fait en notre Hôtel le 4 mai 1822 - Vignette Royale - Impr. à Besançon, chez Ve Daclin, Imprimeur du roi, Grande-Rue, N° 41. 1822 - Affiche (51 x 43) - État C (mouillures) - 80/ 120 €

**1041. 1823 - LOIRET - Affiche mortuaire pour le Sieur Antoine CRIGNON-DESORMEAUX, Ecuier** - Convoi et enterrement le 3 mai 1823 dans l'Église Succursale de Notre-Dame de Recouvrance - Belle Lettrine & vignette Ville d'Orléans. Pompes Funèbres - Impr. de JACOB. - Affiche (36 x 45) - État A - 60/ 80 €

**1042. 1823 - DEUX-SÈVRES - Avis aux Militaires libérés du Service, qui portent la dénomination de VÉTÉRANS** - Fait à NIORT, le 9 Février 1823 - Marquis de ROUSSY Préfet - Imprimé à Niort (79), chez A.P. Morisset - Vignette Royale - Affiche (51 x 39) - État A - 150/ 200 €

**1043. 1823 - HAUTE-GARONNE - (EXPÉDITION D'ESPAGNE DE 1823)** - 12°, 13° et 14° Bulletins de L'ARMÉE DES PYRÉNÉES - Rappports du **Major-Général Comte GUILLEMINOT**, au Q.G. de Madrid du 18 au 21 juin 1823 - (Le Général Molitor... Le Comte Bordesouille... Le Général Bonnemain... rendent compte à S.A.R. « Ballesteros avait porté son Armée à 14000 hommes, et cherchait à s'établir dans le Royaume de Valence. ») - Impr. à TOULOUSE, chez Jean-Mathieu Douladoure, rue Saint-Rome, N°41 - Affiche (47 x 30) - État B - 150/ 200 €

**1044. 1823 - SOMME - "CANAL DU DUC D'ANGOULÈME" (Titre) - Adjudication de la partie du Canal du Duc d'ANGOULÈME (Somme) comprise entre PÉRONNE et SORMONT.** - "Les ouvrages à faire dont une Écluse dans l'intérieur de Péronne, une Écluse, un Pont et un Aqueduc à Sormont, un Aqueduc à Bazincourt, un Aqueduc et Pont levés à Feuillères... Les entrepreneurs seront tenus de se conformer aux projets, devis, dessins, métrages qui seront ultérieurement approuvés par le Conseiller d'État, Directeur des Ponts et Chaussées... Fait à AMIENS le 5 juillet 1823 - Comte L. D'Allonville Préfet de la Somme - Impr. à Amiens, chez Caron-Duquesne, Lib. Impr. du Roi et de la Préfecture, place de la Mairie, N°6 - Affiche (50 x 42) - État A - 180/ 230 €

**1045. 1823 - BOUCHES-DU-RHÔNE - (EXPÉDITION D'ESPAGNE DE 1823) - 23<sup>ème</sup> Bulletin de l'ARMÉE DES PYRÉNÉES** - « ... Monseigneur reçoit à l'instant l'importante nouvelle de la **Prise de LORCA** par le deuxième Corps d'armée aux ordres du **Comte Molitor...** » - Vignette et fleurs de lys Impr. à Marseille, chez Antoine Ricard, Imprimeur du roi, de la Ville et de la Préfecture, rue de la Cannebière N°19 - Affiche (90 x 59) - État A - 150/ 200 €

**1046. 1823 - DISSOLUTION de la Chambre des DÉPUTÉS**, du 24 déc. 1823 - Ordonnance du Roi pour la Dissolution de la chambre des Députés et la Convocation des Collèges électoraux. - Avis du **Baron CREUZÉ DE LESSER**, Préfet de l'HÉRAULT, pour la formation générale des listes électorales - MONTPELLIER 30 Décembre 1823 - Impr. à Montpellier, chez Auguste Ricard, seul Imprimeur de la Préfecture et de la Mairie, plan d'Encivade, N°209 - Affiche (54 x 44) - État B - 100/ 120 €

**1047. 1824 - (Retour de CHARLES X) - « Nous, CHARLES-PHILIPPE de France, Fils de France, Monsieur, Comte d'Artois,** Lieutenant-Général du Royaume... Français ! le jour de votre délivrance approche. Le Frère de votre Roi est arrivé parmi vous... et vous annonce le retour du bonheur et de la paix... » - Affichette (22 x 35) - État B - 150/ 200 €

**1048. 1824 - VAR - TIRAGE DES CONSCRITS** - Classe de 1823 - Bulletin contenant l'indication du dernier numéro compris dans le Contingent Cantonal de **BEAUSSET** (Arrondiss. TOULON) - 401 conscrits - Fait à **DRAGUIGNAN** le 6 janvier 1824 - Affiche (45 x 36) - État A - 80/ 100 €

**1049. 1824 - FACULTÉ DE DROIT DE DIJON** - Acte public pour la Licence - Droit Français - Cet exercice aura lieu le 21 Août 1824, sous la Présidence de Mr PROUDHON - Vignette Royale - Impr. à DIJON, chez Douillier, imprimeur de la Faculté de Droit, rue Portelle - Affiche (42 x 53) - État A - 80/ 120 €



1030



1031



1032



1033



1034



1035



1036



1037



1038



1039



1043



1040



1041



1042



1044



1045



1046



1047

**1050.** 1824 - GRENOBLE (38) 23 Août 1824 – « FÊTE DE ST LOUIS. Le Maire de la Ville de GRENOBLE, à ses administrés. » (Distribution de pain ; Il sera placé deux Mâts de Cocagne auprès du Jet d'eau du Jardin-de-Ville, garnis d'une montre d'argent et de plusieurs autres prix. ; Illuminations...) – Impr. à Grenoble, chez F. Allier, 1824 – Vignette au Blason & fleurs de lys - Affiche (52 x 41) – Etat B – 150/ 200 €

**1051.** 1824 - LYON – (CHARLES X) « FÊTE DE SAINT CHARLES » - Adresse du Baron RAMBAUD, Maire de la ville de LYON, le 3 novembre 1824 - "Les intentions de notre auguste Monarque ne nous permettent pas cette année de célébrer sa fête avec les accents de l'allégresse que nous inspireraient notre amour et notre fidélité : chacun sent aisément combien, dans la circonstance, nos cris de joie contrasteraient avec le deuil de Sa Majesté et de sa royale Famille » (Son frère, Le Roi LOUIS XVIII, est mort le 16 septembre 1824) - Impr. à LYON - Vignette au blason de la ville de LYON – Affiche (52 x 42) – Etat B – 200/ 250 €

**1052.** 1824 - LOIRE - MINE de HOUILLE - Ordonnance du Roi CHARLES X, du 17 novembre 1824 - Concession de Mines de Houille sous le nom de CORBEYRE, aux Sieurs Louis Finaz, Neyrand frères et consorts, dans l'arrondissement houiller de St Étienne – Préfecture de la LOIRE - Vignette et Lettrine - Affiche (52 x 41) – Etat C (petite réparation à la vignette) – 80/ 100 €

**1053.** 1824 - BOUCHES DU RHÔNE - ÉLECTIONS - Extrait de l'Ordonnance Royale du 24 Décembre 1823 - Nomination des Présidents des Collèges Électoraux, suivi de l'arrêté du Comte de VILLENEUVE, pour la convocation des Collèges Électoraux d'arrondissement, & des Collèges départementaux. - Fait à MARSEILLE 3 février 1824 – Vignette Royale - Impr. à Marseille, chez Antoine Ricard, Rue Cannebière N° 19 – Affiche (54 x 43) – Etat A – 120/ 180 €

**1054.** 1824 - AIN – Arrêté relatif à la levée de la Classe de 1824, qui fixe à 648 hommes le contingent assigné pour ce département (détails du contingent à fournir par cantons) - BOURG, le 2 Janvier 1825 – Imprimé à Bourg chez Dufour fils – Vignette Royale - Affiche (59 x 46) – Etat A – 120/ 150 €

**1055.** 1825 - ENGAGEMENTS VOLONTAIRES - BOUCHES-DU-RHÔNE - Bulletin récapitulatif des différents corps de l'Armée pour lesquels MM. les Maires ne doivent pas recevoir d'Engagements volontaires que lorsque les hommes qui demandent à y rentrer sont porteurs de certificat constatant que l'effectif permet l'incorporation (Garde Royale, Ligne) - Paris 1er juillet 1825 - le Conseiller d'état Comte de COETLOSQUET – Vignette Royale - Impr. à MARSEILLE, chez Ricard – Affiche (61 x 46) – Etat A – 150/ 200 €

**1056.** 1825 - POLICE DE NAVIGATION sur le COURS DU RHÔNE - Lyon 18 août 1825 - Arrêté du Préfet du Rhône pour prévenir les accidents qui pourraient résulter de l'imprudence des mariners, en traversant l'emplacement du pont de CHARLES X actuellement en construction – Vignette Royale - Impr. chez Rusand, Imprimeur du Roi et de la Préfecture - Affiche (52 x 43) - Etat B – 150/ 200 €

**1057.** 1825 - SARTHE - ORNE – « ACHAT de CHEVAUX pour le service militaire » - Appel du Comte DU BOURBLANC Préfet de la Sarthe pour la vente de chevaux au Dépôt de Remontes établi à ALENÇON (ORNE), pour les Départements de l'Orne, l'Eure et de la Sarthe - au Mans 23 Décembre 1825 - Impr. au MANS, chez Monnoyer, Imprimeur du roi et de M. le Préfet. 1825 – Affiche ( 52 x 42) – Etat A - 180/ 230 €

**1058.** 1827 - SEINE ET MARNE - CHATON ET RADEMONT - Vente par adjudication de terres labourables, terroirs de Chaton et Rademont, 30 septembre 1827, s'adresser Me BENOIST, Notaire à LISY - Impr. à MEAUX, chez Dubois-Berthault – Affiche timbrée (42 x 29) - Etat A – 60/ 80 €

**1059.** 1828 - YVELINES – Adjudication définitive, en l'Etude de Me Mahé-Desrosiers, notaire à NEAUPHLE-LE-CHATEAU, le dimanche 18 Mai 1828, de 4 arpents 7 perches de terre labourable, en sept pièces sises aux terroirs de JOUARS et de MAUREPAS - (Terres touchant les Terres du Comte d'OSMOND & du Seigneur de Château-Villain) – De l'Imprimerie de E. Chaignet, à RAMBOUILLET - Affiche (63 x 43) – Etat B – 100/ 150 €

**1060.** 1828 - SAVOIE – « POIDS ET MESURES » - CHAMBÉRY 26 août 1828 - Notification. - PULLINI l'Intendant-Général notifie au Public que M. François BARLET a été nommé Vérificateur, dans la Ville de Chambéry et la Province de Savoie-Propre, des poids et mesures de toute espèce, y compris les balances et poids fins pour l'or et les pierres précieuses.. - Présentation et déclaration des poids aux vérificateurs - Communes où se fera la vérification. - Tableau – CHAMBÉRY, Imprimerie du Gouvernement - Affiche (61 x 43) – Etat B – 130/ 180 €

**1061.** 1829 - POITIERS (VIENNE) - BAINADE PUBLIQUE - Arrêté du Maire de Poitiers LAURENCE - " Il est expressément défendu de se baigner, à moins qu'on ne soit couvert d'un pantalon ou caleçon, après cinq heures du matin et avant neuf heures du soir, dans les parties de la rivière qui avoisinent les promenades publiques..." - 1829 – Impr. à Poitiers, chez F. A. Barbier, Imprimeur du roi et de la Mairie - Affiche ( 40 x 31) – Etat D (Ancien entoilage sur tissu) – 60/ 80 €

**1062.** 1829 - BREST (Mairie de) - "Adjudication pour la Construction de deux maisons attenant au Cimetière de BREST, l'une pour servir de logement à un Chapelain et l'autre pour le logement des Fossoyeurs." - Mairie de Brest 9 Janv. 1829, BARCHOU Maire - Vignette aux armes - Impr. à Brest, chez Rozais, rue du Château – Affiche timbrée (40 x 32) – Etat A – 100/ 150 €

**1063.** 1829 - VIENNE – « NOUVELLE FOIRE à POITIERS » - Extrait d'une ordonnance du Roi Charles qui établit une Foire annuelle à Poitiers, le 16 du mois de mai, pendant 8 jours - Le Maire LAURENCE Ainé, Poitiers 31 mars 1829 - Impr. à POITIERS, chez François-Aimé Barbier, Imprimeur du Roi et de la Mairie. 1829 – Affiche (52 x 42) – Etat B - 150/ 200 €

**1064.** 1829 - YVELINES – Adjudication définitive, en l'Etude de Me Mahé-Desrosiers, notaire à NEAUPHLE-LE-CHATEAU, le dimanche 20 Septembre 1829, de 6 pièces de Terre labourable et Bois-taillis, situés aux terroirs de PLAISIR et des CLAYES (Terres touchant les Terres du Comte d'OSMOND) – Impr. à VERSAILLES, chez F. N. Allois, Avenue de Saint-Cloud, N° 3 - Affiche (60 x 43) – Etat A – 100/ 150 €

**1065.** 1829 - LYON – « FÊTE de Saint CHARLES » (Charles X) - Programme: Messe solennelle, libération, course de chevaux sur la place St Charles, feu d'artifice sur le pont de l'Archevêché.. - DE LACROIX-LAVAL Maire de Lyon, 24 octobre 1829 - Impr. à LYON, chez Rusand – Affiche (52 x 42) – Etat B – 180/ 230 €

**1066.** 1829 - Province de SAVOIE-PROPRE (Etat Sarde) - Vérification des POIDS ET MESURES – CHAMBÉRY (73) 6 nov. 1829 - "Tous les Poids doivent être vérifiés et poinçonnés..." – Impr. à Chambéry, Imprimerie du Gouvernement - Affiche (44 x 30) – Etat A – 80/ 100 €

**1067.** 1829 – MARSEILLE (13) 1er Décembre 1829 - Avis du Maire Le Marquis de MONTGRAND, relatif à la formation de la Liste des Votants pour le renouvellement partiel des Membres du CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE MARSEILLE - "...Invitons.. les Fabricants de Savon.. Marchands-Fabricants... Chefs-d'Atelier, Maîtres-Valets, Contre-Maîtres et Ouvriers... » - Impr. à Marseille, chez Jean Mossy, imprimeur du Roi, et Libraire, à la Cannebière – Vignette au Blason - Affiche (53 x 44) – Etat A – 180/ 230 €

**1068.** 1830 - « COMMISSION MUNICIPALE DE PARIS. » 31 Juillet 1830 - « Habitants de PARIS, CHARLES X a cessé de régner sur la France ?... Habitants de Paris, nous sommes fiers d'être vos frères : en acceptant des circonstances un mandat grave et difficile, votre Commission Municipale a voulu s'associer à votre dévouement et à vos efforts ; ses membres éprouvent le besoin de vous exprimer l'admiration et la reconnaissance de la Patrie... » – Vive la France ! Vive le Peuple de PARIS ! Vive la Liberté ! Lobau, Audry de Puiraveau, Mauguin, De Shonen. Pour ampliation Le Secrétaire de la Commission Municipale Odillon-Barrot – Imprimerie du Gouvernement, 31 Juillet 1830 - Affiche (53 x 41) – Etat A – 200/ 250 €



1048



1049



1050



1051



1052



1053



1054



1055



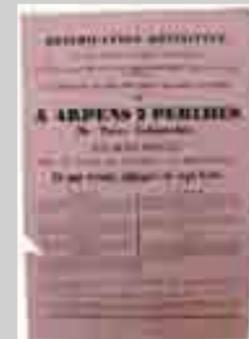
1056



1057



1058



1059



1060



1061



1062



1063



1064



1065



1066

**1069.** (vers 1830) - VAUCLUSE - GARANCE - Biens Patrimoniaux à vendre - "Une étendue de terre, propre à la culture des Garances ...située sur le territoire d'ENTRAIGUES dépendant du **domaine de M. le Comte de RIBERE**...S'adresser à l'ISLE, à Madame La Comtesse de RIBERE, sa procureur-trice..." - Impr. à AVIGNON, de l'Imprimerie d'Hypolite Offray, Place Saint-Didier - (sans date) - Affiche (43 x 27) - État B - 80/ 120 €

### MONARCHIE DE JUILLET - 1830 À 1848

**1070.** (1830) - MOSELLE - FOIRE AUX CHEVAUX et aux Bestiaux de la Ville de METZ. - Avis du Maire TURMEL, Metz 2 Février 1830 - "... elle durera 2 jours; elle se tiendra hors de la porte de France, dans la plaine du Ban St-Martin - Impr. à Metz, chez Collignon, Imprimeur de la Ville - Affiche (36 x 21) - État A - 80/ 100 €

**1071.** 1830 - LYON - « **SÉJOUR de S.A.R. Monsieur LE DAUPHIN** » (Louis-Antoine d'Artois, Duc D'Angoulême) - Programme: Revue des troupes place Louis-le-Grand; Réception à l'Hôtel de la Préfecture; Départ de Son Altesse Royale - Lyon 29 avril 1830 - DE LACROIX-LAVAL Maire de Lyon-Vignette au Blason - Impr. à LYON, chez Rusand, Imprimeur de la Ville - Affiche (52 x 42) - État A - 180/ 230 €

**1072.** 1830 - CHARENTE-INFÉRIEURE - "Publication de l'Ordonnance du Roi CHARLES X, portant **dissolution de la Chambre et convocation des Collèges électoraux** - Arrêté par **Marquis DALON** Préfet de la Charente-Inférieure - LA ROCHELLE 18 mai 1830 - Vignette - Impr. à La Rochelle, chez Mareschal - Affiche (52 x 42) - État C (petit manque en bas) - 60/ 80 €

**1073.** 1830 - PYRÉNÉES ATLANTIQUES - ÉLECTIONS DE 1830 - Réunion des Collèges Électoraux - Avis de **DESSOLLE** Préfet des Basses-Pyrénées, à MM. les Électeurs - PAU 19 juin 1830 - La réunion des Collèges d'arrondissement et celle du Collège du Département sont remises au 12 et 19 juillet, attendu l'impossibilité où se trouve la Cour Royale de se prononcer sur les contestations électorales - Impr. à PAU, chez Vignancour, Libraire, Imprimeur de la Préfecture - Affiche (43 x 31) - État A - 100/ 150 €

**1074.** 1830 - PARIS - « **Proclamation adressée AUX FRANÇAIS** par les députés des Départements réunis à PARIS » - Imprimerie du Gouvernement, 31 Juillet 1830 - « Français, la France est libre. Le pouvoir absolu levait son drapeau ; l'héroïque population de Paris l'a abattu... Français, le Duc d'ORLEANS (Louis-Philippe) lui-même a déjà parlé... la charte sera désormais une vérité. » Affiche (59 x 40) - État B - 200/ 250 €

**1075.** 1830 - (LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS - COCARDE TRICOLORE) - « Lieutenant générale du Royaume » PARIS, 1<sup>er</sup> Août 1830 - Arrêté signé Louis-Philippe d'ORLÉANS : Art. 1) La Nation française reprend ses couleurs. Il ne sera plus porté d'autre Cocarde que la Cocarde tricolore... » - De l'Imprimerie du Gouvernement, 1<sup>er</sup> Août 1830, midi - Affiche (53 x 42) - État B - 200/ 250 €

**1076.** 1830 - HENRY V - « **Lettre du ROI (CHARLES X), à M. le Duc d'ORLÉANS (LOUIS-PHILIPPE)** Lieutenant-Général du Royaume. » RAMBOUILLET (78), 2 Août 1830 - « ... **J'ai donc pris la résolution d'abdiquer la Couronne en faveur de mon Petit-Fils le Duc de BORDEAUX.** Le Dauphin, qui partage mes sentiments, renonce aussi à ses droits en faveur de son Neveu... Vous ferez connaître le plus tôt possible la proclamation par laquelle **mon Petit-Fils sera reconnu Roi, sous le Nom d'HENRI V**... » - Affiche (44 x 34) - État B - 600/ 800 €

**1077.** 1830 - TROYES (10) - (Les trois Glorieuses) - Proclamation ; « Le Corps Municipal de la Ville de TROYES, à ses Concitoyens » - Troyes, Imprimerie de Cardon, 2 Août 1830 - « Habitants de Troyes, les efforts héroïques des Parisiens ont brisé le despotisme... Aujourd'hui le Duc d'Orléans est Lieutenant-Général du Royaume... Le drapeau tricolore est arboré à Troyes depuis deux jours... la Garde Nationale est notre plus sûre garantie... » - Affiche (50 x 35) - État A - 180/ 230 €

**1078.** 1830 - BOUCHES-DU-RHÔNE - (Les Trois Glorieuses, départ des Bourbons) - « Dépêche télégraphique de Paris du 7 août 1830 - « la Famille Royale sort de France, en effet, par Cherbourg, dont elle n'est plus qu'à quelques lieues. Annoncez cette nouvelle dans tout le Midi, et faites arborer les couleurs Nationales... » - Impr. à MARSEILLE, chez Carnaud et Simonin - Affiche (50 x 41) - État B - 200/ 250 €

**1079.** 1830 - RHÔNE - (Les trois Glorieuses) - Arrêté du préfet du Rhône J. PAULZE D'IVOY à LYON 8 Août 1830 - Vu l'Ordonnance du Lieutenant-Général Louis-Philippe d'ORLÉANS « Le Drapeau Tricolore sera arboré sur le Champ dans toutes les Communes du Département. » - Imprimerie de Brunet, Grande rue mercière - 1830 - Affiche (57 x 44) - État B - 180/ 230 €

**1080.** 1830 - LOUIS-PHILIPPE 1er Roi des Français - « Extrait du Moniteur du 10 Août 1830 - Procès-verbal de la Séance de la Chambre des Pairs et de la Chambre des députés réunis. » sur la convocation de Mgr LOUIS-PHILIPPE D'Orléans, duc d'Orléans, Lieutenant Général du royaume - « **J'accepte cette Déclaration et le Titre de ROI DES FRANÇAIS qu'elle me confère...** Sa Majesté LOUIS PHILIPPE 1<sup>er</sup>, Roi des Français s'est alors placée sur le Trône, où elle a été saluée par les cris mille fois répétés de Vive le Roi !... » - Impr. à MONTPELLIER (34), chez RICARD, Place d'Encivade, N°3 - Affiche (53 x 44) - État B - 300/ 350 €

**1081.** 1830 - CHER - LOUIS-PHILIPPE 1<sup>er</sup> Roi des Français - « Proclamation du ROI », Paris 15 août 1830 - « Français. Vous avez sauvé vos libertés ; vous m'avez appelé à vous gouverner selon les lois. Votre Tâche est glorieusement accomplie.... Liberté, Ordre public, telle est la devise que la Garde Nationale de Paris porte sur ses drapeaux ; que ce soit aussi le spectacle qu'offre la France à l'Europe... » - Impr. à BOURGES, chez Manceron - Affiche (52 x 43) - État B - 300/ 350 €

**1082.** 1830 - PYRÉNÉES-ORIENTALES - (Les Trois Glorieuses) - Proclamation d'Edmond MÉCHIN Préfet des Pyrénées-Orientales - PERPIGNAN le 22 Août 1830 - « Des excès se préparent... Habitants de PERPIGNAN, votre Roi ,vient de parler ; répondez à ses nobles paroles par votre soumission comme par votre fidélité ; ... que votre conduite sage et calme, soit un hommage rendu à cet glorieux Combattants des 27, 28, et 29 Juillet... » - Impr. à PERPIGNAN, chez Melle Antoinette TASTU - Affiche (52 x 38) - État B - 200/ 250 €

**1083.** 1830 - LOT-ET-GARONNE - Général LA FAYETTE - « **Ordre du Jour aux GARDES NATIONALES du Royaume. 1<sup>er</sup> Septembre 1830** » signé LA FAYETTE & Mathieu DUMAS - Extrait du registre des Arrêtés du préfet du Département de Lot-et-Garonne - « LA FAYETTE ; le Général Commandant en Chef les Gardes Nationales du Royaume, appelé par la confiance du Peuple à la tête de la force publique dans les **glorieux jours de notre Révolution**, a cru devoir, malgré ses refus de 1790, accepter, dans nos nouvelles circonstances, l'immense Commandement que lui a conféré la confiance d'un Monarque patriote, porté lui-même par le vœu de ses concitoyens, sur le trône constitutionnel du Roi des Français... » - Impr. à AGEN, chez Prosper Noubel, Imprimeur du roi et de la préfecture - Affiche (52 x 43) - État B - 200/ 250 €

**1084.** 1831 - LYON 29 août 1831 - « Règlement provisoire pour le **SERVICE des POSTES de la GARDE NATIONALE.** » - Impr. à Lyon, chez Brunet, Imprimeur de la Ville, Grande Rue Mercière, N° 44. 1831 - Affiche (52 x 42) - État A - 150/ 200 €

**1085.** 1832 - PARIS - COLLÈGE ROYAL DE FRANCE - « **TABLES Synoptiques et Mnémoniques d'ANATOMIE HUMAINE, par Ch. CLEMENT, D. M. P. Médecin de l'Hôpital de la Pitié, professeur d'Anatomie, Suppléant de M. le Baron PORTAL, Professeur au Muséum d'Histoire naturelle et au Collège Royal de France.** (Division générale du Squelette et classification des Os.) - Impr. à Paris, chez Eberhart, Imprimeur du Collège Royal de France, rue du Foin St-Jacques N°12, Juillet 1832 - Affiche (69 x 55) - État A - 200/ 250 €



1067



1068



1069



1070



1071



1072



1073



1074



1076



1075



1078



1079



1080



1081

**1086. 1834 – CHARENTE** – Arrêté de LARREGUY Préfet de la Charente, Fait à **ANGOULÊME** le 29 Mars 1834 – portant qu'il sera procédé à la « **RÉÉLECTIONS GÉNÉRALES DES GARDES NATIONALES.** » - Impr. à Angoulême, Impr. Lefraise et Eon – Affiche (53 x 41) – Etat B – 120/ 150 €

**1087. 1835 - CALVADOS** - Arrêté du Maire de **ST PIERRE SUR DIVE** - Ordonnance de police du 17 sept 1835, relative aux nettoiemnts et balayages des rues - Impr. à FALAISE, Imprimerie de Bree l'Ainé, Place de la Trinité, N°13. 1835 – Affiche (52 x 43) – Etat A – 100/ 150 €

**1088. 1835 - NICE (06) - RÉCOLTE DES OLIVES** – « Il Magistrato del consolato di mare du S.M. sedente à NIZZA » (Nice) - Arrêté fait à Nice le 15 décembre 1835 - relative à la récolte et vente des olives - Texte en italien – Vignette des États Sardes - Impr. à NICE (Nizza) – Affiche (47 x 36) – Etat B – 120/ 180 €

**1089. 1837 - CHER – MAIRIE DE BOURGES** - « **PROGRAMME de la FÊTE ANNIVERSAIRE de la RÉVOLUTION DE 1830** » - Fait à BOURGES le 26 Juillet 1837 – « 7<sup>ème</sup> Anniversaire des trois Journées de Juillet 1830 » (**Les Trois Glorieuses**) - (Salve d'artillerie ; Distribution aux pauvres ; Théâtre place Séraucourt ; Tir du feu d'artifice ; Danses...) – Vignette au Blason de Bourges - Impr. à BOURGES, chez Jollet-Souchois. 1837 - Affiche (62 x 48) – Etat A – 200/ 250 €

**1090. 1837 - NICE (06 ; État Sarde)**– **Avis de la Chambre Royale d'Agriculture et du Commerce de NICE relative à l'exposition des produits industriels de l'année 1838** (en italien) – 8 Août 1837 - « La Regia Camera d'Agricoltura e di Commercio di Nizza » - Imprimé à NICE (Nizza) - Affiche (42 x 31) – Etat A – 60/ 80 €

**1091. 1838 - « TESTAMENTS LOUIS XVI ET MARIE-ANTOINETTE** dédiés à S.A.R. Madame LA DAUPHINE » (liste générale des Régicides) - Publié par la **Société populaire Royaliste** – Impr. à Paris, chez Proux et Cie, rue neuve des bons enfants. 3 – 1838 – (Vignettes Louis XVI & Marie-Antoinette) – Affiche (60 x 80) – Etat B – 150/ 200 €

**1092. 1839 - LOUIS-PHILIPPE - Ordonnance du Roi** qui ordonne la **Dissolution de la Chambre des Députés**, et la convocation des Collèges électoraux. Palais des Tuileries 2 Février 1839 – LOUIS-PHILIPPE & MONTALIVET Ministre de l'Intérieur ; pour copie conforme le Préfet de l'Ain - Vignette à la Charte – Impr. **BOURG (01)**, chez Frédéric Dufour – Affiche (46 x 29) – Etat A – 80/ 120 €

**1093. 1839 - DRÔME - VALENCE - NOUVELLES FOIRES** - DELACROIX Maire de Valence, fait savoir qu'une ordonnance royale.. a autorisé dans cette ville deux nouvelles Foires pour le 3 janvier et le 3 juillet de chaque année, et que la première aura lieu le 3 Janvier 1840 - Elles se tiendront... sur la promenade du Cagnard, la place d'Orléans et l'esplanade au nord et au levant du champ-de-Mars... - VALENCE 4 novembre 1839 - Impr. à Valence, chez Marc Aurel – Affiche (52 x 39) – État B – 100/ 150 €

**1094. 1841 - Province de SAVOIE-PROPRE (État Sarde) - Levée sur la Classe de 1820 (Conscription) - Déclaration DE QUITUS**, en faveur de la Province de Savoie-Propre. (Détails du Contingent par Régiment : Régiment Piémont royal Cavalerie, Savoie Cavalerie, Novare Cavalerie, Corps de Bersaglieri, Corps Royal d'Artillerie, etc...) - Fait à Turin le 17 juillet 1841 – Vignette - Impr. pour copie à **CHAMBÉRY (73)**, Imprimerie du Gouvernement - Affiche (42 x 29) – État A – 80/ 120 €

**1095. 1842 - ISÈRE - PETITE VOIERIE** - Adjudication des travaux à exécuter pour l'ouverture du Chemin intermédiaire de Vienne à St-Just-Chaleysin par la vallée de Levau, partie comprise entre la fabrique de M. Badin et le pré de M. Merle. - Avis de G. DODE l'Auditeur au Conseil d'État, sous-Préfet de Vienne - Modèle de soumission - VIENNE 4 juillet 1842 - Vignette à la Charte – Impr. à Vienne chez Berthier Affiche (56 x 43) – État A – 80/ 120 €

**1096. 1844 – VAR – « CHASSE des OISEAUX DE PASSAGE et du GIBIER D'EAU. »** - Fait à DRAGUIGNAN le 9 septembre 1844 – « La Chasse des oiseaux de passage, tels que les pigeons sauvages dits bizets et favars, grives, merles, loriots, corneilles, geais, bécasses, alouettes, ortolans, sansonnets et autres généralement connus sous le nom de becs durs ou gros becs, est autorisée dans le Département...Les propriétaires pourront détruire les animaux mal-faisants et nuisibles savoir : **Les loups**, les renards, les sangliers, les blaireaux, les fouines, les putois, les belettes,... » - Impr. à Draguignan, chez H. Bernard Affiche (47 x 36) – Etat B – 120/ 150 €

**1097. 1844 - DEUX-SÈVRES – « Comice Agricole Central de PARTHENAY »** - Avis du 25 Octobre 1844 qui prévient les agriculteurs de l'arrondissement qu'il accordera, en 1845, des primes, pour chacune des quatre sortes de culture, savoir... - Le Président du Comice FAILLY – Imprimé à Parthenay chez Bouchet-Sauzeau - Affiche (58 x 45) – Etat A – 150/ 200 €

**1098. 1845 – SAÔNE-ET-LOIRE - Collège du 5<sup>e</sup> Arrondissement Électoral (AUTUN)** appelé à élire, le 13 sept 1845, un député, en remplacement de **M. SCHNEIDER, Décédé** - Impr. à Macon, chez Dejussieu - Affiche (44 x 29) – État A – 60/ 80 €



1085



1086



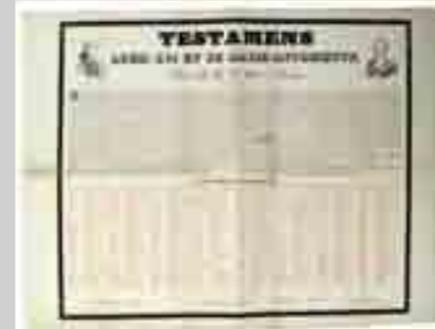
1087



1088



1090



1091



1089



1092



1093



1094



1095



1096



1097



1098



1082



1083



1084

## FRAIS

La vente est faite au comptant et conduite en euros. L'acheteur paiera en sus d'adjudication ou prix au marteau, une commission de **25% TTC**. Les acquéreurs des lots marqués d'un astérisque (\*) devront s'acquitter en sus des frais de vente de la TVA, des droits et des taxes pour l'importation temporaire. Paiements acceptés : cartes bancaires françaises, chèques français, virements, American Express, espèces (selon les lois en vigueur).

## ORDRE D'ACHAT

Après avoir pris connaissance des conditions de la vente, je déclare les accepter et prie DELORME COLLIN DU BOCAGE SVV d'acquérir pour mon compte personnel, aux limites indiquées en euros, les lots que j'ai désignés (les limites ne comprenant pas les frais). Mon ordre d'achat ne sera pris en compte que s'il est signé et qu'il y est joint un relevé d'identité bancaire, une copie de pièce d'identité ou un extrait d'immatriculation R.C.S. (Pour les lots au dessus de 15 000 € deux pièces d'identité sont demandées.) J'ai noté que l'exécution des ordres d'achat est un service gracieux et qu'à ce titre DELORME COLLIN DU BOCAGE SVV n'a pas obligation de le prendre en compte et n'assumera aucune responsabilité si celui-ci n'était exécuté.

## CONDITIONS GÉNÉRALES

Les conditions générales de la vente et tout ce qui s'y rapporte sont régis par le droit français et de la compétence exclusive des tribunaux français (Paris). Le fait de participer à la présente vente implique que tous les acheteurs ou leurs mandataires acceptent et adhèrent à toutes les conditions de la vente. Les enchérisseurs sont réputés agir en leur nom et pour leur compte.

## DESCRIPTION DES LOTS

L'acheteur déclare avoir examiné les lots qu'il souhaite acheter. Il déclare acheter en pleine connaissance de cause et avoir interrogé le commissaire-priseur et l'expert. Si l'acheteur considère que l'état d'un objet est une condition substantielle de son achat, il doit le préciser par écrit sur son ordre d'achat car il ne serait y avoir de réclamation tant son information étant rendue possible avant l'adjudication. Cela signifie que tous les lots sont vendus dans l'état où ils se trouvent au moment précis de leur adjudication avec leurs possibles défauts, imperfections et restaurations. Aucune réclamation ne sera admise une fois l'adjudication prononcée, une exposition préalable ayant permis aux acquéreurs l'examen des œuvres présentées. De plus, les dimensions, couleurs de reproductions et informations sur l'état sont fournies à titre indicatif. Tous les meubles sont présumés restaurés avec des parties refaites. L'état de marche des pendules, des montres, objets scientifiques ou de mesure, et tous mécanismes ne sont pas garantis. Les bouteilles de vins sont vendues en l'état et sans réclamation. Les niveaux sont donnés de manière purement informative. S'il est établi que plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère et réclament en même temps le lot après le prononcé du mot adjugé, le dit lot sera remis en vente au dernier prix prononcé. C'est le prononcé du mot adjugé qui ponctue l'enchère et non le coup de marteau.

## EXPORT

Le refus de délivrance **du passeport d'exportation** par l'administration ne justifiera ni l'annulation de la vente, ni un retard de règlement, ni une résolution.

## RETRAIT DES LOTS

L'acheteur est responsable de ses acquisitions dès le prononcé du mot adjugé. Il lui revient de le faire assurer dès lors. Les meubles seront entreposés après la vente au magasinage de l'hotel Drouot (payant), les objets et tableaux peu encombrants seront ramenés à l'étude gracieusement. (Ce transport étant un service gracieux, l'étude dégage toute responsabilité en cas de dommages). Les objets seront stockés gracieusement pendant une période de 15 jours, puis au tarif de 3,00 € HT/jour.

## EXPÉDITION DES LOTS

Les expéditions d'affiches non encadrées pour les adjudicataires ne pouvant les récupérer à la maison de vente, sont tarifées selon le nombre d'affiches et la dimension :

une affiche 120 x 80 cm = **65 €**  
pour toute affiche supplémentaire **8 €**  
une affiche 120 x 160 cm = **75 €**  
pour toute affiche supplémentaire **8 €**

Ces tarifs comprennent :

- le retour des lots à l'étude et le stockage gracieux pour un délai de 15 jours,  
- une expédition sécurisée sous tube ou autres conditionnements adaptés,  
- l'approvisionnement et achat du tube,  
- une assurance  
- la réalisation du conditionnement,  
- le dépôt et l'enregistrement à la Poste

Le conditionnement et transport à la Poste étant effectué par nos soins. Ces tarifs sont valables pour la France métropolitaine, pour envoi sous tube, en messagerie avec assurance après règlement du bordereau et des frais d'expédition à la Société de Vente Volontaire. Pour les expéditions en Europe et le reste du monde, un devis préalable sera établi à l'adjudicataire.

Le fait de participer à la vente entraîne obligatoirement l'acceptation de ces conditions.

Domiciliation :  
**BNP Paribas - Hôtel des ventes Drouot**  
**1, boulevard Haussmann - 75009 Paris**  
**RIB : 30004 00828 00010 663266 76**  
**IBAN : FR76 3000 4008 2800 0106 63 26 676**  
**BIC : BNPAFRPPAC**

DELO**RM**E  
COLLIN  
DU  
BOCAGE  
17, rue de Provence 75009 Paris



Vente aux enchères publiques

**le Lundi 11 Février 2013 à 14h**  
**le Mardi 12 Février 2013 à 14h**

Drouot Richelieu Salle 8

**ORDRE D'ACHAT / ABSENTEE BID FORM**

**ENCHÈRES PAR TÉLÉPHONE / TELEPHONE BID FORM**

E-MAIL

NOM ET PRÉNOM / NAME AND FIRST NAME

ADRESSE / ADDRESS

TÉL / PHONE

FAX

PORTABLE / MOBILE

RÉFÉRENCES BANCAIRES / BANK REFERENCES :

NOM DE LA BANQUE / NAME OF BANK

N° DE COMPTE / ACCOUNT N°

ADRESSE DE LA BANQUE / BANK ADDRESS

TÉLÉPHONE PENDANT LA VENTE / TELEPHONE DURING THE AUCTION

LOT N° DESCRIPTION DU LOT / LOT DESCRIPTION \* LIMITE EN € / TOP LIMIT OF BID IN €

Après avoir pris connaissance des conditions de vente décrites dans le catalogue, je déclare les accepter et vous prie d'acquérir pour mon compte personnel aux limites indiquées en euros les lots que j'ai désignés ci-dessous (les limites ne comprenant pas les frais légaux).

- **RÉFÉRENCES BANCAIRES OBLIGATOIRES** : Chèque de garantie, Numéro de Carte Bleue
- Les enchères téléphoniques sont acceptées
- Les ordres d'achats doivent être reçus au moins 72 heures avant la vente

## A RENVoyer À

DATE \_\_\_\_\_ SIGNATURE OBLIGATOIRE / REQUIRED SIGNATURE

**Delorme & Collin du Bocage**  
17, rue de Provence - 75009 Paris  
Tél. : 01 58 18 39 05 - Fax : 01 58 18 39 09

# PROCLAMATION

## DE S. E. LE MARÉCHAL NEY, PRINCE DE LA MOSKUA.

*A Paris le 20 Mars 1815.*

OFFICIERS, SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS!

LA cause des Bourbons est à jamais perdue ! La dynastie légitime que la Nation Française a adoptée va remonter sur le trône ; c'est à l'EMPEREUR NAPOLEON, notre Souverain, qu'il appartient seul de régner sur notre beau pays ! Que la noblesse des Bourbons prenne le parti de s'expatrier encore, ou qu'elle consente à vivre au milieu de nous, que nous importe ! la cause sacrée de la liberté et de notre indépendance ne souffrira plus de leur funeste influence. Ils ont voulu avilir notre gloire militaire, mais ils se sont trompés : cette gloire est le fruit de trop nobles travaux pour que nous puissions jamais en perdre le souvenir. Soldats ! les temps ne sont plus où l'on gouvernait les peuples en étouffant tous leurs droits ; la Liberté triomphera enfin, et NAPOLEON, notre auguste EMPEREUR, va l'affermir à jamais. Que désormais cette cause si belle soit la nôtre et celle de tous les Français ! Que tous les Braves que j'ai l'honneur de commander se pénètrent de cette grande vérité !

Soldats ! je vous ai souvent menés à la victoire, maintenant je veux vous conduire à cette phalange immortelle que l'EMPEREUR NAPOLEON conduit à Paris, et qui y sera sous peu de jours. Là, nos espérances et notre bonheur seront à jamais réalisés.

VIVE L'EMPEREUR !

*Le Maréchal de l'Empire,*  
*Signé, Prince de LA MOSKUA.*

LIBERTÉ



ÉGALITÉ

**I S O R É,**  
**REPRÉSENTANT DU PEUPLE**  
*ENVOYÉ PRÈS L'ARMÉE DU NORD.*  
*Par Décret de la Convention Nationale, du 9 Septembre dernier;*  
**AUX RÉPUBLICAINS**  
**DÉFENSEURS DE LA PATRIE.**

**A M I S,**

Le Siège de Maubeuge est levé, l'Ennemi est complètement battu, nos Camarades le poursuivent, & le Sans-culotte JOURDAN, Général en chef ne le quittera, que quand la République sera indemnisée des torts que les Tyrans & leurs esclaves lui ont occasionnés; nos Amis & Frères d'Armes sont triomphants, nous allons l'être aussi: marchons, courage, avançons sur l'ennemi à grands pas; le moment de la gloire est arrivé; vengeons-nous des outrages faits à la Patrie; nous avons juré de rentrer vainqueurs dans nos foyers, des sermens de Républicains ne sont jamais vains.

Nous devons, mes Amis, nos succès à la Discipline militaire; on ne peut passer pour brave, sans avoir en horreur le brigandage. L'honneur seul doit guider des Soldats Républicains; & tout Soldat avare n'est pas un Sans-culotte.

L'honneur seul est le désir des François, le brigandage ne se commet que par les ordres de Cobourg, chef des esclaves. Vous êtes déjà immortalisés Sauveurs de la France; réparez actuellement les pertes que la République a souffertes par les trahisons; marchez dès aujourd'hui, je ne vous quitterai que lorsque vos femmes & vos amis vous auront posé la couronne civique sur la tête.

**VIVE LA RÉPUBLIQUE.**

Lille, le neuvième jour de la troisième décade du premier mois de l'an deuxième de la République Française, une & indivisible.